

P. DE CESARE

—
LE

CONCLAVE

DE

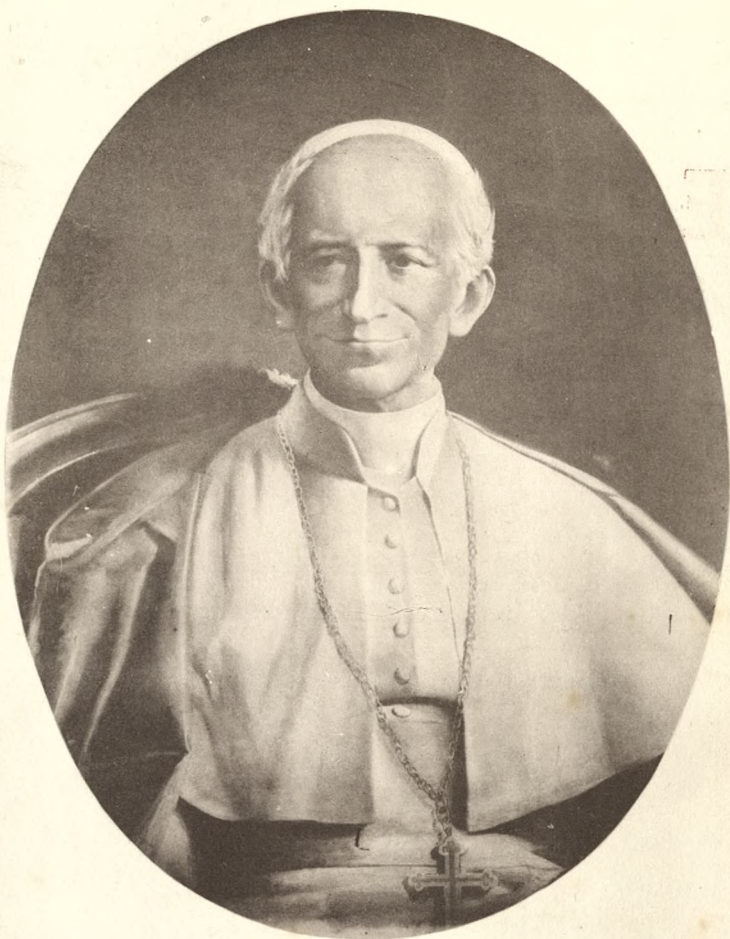
LEON XIII



W. III. 8

Lee

W. III. 3.



LEON XIII

JOACHIM PECCI

*né à Carpineto, diocèse d'Anagni, le 2 mars 1810,
fait cardinal le 19 décembre 1853,
exalté au pontificat le 20 février 1878.*

ms. 337
W. 111. 3.
RAPHAËL DE CESARE
(SIMMACO)

LE CONCLAVE

DE

LÉON XIII

AVEC 4 PORTRAITS ET DOCUMENTS

ROME
L. PASQUALUCCI
ÉDITEUR

BERLIN, LEIPZIG,
WIEN
F. A. BROCKHAUS

1887.

Tous droits réservés



266326

ROME — Imprimerie de la Chambre des Députés.

3121 C 1977

LE CONCLAVE DE LÉON XIII.

PREMIÈRE PARTIE

LE CONCLAVE ET LE NOUVEAU PAPE.

CHAPITRE PREMIER.

Le cardinal Pecci désigné pape par le bénédictin Pappalettere et par Bonghi. - Comment et pourquoi. - Aversion de Pie IX et du cardinal Antonelli pour Pecci. - Le nouveau pape selon les idées du sacré collège. - Adversaires de Pecci. - Bartolini, son ami et électeur le plus influent. - Portrait de Bartolini et son jugement pour le choix du pape. - Défiance des cardinaux papables. - Conditions exceptionnelles de ce conclave. - On élit le Pape et non le Prince. - Pecci camerlingue.

LE CONCLAVE de Léon XIII sera un des plus mémorables qu'ait enregistrés l'histoire de l'Eglise: mémorable par les conditions et par les circonstances historiques toutes nouvelles dans lesquelles il eut lieu, par la liberté dont il jouit et aussi par le bon sens qui guida les électeurs dans le choix du nouveau pontife. Les Pères purent élire le pape qu'ils croyaient le plus apte au gouvernement de l'Eglise; car ils ne furent pas influencés par des intérêts politiques ou par des rivalités personnelles et mondaines, ni troublés

par l'intervention des Etats catholiques ayant droit de veto. Aucun de ces Etats n'exerça son droit ni directement ni indirectement par des instructions à ses cardinaux et à ses diplomates. L'élection fut la plus libre qu'il y eût jamais et elle donna un plein démenti au dicton traditionnel: « Qui entre pape au conclave, en sort cardinal. » Et vraiment la voix publique désignait comme successeur de Pie IX, encore vivant, le cardinal Joachim Pecci. De préférence aux autres cardinaux, celui-ci avait le plus grand titre au pontificat, celui d'avoir vécu le plus longtemps, on peut même dire presque tout le temps de son cardinalat loin de Rome. Il n'y serait peut-être jamais venu, si le cardinal Antonelli n'était mort en novembre 1876. Antonelli le haïssait; il ne lui pardonna jamais et ne lui fit pas pardonner par Pie IX son caractère réservé et altier et la supériorité de son esprit. La jalousie était en outre alimentée par la circonstance que tous deux étaient natifs de la même province.

Tous ceux qui étaient au courant des affaires de la Curie et qui en scrutaient les tendances et les dispositions d'un œil sagace, affirmaient qu'après Pie IX, Pecci serait pape. Le futur pontife était renommé comme excellent évêque, et connu par la haute culture de son esprit et par les fortes études qu'il avait faites. Il était issu d'une famille de propriétaires ruraux de la Toscane qui étaient venus s'établir dans la province de Rome.

Pecci avait toujours vécu loin de Rome, depuis le jour où, sortant de l'académie ecclésiastique, il avait été envoyé, en qualité de légat, à Bénévent, alors ville papale du royaume de Naples, puis nommé nonce à Bruxelles, légat à Pérouse et enfin évêque de cette ville. Il était réputé homme de grande prudence et, dans les nouvelles conditions de l'Eglise, le plus apte à initier une ère de recueillement très-nécessaire après les rudes tempêtes du pontificat de Pie IX. Ceux qui la désiraient jetaient les yeux sur lui.

L'évêque de Pérouse, qui comptait alors soixante-huit ans, était d'un âge papable qui ne promettait pas cependant un long pontificat; il jouissait d'une bonne santé; mais son organisation d'ascète ne paraissait pas des plus résistantes. Les plus confiants, se rappelant son amitié pour Gioberti, l'estime qu'il nourrissait pour Rosmini, la première période de son épiscopat à Pérouse, et sa conduite prudente et égale durant le temps qu'il dirigea ce diocèse, prédisaient un pontificat de conciliation ou du moins de pacification, certes pas un pontificat orageux ni batailleur.

En 1874, Pappalettere, abbé bénédictin du Mont-Cassin, chargé par le ministre Visconti-Venosta d'une étude sur les conditions du sacré collège et sur les probabilités du choix du nouveau pape, annonçait ou, pour dire mieux, concluait que le futur pontife aurait été l'évêque de Pérouse.

En 1877, Roger Bonghi dans son livre: « Le Conclave et le pape futur, » nommait Joachim Pecci parmi les successeurs plus probables de Pie IX; il avait de lui une opinion très-favorable, et il affirmait que Pecci possédait toutes les qualités que requiert saint Bernard dans un cardinal. Moi-même, en 1874 et en 1875, j'écrivis à plusieurs reprises que le nouveau pape aurait été Pecci.

Parmi les causes qui le désignaient comme successeur de Pie IX, il y en avait une d'une importance capitale. Le pontificat de Jean Mastai, si long et si rempli de vicissitudes, qui avait commencé au milieu des hosanna de la résurrection nationale, qui avait encore assez survécu au déclin du pouvoir temporel pour faire naître dans l'esprit du vieux pontife le doute que le nouvel ordre de choses ne fût pas aussi solide et durable qu'il le lui avait paru d'abord, ce pontificat avait fait des mécontents. La toute-puissance du cardinal Antonelli, que la perte même du pouvoir temporel n'avait pas amoindrie, rendait nécessaire une réaction de la part de ceux qui n'avaient pas obtenu du pontife et de son ministre tout ce qu'ils en avaient attendu ou qui étaient allarmés des conditions dans lesquelles ils laissaient l'Eglise après leur mort.

La réaction contre le pontificat de Pie IX et contre la toute-puissance de son secrétaire d'Etat couvait donc depuis longtemps dans la haute société ecclésiastique, réaction qui était plus systématique que politique, surtout à l'égard de l'Italie.

On ne désirait pas, et il n'était pas vraisemblable qu'on désirât un pape conciliant ou résigné aux faits accomplis. On souhaitait, au contraire, un pape qui se servît d'autres hommes, d'autres moyens; qui écoutât et suivît d'autres conseils pour recouvrer le bien perdu; qui fût moins ombrageux, moins pointilleux et plus équilibré; qui sût arrêter l'Eglise sur la pente du précipice où Pie IX l'avait poussée par la force des événements et par l'effet de sa nature irréfléchie, et qui fît la paix avec les autres Etats. On voulait la paix, afin de reconquérir la force et le prestige dans le monde.

L'homme qui pouvait réaliser cet idéal tout concret, semblait être Pecci qu'on considérait le moins responsable parmi les cardinaux italiens des actes du dernier pontificat. On se rappelait le tort récent que lui avait fait Pie IX en le refusant, sur l'instigation d'Antonelli, comme successeur du défunt cardinal Vannicelli, prodataire, et en lui préférant le cardinal Sacconi, moins digne que lui de ce poste. On savait qu'un mois avant la mort du puissant secrétaire d'Etat, Pie IX ne s'était rendu, qu'après une longue opposition, aux prières des cardinaux Franchi et Panebianco qui demandaient pour Pecci la dignité de camerlingue, dignité qui lui permit de se fixer à Rome, mais qui devait l'exclure de la papauté, puisque, selon la tradition, le camerlingue et le secrétaire d'Etat du dernier pape ne peuvent lui succéder. L'élection de Pecci fait voir comment on tient compte aujourd'hui de semblables traditions.

La manière dont était formé le sacré collège excluait toute pensée de conciliation ou de résignation aux faits accomplis en Italie. Pie IX, après un pontificat de 32 ans, laissait après lui une hécatombe de cardinaux. Tous ceux qui concoururent à son élection, ne le précédèrent pas dans la tombe; — ce fait ne se produisit que sous Urbain VIII,¹ — mais, à sa mort, il n'y avait plus dans le sacré collège que quatre cardinaux créés par Grégoire, dont trois écrasés par l'âge et par les infirmités et un seul valide, l'archevêque de Prague, aucun en état d'exercer une influence quelconque. Elle appartenait tout entière aux cardinaux de Pie IX, et même aux plus nouveaux, à ceux qu'il avait faits après 1871, alors que la politique la plus rancunière inspirait toutes ses nominations. Les cardinaux Franchi et Bartolini, les deux électeurs les plus influents de Léon XIII, avaient eu le chapeau le premier en 1872, le second en 1875. Comme on le verra dans le journal, le seul acte politique qu'accomplirent les cardinaux deux jours avant d'entrer en conclave, fut la note aux puissances catholiques sur les conditions exceptionnelles dans lesquelles avait lieu le conclave, et sur les droits temporels de l'Eglise. Proposée par Bartolini, écrite par Franchi, elle obtint l'approbation de tous les cardinaux présents.

¹ Ce pape, à cet effet, fit frapper une médaille sur laquelle on lisait ce dicton allusif aux cardinaux qu'il avait créés: « non vos me elegistis, sed ego elegi vos. »

Les oppositions que Pecci rencontra dans le conclave, ne furent pas, comme on le verra, de nature politique. Les plus obstinés parmi ses adversaires, les cardinaux Randi, Monaco, Oreglia et Sacconi, ne l'accusaient pas de libéralisme, quoiqu'ils insinuassent qu'à Pérouse il en était venu à une sorte d'accord avec les autorités italiennes. On ne pouvait certes pas le suspecter de libéralisme, puisque le cardinal Bartolini s'était déclaré son principal électeur, Bartolini, ¹ l'intransigeant le plus obstiné, bien que doué d'un certain bon sens romain, qui souvent persuade plus que toute doctrine et qui est un signe caractéristique des ecclésiastiques nés à Rome.

Le cardinal Bartolini personnifie ce type. D'origine populaire, il était parvenu au cardinalat, comme au terme d'une longue et pénible carrière. Il avait couru le monde, visité l'Orient et recueilli des curiosités archéologiques, acquérant ainsi la renommée de savant en archéologie sacrée. Jovial et bourru à la fois; prompt dans les aversions et dans les sympathies, sans que les unes et les autres fussent durables et rarement raisonnées; grognon et coléreux, plus par excès de cœur que par malveillance naturelle; ambitieux, moins pour lui-même que pour ses nombreux clients et pour ses créatures; plus opiniâtre et dogmatique dans les

¹ Pie IX, à cause de son extrême embonpoint, l'appelait *le cardinal tonneau*, et disait en plaisantant: « Nous avons dans le sacré collège un baril, (il faisait allusion au cardinal Barili), et un tonneau. »

préjugés que dans les opinions; orateur brillant et d'un coloris qui sentait son terroir; adversaire bruyant et implacable du nouvel ordre politique en Italie; voilà l'homme qui fit pape Joachim Pecci.

Cet homme eut l'intuition exacte de ce qui convenait à l'Eglise après Pie IX. Il ne fallait pas un saint qui, marchant sur les traces du dernier pape, compromît le resté; mais un pape politique doué d'un esprit froid et d'une main ferme, d'un diplomate enfin qui sût ouvrir une ère de recueillement et rétablir peu à peu les bonnes relations avec les puissances, excepté avec l'Italie; qui se servit d'autres instruments, d'autres méthodes et suivit ses conseils à lui dont Pie IX et Antonelli n'avaient jamais tenu compte. Persuadé que ce pape ne pouvait être que Joachim Pecci, Bartolini mit en œuvre toute sa pénétration et toute sa ruse pour que le camerlingue fût élu.

Ils ne se connaissaient intimement que depuis peu de mois, alors que Pecci était allé demeurer au palais Falconieri de la rue Giulia qu'habitait Bartolini. Celui-ci tomba gravement malade peu après l'installation de l'évêque de Pérouse, et il en reçut les soins les plus affectueux. Il est probable que, durant les longues heures de la convalescence, les deux éminences, peu amies de Pie IX et d'Antonelli, soulagèrent leurs cœurs et exprimèrent franchement leur opinion sur le gouvernement du défunt secrétaire d'Etat et sur les conditions dans lesquelles Pie IX laisserait l'Eglise à sa mort. Discours très vraisemblables dans les-



DOMINIQUE BARTOLINI

*ne à Rome le 16 mai 1813,
fait cardinal le 15 mars 1875.*

quels, et sur bien des points, ils devaient être complètement d'accord.

Les cardinaux les plus fidèles à la mémoire de Pie IX et à sa politique de résistance attaquaient le Camerlingue. Il semblait qu'ils eussent hérité du pontife décédé l'antipathie qu'il avait constamment nourrie contre l'évêque de Pérouse et il leur paraissait manquer d'affection et de respect à sa mémoire en lui donnant Pecci pour successeur. D'autres, tout en le connaissant, s'en défiaient et parmi eux Randi qui avait été légat à Pérouse. Les étrangers, de leur côté, qui ne le connaissaient point, étaient perplexes et usaient de prudence. Les dissidents ne s'entendirent pas entre eux et ne formèrent pas de parti. Dans les premiers scrutins, ils dispersèrent les voix, comme on le verra, sur quinze cardinaux et plus de trente votes se perdirent. Par attachement à la mémoire de Pie IX, les cardinaux ennemis de Pecci tentèrent de former un groupe; ils n'y réussirent pas, car le temps leur manqua pour s'entendre sur le choix du papable. Ils se divisèrent en groupes, et, dans le premier scrutin, Bilio recueillit six voix, Panebianco quatre, Monaco quatre aussi; dans le second, Bilio en eut sept, Monaco et Panebianco autant que dans le premier; mais dans le troisième et dernier scrutin les sept votes de Bilio descendirent à cinq, les quatre de Monaco à deux et les quatre de Panebianco à trois. Les résultats étaient négatifs, parce qu'il manquait un papable et un principal électeur qui voulussent

vraiment. Si les adversaires de Pecci avaient formé un parti pour Bilio, ils auraient certainement pu lui disputer la papauté, et recueillir dans le premier scrutin au moins vingt votes, qui se seraient sûrement accrus dans les autres. Mais Bilio n'ambitionnait pas la succession de Saint Pierre. De plus, la majorité des cardinaux, et les étrangers surtout, le considéraient plutôt comme un saint que comme un diplomate, et on le savait continuateur aveugle de la politique de Pie IX ; c'était un moine sans ombre de culture politique. Beaucoup aussi lui étaient contraires à cause de son origine piémontaise. Bartolini, qui, par de sages menées, avait préparé le terrain avant d'entrer en conclave, réussit à faire aller en fumée l'élection de Bilio par l'œuvre de Bilio lui-même et de l'augustin Martinelli que celui-ci protégeait. Un fait caractéristique du dernier conclave fut le manque de cardinaux papables, et vraiment, à part Joachim Pecci et Louis Bilio, on n'en voit pas d'autres. Riaire Sforza, archevêque de Naples, était mort deux ans auparavant ; Alexandre Franchi avait la réputation d'un imprudent et il ne jouissait pas de la confiance des cardinaux italiens. Le défaut de papables rendit plus facile et plus prompte l'élection de Pecci.

Il n'y eut donc, comme on le verra, de la part des cardinaux italiens ou des cardinaux étrangers, ni de ces factions, ni de ces manèges, ni de ces hostilités opiniâtres dont est si riche la chro-

nique des élections pontificales et qu'il faut attribuer à cette circonstance que, dans ces conclaves, on n'élisait pas seulement le chef de l'Eglise, mais le chef d'un royaume de plus de quatre millions d'habitants, au centre de l'Italie, et qui, plus qu'un autre prince de ce pays, en était l'arbitre. Dans le dernier conclave, au contraire, et dans des conditions fort diverses, on devait uniquement choisir le chef de l'Eglise. Le futur pape, dans le moment même de l'élection, se trouvait en présence d'un terrible dilemme: ou sortir de Rome et s'en aller errant par le monde, ou s'enfermer dans le Vatican et attendre du ciel la délivrance. Ces pensées devaient certainement mettre la bride aux ambitions et refroidir aussi celles de Pecci, si jamais il en avait eu. Une chose certaine est que si Pecci, dans le fond de son cœur, désirait la tiare, il ne fit rien pour l'obtenir; on peut même affirmer qu'il ne la souhaitait pas. On ne lira pas sans émotion le colloque qu'il eut avec un conclaviste la nuit du 19 au 20 février. La papauté l'effrayait; il était persuadé que ses jours en seraient raccourcis; il en voyait tous les périls et il en sentait la responsabilité. Le bruit répandu qu'il ne l'ambitionnait pas, contribua à lui procurer des votes qui s'étaient dispersés dans les premiers scrutins, et accéléra ainsi son élection.

Ses hésitations et ses frayeurs parurent une humilité excessive, et la fermeté dont il donna preuve comme camerlingue, lui attira les sym-

pâthies des cardinaux étrangers. Il leur sembla apte au commandement, digne de dominer, supérieur aux autres cardinaux, plein de dignité et de gravité, répugnant à tout acte de familiarité calotine et toujours maître de soi dans ses façons et dans son langage.



CHAPITRE II.

Les cours catholiques. - L'Espagne et le cardinal Franchi. - Portrait de ce cardinal et difficultés qui s'opposent à son élection. - La France et le cabinet Dufaure. - Le maréchal Mac-Mahon privé d'autorité. - L'Autriche-Hongrie par rapport au conclave. - Aucune de ces puissances ne fait usage du droit d'exclusion. - Correspondance diplomatique avec le cabinet du Quirinal. - La Bavière et la Belgique.

LES PARTIS politiques ne s'agitèrent nullement dans le conclave de Léon XIII, et rien ne vint révéler que des accords avaient été pris entre les cardinaux étrangers pour l'exercice indirect du droit d'exclusion. Ils prirent part au conclave sans avoir reçu d'instructions précises de leurs gouvernements respectifs.

Le cabinet de Madrid n'eut pas à se préoccuper, s'il était de son avantage ou non de se servir du veto. Il se contenta de faire entendre aux quatre cardinaux espagnols et à ses diplomates de Rome qu'il était nécessaire qu'on élût un pape porté à la conciliation et de sentiments modérés.

Le cabinet, présidé par Canovas Castillo, dont faisait partie Silvela, comme ministre des affaires étrangères, était conservateur et voulait paraître ménager le Vatican. Dans les premiers jours de décembre 1877, il n'avait pas encore d'idée arrêtée en ce qui concernait l'exclusion, et il déclarait seulement au ministre d'Italie à Madrid que le gouvernement espagnol n'en ferait usage que dans le cas où *il devrait faciliter l'élection d'un pontife conciliant*.¹

Le ministère du roi Alphonse n'ignorait pas également que les quatre cardinaux espagnols étaient tous disposés en faveur de Franchi, autrefois nonce auprès de la reine Isabelle et bien vu à sa cour. Franchi avait laissé de vives sympathies et de chaudes amitiés dans le clergé et l'épiscopat espagnols ainsi que dans l'aristocratie madrilène.

Des quatre cardinaux espagnols, le plus influent auprès du gouvernement était le cardinal Moreno, archevêque de Tolède, le plus ancien aussi dans la dignité cardinale et primat d'Espagne. Les trois autres se réglaient d'après lui. Il avait une amitié profonde pour le cardinal Franchi que ses compatriotes partageaient du reste. La certitude que les cardinaux espagnols auraient voté pour Franchi, qu'on considérerait à Madrid et dans toute l'Espagne comme le plus papable, et le renom de conciliant dont il jouissait, con-

¹ Le ministre du Roi à Madrid au ministre des affaires étrangères à Rome. Madrid, 8 déc. 1877.

vainquirent le gouvernement du roi Alphonse à ne pas agir directement ni à se servir du veto, du moment qu'on n'avait rien à redouter d'un pape hostile, en admettant même que l'élection de ce pape fût possible. Pie IX, quatre ans auparavant, n'avait tenu aucun compte des fureurs carlistes et avait reconnu Alphonse XII roi légitime d'Espagne, et envoyé un nonce à Madrid. En retour, le roi avait conféré la Toison d'or au cardinal Antonelli et remis solennellement le chapeau à monseigneur Simeoni fait cardinal pendant sa nonciature à Madrid.

Le cabinet Canovas se fia au bon sens de ses cardinaux, et, tranquilisé par les assurances que le gouvernement italien lui avait données avant même que Pie IX mourût, non seulement il les détourna du projet de quitter Rome après la mort du pape, mais il ne fit non plus usage de son droit d'exclusion, parce que vraiment il n'aurait su contre qui s'en servir. Le désir du ministère Canovas de voir élu Franchi qu'il connaissait, était inspiré par le même intérêt qui induisit les ministres de la reine Christine à se valoir du droit d'exclusion pour frapper le cardinal Giustiniani qui, pendant son séjour en Espagne, s'était montré grossier partisan de l'absolutisme. L'exclusion de Giustiniani, prononcée par le cardinal Marco, donna la papauté à Mauro Cappellari, Grégoire XVI, partisan de la même faction.

Le cabinet de Madrid ne s'attendait sûrement pas à la rapide élection de Pecci. Le bruit courut

parmi les Espagnols de Rome qu'au dernier moment Franchi avait eu peur de la papauté; exagération causée par l'ignorance des dispositions du sacré collège à l'égard de Franchi et par sa prétendue importance.

En réalité, Franchi ne pouvait compter que sur les voix des quatre cardinaux espagnols ; aucun parti ne s'était formé en sa faveur. Jeune encore, comptant à peine 59 ans, il jouissait d'une santé qui promettait une longue et heureuse vieillesse. Quoiqu'il se montrât dans des conversations intimes plutôt mécontent que satisfait de Pie IX et d'Antonelli, Franchi était réellement un opportuniste qui ne s'échauffait que pour soi, heureux de la faveur dont il jouissait et de la haute charge qu'il occupait comme préfet de Propaganda Fide. Il aimait la vie avec ses attractions et ses jouissances ; il acceptait volontiers les invitations à des dîners splendides. Il était orateur éloquent et causeur agréable ; ambitieux aussi, mais son ambition était satisfaite par des manifestations extérieures ; elle ne recherchait pas les affirmations dangereuses. Personne n'avait autant de clients et de courtisans que lui. On se pressait plus dans son magnifique appartement de Propaganda que dans l'antichambre d'Antonelli ; et il y recevait tout le monde, plutôt comme un grand personnage mondain, dispensateur de grâces, que comme un cardinal de la Sainte Eglise. Il n'avait ni la simplicité de Di Pietro ni la bonhomie rustique de Bartolini, tous deux Romains comme lui. Il pre-

nait les airs d'un fastueux protecteur et il s'étudiait à exagérer sa propre importance. Le type de ces politiques revêtus de la pourpre du pontificat de Léon X et de la Renaissance revivait tout entier en lui. Il aimait à parler de soi et de ses missions diplomatiques, bien qu'elles n'eussent pas été des plus heureuses ; il acceptait volontiers les adulations et souriait avec complaisance aux flatteurs auxquels il faisait espérer plus qu'il ne pouvait ou ne voulait accorder. Son nom, après celui d'Antonelli, était dans toutes les bouches de la société ecclésiastique romaine que Franchi, Romain lui-même, mais de modeste origine, caressait et flattait de préférence.

Franchi avait du succès auprès des prélats et du clergé indigènes et surtout auprès des jeunes prêtres ; mais il ne réussissait point auprès des cardinaux de la curie, jaloux de lui et de sa fortune, et ennuyés, peut-être même offensés, de ces airs prédominants et présomptueux que prenait le joyeux cardinal dans ses discours et dans ses gestes. Ses adversaires médisaient volontiers de l'infime culture de son esprit et ils racontaient plaisamment une anecdote concernant sa nonciature en Toscane en 1859. « Les Piémontais, » écrivait-il de là, « n'occuperont jamais la Toscane. » Et quand ils l'occupèrent, il faisait savoir à la cour papale : « Avant qu'un mois soit écoulé le Grand-Duc sera de retour. » Et lorsque le Grand-Duc ne revint pas : « Je l'avais bien prévu. » Les cardinaux non romains, qui étaient en plus grand nom-

bre, ne supportaient guère sa morgue romaine, et plus d'une fois Pie IX lui-même en avait ri. Il l'affectionnait cependant, mais ne se fiait pas à lui et après la mort d'Antonelli il ne le voulut pas pour secrétaire d'Etat, et il en avait fallu pour qu'il le fit cardinal. Les plus hargneux l'accusaient de libéralisme, par la seule raison qu'il ne dédaignait pas la visite des hommes politiques.

Si donc Franchi paraissait le plus papable aux cardinaux espagnols, il n'en était pas ainsi pour ceux qui vivaient à Rome et qui connaissaient les dispositions du sacré collège. Cependant il pouvait être un adversaire à craindre, s'il faisait parti contre Pecci; aussi Bartolini, plein de finesse, sut-il flatter sa vanité, et, pour s'en servir même, il le fit nommer secrétaire d'Etat du nouveau pape, avant qu'on entrât en conclave, tout en lui faisant entendre que la différence d'âge et de complexion qui existait entre lui et Pecci était assez grande pour qu'il pût espérer de succéder plus tôt à celui-ci qu'à Pie IX; et il fit courir cette plaisanterie que, pour arriver à Franchi, il fallait passer par Pecci, plaisanterie répétée aux Espagnols et à quelques cardinaux favorables à Franchi, parmi lesquels on citait Hohenlohe et Di Pietro. Franchi s'en persuada, du reste, quoique à contre-cœur. Ayant voulu la démonstration du fait et obtenu seulement cinq votes, résultat plus que mesquin, il comprit qu'il n'y avait pas à insister et il conseilla aux Espagnols de voter pour Pecci, et aux autres cardinaux de précipiter



ALEXANDRE FRANCHI

*né à Rome le 25 juin 1819,
fait cardinal le 22 décembre 1873,
mort à Rome le 31 juillet 1878.*

l'élection du Camerlingue Il voulut même paraître le principal électeur et battit des mains à la lecture du dernier billet, faisant ainsi supposer qu'il s'agissait d'une élection par acclamation. Mais il révéla l'état de son âme par la réponse qu'il fit aux félicitations de monseigneur Baccelli, qu'on trouvera référée dans le journal.

Les Espagnols, diplomates et cardinaux, ne furent pas persuadés des causes qui s'opposaient à son élection et, soupçonneux de leur nature, ils répétèrent qu'il avait eu peur de la papauté; peu s'en fallut qu'ils ne l'accusassent de simonie, par le seul fait qu'il avait obtenu du nouveau pape la charge si enviée de secrétaire d'Etat, charge qu'il n'occupa que quatre mois seulement. Sa mort fut si subite et si terrible, qu'elle donna lieu aux commentaires et aux conjectures les plus étranges. On parla d'empoisonnement pour avoir inauguré avec Léon XIII la politique de réconciliation avec la Prusse. Il y eut des accusations écrites et répétées en Italie et au dehors; les amis de Franchi en parlaient comme d'un fait certain; son frère semblait y croire, mais il empêcha qu'on fît des investigations sur les causes de sa mort qui restèrent impénétrables.

Peut-être l'histoire soulèvera-t-elle un jour le voile qui recouvre ce mystère et prouvera-t-elle que ces soupçons infâmes manquaient de fondement. A quoi cela servait-il d'empoisonner Franchi qui avait inauguré la politique de restauration et renoué avec la Prusse les relations diploma-

tiques si, lui mort, cette politique devait procéder si rapidement avec Léon XIII, qu'on supposa, au contraire, que si Franchi était resté secrétaire d'Etat, il aurait cherché à tempérer les ardeurs du Pape vers la cour de Berlin ?

Si l'on tient compte du caractère de Léon XIII et de celui de son secrétaire d'Etat, tous deux désireux de se mettre en vue et incapables de supporter le joug l'un de l'autre, on peut admettre que le cardinal Franchi ne serait pas resté longtemps à son poste, mais qu'il ne se serait pas démis avec la même résignation que le cardinal Nina, son successeur.

Le cabinet du roi d'Espagne dut être satisfait de l'élection de Pecci, puisqu'elle était accompagnée de la nomination de Franchi au secrétariat d'Etat, nomination qui était un gage de sincère et constante bienveillance de la part du Pape envers la nouvelle monarchie espagnole.

Le roi envoya tout de suite ses félicitations au nouveau pontife pour son élection à laquelle avaient contribué les cardinaux espagnols; et un solennel *Te Deum* fut chanté à Madrid, comme, à la mort de Pie IX, on avait levé la séance des Cortès en signe de deuil, et célébré des funérailles solennelles avec l'intervention des ministres, des Chambres législatives et du Corps diplomatique.

Les cardinaux français étaient au nombre de huit, sans compter le cardinal Bonaparte entièrement romanisé. Des huit, l'un manqua à cause

de maladie et deux étaient cardinaux de curie. On ne saurait assurer que les cinq autres se fussent entendus sur le choix du nouveau pape. Monseigneur Guibert, archevêque de Paris, inclinait pour Bilio, se rappelant qu'un jour, en présence de Bilio, Pie IX lui avait dit : « Voici mon successeur. » Le bruit courut dans le conclave que le maréchal Mac-Mahon, alors président de la république, avait donné au cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, toute faculté de se servir du droit d'exclusion. Mais ce bruit était faux, parce qu'on ne savait contre qui et dans quel but le maréchal entendait exercer le veto, en admettant qu'il pût le faire après l'avènement au pouvoir de Dufaure et de ses amis de la gauche.

Les nouveaux ministres français, dont quelques uns avaient fait partie du cabinet Simon, ne pensèrent jamais à se servir de ce droit ou, s'ils y songèrent, ce fut dans un sens diamétralement opposé à celui que le maréchal désirait dans le fond de son cœur.

L'Empire, avec plus de vraisemblance, en aurait profité, Thiers aussi peut-être, et certainement le ministère du 16 mai, dans lequel le duc de Magenta avait une plus grande confiance que dans les nouveaux ministres que lui imposait la situation parlementaire. « Se soumettre ou se démettre, » avait exclamé Gambetta, et le maréchal s'était soumis. Les nouveaux ministres républicains, anticléricaux sincères, pouvaient regarder avec indifférence l'élection du nouveau pape.

Leurs opinions sur le conclave et sur les qualités que devait posséder le futur pontife furent exprimées avec beaucoup de franchise et de loyauté par le ministre des affaires étrangères, monsieur Waddington, dans les entrevues avec le général Cialdini, ambassadeur d'Italie, puis avec monsieur Ressman.

Si la république française avait à ce temps un président non républicain, elle avait, par contre, des ministres libéraux, incapables d'immixtions importunes, peu suspects de cléricalisme et très circonspects à l'égard de la Prusse que le coup de tête du maréchal, accompli le 16 mai, inquiétait passablement, surtout à la veille d'un conclave. Cependant les nouveaux ministres qui sentaient le besoin « d'apaiser les scrupules de conscience » du maréchal, demandèrent au gouvernement italien des assurances à l'égard de ses intentions pour la garantie de la liberté et de la sûreté du conclave qui semblait proche, à cause du dépérissement de Pie IX.

Le 16 décembre 1877, c'est-à-dire trois jours après la formation du nouveau cabinet, monsieur Waddington, ministre des affaires étrangères, avait une conversation avec le général Cialdini, dont celui-ci informait le gouvernement italien par note confidentielle du 16 décembre.¹

A cette note le ministre italien répondait d'abord par télégramme, puis par lettre du 21 dé-

¹ L'ambassadeur royal à Paris au ministre des affaires étrangères à Rome. Paris, 16 décembre 1877.

cembre, répétant les assurances déjà données au marquis de Noailles, ambassadeur de France à Rome, que le gouvernement italien se sentait parfaitement maître de la situation et qu'il n'existait dans les prévisions générales aucun indice qui fit présager un changement de nature telle à créer de légitimes préoccupations aux gouvernements qui désiraient la pleine liberté du saint-siège.¹ Le ministre ajoutait de nouvelles assurances, et il déclarait en même temps *que le gouvernement du Roi n'avait aucune connaissance d'une trame ourdie dans le but de tenir le conclave hors d'Italie.*

Monsieur Waddington, à qui le général Cialdini communiqua les assurances contenues d'abord dans la dépêche, puis dans la lettre du ministre Melegari, télégraphiait qu'il avait accueilli avec beaucoup de satisfaction les déclarations du gouvernement italien. A cette époque, le général Cialdini partait en congé pour des motifs de santé et il était remplacé par monsieur Ressman, conseiller de légation. Dans une conversation que celui-ci eut avec monsieur Waddington, le ministre français fit des déclarations si explicites sur les intentions de son gouvernement à propos du prochain conclave et empreintes de tant de franchise et de bon sens politique, que monsieur Ressman les communiqua textuellement dans son rapport.

¹ Réponse du ministre Melegari à l'ambassadeur italien à Paris, 21 décembre 1877.

Ce rapport parut si important que le ministre des affaires étrangères le communiqua à nos agents diplomatiques à Berlin, à Vienne, à Lisbonne et à Madrid: *La France, avait dit monsieur Waddington, désire que le conclave se réunisse à Rome et que l'élection du nouveau pontife se fasse de la façon la plus libre, la plus régulière et la plus conforme aux traditions, afin que, dans aucun cas, la validité de la nouvelle élection ne puisse être contestée. Le gouvernement français désire, en outre, que le nouveau pape soit un homme de sentiments modérés, qui RENDE POSSIBLE UNE RÉCONCILIATION AVEC L'ITALIE et qui soit Italien. Son influence, dans la mesure du possible, s'exercera dans ce sens. Et il ajoutait: Je ne sais pas encore dans quelles limites notre droit d'exclusion pourra pratiquement s'exercer, et je ne me dissimule pas la difficulté de maintenir un tel droit; mais je crois que, dans certains cas, nous n'hésiterions pas à le revendiquer, surtout dans celui où il y aurait péril de voir élu un pape non italien.*¹

Ceci se passait entre le gouvernement italien et le gouvernement français peu de temps avant que Pie IX mourût. Le gouvernement de la république, voulant donner une nouvelle preuve d'amitié à l'Italie, envoya à Rome le maréchal Canrobert pour assister aux funérailles de Victor-Emmanuel et pour saluer le nouveau roi.

¹ Dépêche de monsieur Ressenman. Paris, 25 décembre 1877.

Trois semaines après Pie IX mourut, et le gouvernement italien, comme nous le verrons, s'empressa d'annoncer cet évènement à nos représentants à l'étranger par deux dépêches du 7 février. Monsieur Depretis, ministre des affaires étrangères, y annonçait laconiquement la mort du pontife, et il faisait savoir que toutes les dispositions étaient prises pour assurer la liberté matérielle et morale du gouvernement provisoire de l'Eglise et du conclave; il invitait en même temps les ambassadeurs et les ministres à faire une communication dans ce sens aux gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités.¹

Les réponses des divers cabinets sont rapportées littéralement dans les documents diplomatiques. Parmi les plus claires et les plus franches, on lit celle de monsieur Waddington à monsieur Ressman.² Il lui communique les nouvelles reçues le jour même de l'ambassadeur français auprès du Vatican, monsieur de Baude, et il lui déclare avoir fait lire à monseigneur Moglia, nonce pontifical à Paris, les communications du gouvernement italien ainsi que celles de quelques cardinaux français. Les déclarations de monsieur Waddington étaient parfaitement conformes à celles qu'il avait faites au général Cialdini deux mois auparavant. Les sentiments de confiance et d'amitié du gouvernement français pour

¹ V. le texte des deux dépêches qu'on cite dans le chap. IV.

² Communication de monsieur Ressman au ministre des affaires étrangères. Paris, 8 février 1878.

le gouvernement italien n'étaient ni changés ni modifiés.

D'autre part, après la crise ministérielle, la république ne pouvait pas compter sur la confiance des cardinaux à son égard. Si le maréchal ne s'était pas soumis avec si peu de dignité, ou si, du moins, le ministère tombé le 12 décembre était resté au pouvoir, les cardinaux français auraient pu se concerter avec lui ou avec ses ministres. Mais les cardinaux avaient perdu toute confiance dans le chef de l'Etat et ils n'en avaient aucune dans les nouveaux ministres dont les vues n'étaient pas dissemblables de celles des hommes politiques du ministère Simon, que le maréchal avait si brusquement congédiés le 16 mai, parce que Simon avait dit que les récits sur l'emprisonnement du pape au Vatican étaient exagérés et menteurs. Il avait ainsi provoqué le vote du 4 mai 1877, par lequel la majorité invitait le gouvernement à prendre des mesures énergiques à l'égard des cléricaux qui conspiraient contre la république.

Le duc de Magenta, qui avait subi une humiliation après l'autre en préférant *se soumettre à se démettre*, avait perdu tout crédit aux yeux des catholiques, du clergé et du parti légitimiste. Quelque conseil qu'il eût donné aux cardinaux français au sujet du choix du nouveau pape, ceux-ci l'auraient accueilli avec méfiance et n'en auraient pas tenu compte. Le bruit se répandit dans Rome que le maréchal entendait investir le

cardinal de Bonnechose du droit de veto; mais ce bruit resta sans fondement. Ce cardinal, créé par Napoléon III en 1863, était un des trois cardinaux de la Couronne et par ses précédents, incapable, comme les autres cardinaux, d'inspirer de la confiance aux nouveaux ministres. Ils n'apportèrent donc en conclave ni le droit d'exclusion ni le vote, pas même un désir de leur gouvernement en ce qui concernait le choix du nouveau pape; et ils n'avaient pas même, comme les cardinaux espagnols, un candidat commun. Seul, l'archevêque de Paris se montrait favorable à Bilio, mais sans chaleur; les autres n'exprimèrent pas d'opinion, et il ne serait pas invraisemblable que dès l'abord ils eussent dispersé leurs votes, pour les réunir ensuite sur le Camerlingue. Les deux cardinaux français de curie n'avaient aucune autorité sur eux, et si de Falloux était favorable à Pecci, Pitra, lui, ne laissa rien entrevoir de ses pensées.

Les ministres français laissèrent donc le président célébrer à Versailles de somptueuses funérailles à Pie IX, et exprimer ses regrets au sacré collège sur la mort du pontife, et la maréchale se rendre en personne auprès du nonce pour lui faire ses condoléances. Ils restèrent, pour ainsi dire, étrangers au conclave, persuadés, d'après les assurances reçues, que le gouvernement italien en garantirait la liberté et la sûreté, et presque sûrs que le nouveau pape aurait été modéré et conciliant.

Les cardinaux autrichiens étaient au nombre de cinq, dont un seul, le cardinal Franzelin, appartenait à la curie. L'archevêque de Prague, qui comptait 36 années de pourpre et qui était doyen de l'ordre des prêtres, était celui d'entre eux qui avait la plus grande autorité. Seul survivant des cardinaux de Grégoire, on ne pouvait le dire vieux, puisqu'il n'avait pas encore atteint 70 ans. Un grand nom, une grande fortune et une grande bonté : voilà ce qui caractérisait le cardinal de Schwarzenberg. De tous les cardinaux étrangers, lui seul aurait pu aspirer à la tiare ; mais ni lui ni son gouvernement n'en étaient désireux. L'élection d'un pape étranger ne pouvait que susciter des difficultés, voir même des périls, à la nation à laquelle l'élu aurait appartenu. On n'aurait pu lui refuser l'hospitalité, dans le cas où il aurait quitté Rome, ni diplomatiquement l'abandonner, s'il y était resté. Dans un cas, comme dans l'autre, aucun avantage, mais de graves embarras.

Le cardinal de Schwarzenberg était homme à comprendre que son élection à la papauté ou celle d'un cardinal autrichien ne convenait ni à lui ni au gouvernement de l'empereur. Du reste, le projet d'élire pape un étranger ne fut jamais discuté dans les congrégations, et lorsque les cardinaux autrichiens arrivèrent à Rome, la résolution d'élire pape un Italien avait déjà été prise. Schwarzenberg vota pour Pecci dont il était l'ami, et, comme il exerçait une influence méritée sur les cardinaux Simor, Mihalowitz et Kutschker, il est

probable qu'il leur conseilla de donner leurs voix au Camerlingue. Franzelin, qui était jésuite, ne devait pas être de l'avis de Schwarzenberg, mais partager plutôt l'aversion de Randi, d'Oreglia et de Monaco pour Pecci.

L'Autriche, à ce moment, à cause de sa situation intérieure et de celle de l'Europe en général, ne pouvait pas s'immiscer dans l'élection pontificale. Quel que fût le successeur de Pie IX, elle n'en avait rien à craindre, ayant toujours vécu dans les meilleurs termes avec Pie IX; et les conditions de la conscience religieuse n'étaient pas telles dans les provinces les plus catholiques de l'empire à devoir imposer au gouvernement une participation directe dans le conclave. Il n'y avait pas de motifs d'ordre moral et encore moins de politiques. Le nouveau pape, qui n'était plus prince temporel, ne pouvait être pour elle une source de crainte ou d'espérance. A la tête du gouvernement se trouvait le Hongrois Andrassy dont les précédents justifiaient entièrement la conduite presque indifférente du gouvernement austro-hongrois, et rassuraient ceux qui désiraient un pape doux et conciliant. Dans la séance du sous-comité de la délégation hongroise, tenue le 11 décembre 1877, le comte Andrassy, ayant été interpellé par le comte Szécsen sur les accords pris par le cabinet de Vienne avec les autres cabinets européens à l'égard du droit de veto dont on devrait peut-être se servir en cas de conclave, déclare qu'il n'était pas en état de répon-

dre, à ce sujet « des communications n'ayant pas été échangées à cet effet avec aucun gouvernement. »¹

Lorsque le comte de Robilant, ambassadeur d'Italie, fit part de la mort du Pape et des mesures prises par le gouvernement italien pour assurer l'indépendance du gouvernement provisoire de l'Eglise et la liberté du conclave, le chancelier de l'empire austro-hongrois répondit d'abord en remerciant le diplomate italien de sa communication, et trois jours après il lui fit passer une courte note dans laquelle on lit les paroles suivantes :

« Le cabinet impérial et royal a pris connaissance avec la plus vive satisfaction de cette importante communication. Il n'a d'ailleurs jamais mis en doute ni la sincérité des assurances données itérativement et spontanément à cet égard par le cabinet du Quirinal, ni son pouvoir de les réaliser. »²

Après la mort de Victor-Emmanuel, l'empereur François-Joseph et ses ministres envoyèrent l'archiduc Rainer pour assister aux obsèques du roi d'Italie, et pour rendre hommage à son successeur, le roi Humbert, dont il est proche parent. Ce fut alors que le Pape expédia sa protestation datée du 17 janvier contre l'avènement du roi Humbert au trône d'Italie.

¹ L'ambassadeur royal à Vienne au ministre des affaires étrangères à Rome. Vienne, le 15 décembre 1877.

² L'ambassadeur royal à Vienne au ministre des affaires étrangères à Rome. Vienne, le 9 février 1878.

Dans sa note du 26 janvier, le comte de Robilant, parlant de cette protestation, disait avec finesse que le cabinet de Vienne y avait répondu en envoyant l'archiduc Rainer pour assister aux funérailles de Victor-Emmanuel et pour féliciter le nouveau souverain d'Italie. Il révélait, en outre, que le refus du Pape de recevoir l'archiduc avait fait une très mauvaise impression à Vienne. L'archiduc, qui avait été à Rome l'objet de démonstrations les plus vives de respect et de sympathie de la part du gouvernement et de la population, assista en tenue officielle à la séance royale dans laquelle Humbert prêta serment. De retour à Vienne, il ne put s'empêcher d'exprimer, par de chaudes paroles, l'excellente impression qu'il rapportait de son voyage en Italie. Notre ambassadeur les communiqua au gouvernement, et le ministre des affaires étrangères, président du conseil, répondant au comte de Robilant, manifestait « la satisfaction qu'éprouvait le gouvernement en voyant que le voyage de S. A. I. et R., l'archiduc Rainer avait eu, pour nos relations avec le cabinet de Vienne, l'effet que nous en attendions. Présent aux manifestations unanimes de l'esprit public en Italie, S. A. I. et R. aura certainement pu dissiper beaucoup de préventions qui nuisaient là-bas à la loyale intimité des rapports que nous avons toujours eu pour but de raffermir entre les deux Etats. » ¹

Les autres cours catholiques, n'ayant pas droit d'exclusion, ne montrèrent pas moins de confiance dans les assurances du gouvernement italien. La Bavière, par l'entremise du ministre Lutz, et la Belgique par celle du comte d'Aspremont-Lynden, déclaraient avoir pleine et entière confiance dans le gouvernement italien, et même le premier-ministre belge, catholique et chef d'un ministère catholique, répéta plus d'une fois au ministre italien De Barral: *Qu'il était vivement à désirer que le successeur de Pie IX fût animé de sentiments conciliants.*¹

¹ Communications des ministres de Munich et de Bruxelles, à la date du 8 et du 12 février 1878.



CHAPITRE III.

Les cours non catholiques. - L'Allemagne et les vieux catholiques. - Opinion de Döllinger sur le conclave. - Le cardinal Hohenlohe. - Préventions et soupçons contre lui. - La Russie et l'Angleterre. - Les cardinaux Moraes Cardoso et Ledochowski. - Les cardinaux absents.

LES cours non catholiques ne montrèrent pas moins de confiance dans les assurances du cabinet du Quirinal; au contraire, elles manifestèrent plus clairement encore leur désir qu'un pape, animé de sentiments de modération et de conciliation, succédât à Pie IX. C'est principalement à l'Allemagne et à la Russie que ceci importait davantage. La guerre contre le clergé catholique, par l'effet des lois de Mai, était alors en Allemagne dans toute sa véhémence, mais cette lutte commençait à devenir pesante et certainement ennuyeuse au chancelier. La nouvelle de la mort de Pie IX n'affecta pas douloureusement la cour de Berlin. Au contraire, on conçut immédiatement

l'espoir d'avoir un pape qui apportât, dans ses relations avec les puissances, un esprit de paix et de conciliation, et qui permît à l'Allemagne une politique d'attente et graduellement un *modus vivendi*, par lequel prendrait fin le mécontentement des populations de confession mixte, et l'opposition acharnée et systématique du Centre dans le conseil de l'Empire.

Telles étaient les espérances du gouvernement de Berlin à la mort de Pie IX. Celles des vieux catholiques, principalement de la Bavière, étaient plus vives encore.

Le célèbre Döllinger, dans un entretien sur le conclave avec un homme d'Etat italien, s'exprime ainsi : « Si le conclave avait lieu en France, comme on en répand le bruit, ce serait une grave erreur de la part de la Curie, parce que, grâce à l'appui de l'Allemagne indignée, le gouvernement italien serait libre de modifier les lois de garantie et de mettre un frein aux abus de la cour pontificale envers l'Italie. Si le conclave a lieu à Rome, il sera de si courte durée qu'aucun Etat n'aura le temps de prendre envers ce conclave l'attitude requise par ses propres intérêts. » Parlant ensuite du droit de veto, le chef des vieux catholiques le définissait comme une chose d'aucune importance pratique. « Supposons, » disait-il subtilement, « qu'un Etat se déclare contre un cardinal candidat, il serait facile au conclave d'en élire un autre du même parti, et la situation resterait la même. Le veto ne serait utile que dans le cas

qui se présenta à l'élection de Clément XIV, où les puissances s'entendirent entre elles pour agir ensemble et déterminer la nomination d'un cardinal à leur gré. Ceci pouvait se faire alors, parce que les Bourbons, occupant plusieurs trônes, purent se mettre d'accord sur l'élection; mais aujourd'hui ce serait absolument impraticable. »

Et il ajoutait encore: « Lors même que le conclave élirait un cardinal contre lequel serait prononcé le veto, il ne serait au pouvoir d'aucun Etat de ne pas reconnaître le nouveau pape, car ce droit appartient aux peuples et non aux gouvernements. Les catholiques, en tout cas, ne manqueraient pas d'appuyer le nouvel élu. S'il est un Etat qui puisse effectivement rendre nulle l'élection du pape, c'est l'Italie; car il dépend de sa reconnaissance manifeste ou tacite que le nouvel élu puisse rester à Rome pour y assumer le gouvernement de l'Eglise. » Enfin il concluait ainsi: « Jusqu'à ce qu'on n'ait trouvé d'autre ville où l'on puisse créer à la papauté une position stable et sûre, il lui faudra nécessairement s'entendre et vivre à Rome avec l'administration locale, tandis que les autres gouvernements, le voulussent-ils même, ne sauraient empêcher la papauté d'exercer l'autorité qui lui est propre. Il est donc facile de penser que si un Etat veut créer des embarras au conclave, le sacré collège peut y couper court en déclarant, comme le fit Pie IX dans le dernier concile, qu'aucune ingérence d'Etats ni d'ambassadeurs étrangers n'est

admise dans les affaires ecclésiastiques, et ainsi toute question éventuelle de veto n'aurait aucune raison d'être. »

Avec le nouveau pape, les vieux catholiques espéraient une fortune meilleure que celle qu'ils avaient eue avec Pie IX. Certes, ils ne pouvaient supposer qu'en se réconciliant avec Berlin, Léon XIII leur enlèverait ainsi leur plus solide appui, celui du gouvernement prussien, ni que le nouveau pape se montrerait si rigide dans la doctrine catholique la plus orthodoxe.

C'est du sein du vieux catholicisme qu'était sorti le premier et unique cri de protestation contre l'infailibilité papale; aussi Mariano fait-il observer judicieusement qu'aucun fait ne pourrait mieux que celui-là honorer le caractère allemand si pur, si sain et qui, au dire de Charles-Quint, supporte tout, sauf ce qui lui pèse sur la conscience.

« Certainement, écrivait cet auteur renommé, les bases dogmatiques du vieux catholicisme sont arbitraires et artificielles; cependant il n'a pas encore dit son dernier mot. »¹ Il nous paraît à nous qu'il ne le prononcera plus ce mot, ou, du moins, qu'il ne le prononcera pas à présent. Après la paix conclue entre le gouvernement prussien et le saint-siège, il ne reste désormais aux vieux catholiques, maintenant affaiblis en nombre et en vigueur, ou, plutôt, il ne leur est resté qu'à se

¹ *Cristianesimo, cattolismo e ciiltà*. Etudes de RAPHAËL MARIANO. Bologne, Zanichelli, 1879.

soumettre au Vatican, comme l'ont déjà fait Döllinger, Gunther et Hermann, ou qu'à changer complètement de confession. L'unique église qu'ils possédassent à Munich leur a été enlevée.¹

Les vieux catholiques s'en vont en Allemagne, comme le clergé libéral en Italie; les uns et les autres non seulement incompris, mais encore attaqués par leurs gouvernements respectifs. Bismarck aurait pu se servir des vieux catholiques avec efficacité pour combattre le Vatican, de même l'Italie, de son bas clergé qui n'était pas hostile au nouvel ordre de choses, et qui, quoique pauvre et ignorant, est bon et facile à se plier.

Pour ce qui est du gouvernement prussien, il n'avait rien à craindre du nouveau pape, car il était impossible que le sacré collège élût un pape plus hostile que ne l'était Pie IX. Le secrétaire d'Etat, M. de Bülow, répondant à la communication du représentant italien à Berlin touchant la mort de Pie IX, et aux assurances du cabinet

¹ Ils sont puissamment combattus par le clergé catholique, appuyé par la nonciature de Munich. La municipalité leur ayant enlevé leur église, les communautés se réunissent à présent dans des salles privées, et cherchent à se procurer des fonds qui leur permettent de se construire elles-mêmes un temple.

Döllinger, vieillard de quatre-vingt-trois ans, quoique alerte encore et robuste, s'est retiré du mouvement et a reconnu la légalité de l'acte de l'évêque de Munich qui l'a suspendu *a divinis*.

Ce parti n'est donc plus représenté aujourd'hui que par quelques disciples et continuateurs de Döllinger.

du Quirinal, exprimait l'espérance que le nouveau souverain pontife, quel qu'il fût, *voudrait bien se rendre compte que l'Allemagne n'était pas animée de sentiments hostiles contre l'Eglise catholique, mais qu'elle voulait seulement voir respecter les droits de souveraineté de l'Etat.*¹ Mais l'Allemagne n'avait ni un représentant auprès du Vatican, ni un cardinal qui eût vraiment de l'autorité dans le sacré collège. Le ministre de Bavière était alors le comte Paumgarten, qui n'avait aucune initiative, ni la faculté de parler et d'agir au nom de l'Empire. Le seul cardinal allemand, Hohenlohe, ne jouissait d'aucune autorité sur les Pères; il était, au contraire, un objet de curiosité et de malignité parmi les prélats et les cardinaux. On croyait et l'on craignait qu'il ne rapportât à Bismarck tout ce qui se passait dans les réunions d'abord, et dans le conclave ensuite. Les soupçons contre lui étaient particulièrement alimentés par Ledochowsky, lequel rappelait qu'en 1872 Pie IX n'avait pas accepté le cardinal Hohenlohe comme ministre de Prusse près le Vatican, préférant cesser tout rapport et rendre la guerre plus âpre encore. Ces soupçons étaient pour ainsi dire légitimés par le prélat allemand lui-même. C'était un caractère primesautier, doué d'une certaine originalité mondaine, une nature non altière mais méprisante et que n'avait pu dompter l'éducation ecclésiastique. Possédant,

¹ L'ambassadeur royal à Berlin au ministre des affaires étrangères à Rome. Berlin, 11 février 1878.

suivant le cas, peu et beaucoup de talent, entreprenant, chevaleresque et inconsciemment courageux, large dans ses dépenses, mais plutôt pour les autres que pour lui-même, enfin maître généreux à qui toute mesquinerie de calotin répugne : tel est le portrait du cardinal. C'était donc une espèce d'excentrique que les cancans et les soupçons divertissaient. Ce fut lui qui opina le premier dans la première assemblée pour que le conclave se tînt à Rome et son vote, qui révèle un grand sens politique, donna lieu à de grands murmures et à des soupçons plus grands encore. Alors que tous les cardinaux étaient renfermés dans la chapelle Sixtine, le prélat allemand écrivit sur son billet le nom de Pecci en lettres majuscules, et, avant de le cacheter, il le montra au Camerlingue lui-même qui était son plus proche voisin. Certes, on ne peut dire qu'il le fit par adulation ni dans un but caché, puisqu'il ne demanda rien au nouveau pape, et qu'il eut, au contraire, plus d'une injustice à souffrir de sa part ; mais il le fit uniquement par sentiment chevaleresque et pour donner des preuves de son esprit clairvoyant.

Les paroles, le vote et tous les actes du cardinal Hohenlohe furent l'objet d'observations et de commentaires sans fin de la part des Eminences. Les mots qu'il avait prononcés, dit-on, pendant que Pie IX expirait, furent rapportés ; le choix de son conclaviste ecclésiastique, qu'Oreglia voulait qu'on repoussât, fut interprété avec malignité ; son vote pour Rome devint argument

de censures et de soupçons; la circonstance enfin que, seul du conclave, il en refusa le dîner et se le fit apporter de son palais, fut aussi commentée. Ce fut le seul aussi qui, dans une assemblée presque unanimement hostile à l'Allemagne, en représenta une exception sincère et courageuse.

L'histoire dira si, avant le conclave et dans les deux jours qu'il dura, le cardinal Hohenlohe informa Bismarck de ce qui se passait à Rome et au Vatican, et s'il se faisait l'écho du grand chancelier. Toutes les circonstances font croire le contraire. Bismarck, quoique ayant l'espérance de voir nommer un pape avec lequel il pût changer de politique, comprenait que le cardinal Hohenlohe n'était pas l'homme capable d'exercer une influence déterminante en pareille occurrence, mais qu'au contraire, chaque action du prélat allemand, par suite de sa nature et de ses antécédents, conduirait les Pères dans une voie opposée. Il savait aussi que toute tentative du cardinal Hohenlohe aurait été paralysée par le cardinal polonais exilé, maître fieffé en ruses et plus entendu que le premier. Si même l'on veut admettre que le cardinal Hohenlohe écrivit quelque lettre à Bismarck à l'occasion du conclave, ses rapports ne furent sûrement pas ceux qu'eurent avec leurs cabinets respectifs les cardinaux De Bernis, Orsini et Della Cerda lors du conclave de Clément XIV. Patronnant sans faire de parti, d'abord l'élection de Franchi, puis celle de Pecci, il sentait, comme cardinal et comme Allemand,



GUSTAVE-ADOLPHE D'HOHENLOHE
*né à Rothemburg, diocèse de Fulde, le 26 février 1823,
fait cardinal le 22 juin 1866.*

la nécessité d'avoir un pape différent de Pie IX, dont les excès avaient suscité une tempête d'hostilités dans toute l'Europe et avaient rendu possibles en Allemagne les rigueurs extrêmes et déplorables des lois de Mai. Le cardinal Hohenlohe désirait un pape qui comprît que son premier devoir était de changer la ligne de conduite suivie jusqu'alors avec l'Allemagne. En cela son désir combinait avec celui de Bismarck; mais affirmer qu'il agit par conseil direct du grand homme d'Etat, serait affirmer chose que personne ne peut prouver. Ni diplomatiquement ni directement, par le moyen de son unique cardinal, l'Allemagne n'exerça aucune action dans le conclave de Léon XIII.

La Russie désirait aussi un pape conciliant et modéré. L'empereur Alexandre en exprima le désir au comte Nigra, ambassadeur italien, qui lui annonçait la mort de Pie IX et lui communiquait les assurances du gouvernement.¹ Ce désir était bien légitime si l'on se rappelle les luttes violentes et obstinées qu'avait soutenues Pie IX pour défendre la Pologne et les droits violés des Polonais. Le défunt Pontife n'avait jamais voulu se plier à aucun accord qui eût eu l'air d'un compromis, et les conditions du culte catholique dans les provinces polonaises soumises à la Russie étaient des plus misérables. Quantité d'églises avaient été fermées, des évêques

¹ L'ambassadeur italien à Saint-Pétersbourg au ministre des affaires étrangères à Rome. Saint-Pétersbourg, 8 février 1878.

et des prêtres emprisonnés ou déportés en Sibérie, des diocèses étaient restés sans pasteurs, et des paroisses sans curés. A Saint-Pétersbourg, on avait senti le besoin de reprendre les négociations avec la Curie, et un agent diplomatique en mission extraordinaire, le prince Ourousow, avait été envoyé près le Vatican; mais il ne semblait guère qu'on pût arriver à quelque accommodement.

Le secrétaire pour les affaires ecclésiastiques était alors le Polonais monseigneur Chazcki qui inclinait d'une manière équivoque à un accord avec Saint-Pétersbourg, et qui, cependant, jouissant d'une certaine influence sur l'esprit du Pape, ne voulait pas se l'aliéner. A ce double jeu, il devint suspect aux deux gouvernements, plus encore aux Polonais, et il fut ouvertement accusé de faire la cour à la Russie.

Pie IX, à qui il plaisait de résister aux puissants, ne voulut jamais entendre parler d'accord avec Saint-Pétersbourg, quoiqu'Antonelli cherchât à l'en persuader, avant que la Russie ne se fût désistée de ses rigueurs, qu'elle n'eût rappelé les évêques et rouvert les églises dans les provinces polonaises. N'était-ce pas lui qui avait fait des souhaits ardents pour la Pologne pendant l'insurrection de 1863, qui en avait accueilli à Rome les prêtres fugitifs, et mis à leur disposition la Trinité des Pèlerins, lui qui avait noblement protesté contre la cruauté des généraux russes, qui, sans pitié, avaient réprimé le mouvement patriotique, lui qui rejeta le conseil de

faire la paix avec Saint-Pétersbourg et qui, pour soutenir ses Polonais, préféra la lutte à un accord avec le puissant Empereur. Pie IX se complaisait publiquement de cette résistance, et c'était certainement le côté le plus noble et le plus sympathique de son caractère.

Il est donc tout naturel que, lui mort, on désirât à Saint-Pétersbourg un pape plus conciliant et plus facile à se plier aux circonstances.

L'Angleterre ne prit aucune part au conclave, se trouvant alors trop engagée dans les affaires d'Orient, ainsi qu'on le verra dans la suite. Cependant elle aussi désirait un pape avec qui elle pût s'entendre au sujet de l'Irlande. Il est vrai que les feuilles les plus sérieuses de la presse anglaise furent les seules qui ne s'abandonnèrent pas aux mêmes illusions que le journalisme de l'Allemagne, de l'Italie et de la France. Elle démontra même que la modération d'un nouveau pape, quel qu'il fût, n'aurait pu altérer le caractère essentiel du conflit entre la puissance laïque et l'ecclésiastique. Le ministère Disraeli ne participa en aucune sorte aux petites menées diplomatiques qui se firent en ces jours-là. Les deux cardinaux anglais, Manning et Howard, ne jouèrent aucun rôle remarquable, et l'archevêque de Dublin, Cullen, qui jouissait dans le sacré collège d'une grande réputation pour sa doctrine et son intégrité, ne put se rendre à Rome, parce qu'il était trop âgé et mortellement malade. ¹

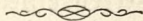
¹ Il mourut en effet huit mois après, en octobre.

Cullen avait fait son éducation à Rome où il avait dirigé le collège irlandais et joui de l'amitié et de l'amicale familiarité de Grégoire XVI, mais peu de personnes se le rappelaient. Il y avait plus de trente ans qu'il était absent de cette ville où il n'avait plus fait que de courtes apparitions.

On n'est guère certain à qui les deux cardinaux anglais donnèrent leurs voix, mais il est plus que probable que ce fut à Pecci. On en peut dire autant du cardinal Moraes Cardoso, patriarche de Lisbonne, arrivé le dernier et entré en conclave le soir qui précéda l'élection, et dont les instructions, si toutefois il en eut, ne durent pas être différentes de celles, non données officiellement, mais qu'avaient fait entendre les gouvernements d'Espagne et d'Autriche à leurs cardinaux respectifs. Le cardinal Ledochowsky se joignit probablement à l'un des groupes hostiles à Pecci, mais il n'exerça aucune action ouvertement. Il parla peu, agit avec prudence, et aucun des conclavistes n'en fait mention dans ses mémoires. Il opina la première et la seconde fois pour le conclave hors de l'Italie, différant en cela des autres cardinaux étrangers qui, la seconde fois, votèrent pour Rome. Nul des cardinaux présents, ni les trois cardinaux absents n'auraient pu changer le cours des événements, s'ils eussent participé au conclave. L'archevêque de Rennes, Brossais de Saint-Marc, n'y aurait eu aucune voix, non plus que l'ar-

chevêque de New-York, tous deux cardinaux récents, promus trois années auparavant, le Français, sur la proposition du maréchal Mac-Mahon, l'Américain, par une bizarrerie de Pie IX. Le premier mourut sept jours après l'élection du nouveau pape; le second arriva à Rome dans la semaine même du conclave et y trouva le pontife déjà élu, lequel dans son premier consistoire qui eut lieu le 28 mars, lui donna le chapeau de cardinal que ce prélat n'avait pas encore reçu.

Telles étaient les conditions des principaux États de l'Europe par rapport au saint-siège et à leurs propres cardinaux. Nous verrons maintenant quelles étaient pendant ce même mois les conditions générales de la politique européenne.



CHAPITRE IV.

L'Europe à la mort de Pie IX. - Menaces d'une guerre générale pour les affaires d'Orient. - Travaux de la diplomatie. - Politique modératrice du gouvernement italien. - Confiance qu'elle inspire. - Le gouvernement annonce la mort du Pape à ses représentants à l'étranger. - Textes des dépêches envoyées. - Mort de Victor-Emmanuel. - Plébiscite de douleur. - Attente commune.

L'EUROPE, au commencement de l'année 1878, n'était pas seulement distraite par les affaires d'Orient qui prenaient une tournure menaçante et qui faisaient pressentir une guerre générale; mais elle en était sérieusement préoccupée. La Russie et la Turquie étaient en guerre, la première victorieuse et les yeux avidement tournés vers Constantinople; l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie conservaient, comme l'Italie et la France, une attitude passive; mais celles-là étaient plus intéressées que celles-ci à voir finir la guerre dont elles craignaient les conséquences

imprévues. Vers la fin de l'année 1877, l'Angleterre, ayant pris l'initiative de la paix, demanda au gouvernement italien si elle pouvait compter sur son appui. *Les puissances neutres, disait monsieur Paget, ambassadeur d'Angleterre près le Quirinal, doivent désirer également de concourir avec le gouvernement de la Reine au rétablissement de la paix.*¹ Il suffit de consulter la longue série des documents diplomatiques de ces jours-là pour se rendre un compte exact des difficultés qu'on eut à surmonter pour en arriver d'abord à l'armistice d'Andrinople, signé le 31 janvier 1878, puis au traité de paix, dit de San Stefano, conclu le 3 mars de la même année.

On doit faire un insigne mérite à la diplomatie d'avoir su vaincre les longues difficultés sans cesse renaissantes qu'elle rencontrait à chaque pas et de la part de tous. Le gouvernement italien en a sa bonne part, et la conduite égale et prudente qu'il tint, inspira de la confiance non seulement à l'Angleterre et à l'Allemagne, mais encore à la France et à l'Autriche-Hongrie qui, plus d'une fois, déclarèrent vouloir marcher d'accord avec l'Italie et échanger leurs idées sur les questions les plus importantes. Le comte Andrassy exprimait au comte de Robilant le désir de savoir si le gouvernement italien partageait sa manière de voir *sur la nécessité de réserver aux puissances le droit de décider sur les questions d'intérêt euro-*

¹ Voyez Documents, n° II.

péen, qui allaient être soulevées par la guerre russo-turque, et qui produiraient quelque altération aux traités qu'elles avaient signés.¹ Et monsieur Waddington demandait, peu de jours après, à notre chargé d'affaires à Paris, si le gouvernement italien s'était occupé de l'éventualité d'un congrès ou d'une conférence destinée à examiner les questions d'intérêt européen, à l'issue de la guerre russo-turque, exprimant le vif désir qu'un échange d'idées pût avoir lieu entre les deux gouvernements, et invitant le diplomate italien à le provoquer.² Voici les paroles textuelles de Waddington: *Je désirerais qu'un échange d'idées pût avoir lieu entre nos deux gouvernements, et je vous serais bien reconnaissant, si vous le provoquiez.*

Ces deux puissances avaient une grande confiance dans l'Italie, et le cabinet autrichien le lui prouva lorsque, le 3 février, monsieur Haymerle, ambassadeur d'Autriche à Rome, invitait officiellement l'Italie, au nom de son gouvernement, à prendre part à une conférence qui devait se tenir à Vienne pour établir l'accord de l'Europe sur les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter aux traités concernant les affaires d'Orient. Notre gouvernement donnait immédiatement son adhésion. Les paroles de la note autrichienne étaient fort significatives: *La nature particulièrement amicale des relations entre l'Autriche-*

¹ Voyez Documents, n° III.

² Voyez Documents, n° IV.

*Hongrie et l'Italie inspire à mon gouvernement la confiance que le gouvernement de S. M. le Roi n'aura pas d'objection à ce que cette conférence se réunisse à Vienne.*¹ Un mois après le comte Andrassy faisait demander au cabinet du Quirinal s'il était disposé à échanger ses idées avec le cabinet de Vienne sur les points les plus importants qui seraient soumis au congrès.²

De préférence à la France, l'Italie, dans ce mémorable février 1878, fut un élément et une garantie de paix pour l'Europe, et c'est à son action prudente et modératrice qu'on doit que l'incendie n'éclata pas. Dans les premiers jours de février, tandis que les plénipotentiaires de la Turquie et de la Russie signaient à Andrinople les préliminaires de la paix et la convention pour l'armistice, la Grèce faisait passer la frontière à ses troupes sous prétexte de rétablir l'ordre en Thessalie. L'ordre n'y avait jamais été troublé, si ce n'est par des bandes de volontaires que le gouvernement y avait envoyées pour susciter une insurrection. La Grèce ne pouvait pas avoir l'intention d'attaquer la Turquie dans le moment où la paix se rétablissait; mais on craignit qu'elle ne voulût créer des embarras à tous et qu'elle ne se mît dans un grave péril en empêchant l'armistice et la paix. Le gouvernement italien s'empressa alors de faire les démarches nécessaires auprès du ministère hellénique, et lui déconseilla

¹ Voyez Documents, n° V.

² Voyez Documents, n° VI.

cette résolution imprudente. Le 4 février, le marquis Maffei, notre ministre à Athènes, avait une longue conférence avec monsieur Delyanni, chef du ministère grec, et il lui exposait la gravité des conséquences qui pouvaient dériver de l'entrée des troupes grecques sur le territoire turc et le danger dans lequel elle se mettait, puisque la flotte ottomane faisait voile vers le Pirée. A la même époque, et d'accord avec les représentants de la Russie et de la France, auxquels ceux de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie s'associèrent plus tard, l'adroit diplomate prenait l'initiative et donnait à la Grèce la bienveillante assurance que ses intérêts seraient protégés et il l'invitait à rappeler ses troupes.¹

Après avoir adressé à leurs gouvernements respectifs un télégramme commun dans lequel ils exposaient cet état de choses et faisaient entendre que la Grèce rappellerait ses troupes de la Thessalie à condition que la vie, l'honneur et les biens des populations de cette province seraient sauvegardés, et que leurs intérêts deviendraient l'objet des délibérations du congrès, les représentants des six puissances demandaient des instructions éventuelles. Le matin du 5 février, monsieur Delyanni affirmait aux représentants que l'ordre d'arrêter la marche des troupes avait été expédié. Et lorsque les instructions des gouvernements, presque toutes bienveillantes et ras-

¹ Voyez Documents, n° VII.

surantes pour la Grèce, furent arrivées, le même ministre annonçait le 7 février aux six diplomates que la retraite des troupes était un fait accompli.¹ Le 19 février notre gouvernement félicitait le marquis Maffei pour sa conduite qui, en ces occurrences, avait été conforme à la pensée du gouvernement royal.²

Ces premières difficultés aplanies, il en restait d'autres, moins dangereuses peut-être, mais non moins sérieuses.

La Grèce insistait pour être admise à la conférence, dans le but d'y défendre la cause des populations grecques sujettes de la Turquie, et l'Angleterre appuyait sa demande. La Roumanie se soulevait légalement contre la prétention de la Russie de reprendre la Bessarabie et elle demandait des compensations à la suite de la guerre contre la Turquie. Elle voulait, en outre, que son indépendance fût reconnue, et qu'un représentant du pays intervint à la conférence pour y exposer les nouveaux besoins créés à la Roumanie par sa transformation politique, pour y blâmer les excès vraiment inouïs auxquels s'étaient livrés les bachi-bozouks, les Circassiens ainsi que les soldats de l'armée régulière ottomane contre les malheureuses populations chrétiennes de Volo, de Vizè, de Midia et de Saint-Georges et de toute

¹ V. *Livre Vert*, pag. 315, n° CCCLXII. Le ministre du Roi à Athènes au ministre des affaires étrangères à Rome. Athènes, 7 février 1878.

² Voyez Documents, n° VIII.

la Thessalie, excès contre lesquels la Grèce protestait si énergiquement. D'autre part, la Russie refusait d'accepter Vienne comme siège de la conférence, et le comte Andrassy proposait alors Berlin, non comme siège de la conférence, mais du congrès des grandes puissances, représentées par leurs ministres dirigeants, (proposition qui fut acceptée). Enfin la Russie projetait d'occuper Constantinople par suite de la décision du gouvernement anglais de profiter d'un firman, obtenu précédemment, pour diriger une partie de sa flotte dans les eaux du Bosphore. Tels étaient les nouveaux dangers qui menaçaient la paix. Le plus grave était certainement le dernier.

L'Angleterre signifiait ne pas admettre que *l'occupation de Constantinople de la part de la Russie fût un équivalent à l'envoi de sa flotte*, et elle faisait déclarer par ses représentants à l'étranger que la menace de la part de la Russie, d'occuper le détroit des Dardanelles, alors qu'elle avait déjà concentré ses troupes à Kavack, serait non seulement en contradiction avec les articles de l'armistice, mais qu'on devait la considérer d'autant plus grave qu'une partie de la flotte anglaise étant déjà postée dans la mer de Marmara, il était nécessaire que le passage des détroits restât libre.

Le gouvernement britannique, disait lord Derby dans sa dépêche au gouvernement russe, qui ne verrait pas comment on peut justifier ce fait par des nécessités stratégiques et militaires, devrait y

*voir une violation des conditions, subordonnement auxquelles il a pu tenir la conduite observée jusqu'ici.*¹ De là renaissaient de nouvelles craintes d'une guerre générale.

La France, l'Italie et l'Autriche-Hongrie, (les deux premières complètement d'accord), avaient autorisé leurs représentants à Constantinople à demander des firmans à la Porte pour le passage de deux bateaux de la marine militaire que chacune de ces puissances avait résolu d'envoyer dans les eaux du Bosphore pour y protéger, disaient-elles, leurs propres sujets.² L'Allemagne avait prié la Russie de prendre sous sa protection les Allemands qui se trouvaient à Constantinople, dans le cas où les troupes russes y entreraient, et, à la même époque, monsieur de Bülow, ambassadeur d'Allemagne, disait au comte de Saint-Valier, ambassadeur français, que l'Allemagne avait aussi l'intention d'envoyer deux bâtiments de guerre dans le Bosphore. La conduite ambiguë de l'Allemagne, si elle n'autorisait pas l'occupation, n'y mettait certainement pas obstacle. Mais les dangers d'une guerre générale et désastreuse, la tranquillité parfaite de Constantinople et les bons offices de l'Italie, de l'Autriche-Hongrie et de la France, persuadèrent la Russie et l'Angleterre à ne pas mettre à exécution leurs projets respectifs, et les puissances neutres à renoncer à la demande des firmans.

¹ Voyez Documents, n° IX.

² Voyez Documents, n° X.

Tout ceci arrivait dans la courte période du 10 au 18 février 1878.

Telles étaient les conditions politiques de l'Europe à la mort de Pie IX et à l'élection de son successeur. Cette situation dura jusqu'au 3 mars, date de l'exaltation de Léon XIII au trône pontifical. Le péril diminua, mais non l'incertitude, jusqu'au jour où le traité de Santo-Stefano assura la paix dont on avait eu tant de motifs de douter. Les préoccupations de l'Europe étaient si grandes que la mort de Pie IX et le conclave qui eut lieu immédiatement après n'eurent qu'une importance fort secondaire pour les grandes puissances catholiques, comme la France et l'Autriche-Hongrie. L'Angleterre, la Russie et l'Allemagne, quoique désirant aussi un pape avec lequel elles pussent vivre en bonne harmonie, avaient de bien plus sérieuses difficultés à vaincre à ce moment, et, dans ces circonstances, la mort du Pontife et l'élection de son successeur ne les intéressaient que médiocrement. La politique que suivit l'Italie durant cette période, qui date du 31 janvier, c'est à dire de la signature de l'armistice, au 3 mars, jour où la paix de Santo-Stefano fut conclue, parut si désintéressée et si loyale et elle fut, en effet, si utile au maintien de la paix, qu'elle éveilla la confiance et la sympathie des puissances. Aussi ajouta-t-on foi à ses paroles quand le cabinet du Quirinal assura, après la mort de Pie IX, qu'il garantirait la liberté et la sûreté du gouvernement provisoire de l'Eglise et du conclave.

Les documents diplomatiques de ce temps le révèlent. Ils sont en petit nombre, mais ce sont les seuls qui furent échangés à cette occasion. Comme on le voit, ce fut le conclave de Léon XIII qui donna le moins à faire aux diplomates. Les livres des documents diplomatiques, publiés la même année par les cabinets de Vienne, de Paris et de Londres, ne renferment rien qui se rapporte à la mort du Pape et à l'élection de son successeur.

Le gouvernement italien donna des preuves de cette clairvoyante énergie qu'il avait déjà déployée un mois auparavant à la mort de Victor-Emmanuel et à l'avènement au trône de Humbert I. Dès les premières heures de l'après-midi, monsieur Depretis, président du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères, adressait aux ambassadeurs et à presque tous les ministres d'Italie à l'étranger, le télégramme suivant :

« Le Pape est au plus mal. On dit même qu'il est mort aujourd'hui vers deux heures ; toutes les dispositions sont prises pour assurer la liberté matérielle et morale du gouvernement provisoire de l'Eglise et du conclave.

« Faites une communication immédiate dans ce sens au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. »

Et plus tard, dans la soirée, dès que la mort du pontife fut confirmée, il en adressait un autre tout aussi concis et tout aussi digne :

« On confirme la nouvelle du décès du Saint-Père, et bien que depuis ce matin le bruit de la

mort du Pape ait couru la ville, le calme le plus complet n'a pas cessé de régner; toutes les dispositions sont prises pour que rien ne vienne troubler la tranquillité, la sécurité et la liberté la plus complète des délibérations du sacré collège. »

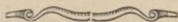
Les réponses de nos représentants à l'étranger prouvent unanimement quel accueil reçurent les assurances si simples et si précises et à la fois si rassurantes du gouvernement italien.

Il est certain que les puissances représentées auprès du Vatican durent envoyer des instructions à leurs représentants; mais celles-ci ne doivent avoir aucune importance spéciale, du moment qu'elles ne furent pas jugées dignes de la publicité, et elles ne peuvent avoir été conçues que dans le même esprit des réponses données par ces gouvernements aux représentants italiens. Ces instructions auront eu pour but d'assurer au sacré collège que le gouvernement italien garantirait entièrement la sûreté et la liberté du conclave, et que le meilleur conseil à donner était celui de faire à Rome l'élection du nouveau pape, et de dissuader les cardinaux d'abandonner cette ville, chaque gouvernement craignant devoir leur donner l'hospitalité. Les livres diplomatiques de la France et de l'Autriche-Hongrie ne publièrent aucune instruction ou communication, tant la chose parut inutile à ces gouvernements. Quant à l'Espagne et au Portugal, ces deux nations n'ont pas l'habitude de distribuer aux Chambres des documents diplomatiques.

Il faut aussi rappeler la circonstance mentionnée dans le chapitre précédent. A l'occasion de la mort de Victor-Emmanuel, les grandes puissances d'Europe démontrèrent quelle estime elles avaient pour le jeune royaume et pour son glorieux fondateur, en envoyant des ambassadeurs spéciaux pour les représenter aux funérailles et pour féliciter le nouveau roi. L'Allemagne envoya le prince héréditaire; l'Autriche-Hongrie, l'archiduc Rainer, frère de la feuë reine Marie-Adélaïde, et la France, le maréchal Canrobert. La reine de Portugal vint avec ses fils pleurer sur le cadavre de son auguste père. Frédéric-Guillaume, l'archiduc Rainer, le vieux et brave maréchal de France, les deux corps diplomatiques, celui du Vatican et celui du Quirinal, furent témoins de ce qu'on a nommé le plébiscite de douleur. Ils virent un peuple entier pleurer la mort de celui qu'il disait être sa force morale à l'intérieur comme à l'extérieur; ils assistèrent officiellement à la prestation de serment du nouveau roi devant les Chambres; ils en entendirent le discours et ils confondirent leurs applaudissements aux applaudissements unanimes et chaleureux qui accueillirent les paroles du prince. Ils emportèrent avec eux l'intime conviction que l'ordre politique, qui était établi en Italie depuis dix-huit ans et à Rome depuis huit, était bien solide et pouvait résister aux plus grandes tempêtes. Le cardinal Simeoni, secrétaire d'Etat de Pie IX, protestait alors au nom du Pontife contre le titre de roi d'Italie

qu'avait pris Humbert, mais aucun gouvernement ne fit attention à cette protestation. L'empereur François-Joseph et son premier ministre y répondaient, selon l'expression du comte de Robilant, en envoyant à Rome l'archiduc Rainer.

Telle était donc la situation de l'Europe au commencement de la nouvelle année. Il ne faut pas s'étonner alors si la mort de Pie IX et l'élection de Léon XIII passèrent presque inaperçues, si aucune des trois puissances catholiques ne se servit du droit d'exclusion, ou ne donna d'instructions spéciales à ses cardinaux; et si toutes, d'une voix commune, souhaitaient un pape qui fût animé de sentiments modérés et conciliants. C'est ce que disait monsieur Silvela au comte Greppi, monsieur Waddington à monsieur Ressenman, le comte Andrassy au comte de Robilant, le comte d'Asprémont-Lynden au comte Barral, monsieur de Bülow à monsieur Tosi, et enfin l'empereur Alexandre au comte Nigra. On verra plus loin jusqu'à quel point le nouveau pape répondit à ces vœux et à ces espérances.



CHAPITRE V.

Les journaux des conclavistes. - Un important document historique. - Travaux de Hübner, de Duruy et de Theiner. - Le conclave de Clément XIV et celui de Pie IX. - Anecdotes sur ces conclaves. - Pressions intérieures sur le Pape, et menaces extérieures contre le Prince. - Vacation du saint-siège à d'autres époques. - Les mémoires de monseigneur Dardano. - Les temps modernes.

LES chroniques et les journaux anonymes des conclavistes sont généralement pour l'histoire des sources peu sûres. Le conclaviste n'est pas un historien, c'est un curieux, ordinairement cancanier, qui prend note de ce qu'il voit et de ce qu'il entend; qui écrit sans esprit de critique et avec une grande présomption, surtout s'il est de la suite d'un cardinal papable.

Rien n'est plus vain que le serment de secret que prêtent les conclavistes, car le secret n'a jamais été observé, même lorsqu'il y avait péril assez grand à le violer. Nous pouvons facilement nous imaginer, à présent, que les temps

sont changés, qu'aux anciens conclaves longs, tumultueux et si pleins de formalisme, d'intrigues politiques et de prudence extérieure, succéderont des conclaves brefs, tranquilles et inspirés seulement par le bien de l'Eglise.

Si des chroniques des conclavistes sont venues à la lumière des intrigues, des fourberies, des misères morales et politiques, des choses invraisemblables et scandaleuses, des particularités de femmelette et des jalousies de couvent, cependant on en a extrait, assez fréquemment, des documents qui jettent une vive clarté sur quelque période historique du pontificat romain. On ne pourrait prendre au sérieux la chronique anonyme des conclaves, éditée à Cologne par Lorenzo Martini en MDCXCI, laquelle enregistre 36 conclaves, de Clément V à Alexandre VIII. Comment pourrait-on, en effet, l'élever à l'autorité et à la dignité d'histoire ? Les conclavistes ne sont occupés en réalité que de faire montre de leur vanité intarissable ; ils tiennent compte de circonstances vaines et insignifiantes, oublient ou ne recherchent pas exactement les plus importantes. Chez eux, l'anecdote prévaut, surtout si elle est vulgaire ; aucun sens critique, nulle foi ; aussi toute élection semble-t-elle à la fois un effet de l'inspiration divine et d'intrigues diaboliques ; chaque cardinal paraît l'instrument plus ou moins conscient de telles intrigues. Ils possèdent si peu l'art d'écrire qu'on ne peut les lire sans bâiller et que, si l'on va jusqu'au bout de

leurs récits, c'est dans l'espoir de trouver quelque document ou quelque particularité importante. Tels sont donc ces écrits qui mériteraient plus le nom de libelles et de satires.

Aux chroniques des conclavistes font suite les annalistes et les notaires dont les écrits diffèrent peu des premiers. C'est au XV^{ème} et au XVI^{ème} siècles que fleurit plus particulièrement ce genre de littérature, si toutefois il peut mériter ce nom, genre pourtant assez recherché alors, qui a toujours eu de l'attrait à Rome et en d'autres lieux, car il est intéressant de chercher à pénétrer les secrets de l'élection d'un pontife et de découvrir les imperfections et les inspirations humaines. Cependant beaucoup de ces mémoires n'ont pas encore vu le jour. C'est à de pareilles sources qu'ont puisé largement ceux qui, avec des intentions bien diverses, ont écrit sur les conclaves ou sur la vie des papes, ou qui, animés de sentiments hostiles envers la cour de Rome, ont publié des ouvrages spéciaux sur quelque période historique, ou mis en lumière quelque grand pontificat.

A leur tour, les annalistes de l'Eglise, Raynald et Pagi, ainsi que les nombreux apologistes de la papauté, ont tenu compte de ces mémoires qui leur convenaient, les reportant intégralement comme Muratori dans ses *Rerum Italicarum Scriptores*, ou les citant largement, comme le firent d'autres annalistes de moindre importance. Il nous manque une histoire véridique et sérieuse

des conclaves. L'Anglais Cartwright¹ et l'Italien Petruccelli² ont tenté de l'écrire, mais ils n'ont qu'imparfaitement réussi.

Pendant un document du recueil de Cologne a une importance exceptionnelle. Il comprend les « articles » signés par les cardinaux du conclave à la mort de Paul IV et qu'ils firent reconnaître et accepter au nouvel élu, Pie IV, et à ses successeurs. Ces articles sont la condamnation indirecte de ce pontificat tumultueux, condamnation que prononcèrent même les cardinaux qui avaient été les créatures de Paul IV et son propre neveu Charles Carafa, étranglé plus tard au château Saint-Ange. Ils révèlent avec une évidence irréfutable que le serment de ne pas aliéner les villes, les terres et les biens de l'Eglise romaine sans le consentement de tous les cardinaux, fut imposé pour défendre les droits et les possessions de l'Eglise contre les usurpations des pontifes ou plutôt de leurs parents.

1 CARTWRIGHT, *De la Constitution des conclaves pontificaux*, traduit de l'anglais (Paris, Fischbacher 1872), petit ouvrage très précis qu'on pourrait considérer comme un acheminement à l'étude de l'histoire des conclaves.

2 L'oeuvre de Petruccelli, *Histoire diplomatique des conclaves*, comprend quatre gros volumes (Paris, Lacroix 1865) qu'on lit aussi aisément qu'un roman. L'Anglais est froid et égal dans ses jugements, l'Italien porte dans son histoire une haine à la papauté, souvent même puérile, et de la plupart des documents consultés par lui, principalement les relations des ambassadeurs italiens, il ne tire que les passages qui lui conviennent. Les conclaves, suivant lui, ne sont en général que des tanières de basses et misérables intrigues. Néanmoins il a fait de nombreuses recherches.

Par l'effet de l'observance de ces « articles » le népotisme change de nature; il cesse d'être politique et, avec Hugues Buoncompagni, il commence à devenir familier, et quoique moins suspect en apparence, plus substantiel dans le fond. Une nouvelle aristocratie s'élève à l'ombre des clefs de Saint-Pierre, mais elle ne doit cette élévation ni à la valeur de ses armes ni à son génie. On n'usurpe plus, on ne bataille plus en grand, bouleversant le monde comme l'avaient fait jadis les Borgia, les Della Rovere, les Médicis, les Farnèse et les Carafa, mais on a un but plus humain, l'affection pour ses propres parents, d'autant plus irrésistible que ceux-ci sont plus avides ou plus nécessiteux. Ce serment qui se prononce encore aujourd'hui en hommage à la tradition fut confirmé par une bulle du pape Pie V : *Admonet nos*.¹

¹ Voici le texte de ces articles, signés par les cardinaux pendant la vacation du saint-siège après la mort de Paul IV, et qu'on fit jurer d'observer au pape futur :

I. On ne fera pas de cardinaux qui n'aient l'âge requis de ses ordres, suivant la disposition des sacrés canons et qui ne soient de bonne vie, conversion et célèbres et savants en lettres, ornés de bonnes mœurs. Observant le décret de Jules III, on ne pourra faire cardinaux deux frères, de telle manière qu'ils puissent être en même temps dans le Collège et on le notifiera huit jours avant la promotion aux cardinaux en consistoire public. On ne se réservera aucun cardinal *in pectore*, ni on ne le tiendra secret même pour quelque temps.

II. Les villes, les terres et les biens de l'Eglise Romaine, ou pour cause de permutation et pour récompense pour une utilité évidente, et par nécessité, ne pourront être aliénés, ni loués à longtemps, ni donnés en gage, en gouvernement, ou

Des ouvrages spéciaux par leur importance historique et leur valeur critique n'ont pas manqué depuis quelque temps. Ceux du baron

à quelque titre que ce soit, plus que la vie durant d'un pontife et sans le consentement de tous les cardinaux; excepté les pensions, les fiefs qui n'ont pas de juridiction, lesquels depuis 30 ou 40 ans auparavant ont été habituellement aliénés et inféodés, ceux qui, par l'extinction d'une ligne ou autrement, seront dévolus. En cas que l'on pût agir d'une autre manière, cette action serait nulle et serait toujours sujette à la rétraction, et si un cardinal y consentait jamais, qu'il soit parjure et infâme de raison et de fait perpétuellement. Les cardinaux qui se feront, sont tenus, avant de recevoir le chapeau, de jurer de ne pas consentir alors à l'état de choses présent, et le pape qui se créera, sera obligé huit jours après son couronnement de faire publier une Bulle ou Constitution qui confirme les précédents articles.

III. Il ne lui sera pas permis en aucune façon d'expédier les actions des titres de ses évêchés appartenant à des cardinaux, mais il devra observer les actions selon la priorité des cardinaux et ne pas s'entremettre dans la distribution des quintièmes appartenant à ces cardinaux; et l'on fera restituer, malgré la Constitution de Paul III et ses décrets, les Condemnes usurpés par ses ministres.

IV. Le pape ne fera pas la guerre à des princes chrétiens, ni ne s'unira à l'un d'entre eux contre l'autre, mais se montrera prince égal à tous, conservant la neutralité, sauf en cas de cause urgente, approuvé par la plupart des cardinaux en plein consistoire.

V. Dans les consistoires, on devra proposer et expédier les provisions des églises, les bénéfices consistoriaux, et les Bulles ci-dessus ne pourront être envoyées par le Secrétariat ou autrement, mais par la voie de la chancellerie ou de la Chambre Apostolique.

Serment du Souverain Pontife.

« EGO N. ELECTUS IN SUMMUM PONTIFICEM PRAEMISSA OMNIA, ET SINGULA PROMITTO, ET JURO OBSERVARE ET ADIMPLERE IN OMNIBUS, ET PER OMNIA PURE, ET SIMPLICITER, AC BONA FIDE, ET REALITER, ET

d'Hübner, de Georges Duruy et d'Augustin Theiner sont remarquables pour leur pénétration et leurs recherches. Le premier a écrit une Vie de Sixte-Quint,¹ le second sur le pontificat de Paul IV² et le troisième sur celui de Clément XIV.³ Tous trois ont jeté une certaine lumière sur ces élections, et surtout Theiner qui put écrire son histoire d'après des documents inédits des archives secrètes du Vatican, et qui nous a laissé le livre le meilleur et le plus complet en ce genre. Le conclave de Sixte n'eut rien de vraiment remarquable, car Félix Peretti fut acclamé pape par les 42 cardinaux présents, et son élection fut estimée l'œuvre du Saint-Esprit, parce que personne ne faisait compte de lui. C'était un moine à demi sauvage qui fuyait les honneurs, vivant dans sa vigne à Sainte Marie Majeure et qui semblait ignorer ce qu'étaient la

CU EFFECTU AD LITTERAM SINE ALIQUA EXCUSATIONE VERBORUM. ITA ME DEUS ADJUVET, ET HAEC SACRA DEI EVANGELIA. »

Duruy dans son livre *Le cardinal Charles Carafa* (Paris, Hachette 1882) consacre plusieurs pages au conclave de Paul IV et à celui de Pie IV, se servant principalement des notes de Pallavicino (*Histoire du concile de Trente*) et de l'Histoire de Caracciolo, manuscrit de la Barberini. Il ignore les conclaves de Martini, puisqu'il ne fait aucune allusion aux « articles » susdits et au serment.

¹ *Sixte-Quint*, par M. le baron HÜBNER, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris et à Rome. Paris, A. Franck, 1870.

² *Le cardinal Charles Carafa, Etude sur le pontificat de Paul IV*, par GEORGES DURUY. Paris, Hachette 1882.

³ *Histoire du pontificat de Clément XIV*, par AUGUSTIN THEINER, prêtre de l'Oratoire. Florence, Nicolai 1854.

haine et la rancune, révélant une douceur et une modestie de caractère qu'il démentit entièrement comme pape.

Les deux conclaves dont parle Duruy, ceux de Paul IV et de Pie IV, ne furent pas des plus contestés : le premier dura huit jours et le second trois. Pie IV fut élu par *adoration* et dut la papauté à l'audace du cardinal Carafa qui espérait beaucoup de lui et n'en reçut qu'une condamnation à mort.

Le conclave de Laurent Ganganelli fut rempli de vicissitudes, de luttes, d'intrigues et d'embûches. Il donna lieu à des accusations passionnées et à des défenses plus passionnées encore ; il fut dramatique et théâtral dans tous ses épisodes et dura 93 jours. Honoré de la visite des fils de Marie-Thérèse : Joseph, empereur d'Allemagne, et Léopold, grand-duc de Toscane, il s'acheva par l'élection unanime de celui à qui l'on pensait le moins d'abord, et qui fut combattu par quelques-uns avec acharnement. Le nouvel élu était un franciscain solitaire et impénétrable qui, par son désintéressement et son aversion pour tout népotisme, mérita qu'un biographe lui donnât le nom de Clément le Pauvre, et dont l'impénétrabilité lui valut de ses contemporains le surnom de Silence I. Son élection, d'après Theiner,¹ fut l'œuvre de Dieu seul, car il avait dans le conclave des ennemis

¹ THEINER, *oeuvr. citée*.

puissants, et ses amis les plus intimes, non seulement ne firent aucun effort en sa faveur, mais encore ils le craignaient et s'en méfiaient, surtout dans le moment où ils se disposaient à l'élire.

L'œuvre de Theiner est indiscutablement la meilleure de toutes celles qui ont été écrites jusqu'à ce jour, parce qu'elle est riche en documents importants. L'auteur est tout à la fois un historien et un critique, et son livre se lit avec le plus grand intérêt, tant le style en est chaud et animé. C'est une exposition diplomatique complète de ce qui arriva dans cette élection mémorable, de l'ingérence directe, manifeste et excessive des puissances et de leurs intrigues qui ne furent surpassées que par celles des jésuites et de leurs partisans. On combattait, tout à la fois, au dedans et au dehors. Joseph II, invité à entrer dans le conclave, en visita les cellules et les chapelles, et prié par les cardinaux Albani et Bufalini, tous deux amis zélés des jésuites, de protéger le futur pape, il répondit avec hauteur : « Vous pouvez faire mieux encore : élisez un pape qui comprenne les mots *ne quid nimis* et qui ne pousse pas les choses à l'excès. » Invité par ce même Albani et d'autres cardinaux adulateurs à protéger l'Eglise en sa qualité d'empereur, il répondit :

« Il convient que le Pape qui, en matière spirituelle, a de l'autorité et est infaillible, ne cherche pas à employer cette même autorité et ce plein pouvoir dans les affaires temporelles

des autres Etats, et spécialement lorsqu'il s'agit de Souverains, il serait mieux qu'il usât avec eux d'égards et qu'il n'eût que des manières convenables. » C'était là des réponses bien sèches et peu courtoises de la part d'un jeune homme de 32 ans à une assemblée de vieillards et d'hommes mûrs qui s'étaient empressés de lui baiser la main à son entrée dans le conclave. La seule parole dédaigneuse qu'il entendit, sortit de la bouche de Ganganelli qui, lorsque l'empereur lui témoigna son étonnement de le voir en habit de franciscain, répondit : « Je suis fils de saint François et je porte la livrée de la pauvreté. » Paroles superbes dans leur simplicité et qui rappellent celles que plus tard, devenu pape, il adressa aux ambassadeurs des cours bourbonniennes qui faisaient de nouvelles instances pour la suppression des jésuites : « N'oubliez pas, » dit-il, « que j'ai refusé d'accepter la papauté, au lieu de l'avoir jamais recherchée ; écrivez cela à vos souverains. »¹

Parmi les mémoires les plus récents, il faut citer ceux de monseigneur Pierre Dardano, conclaviste du cardinal Morozzo dans les conclaves de Pie VIII et de Grégoire XVI, publiés à Florence par David Silvagni en 1879 et reproduits dans son livre intéressant et connu : *La Corte e la Società Romana* (La Cour et la Société romaines); ils sont purement anecdotiques. En les lisant, on n'ap-

¹ THEINER, *oeuv. citée.*

prend rien de nouveau et ce sont les mêmes intrigues et les mêmes épisodes insignifiants des autres conclaves. Dardano ne manque cependant pas d'une certaine subtilité et ses observations, presque toujours superficielles comme toutes celles des conclavistes, ne sont pourtant pas dépourvues d'un certain bon sens. L'élection papale n'éveille pas son enthousiasme, elle ne l'échauffe pas; elle lui laisse même une certaine indépendance d'esprit, de sorte qu'il se sent plus disposé à critiquer qu'à admirer. Nul incident de nature comique ne lui échappe, et il en tient un compte spécial. Le conclave de Pie VIII dura 32 jours, celui de Grégoire 50 jours. Ce dernier aurait traîné encore plus en longueur, n'eût été l'explosion d'une bombe sous les fenêtres du Quirinal, et si l'on n'eût vérifié d'autres circonstances que Dardano enregistre avec soin et qui conseillaient aux Pères de précipiter l'élection. ¹

¹ « 16 janvier. — Vers 4 heures et demie du matin un gros baril de poudre placé sur le vantail de la porte de Monte Cavallo fit une explosion telle que, dans le Conclave, les uns crurent à un coup de cañon, d'autres à l'explosion d'une mine. L'appréhension fut presque générale, et quelques-uns payèrent un tribut au ventre, forcés qu'ils furent de rester levés, comme l'éminentissime Dandini, d'autres eurent un peu de fièvre, comme le duc de Rohan. Peu de jours auparavant, (le dimanche précédent), à deux heures et demie du matin on avait trouvé brisé du côté de la Consulta un des tours qui servent à faire passer les diners du dehors au dedans. Le même soir on vit se cacher un homme en manches de chemises derrière les vieilles tapisseries qui couvrent les murs internes des cabinets contre lesquels était construit le tour. On crut d'abord qu'un étranger s'était introduit dans le Conclave, et il est cer-

Les temps ayant changé, les archives étant ouvertes et les études historiques ayant pris une voie plus rationnelle et plus critique, les mémoires des conclavistes vont perdant chaque jour le reste de valeur qu'ils avaient auparavant. Ils ont été détruits par les relations des ambassadeurs, spécialement des ambassadeurs vénitiens plus minutieux, plus investigateurs et aussi moins crédules que les autres. Les mémoires ne peuvent être aujourd'hui qu'une chronique fidèle de ce qui advint en conclave, et ils peuvent avoir de l'importance jusqu'à un certain point, s'ils s'élèvent à la critique et éclairent utilement quelque circonstance vraiment intéressante pour l'histoire.

Les surprises d'autrefois ne sont plus possibles aujourd'hui, et comme l'ingérence des Etats dans les conclaves a pris une fin, avec elle aussi se termine la série des grandes intrigues, de la curiosité malsaine et enfin de tout ce qui en a

tain que celui-ci ne pouvait avoir de bonnes intentions envers les habitants, si son but était de voler; mais son erreur était fort grande, car tous ici nous ne sommes que des capucins et chaque porte est défendue par trois ou quatre personnes. On soupçonna ensuite que le projet avait été de mettre le feu au bûcher et de faire ainsi hâter les Eminences embarrassées et tardives dans leur choix. D'autres crurent à une intrigue féminine, supposant que quelqu'un allait dans la maison d'autrui faire les cornes à la jettatura, ou que quelque jeune marié ne voulait pas se les voir planter sur la tête avant d'en avoir fait la demande. Cette dernière supposition semble le plus se rapprocher du vrai. — *Diarium des Conclaves* de monseigneur PIERRE DARDANO, avec commentaires et annotations de DAVID SILVAGNI, Florence 1879.

représenté la partie substantielle pendant des siècles. Aujourd'hui nous respirons un air de liberté; le nouveau pape est discuté avant d'être élu; les candidats se font, pour ainsi dire, à la lumière du jour; les groupes se déterminent; on tient compte des circonstances du moment; et l'on trace presque la route que devra suivre le nouvel élu. Les prophéties ne sont pas difficiles à présent, et l'élection de Léon XIII en a été la première preuve.

On n'a pas même publié de mémoires ni de chroniques du conclave de Pie IX aussi bref que celui de son successeur. Les quelques particularités de ce conclave sont enregistrées dans les histoires ou dans les annales de l'année 1848 qui suivit de deux ans seulement l'élection de Pie IX, et surtout, avec une grande précision, dans les ouvrages de Gualterio, de Farini, de Cantù, de Coppi et dans celui de Cartwright.¹ Le journal quotidien et libre concourt aujourd'hui à enlever toute signification aux mémoires anonymes du conclaviste. Plusieurs notices concernant le conclave de Léon XIII ont été recueillies et publiées par les feuilles de l'époque, et particulièrement dans les feuilles cléricales les mieux informées. Naturellement les faits intimes de l'élection et de la diplomatie sont restés ignorés ou du moins mal connus.

¹ Parmi les nouveaux mémoires qui ont paru dernièrement, il faut citer les mémoires anonymes de Benoît XIV, publiés par les soins du docteur Kraus, professeur d'histoire ecclésiast.

Nouveaux temps, nouvelles mœurs. Le sacré collège s'est rendu presque indépendant de l'ingérence étrangère, et sa sécurité personnelle durant la vacation du saint-siège est pleinement garantie. Nul conclave n'a joui de plus de sécurité que le dernier; aucun obstacle ne l'entrava, rien ne lui fut refusé et le gouvernement ne négligea rien non plus de ce qu'il crut être de son devoir.

Dans la ville de Rome l'ordre fut parfait, et si nous lisons les chroniques d'autrefois et les documents des temps non encore reculés, y compris les relations des ambassadeurs qui parlent des barricades du pont Saint-Ange et du chevallet dressé sur la place Saint-Pierre, nous restons étonnés et fiers en même temps des progrès atteints, grâce à la civilisation de notre époque et aux conditions nouvelles du siège apostolique.

En temps de siège vacant, il semblait que la force de l'autorité eût disparue à Rome, et cet état de choses menaçait de se répandre dans les provinces. Sans rappeler le pillage de Latran, la mise en liberté des prisonniers, les meurtres, les vols, et toutes sortes d'excès à cause desquels les citoyens et les ambassadeurs étrangers s'armaient pour leur sécurité personnelle et défen-

tique à l'université de Fribourg (*Briefe Benedicts XIV, nebst Benedicts diarium des Conclaves von 1740*, herausgegeben von P. XAVER KRAUS. Freiburg, Mohr 1884). Le savant professeur Kraus a tiré ce diarium de la bibliothèque des Malvezzi de Bologne, et il n'y a pas de bibliothèque ni d'archives de nobles familles en Italie qui ne renferment des diarium sur les conclaves ou sur les événements qui s'y rapportent.

daient leurs propres maisons, le conclave lui-même était contraint pour se garantir des tumultes et des menaces du dehors, de s'entourer, outre de ses propres gardes, de la plus grande partie des milices dont pouvait disposer l'Etat. Le siège vacant était dit « le carnaval de la canaille, » et suivant le secrétaire d'un cardinal,¹ jamais on n'était si bien à Rome que dans ce temps-là, de manière que le siège était « plus beau vacant qu'occupé. » Pasquin² s'exprimait librement et dans les banques, des fous vendaient, achetaient et changeaient le nouveau pape.³ Le Vatican était bloqué, pour ainsi dire, et le blocus commençait au pont Saint-Ange, défendu par de doubles barrières de bois et gardé par des sbires et des soldats qui en interdisaient le passage à ceux qui n'avaient pas de permis. A dater de la mort de Pie VII, les conclaves furent tenus au Quirinal, les précautions alors diminuèrent; mais le palais apostolique n'en continua pas moins à être bloqué. La ville parut moins agitée, cependant le 16 janvier 1831 l'explosion bruyante d'une bombe de papier sous les fenêtres du Quirinal, effraya les Pères et les contraignit, comme nous l'avons déjà vu, à se hâter.

¹ Lettre de MESSIRE JULES COSTANTINI, secrétaire du cardinal de Trani, publiée par Denis Atanagi dans son *Recueil de lettres* (Venise 1601) et dont parle Bonghi dans son livre *Pie IX et le pape futur*.

² Pasquino, c'est-à-dire le peuple romain, comme Jacques Bonhomme en France et John Bull en Angleterre. (*Note du traduct.*)

³ CARTWRIGHT, *oeuv. citée*, pag. 58 et suiv.

Le conclave de Pie IX fut sujet à de grandes pressions et à des menaces de l'extérieur. La Romagne, la Marche et la tranquille Ombrie se préparèrent à l'insurrection. Sur la place d'Ancône on poignarda le colonel Allegrini, le juge détesté des commissions militaires; l'Autriche envoya des navires de guerre dans le port de cette ville et doubla la garnison de Ferrare, donnant en même temps au cardinal Gaysruck, archevêque de Milan, le droit de prononcer l'exclusion du cardinal Mastai-Ferretti, évêque d'Imola, homme d'un caractère doux mais plein de velléités d'indépendance, enflammé par la lecture du *Primato* de Gioberti et ami du comte Joseph Pasolini. De Bologne, de Forlì, de Ravenne et d'Osimo on expédia au conclave des adresses qui demandaient l'élection d'un pape réformateur, « qui sût répandre la paix, l'abondance et la vertu, là où il n'y avait eu jusqu'à ce moment que tumulte, pauvreté et larmes. »¹

Ces pétitions étaient signées par des milliers de citoyens de toute classe. Celle de Bologne portait environ deux mille noms, et parmi les premiers, on lisait ceux de Minghetti, de Tanari et de Pepoli, qui en avaient été les promoteurs. La forme en était courtoise, mais la

¹ Parmi les documents importants publiés par le regretté marquis Gualterio dans son livre : *Gli ultimi rivolgimenti italiani*, on lit le texte des pétitions adressées au sacré collège dans le conclave de Pie IX, et provenant des villes de Bologne, de Forlì, de Ferrare, de Ravenne et d'Osimo.

substance menaçante. Le mémorial de Forlì, signé par le gonfalonier, le magistrat, les nobles et les citoyens de différentes classes, était le plus hardi de tous. Il se terminait par ces mots : « Que le schisme entre gouverneurs et gouvernés cesse et qu'aux souffrances des derniers on ne nie plus le moyen de se manifester légalement ; que les conseils communaux et les provinciaux soient les vrais représentants des intérêts de la population, et qu'il leur soit aussi donné la faculté de discuter et de proposer les mesures plus adaptées à nos besoins ; que la route soit ouverte aux progrès sensés et utiles ; que la paix soit rendue à tant de familles infortunées avec un oubli généreux du passé, et qu'ainsi puisse se vérifier l'espérance donnée d'une ère nouvelle qui apporte à cette malheureuse partie de l'Italie la prospérité et le contentement. »

C'est dans ces conditions « d'indépendance » que les Pères du conclave furent appelés à élire le nouveau pape qui fut Jean Mastai. Le vieux cardinal Gaysruck n'arriva pas à temps pour empêcher cette élection.



CHAPITRE VI.

Le premier conclave des temps modernes. - Loyauté du gouvernement italien. - Le ministre Crispi. - Nécessité de raconter aujourd'hui le conclave de Léon XIII. - Cardinaux et prélats défunts. - Considérations sur les conclaves futurs. - Le diarium d'un conclaviste espagnol et le présent. - La protestation du sacré collège.

LA dernière et plus grande preuve que l'indépendance spirituelle du siège apostolique était dans la nouvelle Rome à l'abri des embûches externes, et que la sûreté matérielle de l'élection pontificale se trouvait garantie et, par conséquent, plus libre qu'elle ne le fut jamais auparavant, cette preuve, dis-je, devait être donnée dans le conclave qui suivit la mort de Pie IX. Plus le conclave était libre et sûr, plus la preuve en était convaincante. Le gouvernement italien garantit la liberté et la sûreté du conclave avec une loyauté que rien ne peut surpasser. Il comprit que c'était là le plus grand témoignage moral que la jeune Italie fût appelée à donner aux ca-

tholiques du monde entier, en respectant et protégeant l'indépendance spirituelle de l'Eglise et la sûreté de l'élection pontificale, et il tint parole.

Ce fut une véritable fortune pour le pays que le gouvernement se trouvait à ce moment entre les mains d'un homme ferme et énergique, sur le compte politique duquel les opinions peuvent être diverses, mais que l'histoire jugera avec moins de rigueur et plus d'impartialité que ne l'ont fait ses contemporains. Cet homme, en effet, semble condamné à montrer, pour ainsi dire, une fatale contradiction entre ses discours, lorsqu'il est hors du pouvoir, et ses actes, lorsqu'il gouverne. Crispi, ministre de l'intérieur et âme du cabinet alors existant, eut pleine conscience de la grande preuve qu'allait donner l'Italie en cette occasion. Il individualisa en lui-même tous les pouvoirs et observa rigoureusement la loi des garanties, par laquelle le gouvernement italien est obligé, pendant la vacation du saint-siège, à ne pas mettre d'empêchement, de quelque nature que ce soit, à la liberté personnelle des cardinaux, et à veiller à ce que les réunions ne soient troublées par aucune violence extérieure.¹ Il paraît même que le gouvernement alla plus loin encore. Le Parlement devait s'ouvrir à cette époque, le ministre en prorogea l'ouverture, et ce fut de sa part un acte de grande sagacité. Le conclave ne fut troublé par

¹ Lois sur les prérogatives du souverain Pontife et du saint-siège, 13 mai 1871, art. 6.

aucun bruit du dehors, et même les journaux, conscients de la gravité de la situation, rivalisèrent de modération. Tout le pays salua avec une allégresse sincère le conclave qui s'ouvrit avec la solennité nécessaire, exempte toutefois des superfluités théâtrales d'autrefois, et accueillit avec joie le nouveau pape que la plupart s'obstinaient à croire essentiellement différent de Pie IX. La preuve était donnée, le bon sens des Italiens triomphait une fois encore, et François Crispi s'affirmait comme un homme d'Etat auquel, données les graves circonstances, le pays pouvait se confier.

Pendant la courte période qu'il fut au ministère, les deux faits les plus importants de l'histoire d'Italie dans ces dernières années s'accomplirent d'une façon parfaite: la succession de Humbert à Victor-Emmanuel et l'élection de Léon XIII, histoire rapide et fortunée qui n'embrasse que quarante-quatre jours.

Il nous a paru utile, et même de notre devoir, de narrer la chronique de ce conclave si mémorable, et plus encore de la raconter sur la foi de ceux qui y participèrent et dont la plupart sont encore de ce monde, ainsi que le pontife qui en sortit élu. De cette manière, ces mémoires sont soumis à la critique de nombreux témoins et ils ne peuvent s'attirer l'accusation de partialité ou d'inexactitude. De tous les cardinaux qui concoururent à l'élection de Joachim Pecci, 38 sont morts, c'est-à-dire plus de la moitié de ceux qui

le nommèrent, et quelques-uns des plus distingués, tels que Franchi, Di Pietro, Bilio, Nina, De Luca, parmi les Italiens; Schwarzenberg et Guibert, parmi les étrangers. Avec les dernières nominations, les cardinaux de Léon XIII surpassent ceux de Pie IX, et les étrangers égalent en nombre les cardinaux italiens, circonstance qui ne s'était plus vérifiée depuis le retour du saint-siège d'Avignon. Il y a encore dans le sacré collège 26 des anciens cardinaux, mais ceux qui avaient survécu à Grégoire sont tous morts. Quelques conclavistes éminents ont terminé leur carrière, tels sont: l'excellent cardinal Lasagni, qui fut secrétaire du conclave et proto-secrétaire d'Etat pendant la vacation du saint-siège; monseigneur Martinucci, préfet insigne des cérémonies et auteur renommé d'une œuvre de liturgie des plus complètes et des plus louées, et beaucoup d'autres, tant ecclésiastiques que laïques. Plusieurs d'entre eux ont laissé des notes non privées d'intérêt, dont quelques-unes sont assez précieuses. D'autres détails ont été recueillis par l'auteur de ce livre de la bouche même des cardinaux, des prélats, des ministres et des diplomates. Le journal que nous publions n'est pas le diarium d'un conclaviste, mais l'extrait de plusieurs journaux, de notes et de discours, que nous avons cherché à rendre aussi exact que possible.

Publier le journal du conclave, où fut élu le pontife actuel, peut sembler imprudent; mais

certes il est plus instructif et plus intéressant de le faire dès à présent que dans vingt ou trente ans d'ici, alors que tous ceux qui y ont pris part, auront disparu de la scène de ce monde, et que cette publication n'aura plus qu'un intérêt exclusivement rétrospectif. On fait tant d'histoire aujourd'hui, et les incertitudes de l'avenir, par rapport aux conclaves, sont si nombreuses, qu'une publication comme celle-ci n'atteindrait guère son but, si elle ne paraissait maintenant où elle a du moins l'importance de l'actualité politique, et où elle peut servir au but que nous nous sommes proposé en recueillant ces documents et en y travaillant plusieurs années. Ce but est de démontrer que la manière toute simple et toute naturelle avec laquelle fut tenu le premier conclave dans Rome, devenue la capitale politique de l'Italie, tout en restant celle du monde catholique, convainc que, lorsque plus tard surviendra une vacation du saint-siège, on ne discutera même plus, parmi les cardinaux, la convenance d'élire ou non le pape au Vatican, et la protestation aux puissances, si pleine de subtilités et de curieux compromis, qui fut rédigée à la mort de Pie IX, n'aura pas de suivante.

Cependant, il se pourrait que, par un de ces courants de folie qui se déterminent sans raisons plausibles, même dans les assemblées les plus prudentes, ou par disposition du pape actuel, (disposition que nous croyons très-invraisemblable, ni telle de devoir être acceptée avec-

glément par les Pères), le sacré collège dût quitter Rome à la mort de Léon XIII. Mais alors le dernier conclave, le plus libre que l'Eglise puisse se rappeler, servirait au gouvernement italien pour démontrer à l'Europe que, cédant à l'un des courants dont nous parlions plus haut, et sans autre raison, les cardinaux sont allés choisir un pape à Munich, à Malte, à Avignon ou à Madrid, et il serait alors du devoir des puissances de conseiller aux cardinaux de rester à Rome. Le conclave de Léon XIII est désormais intimement lié à l'histoire politique de notre temps. Il est bon pourtant de dire ici qu'il faut espérer que le gouvernement italien sentira toujours les devoirs qui lui incombent, et qu'il conservera ce haut idéal de loyauté et de sens politique qu'il eut à la mort de Pie IX. Les cardinaux ne partiront pas de Rome, si leur sûreté personnelle y est garantie. Dans ce cas, ils enverraient vraisemblablement aux puissances une autre note ou une protestation dans le but de diminuer l'importance du fait qu'ils accompliraient par force majeure ou dans leur intérêt et celui de l'Eglise.

Une autre raison pour admettre que les cardinaux tiendront à Rome leurs conclaves futurs, si leur sécurité personnelle et la liberté de l'élection pontificale seront encore garanties, c'est que, comme il arriva lors de l'élection de Léon XIII, nulle puissance catholique ne solliciterait l'honneur de les recevoir. L'Espagne était, comme

nous l'avons vu, la seule puissance en état de le faire, et elle en déclina courtoisement l'honneur, circonstance dont se prévalut le regretté cardinal Di Pietro pour persuader aux Pères de rester à Rome. Les conditions de l'Europe n'ont guère changé depuis, et si elles le sont, ce n'est pas dans un sens favorable au Vatican.

MM. Sagasta et Freycinet sont plus avancés que ne l'étaient Canovas, Silvela, Dufaure et Waddington. Mac-Mahon n'est plus président de la République française, Alphonse XII est mort, et la monarchie en Espagne ne peut pas se dire solidement établie; Bismarck n'est pas un ami sûr, et la terre d'Allemagne est infidèle et insidieuse. L'éloignement du Portugal, de l'Espagne et de Malte exige un long voyage; les électeurs sont des vieillards ou, pour la plupart, assez avancés en âge, malades et esclaves de leurs propres habitudes, de leurs aises et de leur repos. Tous sont persuadés que si le départ est facile, le retour n'est ni aisé ni sûr. L'Autriche ne se réglerait pas autrement que la première fois, et l'on peut faire aujourd'hui beaucoup de prévisions, sauf celle du pays qui donnerait l'hospitalité au conclave.

Toute puissance, grande ou petite, qui accorderait l'hospitalité au sacré collège pour l'élection d'un pape, assumerait implicitement l'engagement de faire retourner celui-ci tôt ou tard à Rome, non seulement comme pape, mais encore en qualité de prince temporel d'un si petit ter-

ritoire que ce fût. La possibilité que les conclaves futurs aient lieu à Rome, dépend moins de la volonté des cardinaux que des conditions générales de l'Europe, et davantage encore de la prudence et de la loyauté du gouvernement italien et du degré de confiance dont il jouira alors dans l'Europe même. Les documents révèlent qu'à la mort de Pie IX l'Italie jouissait de cette confiance et, par conséquent ses assurances que toutes les mesures avaient été prises pour la sûreté et la liberté du conclave furent entièrement et sincèrement acceptées.

Certes, Léon XIII a acquis à lui-même et au siège apostolique de nouvelles sympathies, mais il a aussi excité des aversions insurmontables parmi les fanatiques de toute l'Europe, parmi les Polonais, les séparatistes d'Allemagne, les légitimistes bouillants de France et d'Espagne, et, il y a peu de temps encore, parmi les zélés d'Italie.

Pour tous, il a été et il est encore, malgré son bref en faveur des jésuites, un pape presque jacobin, et il a été l'objet de soupçons, d'accusations et d'insinuations. Les hommes auxquels il se confie, sont calomniés et flétris. Il est accusé de vanité académique, de népotisme incurable, de peu de cœur envers les faibles, d'humilité excessive envers les forts, d'être pape politique, non apostolique. C'est de la France que sont partis les pires libelles contre lui. On dit, et nous ne savons jusqu'où va la vérité de cette assertion, qu'on a dû fermer la bouche aux libel-

listes par des moyens pécuniaires et qu'ils ne la rouvriront plus. Les derniers actes accomplis par Léon XIII suffisent à lui rendre sincèrement favorables ceux qui, jusqu'ici, lui avaient été contraires.

L'abbé Mullé de la Cerda, qui fut conclaveviste du cardinal espagnol Benavedes, a publié en 1878 une courte chronique du conclave de Léon XIII. Cette publication¹ n'a réellement rien d'important; elle se contente d'enregistrer quelques détails recueillis pêle-mêle. Des cinq chapitres qui forment son livre, deux sont consacrés au conclave; les autres contiennent les biographies de Pie IX et de Léon XIII et une étude très superficielle sur l'état de l'Eglise et de la société civile à la mort de Pie IX. On y raconte quelque anecdote, comme à l'ordinaire, mais on n'y trouve aucun esprit de critique ni de recherche. Cette chronique du conclaveviste espagnol ne diffère en rien de celles des conclavevistes recueillies par Martini dans sa collection. Aucune autre que celle que nous venons de citer n'a été publiée.

Dans les notes nombreuses que nous avons eues entre les mains, nous avons cherché à laisser de côté la partie superflue et commune au cérémonial des autres conclaves, et nous avons eu soin de les fondre en un seul ouvrage, n'oubliant aucun incident digne de remarque, alors

(1) *Reseña Histórica del ultimo conclave y biografia de N. S. P. Leon XIII* por O. GERARDO MULLÉ DE LA CERDA. Madrid, Tello, 1878.

même qu'il ne serait pas tel en apparence, et laissant les petites malignités et les vanités dont est pleine la chronique anecdotique des conclaves.

Il semble, jusqu'à un certain point, que ce dernier, à proprement parler, n'ait pas été un conclave, tant il se distingue des autres. Il ouvre la série des nouvelles élections pontificales toutes calmes et toutes brèves, et il ferme l'ancienne qui avait duré six siècles, de 1274 à 1846, comprenant 72 conclaves, d'Innocent V à Pie IX, tenus à Rome, à Avignon, au Vatican et au Quirinal.

Parmi les documents du journal, le plus important est certainement la protestation des cardinaux avant d'entrer en clôture. Elle fut publiée quelques jours après l'élection dans une intention de polémique, alors que les malentendus augmentaient et que les craintes étaient vives dans le camp du Vatican, comme les espérances touchant les intentions du nouveau pontife, dans le camp libéral. Pourtant si l'on considère bien ce document, il paraît dès l'abord un acte plus religieux que politique. Le vif désir de donner immédiatement à l'Eglise un chef spirituel, s'impose à tout autre préoccupation. C'est pour le satisfaire que les cardinaux déclarent *ne pas aller chercher ailleurs un asile sûr et tranquille*.¹ Un document important comme celui-là, dans des circonstances semblables, peut être invoqué, soit comme un témoignage de la droiture

¹ Voir dans le journal la protestation ou note du sacré collège.

du gouvernement italien, soit aussi comme une marque de la prudence et de la sollicitude apostolique dont firent preuve les Pères en cette occasion. Ils confirmèrent les dits serments, mais ne sortirent pas de Rome, persuadés qu'ils n'auraient pas trouvé autre part un asile plus sûr ni plus tranquille, et convaincus qu'aucune puissance ne leur aurait accordé l'hospitalité.



CHAPITRE VII.

Espérances et craintes que suscite le nouveau pape. - Ses précédents comme évêque de Pérouse. - Part qu'il prit dans les évènements politiques de cette ville. - 1859 et 1860. - Le prêtre Santi est fusillé. - Funérailles de Cavour. - Une réponse du marquis Gualterio à monseigneur Laurenzi. - Autres anecdotes. - Procès de Pecci. - Son amitié avec le général Carini. - Ses rapports avec les autorités italiennes.

DANS les premiers jours du pontificat de Léon XIII, on put vérifier un phénomène curieux dans la presse politique de l'Europe et particulièrement dans celle de l'Italie. Il plaisait à quelques feuilles libérales de représenter Léon XIII comme un pape conciliant qui se serait soumis aux faits accomplis y reconnaissant la volonté de Dieu et donnant tous ses soins aux intérêts de l'Eglise et de la religion. Et l'on racontait, en y mêlant beaucoup de fables, ses rapports cordiaux avec les autorités italiennes de Pérouse, son intimité avec le général

Carini, commandant de la division militaire de cette ville, son amitié avec le marquis Gualterio, d'abord intendant général, puis préfet de l'Ombrie; enfin le permis qu'il avait accordé pour que les obsèques de Camille Cavour pussent avoir lieu dans l'église de Saint-Dominique à Pérouse. Et, retournant plus au delà dans son passé, on se rappelait son amitié avec Gioberti, l'hospitalité qu'il lui avait donnée en 1848 et les honneurs avec lesquels il l'avait reçu. On rappelait aussi la bénédiction du drapeau des volontaires qui partaient pour la guerre de Lombardie, et les grandes funérailles célébrées en l'honneur des victimes tombées sur les champs de bataille de la Lombardie et de la Sicile.

Du reste, la presse vaticane, dévouée à Pie IX et pour laquelle Léon n'était pas le pape suivant son cœur, cette presse donc, taisant complètement les faits de 1848, rappelait avec complaisance les lettres écrites à Victor-Emmanuel, dans lesquelles il protestait contre le mariage civil décrété dans l'Ombrie par Pepoli, et contre l'expulsion des ermites camaldules de Montecorona et d'autres ordres religieux.

Les organes du Vatican rappelaient que Joachim Pecci, évêque de Pérouse, avait protesté en janvier 1860, en son nom et en celui du clergé, contre l'usurpation des Etats de l'Eglise, et ils en publiaient l'adresse emphatique à Pie IX. On racontait aussi comment, en 1862, un procès lui avait été intenté pour excitation au mé-

pris des lois italiennes, parce qu'il avait suspendu des offices divins des prêtres ayant signé une pétition dans laquelle on demandait au pape la renonciation au pouvoir temporel. On publia aussi la pastorale qu'il avait adressée à ses diocésains et qui était l'une des plus chaleureuses et des plus superlatives qu'on eût écrites en l'honneur de Pie IX, ainsi que ses pastorales pour les carêmes de 1877 et 1878.

Excès d'espérance et de crainte. Peu de gens connaissaient vraiment le nouveau pape, et sauf les Pérugiens, personne ne savait que dans ses 32 années de gouvernement épiscopal, il n'avait fait de politique dans aucun sens, et que son seul mérite avait été de rester étranger à tout ce qui n'avait pas rapport avec son ministère, plutôt par indécision d'âme et désir de ne pas froisser, que par véritable inclination. Améliorer le clergé, en élever la culture scientifique, faire du séminaire péruvien le meilleur de l'Italie pour l'ordre des études, atteindre le haut idéal de former des prêtres savants et vertueux : tel fut son but. Sachant qu'il n'était pas en faveur auprès du pape et de son premier ministre, il ne s'ingéra pas dans les affaires politiques, et son abstention fut réputée libéralisme. Connaissant tout le monde et accueillant chacun avec bonté, il vivait avec ses séminaristes aux leçons desquels il prenait quelquefois plaisir à assister, les interrogeant en latin. Soupçonneux et peu confiant de caractère, il avait de la répugnance

pour les discussions autant que pour l'expansion, et il n'eut jamais d'initiative pour une œuvre quelconque: sa seule pensée, sa préoccupation constante, fut de ne blesser personne et de ne faire aucun pas sans une prudence infinie; bref, il ne fut qu'évêque.

Dans sa sollicitude pour le bien du diocèse, Pecci pourvut avec ardeur à une juste administration et à l'amélioration des nombreuses œuvres pies qui dépendaient de lui. Et reconnaissant que les soins qu'il prenait de ses établissements dans la courte période de ses visites pastorales, ne suffisaient pas, il s'associa des coopérateurs. Le 5 mai 1851, il institua une « congrégation tutrice des pieux établissements »¹ et il appela à en faire partie deux chanoines de la cathédrale, deux curés, un abbé cistercien et un prieur bénédictin. Il commit à cette congrégation la charge de l'aider et de l'éclairer dans le syndicat de tous les actes administratifs des œuvres pies et dans l'étude des soins à donner pour les améliorer.

Le 19 juin 1859, la veille du jour où les troupes pontificales donnèrent l'assaut à Pérouse insurgée,

¹ Cette congrégation fut composée du vicaire-général des cisterciens, l'abbé Marchini, qui en fut le président, des chanoines Rotelli et Orsini, de l'abbé Lisi, prieur de Saint-Pierre et des curés Bertolini et Flamini.

V. *Editto sulla nuova congregazione tutrice dei luoghi pii*, Pérouse, typographie Santucci MDCCCLI.

L'ordonnance commence ainsi: « Joachim Pecci, patrice d'Anagni, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, archevêque de Pérouse, prélat domestique de Sa Sainteté. » Il n'était pas encore cardinal.

le cardinal-évêque était très-préoccupé de cette éventualité, craignant même d'être pris comme otage par les libéraux. Il ne dissimulait pas ses craintes, lui toujours si digne et si grave. Il fit appeler Adam Rossi, prêtre libéral, que l'on croyait, dans cette circonstance, un intercesseur efficace. Rossi n'hésita pas à lui dire qu'en sa qualité d'évêque, il pouvait conjurer tout le mal en arrêtant la marche des Suisses qui de Folligno avançaient sur Pérouse; mais l'évêque lui répondit: « Voulez-vous que je sois un obstacle à ce que le Saint-Père reprenne ses biens légitimes? Je suis prince de la sainte Eglise Romaine. »

Dans ce triste jour de carnage du 20 juin 1859, le cardinal resta enfermé dans son palais, douloureusement impressionné et inactif, et sa conduite, qui parut l'effet de l'indifférence, fut jugée avec une extrême sévérité. Deux jours après, à la Fête-Dieu, qui, cette année-là, tomba le 22 juin, étant sorti en procession par les rues de la ville encore tachées de sang, on dit qu'il le faisait pour remercier Dieu de la victoire des Suisses. Les vieux Pérugiens rappelèrent en cette occasion que le bon évêque Odoardi, allant en 1799 au camp des Arétins réactionnaires qui voulaient saccager la ville aux cris de « vive Marie! », parla si chrétiennement, qu'il put épargner à Pérouse menacée les horreurs d'un massacre.

L'année suivante, au mois de novembre, le général De Sonnaz, commandant la première division active du cinquième corps d'armée,

sous les ordres du général Della Rocca et sous le commandement suprême de Manfredo Fanti, pénétra dans l'Ombrie. Il passa la frontière le 11 septembre près de San Giustino, et, prenant par la haute vallée du Tibre, il marcha sur Pérouse. La garnison pontificale, retranchée dans la forteresse, se défendit vaillamment sous les ordres de Schmidt. Le 14, à la tête de ses troupes, De Sonnaz entra dans Pérouse par la porte Saint-Antoine sans rencontrer de résistance, et une partie de sa division traversa la rue Muzia, la place Grimana, la rue Vieille et déboucha sur la place de la mairie entre la cathédrale, le séminaire, la maison de l'évêque et le palais de la Commune. On tenta de poster une pièce d'artillerie près de la fontaine, pour battre en brèche la citadelle qui lui faisait face, à la place où est maintenant le magnifique palais provincial, et d'où partaient une mitraille et une fusillade meurtrières, mais on ne put y réussir, parce que la pièce fut démontée et les artilleurs blessés.

Le nombre des blessés augmentait, et il fallait les mettre à l'abri: les maisons privées étaient désertes, l'évêché et le séminaire fermés. On proposa à De Sonnaz de faire ouvrir le séminaire. On frappa violemment, mais personne ne répondit. Le général ordonna d'abattre les portes, mais aux premiers coups des sapeurs, on vit se lever le panneau d'une persienne de l'évêché et le frère de l'évêque, don Joseph Pecci, aujourd'hui cardinal, fit signe de cesser, disant qu'on allait

ouvrir immédiatement. Ainsi fut fait. La salle d'entrée du séminaire servit d'hôpital provisoire; on en enleva les bancs et les paillasses pour les barricades. Ce n'est que plus tard que le cardinal sut exactement ce qui était arrivé sous ses yeux. Le jour auparavant il assurait à quelques personnes qui le consultaient sur la nouvelle que les troupes italiennes avaient passé la frontière à San Giustino, qu'il ne s'agissait pas de troupes régulières, mais de volontaires que Schmidt mettrait à la raison. On envoya plus tard des éclaireurs qui ne retournèrent pas, ce qui, peut-être, le persuada que la menace n'était pas sérieuse.

Le feu continuait à être vif de part et d'autre, et les tirailleurs, commandés par l'intrépide major Pallavicini, s'avançaient témérairement le long du Corso et de la rue Riara jusqu'aux dernières maisons qui dominaient la forteresse. De là ils purent faire feu contre les meurtrières de celle-ci. Le général De Sonnaz, à qui venait de parvenir la nouvelle que le reste des troupes avait occupé la porte Sainte-Marguerite et Saint-Pierre, et que, par conséquent, Schmidt était complètement entouré, fit intimer la reddition, et comme toute résistance était devenue inutile de la part des pontificaux, il alla trouver le cardinal pour le prier d'interposer son autorité afin que le sang italien ne fût point inutilement répandu. Pecci répondit qu'à lui aussi il était douloureux de voir ainsi verser du sang chrétien, mais qu'il n'avait aucun pouvoir politique.

Carandini, dans sa biographie du général Manfredo Fanti, raconte qu'à l'entrevue qui eut lieu plus tard dans le palais de la Commune entre les généraux Fanti et Schmidt pour traiter de la reddition, le cardinal délégué de Pérouse intervint, exhortant les deux généraux à s'accorder pour épargner à la ville un nouveau carnage. C'est une inexactitude, et ce n'est pas la seule de ce livre. Le cardinal n'assista pas au colloque ce jour-là et ne sortit même pas de son palais. Il était évêque et non délégué. Le dernier délégué de Pérouse fut monseigneur Gramicci, qui, sentant la tempête, s'en était allé quelques jours auparavant aux Angeli près d'Assise, laissant le soin de la délégation, pro forma, à un conseiller de gouvernement, en réalité, au chef de la police.¹ L'entrevue des deux généraux eut lieu à deux heures et demie, mais elle n'aboutit à rien, parce que Schmidt voulait les honneurs militaires et Fanti, une remise à discrétion, puisqu'il s'agissait de troupes mercenaires, étrange mélange de Suisses, de Belges et d'Irlandais. Les hostilités recommencèrent, et la citadelle, balayée par l'artillerie italienne placée sur le Frontone, se rendit vers 6 heures du soir, comme le voulait Fanti.²

Ce jour-là même eut lieu un épisode à la fois douloureux et regrettable.

¹ *Relation officielle sur l'attaque de Pérouse par le général De Sonnaz*, datée de Foligno le 16 septembre 1860, à S. E. le commandant général du cinquième Corps d'armée.

² *Manfredo Fanti, général d'armée, sa vie, par le marquis*

A 11 heures du matin, le tambour-major du premier régiment des grenadiers engagés dans l'investissement de la forteresse, passait par la rue Vecchia. Comme il arrivait près de la maison du prêtre Balthazar Santi, maison attenante à l'église Saint-Donatien dont Santi était curé, il tomba frappé d'une balle. La maison du prêtre, d'où était parti le coup, fut aussitôt envahie par les soldats qui durent en forcer la porte barricadée.

A peine les soldats avaient-ils pénétré chez Santi, qu'un spectacle étrange se présentait à leurs yeux. Le frère du prêtre (aujourd'hui vivant encore) portait dans ses bras un Crucifix, à sa droite et à sa gauche deux femmes qui tenaient en main des cierges allumés; tous s'avançaient à la rencontre des soldats en chantant des psaumes. Les femmes étaient les sœurs de Santi. D'autres soldats, descendus dans l'église, virent sur le maître-autel six cierges allumés et posés sur des têtes de morts. On chercha le prêtre, mais celui-ci vêtu seulement de ses pantalons, s'était caché dans l'ossuaire, derrière le maître-autel.

Dans une autre partie de la maison on trouva un fusil qui semblait être déchargé depuis peu.

Philippe Carandini, ex-officier d'Etat-majore. Vérone, Civelli, 1872. Bonazzi, dans son Histoire de Pérouse (Pérouse, Boncompagni 1879), parle vaguement d'insinuation et de médiation de l'évêque Pecci pour la reddition, mais il ne dit rien d'autre.

Santi fut arrêté, on le fit vêtir et il fut conduit dans une salle du rez-de-chaussée du palais Antinori, où, quelque temps après, on le vit réciter l'office avec un calme si parfait à faire douter qu'il fût véritablement l'auteur du crime. On savait d'ailleurs que ses facultés mentales et celles des siens étaient altérées depuis longtemps.

Le conseil de guerre s'assembla le jour même. Toutes les apparences étaient à la charge de Santi, qui se défendit en peu de mots et termina ainsi : « Condamnez-moi à ce que vous voulez ; mais épargnez-moi la vie. » Des témoins déposèrent que Santi était un papiste exalté et que le coup ne pouvait venir que de lui ; d'autres affirmèrent l'avoir vu pendant qu'il tirait. Condamné à être fusillé, il fut passé par les armes à 8 heures du matin le jour suivant, 15 septembre. La sentence fut exécutée près du mur de la forteresse qui fait face au Corso. Santi marcha à la mort en récitant des prières et plus calme même que le moine qui l'exhortait.

Le comte Reginald Ansidei, un des hommes les plus respectables et les plus respectés de Pérouse, âme vraiment chrétienne, connaissait Santi dont la maison était voisine de la sienne. Emu de pitié et doutant de la culpabilité de Santi, il se présenta au général De Sonnaz pour implorer la commutation de la peine ; mais sa prière ne fut pas exaucée, car l'indignation, excitée parmi le peuple et les soldats, avait été trop profonde. Le matin du 15, lorsqu'il en était temps

encore, Ansidei se rendit chez le cardinal, son vieil ami, croyant trouver en lui quelqu'un qui aurait fait tout son possible pour sauver Santi. L'évêque lui répondit qu'il n'y avait plus aucun espoir de réussir, que lui-même avait fait tout ce qui était en son pouvoir, et il ajouta : « Le pauvre Santi sera un martyr de plus pour la défense de la foi et de la religion. » Le cardinal s'efforçait ce jour-là de paraître calme, mais il avait des moments d'irritation et d'angoisse.

Un an après Cavour mourut, et les Pérugiens désirèrent célébrer des funérailles solennelles en l'honneur du grand homme d'Etat. On désigna, dans ce but, l'église Saint-Dominique qui est la plus vaste de Pérouse et déjà cédée à la municipalité avec le couvent qui lui est annexé, en vertu des lois de suppression. On apprit que l'autorité ecclésiastique, informée de ce qu'on projetait, avait fait fermer l'église. Le comte Ansidei, représentant de la municipalité, ne voulut pas discuter sur les droits de la commune, mais il préféra traiter directement avec le cardinal, sûr comme il était d'en obtenir la permission, et persuadé que la manifestation de Pérouse serait plus imposante, si elle se faisait sans opposition. Mais l'évêque opposa un refus énergique. On référa l'affaire à Gualterio qui, d'intendant général, était devenu préfet de l'Ombrie. Celui-ci aurait voulu procéder malgré la défense. Cependant il tenta lui aussi un moyen de conciliation et envoya appeler le vicaire général Laurenzi.

Mais celui-ci, ayant confirmé le refus de l'évêque le préfet se levant avec impétuosité, lui adressa ces paroles : « Vous autres prêtres qui avez chanté le *Te Deum* pour la défaite de Novare, vous refusez à présent vos suffrages à l'âme de l'homme qui a vengé la patrie et lui a donné la liberté. Cela ne fera que vous rendre plus odieux au peuple, au jugement duquel je vous abandonne. »

Ansidei retourna chez l'évêque et lui fit remarquer qu'on ne pouvait refuser de faire des obsèques à Cavour, mort dans le sein de l'Eglise. Le cardinal réfléchit, puis demanda quelle preuve son interlocuteur avait de ce qu'il affirmait. Ansidei répondit que Cavour avait reçu les sacrements, mais l'évêque s'écria que « Cavour aurait dû faire une rétractation solennelle. » — « Le jugement de la conscience est réservé à Dieu, » lui répondit Ansidei. On télégraphia à Turin, d'où l'on envoya la réponse que Cavour était mort chrétiennement ; l'évêque retira alors son veto et les funérailles furent célébrées.

L'année suivante arriva un autre incident. David Silvagni, aujourd'hui préfet, et alors secrétaire de Gualterio, eut un fils à qui il voulut donner le nom d'Humbert et qu'il désira faire baptiser dans la cathédrale où se trouvait la chapelle de sa famille. Le préfet Gualterio devait être le parrain du nouveau-né ; mais le curé, après avoir pris les ordres de la curie épiscopale, fit savoir à Silvagni que cela était impos-

sible. Silvagni alla directement chez l'évêque qui l'accueillit avec déférence et courtoisie. Après une courte conversation, on en vint à un compromis. Gualterio, en ce moment-là absent, serait parrain par procuration, et le baptême se ferait dans l'église Saint-Anne et non à la cathédrale. Ce sujet épuisé, l'évêque et le secrétaire du préfet commencèrent à discourir des choses du temps. Le cardinal écouta avec attention le récit des faits, dont quelques-uns lui étaient inconnus, et qui précédèrent et accompagnèrent la libération de la Marche et de l'Ombrie. On déplora la politique d'Antonelli, on parla des prétentions de Lamoricière, qui s'était vanté d'être venu représenter le légitimisme européen dans les Etats de l'Eglise et combattre Napoléon III. Pecci se déclara d'une façon décidée irresponsable de ce qui était arrivé, ayant toujours vécu loin de la cour et de Rome; mais avant que Silvagni partît, il le pria vivement de ne pas répéter leur conversation.

Touchant le procès, les choses allèrent ainsi : Le procès fut intenté à l'évêque pour excitation au mépris des lois de l'Etat en août 1862. Il avait suspendu de la célébration de l'office divin les prêtres Adam Rossi, François Agostini et Gaëtan Mignini, lesquels, après avoir souscrit une pétition dans laquelle on demandait au Pape de renoncer au pouvoir temporel, s'en étaient vantés dans une lettre à la *Gazette de l'Ombrie* et avaient engagé le clergé à

s'associer à eux. L'évêque envoya aux trois prêtres, à la date du 18 juillet, une lettre dans laquelle, après les avoir réprimandés, il les suspendait *a divinis*.¹ La lettre de l'évêque tomba entre les mains du fisc qui, par excès de zèle, intenta un procès à l'évêque « pour abus par écrit et excitation à la désobéissance aux lois et aux institutions de l'Etat » comme nous l'avons dit plus haut. Le juge instructeur déclara qu'il n'y avait pas lieu à procéder, mais le fisc recourut en appel. L'évêque se défendit, et l'auteur a lu le mémoire tracé par monseigneur Laurenzi.²

Lorsqu'on eut examiné la question légale touchant la nature du prétendu crime, les légistes démontrèrent, à l'aide des lois italiennes elles-mêmes, que le crime n'existait pas, et, par des arguments subtils, ils exhortèrent les juges à rendre justice à la modération et à la rectitude de l'évêque et à considérer, en même temps, combien avait été grande la surprise produite dans le public, en entendant mettre en accusation son

¹ Le prêtre Angelo Scaramucci fut aussi suspendu pour avoir publié, avec des intentions libérales, quelques fragments de sermons faits au sacré collège par divers prédicateurs apostoliques.

² Cet écrit porte la signature des avocats Micheletti et Laurenzi, frère du vicaire; il a le titre suivant: « *Mémoires, réflexions et sentence dans le procès de la prétendue excitation au mépris et au mécontentement contre les lois civiles du royaume et de provocation supposée à la désobéissance envers celles-ci, procès intenté par la Cour Royale d'Appel à S. E. R. le cardinal Joachim Pecci, archevêque et évêque de cette ville.* » Pérouse, Martini et Buoncompagni, 1862.

pasteur sur la délation de ses ouailles et des sacerdots.

La cour, examen fait des documents, rejeta le recours du fisc et renvoya absous l'imputé, comme il était de son devoir de le faire. Il n'y eut pas de débats publics.

La presse libérale exagéra aussi l'amitié du cardinal et sa prétendue intimité avec le général Carini. Ce dernier avait commandé la division militaire de Pérouse de 1873 à 1878. Pendant ce temps mourut le Père Semeria, vieux chapelain de l'hôpital militaire. Avant de mourir, il demanda la bénédiction de l'évêque, qui n'osait se rendre à l'hôpital dans le doute où il était de l'accueil qu'on lui aurait fait. Il fit interroger Carini par l'intermédiaire de Foschi, et Carini répondit que si l'évêque venait, les honneurs militaires lui seraient rendus comme à un prince de l'Eglise. Il en fut ainsi. Le cardinal en remercia le général par lettre. Leurs rapports ne dépassèrent pas les limites d'une connaissance qui n'eut rien d'intime et qui serait peut-être restée ignorée, si l'on n'eût vu le prélat et le général se promener ensemble dans l'allée qui mène à la gare et qui est la promenade la plus fréquentée de la ville.

De la part du cardinal et du général, il y avait désir sincère de conserver de bons rapports ensemble. Il plaisait à Pecci qu'un général de l'armée italienne, et des plus valeureux, un des Mille de Garibaldi, fût aimable et plein de dé-

férence avec lui, ce qui, d'après sa manière de voir, le garantissait de l'opposition du général, et le disposerait favorablement au cas où quelque couvent de religieuses serait nécessaire aux troupes, comme cela était déjà arrivé, au grand courroux du cardinal.¹ De son côté, Carini se

¹ A la fin de juin 1849, alors que les espérances libérales s'évanouissaient de tous côtés dans la péninsule, un corps autrichien, commandé par le général Baumgarten, marchait sur Pérouse. Avant d'entrer dans la ville, le général demanda qu'on lui envoyât à Monteluca, pour une entrevue, le colonel de la garde nationale, l'évêque et un député de la commune. Guardabassi, l'évêque Pecci et l'Anglais Evelyn Waddington, depuis longtemps domicilié à Pérouse, s'y rendirent. Reçus par deux officiers supérieurs, on leur demanda si la ville avait l'intention de résister, à quoi Guardabassi répondit que Pérouse cédait sans résistance, mais en protestant contre la domination cléricale. Pecci prenant alors la parole, non sans son emphase ordinaire, voulut donner des explications, mais Waddington qui servait d'interprète, après l'avoir laissé parler quelque temps, pour abrégier l'entrevue, se tourna vers les officiers, leur disant que l'évêque approuvait pleinement ce qu'avait dit Guardabassi, puis il se retourna vers l'évêque comme s'il en attendait un remerciement.

Bonazzi, écrivain acerbe, et qui n'est pas toujours véridique, parle ainsi de l'évêque Pecci et de son épiscopat : « Au milieu de la joie sincère causée par l'amnistie accordée, » écrit-il, « et l'espérance d'un meilleur gouvernement, la nomination du nouvel évêque Joachim Pecci, déjà connu par nous, fut le cinquième événement, source d'une grande émotion. Ami des rites et de la pompe ecclésiastique, il fit son entrée solennelle le 28 juillet 1846 à 4 heures de l'après-midi, monté sur un cheval blanc, avec un cérémonial non observé par ses prédécesseurs Campanelli et Cittadini. Les fêtes, par lesquelles il fut accueilli de la population, furent des plus splendides. Et puisque notre évêque acquiert aujourd'hui une plus grande importance en devenant pape, nous n'oublierons pas de faire remarquer qu'il aurait eu toute l'étoffe d'un pape

complaisait que seul, de tous les généraux qui avaient été à Pérouse, il eût réussi à entrer en bons rapports avec un évêque réputé si rigide et si circonspect. On dit que Carini lui souhaite un jour la tiare et que Pecci accepta le souhait.

non roi, s'il eût vécu en d'autres temps. Sa personne, toute maigre qu'elle est, a une grande expression de dignité; il n'a aucun de ces mouvements d'yeux et de lèvres par lesquels se trahissent les passions et les intentions obliques. Il parle rarement et d'une voix placide, commençant par une espèce de cantilène oratoire qui semblerait annoncer une longue tirade, si, après quelques paroles, il ne s'interrompait par une légère secousse qui le rappelle à un maintien composé et plus diplomatique. Il parle avec des réticences et ne s'occupe pas de terminer ses phrases ni de développer sa pensée, quand il s'aperçoit que son interlocuteur l'a compris. »

« Si un évêque de la trempe de Pecci attira dès lors l'attention des néo-guelfes, et que son palais reçut comme hôtes l'archevêque de Malines, l'écrivain Gioberti, rien n'a lieu de nous étonner là-dedans. Mais nous ne savons par quels mots d'ordre certains hommes politiques, et parmi eux Rattazzi, s'efforcent aujourd'hui à nous le dépeindre comme un homme d'une énergie presque féroce, tandis que, s'il eut jamais un défaut, ce fut celui d'être trop doux et trop prudent et de pousser même la crainte du scandale jusqu'à couvrir toutes les faiblesses de son clergé. Pendant les trente-deux années de son épiscopat, son caractère et sa mansuétude évangéliques ne se démentirent jamais. »

Le portrait que nous trace de lui Bonazzi est vrai dans l'ensemble, mais il n'est pas complet et il en manque les ombres. Bonazzi l'écrivait en 1878, peu de mois après l'élévation du cardinal Pecci au siège pontifical. Bonazzi était un écrivain soigneux et subtil, mais il n'avait ni l'esprit calme de l'historien, ni l'exactitude des recherches, ni la sérénité du jugement. Son *Histoire de Pérouse* est plutôt une œuvre d'art, et, en bien des points, le jugement qu'il porte des personnes qui ne lui plaisaient pas, approche de la médisance.

Histoire de Pérouse par LOUIS BONAZZI, page 608. Pérouse, Buoncompagni 1879.

Leurs rapports furent seulement cordiaux; mais entre Carini et Foschi, alors secrétaire de l'évêque et aujourd'hui archevêque de Pérouse, il y eut certainement de l'intimité. Quand Pecci fut élu pape, les amis de Carini contribuèrent à exagérer l'amitié de celui-ci avec le nouveau pontife, qui l'envoya saluer par Foschi lui faisant exprimer, en même temps, ses regrets de ne plus pouvoir le recevoir, « *Carini étant député.* » Tous ces faits et ces particularités ont été recueillis par nous personnellement à des époques diverses, à Pérouse même, de la bouche de personnes respectables ou extraits de lettres nombreuses que nous conservons. Nous les rapportons ici fidèlement en notre qualité d'historien, tout en en taisant un grand nombre, et nous ajoutons que ces faits et ces particularités étaient généralement ignorés ou peu connus, lorsque Joachim Pecci devint Léon XIII. Les espérances exagérées et absurdes des uns, les craintes vaines des autres, les illusions et les soupçons, l'allégresse et les tourments, tinrent ces jours-là les deux camps en agitation à propos du nouveau pontife qui n'était connu ni des uns ni des autres. Les seuls Pérugiens ne se firent pas d'illusions; mais eux-mêmes cependant n'auraient jamais supposé que Léon parviendrait au point où en était arrivé son prédécesseur qu'il n'aimait ni n'approuvait. Certes, les derniers actes du pontife, si complètement en contradiction avec son épiscopat prudent, ont lieu d'étonner

ses anciens diocésains. Ceux-ci et les plus bienveillants attribuent son bref du 13 juillet à son isolement, à un malaise qu'éprouva l'été dernier le vieux pontife, en l'absence de ses fidèles et doux Pérugiens élevés par lui à cette école de prudence dont il donna tant de preuves pendant son long épiscopat. Et ils ajoutent encore qu'il aurait pu faire beaucoup s'il avait continué comme il avait commencé, et s'il n'avait négligé ces règles de réserve et de circonspection qu'il avait observées, comme leur pasteur, durant 32 années.



CHAPITRE VIII.

Léon XIII promoteur de la paix. - Premières négociations avec l'Allemagne. - Lettres du Pape, de l'Empereur et du Prince impérial. - Deux discours à un an de distance. - La politique de Léon XIII avec les autres Etats. - Sa contenance à l'égard de la France. - La question du pouvoir temporel. - Léon XIII et l'Italie. - Le programme d'un parti conservateur. - La papauté et la monarchie.

NEUF années se sont écoulées depuis l'élection de Léon XIII, et pendant ce laps de temps l'histoire a eu de nouveaux faits à enregistrer. Léon XIII a bien répondu à l'attente de ses électeurs et aux désirs qu'ont exprimés les puissances à l'occasion du conclave. Il commença immédiatement à nouer des relations concilia-trices avec les gouvernements constitués, sans considérer leur origine. Le soir même du 20 février, il exprimait à l'empereur d'Allemagne ses regrets de ne pas retrouver les bons rapports qui existaient une fois entre la Prusse et le saint-

siège. L'empereur, dans sa lettre du 24 mars, répondit ainsi:

« Guillelmus Dei gratia Imperator et Rex.

« Leoni XIII, Summo Ecclesiae Romanae catholicae pontifici, salutem.

« J'ai reçu avec reconnaissance, par l'intermédiaire du gouvernement confédéré de S. M. le roi de Bavière, la lettre du 20 février par laquelle Votre Sainteté a eu la bonté de m'informer de son élévation au Siège Pontifical.

« Je vous fais mes félicitations sincères que les voix du sacré collège se soient réunies sur votre personne, et je vous souhaite de tout cœur de gouverner heureusement l'Eglise confiée à vos soins. Votre Sainteté remarque avec raison le fait que mes sujets catholiques doivent, de même que les autres, prêter à l'autorité et aux lois, l'obéissance qui répond aux enseignements de leur commune foi chrétienne.

« Me référant au regard que Votre Sainteté a jeté sur le passé, je puis ajouter que, pendant des siècles, les sentiments chrétiens de la nation allemande ont su maintenir la paix et l'obéissance envers les autorités de ce pays, et ces mêmes sentiments garantissent que ces biens précieux seront conservés intacts dans l'avenir.

« J'apprends avec plaisir par les paroles amicales de Votre Sainteté qu'elle est disposée à employer la puissante influence que la constitution de l'Eglise lui accorde sur ses serviteurs, afin

que ceux d'entre eux qui ont oublié jusqu'ici de donner l'exemple, le donnent à l'avenir aux populations confiées à leurs soins spirituels, et qu'ils obéissent aux lois du pays qu'ils habitent.

« Je prie Votre Sainteté d'agréer l'assurance de ma plus haute estime.

« Signé: GUILLELMUS

« *Imperator et Rex.*

« Signé: v. BISMARCK. »¹

Cette lettre, ainsi que celle du Pape, fut envoyée par l'entremise du ministre de Bavière, accrédité près le Vatican.

Le Pape répondit le 17 avril exprimant l'espoir de voir se renouer les bons rapports, mais ayant indiqué avec peu de tact diplomatique, comme moyen pour y parvenir, la modification de quelques dispositions législatives et constitutionnelles en vigueur en Prusse, et ayant plus tard exprimé à l'empereur ses regrets pour l'attentat du 2 juin, le prince impérial adressa au pontife la lettre suivante datée du 10 juin:

« Berlin, 10 juin 1878.

« L'Empereur, mon père, n'est malheureusement pas encore en état de remercier lui-même Votre Sainteté pour l'intérêt que celle-ci lui a témoigné à l'occasion de l'attentat du 2 courant. Je regarde donc comme un de mes premiers devoirs de vous remercier sincèrement à sa place,

¹ Le *Reichsanzeiger*, 1^{er} juillet 1878.

pour l'expression de vos sentiments amicaux. L'Empereur avait tardé à répondre à la lettre de Votre Sainteté du 17 avril, dans l'espérance que des explications confidentielles auraient rendu possible de renoncer à exprimer par écrit les divergences de principe; mais on ne peut guère l'éviter, en continuant l'échange de lettres dans le sens de celle qu'a écrite Votre Sainteté le 17 avril.

« Si je m'en tiens au contenu de cette dernière, je dois certainement supposer que Votre Sainteté ne croit pas pouvoir réaliser l'espoir exprimé par mon seigneur et père dans sa lettre du 27 mars, c'est-à-dire que Votre Sainteté aurait recommandé aux serviteurs de l'Eglise l'obéissance aux lois et aux autorités de leurs pays. Vice-versa aucun monarque prussien ne saurait satisfaire à la demande exprimée dans votre lettre du 17 avril, de modifier la constitution et les lois de la Prusse, selon les principes de l'Eglise catholique romaine, parce que l'indépendance de la Monarchie, dont la tutelle m'appartient actuellement en qualité d'héritier de mes pères et comme un devoir envers mon pays, serait diminuée, si le libre mouvement de sa législation était subordonné à une puissance qui lui est étrangère.

« Si donc il n'est pas en mon pouvoir, ni peut-être en celui de Votre Sainteté, d'aplanir, pour le moment, le conflit de principes qui, depuis un millier d'années s'est fait sentir dans l'histoire de l'Allemagne plus que dans celle des autres pays,

je suis prêt toutefois à considérer les difficultés qui résultent pour les deux partis de ce conflit que nous ont transmis nos ancêtres, avec cet esprit ami de la paix et de la conciliation qui est le résultat de mes convictions chrétiennes. En admettant que mon désir est conforme à celui de Votre Sainteté, je ne renonce pas à l'espoir, alors même qu'un accord fondamental ne pourrait être établi, que les sentiments conciliateurs des deux partis ouvriront un jour à la Prusse une route vers la paix, voie qui n'a jamais été fermée aux autres Etats.

« Que Votre Sainteté veuille agréer l'expression de mon dévoûment et de mon respect personnels.

« Signé: FRÉDÉRIC GUILLAUME

« *Prince héréditaire.*

« Signé: V. BISMARCK. »¹

Le 23 mai de la même année, Léon XIII recevant quelques pèlerins allemands conduits par le baron von Loë et la princesse Thurn et Taxis, sœur de l'impératrice d'Autriche et de l'ex-reine de Naples, prononça un discours assez bref, dans lequel n'apparut aucune ombre de protestation ou d'encouragement à la résistance, mais qui, au contraire, à la stupeur générale des pèlerins et de leurs conducteurs, se terminait par ces paroles :

¹ De la biographie du prince héréditaire d'Allemagne, Friedrich Wilhelm, Kronprinz des Deutschen Reiches und von Preussen (Frédéric Guillaume, prince héréditaire de Prusse et de l'empire d'Allemagne), par HERMANN HENGST. Berlin, 1883, pag. 236 et suivantes.

« Que Dieu, touché de votre constance et des œuvres de la foi, fasse renaître pour l'Eglise des jours tranquilles et qu'il advienne de la même manière une chose très-désirable, que *ceux qui maintenant sont de sentiments adverses à l'Eglise, ou qui en sentent la vertu malgré eux, en reconnaissent la divinité et en expérimentent les bienfaits.* »

L'année précédente, dans le même mois de mai, Pie IX, recevant d'autres pèlerins d'Allemagne conduits par ce même baron de Loë, avait prononcé un discours qui surpassa tous les autres en véhémence et qui était dirigé contre la personne de l'Empereur.

« De nos jours, » disait le Pape, « j'ai entendu dire à d'honnêtes et bons catholiques prussiens, qu'il était nécessaire que quelqu'un vînt réveiller les peuples trop abandonnés à l'inertie. Dieu, en effet, s'est levé et a employé un fléau comme il en employa tant de siècles auparavant. Alors il s'était servi d'un Attila pour réveiller les peuples, et aujourd'hui, c'est avec un nouvel Attila qu'il a réveillé la généreuse nation allemande.

« Ce nouvel Attila qui croyait détruire, a édifié au contraire. Cet Attila moderne qui voulait de toute manière voir disparaître de la surface de la terre la religion de Jésus-Christ a redonné de la vigueur à votre foi et vos premiers pasteurs ont répété courageusement ce que saint Boniface, il y a tant de siècles, confessa à la présence d'un congrès épiscopal.

« Nous ne sommes pas des chiens muets,

ont-ils dit avec ce grand Saint, nous combattons pour le Seigneur. Nous vivons en des temps malheureux et nous mourrons, s'il le faut, pour les saintes lois de nos pères. Nous voulons soutenir les droits de Dieu et du saint-siège, et nous voici prêts à toute condamnation, à toutes peines, mais fermes dans l'observance de nos devoirs. Et à cause de cela, des évêques ont été déposés, mis au cachot, exilés; des laïques emprisonnés aussi; des hommes dévoués à la religion catholique ont été en butte à la haine et à la fureur abjecte de personnages puissants.

« Mais l'Eglise, comme je l'ai déjà dit, est élevée sur un roc qui ne craint pas la ruine. Ce rocher est quelquefois sujet à se souiller, mais la fureur des vents et l'impétuosité effroyable des ondes lavent le roc d'où disparaissent les taches, pendant que lui-même reste ferme comme l'Eglise, se rendant ainsi digne des bénédictions nouvelles et fécondes du son divin fondateur.

« Ainsi, mes chers frères, il en est advenu de vous à la consolation de mon âme et de vos pasteurs, et à l'édification du monde entier.

Quelle différence de langage et de politique!

Le journal officiel de l'empire d'Allemagne (*Reichsanzeiger*) publia le 1^{er} juillet 1878 le texte des réponses adressées à Sa Sainteté par l'Empereur et le Prince Impérial, ainsi qu'un résumé des lettres du Pape. Le 29 du même mois, le nonce pontifical de Bavière, monseigneur Aloysi Massella, eut une première conférence à Kissingen

avec le prince de Bismarck. La publication des lettres fut faite en vue des élections générales du Parlement de l'Empire, lesquelles eurent lieu le 30 et le 31 du mois, mais cette publication produisit en Allemagne un effet contraire à celui que s'en promettait le chancelier. Cependant personne n'en fut surpris, car les premières nouvelles d'une tentative d'accord étaient de notoriété publique dans les sphères officielles, et le représentant italien à Berlin en informait son gouvernement.¹

Au Vatican, la publication fut estimée une imprudence, et l'organe des nationaux libéraux allemands, la *Nationale Zeitung*, observait le jour même que les documents publiés auraient l'avantage de prouver à l'Allemagne et au monde entier de quelle part on voulait « la guerre pour la guerre » et de quelle part on voulait la paix. Le même journal émettait l'opinion que le *modus vivendi* qu'on espérait établir ne serait pas de longue durée.

C'est alors que commença cette période de négociations longues et laborieuses qui eurent tant de phases diverses et qui se sont accomplies cette année avec une sorte de tranquillité que beaucoup auraient crue impossible. Les dispositions les plus dures des lois de Falk des 12 et 13 mai 1873 ont été abrogées, les diocèses, pourvus de pasteurs, et les paroisses de curés.

¹ Voyez Documents, n° XII.

On a concédé aux établissements ecclésiastiques d'instruction et d'éducation une liberté plus grande; l'Etat a renoncé au droit de protection sur le bas clergé auquel, s'agissant de ses propres sujets, il avait cru ne pouvoir refuser son appui contre les vexations possibles du haut clergé et du Vatican. On a substitué, dans les sièges de Cologne et de Posen, aux archevêques Melchers et Ledochowsky, des prélats jouissant de la confiance du gouvernement. Avec l'*Anzeigepflicht*, l'autorité de l'Etat a été reconnue dans la collation des bénéfices ecclésiastiques, et de même le droit de s'opposer à la nomination de curés non acceptés par lui (*Einspruchsrecht*), concession importante pour les provinces polonaises. Ainsi l'on est parvenu, par des concessions réciproques, à établir cette paix religieuse, ou *modus vivendi*, que le prince chancelier, dans sa réponse à Virchow, séance du Parlement, le 3 novembre 1881, appelait la quadrature du cercle (*Cirkelquadratur*).¹

Certes, ce jour-là, le puissant ministre ne rêvait ni la médiation papale pour les Carolines, ni la croix de diamants de chevalier du Christ.

¹ Les paroles de Bismarck furent celles-ci : « Mais à l'égard des états protestants, la paix avec l'Eglise Romaine reste, dans le meilleur des cas, une quadrature de cercle, à la solution de laquelle on peut s'approcher sans jamais la réaliser. Les deux partis ne peuvent aller plus loin que le *modus vivendi*. » *Unser Reichskanzler* de MORITZ BUSCH. Leipzig, 1884, pages 170-171. — *Reden des Fürsten Bismarck aus den Jahren 1881-1884*. Vierter Band, Berlin, Fr. Korkampf.

Nous n'avons pas lieu d'examiner ici si la paix entre l'Allemagne et le saint-siège a en elle-même des éléments de durée, et s'il est possible de s'entendre sur les autres points substantiels du *Kulturkampf* laissés en suspension, c'est-à-dire la surveillance suprême de l'Etat dans les écoles publiques et privées, l'obligation du mariage civil, la défense à tout ordre religieux de s'établir en Prusse, le retour des jésuites en Allemagne.

Il est certain que la pacification atteinte marque le point le plus culminant et aussi le plus glorieux du pontificat de Léon XIII, celui par lequel il se distingue plus nettement de son prédécesseur. Léon est aujourd'hui pour l'Allemagne le pape que désirait le prince de Bismarck dans la séance du 16 mars 1875 à la Diète prussienne, lorsqu'il disait : « J'ai l'espérance que l'influence papale sur le Centre se maintiendra, puisque de même que l'histoire nous donne des papes guerriers et des pacifiques, des combattants et des apostoliques, ainsi je pense qu'un jour viendra le tour d'un pape pacifique (*friedliebenden Papst*) qui sera disposé à laisser vivre les autres à leur manière, et avec qui la paix pourra se conclure. C'est vers cela que sont dirigées mes espérances. »¹

Pie IX ne s'émut guère de ces paroles. Le nouveau pape ne laissa pas non plus de nouer de bons rapports avec les autres gouvernements.

¹ Voyez *oeuv. citée*.

Les essais en furent prudents, mais persistants. Il aida indirectement le gouvernement britannique en invitant l'épiscopat irlandais à la modération, l'engageant en même temps, à prêter le respect et l'obéissance aux lois de l'Etat, et à maintenir l'ordre et la paix. Il fit déconseiller par le préfet de la Propagande la collecte de Parnell et chercha toutes les occasions pour renouer les rapports diplomatiques avec l'Angleterre, presque comme le prix des services rendus. Il tempéra les ardeurs des catholiques belges, et quoiqu'il ne parvint pas à empêcher la rupture des relations diplomatiques, il réussit cependant à les rétablir, aussitôt que les catholiques retournèrent au pouvoir. Il se réconcilia avec la Suisse et rétablit le diocèse de Genève ainsi que le Vicariat apostolique du canton du Tessin, et conduisit à bon port une tentative de pacification durable avec la Russie, pacification qu'il serait parvenu à réaliser, si les cris et les prétentions des Polonais eussent été plus modestes. Il aida l'Autriche-Hongrie en instituant la hiérarchie catholique dans la Bosnie et l'Herzégovine. Il prêta aussi son appui à la France dont il affirma la souveraineté à Tunis et sur toute la côte septentrionale de l'Afrique, par la protection qu'il accorda à ses missions. Sans le vouloir probablement, il enleva en même temps aux missions italiennes leur prestige et leur force, en créant, après les faits de Tunis, arbitre suprême de toutes les missions de l'Afrique du Nord

l'évêque d'Alger qu'il nomma cardinal, archevêque de Carthage et primat d'Afrique.

Dans toutes ses relations avec la France, il a donné preuve d'une longanimité tout apostolique et il a réussi en cela que le gouvernement de la République, bien que poussé par les ondes menaçantes du radicalisme, n'a cependant pas dénoncé le Concordat. Léon XIII a peut-être concédé plus qu'il n'aurait dû, et il se tait plus qu'il ne convient en sa qualité de chef de l'Eglise catholique. Les lois récentes sur l'enseignement l'ont laissé muet. Il n'avance qu'à l'aide de compromis; il tolère aussi l'abus de la puissance, et n'envoie plus le nonce à Pékin. Léon XIII ne veut, à aucun prix, rompre les rapports diplomatiques avec la France, et certes avec un pape de moins de sang froid, cet événement serait déjà arrivé.

Il a rétabli le concordat avec le Portugal pour régler la juridiction religieuse dans les Indes; il est en excellents rapports avec le Sultan et avec l'empereur de Chine; il a ouvert des négociations avec le roi de Perse, fait des concordats avec les républiques d'Amérique, déclarant toujours qu'il ne veut pas s'interposer dans les compétences légales du pouvoir civil, et distinguant toujours, au contraire, les limites des deux puissances et cherchant à bannir les préventions et à gagner au siège apostolique la confiance des gouvernements.

Dans ses encycliques demi-politiques et demi-

religieuses, mais toujours doctrinales et polémiques, il s'étudie, en imitant Lambertini, à faire entendre aux princes et aux chefs de gouvernements, que l'Eglise est la force morale majeure qui soit aujourd'hui dans le monde, et que la papauté, qui la représente et la dirige, peut être leur grand auxiliaire dans la lutte contre les forces dissolvantes de l'ordre politique et social. Dans l'encyclique *Quod apostolici muneris* du 28 décembre 1878, il affronte le problème du socialisme dont il fait remonter les progrès rapides à l'abandon de la doctrine catholique, et, pour cette raison, il exhorte princes et peuples à ne pas mépriser l'appui que l'Eglise peut leur prêter. Dans ses autres encycliques, et principalement dans celle du 29 juin 1881, *Diuturnum illud*, il proclame que la guerre faite à l'Eglise a toujours été un péril pour la société et pour le pouvoir civils. Puis il recommence à engager princes et gouvernements à ne pas repousser l'appui du siège apostolique, et il affirme que rien ne peut être véritablement bon et paisible, si les deux puissances sont en conflit ou même en désaccord; il admet la légitimité des gouvernements populaires et il concède tant de choses dans cette encyclique qu'elle pourrait paraître quelque peu insidieuse; enfin il exhorte les fidèles à être citoyens exemplaires, observant les lois de l'Etat, et les gouvernants à être justes et à administrer dans l'intérêt du bien public.

La direction donnée par le nouveau pape aux

études philosophiques et historiques par la publication des œuvres de saint Thomas et des *Regesta Pontificum* et par l'ouverture des archives vaticanes; son projet d'élever le niveau intellectuel du clergé, ont été inspirés à la source de ces mêmes pensées. Sous ce rapport, Léon XIII a répondu non seulement à l'attente de tous, mais il l'a même dépassée, non sans inquiétude de la part de quelques-uns de ses électeurs, s'attirant ainsi la haine et les persécutions que ne lui ont pas épargnées les zélés politiques. Jamais, peut-être, la curie romaine n'a tant montré sa flexibilité merveilleuse que durant le pontificat de Léon XIII.

On dit et l'on croit que le Pape, tout entier au but de reprendre le pouvoir temporel, se montre serviable et complaisant envers les puissances, pour que celles-ci l'aident un jour à reconstituer ce pouvoir. Il y a certainement là dedans une part d'exagération. Il est certain que la reprise du pouvoir temporel entre dans les calculs du Pape, mais ce pouvoir, comme il était autrefois, ne peut que lui apparaître absurde et rempli de périls. Il a plus d'une fois fait entendre que Rome lui suffirait, ou même une petite partie de la Ville éternelle dans laquelle il puisse se dire et se sentir souverain, et qu'alors, le cas échéant, il deviendrait le meilleur ami de la jeune Italie et sa plus grande force. Il a dit aussi et fait dire qu'il ne désirait pas devoir le rétablissement du pouvoir temporel

à une catastrophe ni à l'intervention étrangère, non plus qu'à un retour des anciennes souverainetés, mais à un changement graduel de l'opinion publique, à un examen serein des difficultés présentes, à une meilleure étude de la papauté, toujours amie de l'Italie et son valide appui.

Pie IX était lié aux anciennes souverainetés par des liens que l'infortune commune avait rendus sacrés, mais Léon n'a aucun de ces liens. Pie IX était un prince dépouillé, et Léon n'a jamais été prince régnant; Pie IX enfin réclamait pour lui-même, et Léon réclame au nom de l'Eglise, parce que, argumente-t-il, le pouvoir temporel appartient à celle-ci et c'est une condition indispensable de son indépendance spirituelle. Il revendique ce pouvoir par des arguments érudits et polémiques, se servant des paroles de Bossuet: « Dieu a voulu que cette Eglise, mère commune de tous les royaumes, ne fût dépendante d'aucun Etat dans les choses temporelles, » et il fait même entendre la possibilité d'un pouvoir temporel à base représentative.

Léon XIII ne peut comprendre pourquoi ses raisonnements n'ont eu aucune vertu persuasive et que, pour une chose d'aussi peu de valeur, qu'un lambeau de pouvoir temporel, le nouveau royaume méprise l'appui de l'Eglise et du pontife. Il attribue donc l'opposition qui lui est faite à de mauvaises dispositions, à des rancunes de secte et aux intrigues de la franc-maçonnerie. Il

s'en est irrité peu à peu et ses discours ainsi que ses derniers actes le montrent assez, car actes et discours contrastent singulièrement avec les premiers de son pontificat.

La période actuelle de lutte, pour le seul plaisir de la lutte, n'est en réalité que l'effet d'une irritation et d'une déception dont profitent les partis extrêmes, déjà profondément irrités contre lui, désireux qu'ils étaient de trouver en lui, comme dans Pie IX, un instrument de réaction légitimiste contre tous les gouvernements de l'Europe. « Oeil qui pleure ne voit point, » et cependant Léon continue, malgré tout, à accorder les plus grandes concessions que le pontificat romain puisse faire touchant le pouvoir temporel.

Aucun pape après lui ne se montrera plus disposé que ce pontife aux accommodements, ni plus malléable dans ses rapports avec les gouvernements constitués. Le fait même de l'inanité de ses efforts ne le persuade pas que la reprise du pouvoir temporel, sous quelque forme que ce soit, est absurde, et qu'elle serait la ruine absolue de l'Eglise. L'Europe, qui a pour lui des sentiments de bienveillance et de gratitude, ne se réchauffe pas à ses demandes politiques. Elles se perdent dans le vide; la liberté dont il jouit et dont le monde entier a des preuves quotidiennes et irréfutables, persuade les gouvernements étrangers que, dans les discours du pontife, il y a un thème obligatoire concernant le pouvoir temporel, et, par conséquent, ils n'en font plus aucun

cas. Rendre, au contraire, sa situation plus tolérable, la garantir avec une plus grande efficacité contre les excès possibles d'un parlementarisme dégénéré, voilà ce qui pourrait être l'argument d'examen et d'études de la part de tous. Mais jusqu'ici, rien heureusement n'est arrivé qui puisse autoriser ces études, si ce n'est le triste épisode du 13 juillet 1881, dû plutôt à l'ignorance qu'à la malveillance, et provoqué, probablement, par le parti intéressé.¹ L'Italie devrait perdre tout sens commun, si elle remettait sur le tapis la question du pouvoir temporel, qu'il fût grand ou petit, mais le cas peut se présenter. Le péril est là seulement, et encore ce ne peut-il être qu'un péril transitoire.

Nulle autre combinaison politique ne donnera au Pape une condition semblable à celle dans laquelle il se trouve aujourd'hui et qui semble violente à qui ne la voit pas de près. Si étrange, si risquée qu'elle soit, n'ayant aucun précédent historique, et telle que ni Cavour ni aucun autre homme d'Etat n'auraient jamais pu la prévoir, cette condition dure néanmoins depuis seize ans et elle n'en est pas moins au grand avantage du saint-siège apostolique qui ne se sentit jamais si libre dans les actes de son gouvernement ecclésiastique universel et dans son mouvement d'expansion dans le monde entier, comme il l'est aujourd'hui.

¹ On fait ici allusion aux démonstrations qui eurent lieu quand le cadavre de Pie IX fut transporté de Saint-Pierre à Saint-Laurent hors les murs. (*Note du traduct.*)

En attendant, il est bon d'établir le fait qu'avec l'oeuvre persistante et éclairée d'un pape comme Léon XIII, la cause du pouvoir temporel n'a pourtant pas fait un seul pas. Il faut donc conclure de cela ou que cette oeuvre ne trouve plus de prosélytes disposés à entrer en lice, ou qu'il faut chercher ailleurs une plus grande indépendance pour le siège apostolique, la chercher dans la législation, l'éducation et surtout dans l'oeuvre du temps et de l'action parlementaire d'un parti conservateur, si toutefois les conservateurs se décident tous à former un parti et à élever une digue devant le grossier jacobinisme qui menace de tout renverser.

Le programme d'un parti conservateur ne pourrait être aujourd'hui que celui-ci : s'incliner devant les faits accomplis, reconnaissant nécessaires, pour les exigences communes et légitimes de la société moderne, les libertés essentielles, surtout la liberté de conscience ; prendre soin des intérêts de l'Eglise, mais en cherchant et en s'étudiant toujours à les accorder avec les principes et les intérêts de la société laïque ; vouloir un état fort et un gouvernement juste et vigoureux. Ce parti conservateur ne devrait pas garder, sans la modifier, la législation italienne un peu hâtée, mais se proposer de la revoir graduellement, recherchant jusqu'à quel point les préjugés de la liberté, la hâte, l'imitation mécanique des autres pays et l'amour du faux ont fait perdre la connaissance intime des vrais besoins et des intérêts moraux

et matériels de la patrie. Ils devraient concilier l'Eglise dont la flexibilité aux exigences politiques et sociales est attestée par son histoire, et dont l'indépendance au moyen âge a été la condition absolue de la liberté des peuples; la concilier, disons-nous, avec le monde moderne, la dépouillant de ce qu'elle a de suranné, de plus formel et de plus conventionnel; raviver le sentiment religieux, si affaibli aujourd'hui; rehausser l'idéal de la patrie et de la religion; faire de celle-ci, non un levier matériel et tyrannique, qui ne reconnaît aucun droit de la conscience, mais un sentiment pur et réel du bien; voilà ce que pourrait et ce que devrait être la tâche d'un parti sérieusement et vigoureusement conservateur en Italie. Et pour que celui-ci n'excite pas de soupçons et n'aigüise pas contre lui les passions si effrénées des ignorants, il est nécessaire que ce parti s'assimile les éléments conservateurs qui sont mal compris dans d'autres partis. Il faut qu'il attire à soi les abstentionnistes en les obligeant à sortir de leur position équivoque, à mettre fin aux mensonges de l'abstention qui ne les honorent pas ni comme catholiques ni comme citoyens, et ce parti rendra d'immenses services à la cause de l'ordre politique et social, à celle de l'Eglise purifiée, de la Monarchie fortifiée et à celle enfin de la liberté et de la civilisation menacées par une démocratie hypocrite. Ceci n'est probablement qu'un rêve, aujourd'hui que les hommes sont excités et que l'on se trouve encore

sous l'impression des derniers actes du pontife, actes aussi peu justifiables qu'inutiles et auxquels répond une politique ecclésiastique qu'on ne peut définir et les lamentations des consciences religieuses qui voient la dissension s'accroître davantage. Mais si les lois de l'histoire ne sont point changées, s'il n'est pas toujours vrai que tout semble possible à l'intelligence abstraite, si l'intérêt suprême de la conservation commune conseille jamais à la Papauté et à la Monarchie, à l'Etat et à l'Eglise de considérer sérieusement leur position respective dans la société italienne, et de bien réfléchir aux conséquences du lendemain et d'un lendemain peu éloigné, le songe d'aujourd'hui est destiné à devenir une réalité.



CHAPITRE IX.

Rapports entre le gouvernement italien et la curie pendant la vacation du siège pontifical. - Le ministre Crispi, monseigneur Di Marzo et le cardinal Di Pietro. - Heureuses conditions dans lesquelles se trouve le ministre Crispi. - Sa conduite. - Pourquoi le Pape ne donna pas la bénédiction de la loge externe de Saint-Pierre, et pourquoi il fut couronné dans la chapelle Sixtine. - La vérité rétablie.

UNE PARTIE importante du conclave de Léon XIII, dont je me suis proposé de parler en dernier lieu, et qui est certainement très délicate de sa nature, est celle qui traite des rapports qu'entretinrent le gouvernement italien et l'autorité ecclésiastique pendant la vacation du siège apostolique. Il m'a paru utile dans l'intérêt de la vérité historique de préciser la nature et les limites de ces rapports qui durèrent treize jours, du 7 au 20 février, parce que beaucoup de récits et d'inventions furent répétés alors et se répètent encore aujourd'hui.

Monseigneur Nicolas Di Marzo, prélat sicilien établi à Rome depuis plusieurs années, fut le seul que le ministre de l'intérieur, François Crispi, chargea officiellement de sonder la pensée et les tendances des cardinaux influents qu'il connaissait et de leur communiquer les intentions du gouvernement de Sa Majesté, qui étaient d'observer loyalement la loi des prérogatives pontificales pendant la vacation du saint-siège et de garantir d'une manière absolue la liberté et la sûreté du conclave.

Monseigneur Di Marzo était bien l'homme qu'il fallait à Crispi. D'une intelligence subtile, d'une prudence incomparable, il était prélat de Signature, consultant des évêques et des réguliers, vicaire du cardinal Bartolini à l'église diaconale de Saint-Nicolas à la Prison dont Bartolini avait alors le titre; il était l'intime de ce cardinal, de De Luca et de Panebianco, Siciliens comme lui, de Monaco la Valletta, vicaire de Sa Sainteté, enfin il était bien vu du cardinal camerlingue. Il avait de l'autorité comme canoniste, et plus d'une fois les ministres des cultes avaient eu recours à ses conseils dans des questions difficiles, conservant une excellente impression de son tact, de son savoir de canoniste et de la simplicité de ses manières.

Crispi et lui se connaissaient depuis le temps où tous deux étudiaient à Palerme; Di Marzo au séminaire diocésain, et Crispi au séminaire grec. On raconta, mais à tort, qu'ils étaient parents.

Vingt-huit jours avant le décès de Pie IX, Victor-Emmanuel terminait sa glorieuse existence, et les longues et scabreuses négociations entre le gouvernement et la curie, conduites avec habileté de la part de monseigneur Di Marzo qui en avait été chargé par Crispi, et de la part de monseigneur Anzino, par la cour, avaient eu un plein succès, dans ce sens que l'autorité ecclésiastique ne fit ni protestation ni opposition jalouse et manifeste. Victor-Emmanuel mourut après avoir reçu les consolations de la religion catholique; on lui fit des funérailles de souverain catholique et il fut enseveli dans un temple catholique. On raconte que Pie IX, à la demande de permettre que la cérémonie religieuse pût avoir lieu aux obsèques du roi, répondit aussitôt qu'il destinerait une église à cet effet, et l'on répète sa réponse à propos des statues et des inscriptions qui devaient y être mises, réponse qui montrerait combien le Pape dans son extrême vieillesse avait su conserver sa plaisante et joyeuse humeur. On a dit aussi qu'il désirait faire célébrer des funérailles au roi à Saint-Jean de Latran, mais que ses conseillers l'en dissuadèrent et, qu'à leurs instances pour l'en empêcher, il aurait répliqué avec vivacité: « Mais est-ce que je ne suis plus le Pape? » On ajoute aussi qu'il tomba malade à la suite de cette contrariété, et, comme on le sait, il mourut peu de temps après.

Il y a beaucoup d'invention dans ces récits.

Pie IX avait eu précédemment une longue et pénible maladie, et son extrême faiblesse faisait craindre pour ses jours. Au mois de décembre la nouvelle avait couru qu'il était mort. Plusieurs mois avant la catastrophe, le cardinal Simeoni, secrétaire d'Etat, avait commandé à l'architecte Vincent Martinucci les plans d'un conclave dans le Vatican. Cependant le Pape avait repris un peu de force et retrouvé sa belle humeur. Sa mort fut si rapide et si imprévue, qu'elle surprit tout le monde. Cinq jours auparavant, à la fête de la Purification, il avait reçu en audience solennelle les représentants des chapitres et les curés de Rome ainsi que les chefs des ordres religieux venus au Vatican selon l'usage, pour l'offrande des cierges. Il avait parlé brièvement et ses paroles, comme d'habitude, étaient vives et émues.¹

Dans la matinée du 5 février, 48 heures avant de mourir, il avait donné audience particulière au conseil dirigeant et à quelques membres de la société pour les intérêts catholiques, qui étaient venus déposer à ses pieds les signatures de ceux qui avaient protesté contre le baroque projet des abus du clergé. Personne ne s'imaginait alors que deux jours plus tard il aurait cessé de vivre.

L'histoire recueillera peut-être tous les épisodes et toutes les anecdotes de ces jours fa-

¹ Voyez Documents, n° XVIII.

meux consignés dans les mémoires des hommes politiques et des cardinaux encore vivants. Mais il se passera bien un demi-siècle avant qu'on ne trouve aucun document de ce genre dans les archives. J'ai eu la chance de les recueillir de la bouche même des personnages qui prirent une large part aux événements de ces jours, et ce sont toutes des notices précieuses que j'enregistre dans ce volume.

Une autre circonstance fortuite et non moins favorable vint en aide au ministre Crispi.

Il est notoire que le cardinal Camille Di Pietro fut le seul de la curie qui ne montrât ni aversion ni prévention contre le nouvel ordre de choses établi à Rome après le 20 septembre 1870. C'est avec lui que les ministres italiens eurent les premiers rapports. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères, De Falco et Vigliani, ministres de la justice et des cultes, et Castagnola, ministre du commerce eurent avec le cardinal Di Pietro, des relations officielles d'abord, puis amicales. Des ministres et d'autres dignitaires de l'Etat entretenirent avec lui une correspondance suivie. Plus d'une fois les ministres allèrent le consulter dans son palais de la Panisperna au sujet de la question des *exequatur*. Des hommes politiques le fréquentaient et le directeur général des archives du royaume, Blaise Miraglia, était un ami intime, presque de la famille.

Camille Di Pietro était une nature simple, douée d'une intelligence fine et pénétrante et d'un grand bon sens. Il possédait le don de plaire aux hommes d'esprit et il avait acquis une profonde connaissance du monde et de la politique durant sa nonciature à l'étranger.

Le cardinal était fameux par sa prodigalité et par son horreur du luxe, par ses bienfaisances et par sa manie de posséder des villas dans les villes où il demeurerait, manie d'ancien Romain ou de moderne Anglais. Il en avait eu à Naples, à Lisbonne où il avait été nonce, au lac de Castello, à Albano, à Frascati et sur la plage de Nettuno.

Camille Di Pietro était le seul cardinal de ce temps qui fût vraiment persuadé que la fin du pouvoir temporel n'était pas l'effet d'une tempête passagère, mais le résultat d'un état de choses stable et définitif dans la nouvelle Italie. Il ne se dissimulait pas les grandes difficultés de cette situation sans précédente, qui n'avait pas été prévue et ne pouvait l'être; mais ces difficultés ne lui paraissaient cependant pas complètement insurmontables. Esprit sans préjugés, nature douce et flexible, il n'avait pas les rancunes préméditées de Bartolini, ni ses violences, et il n'était non plus, comme celui-ci, dépourvu de culture politique. Personnellement Di Pietro n'était pas l'adversaire de Pie IX; il blâmait seulement la véhémence du langage du Pape et l'erreur commise en acceptant l'obole qui pouvait

créer des embarras sérieux au saint-siège, en aliéner la liberté ou le soumettre au plus offrant. Il avait été l'ami de Napoléon III pour lequel il conserva toujours la plus grande estime et la plus sincère amitié. Il se croyait en diplomatie plus habile qu'Antonelli et ce n'était pas un admirateur du secrétaire d'Etat; mais, toujours impartial dans ses jugements, il ne lui attribuait pas exclusivement la ruine du pouvoir temporel, *destiné*, comme il le disait, *à être pris un peu à la fois*. Il voyait Antonelli à son jour de fête, mais vers le soir seulement.

Di Pietro disait que les Italiens avaient fait un pas très hasardeux en venant à Rome avec une telle précipitation, surtout sans connaître le pays. Il jugeait qu'après leur venue dans cette ville, le différend devenait plus difficile à accommoder et il déplorait cette lutte qui était si nuisible à l'Eglise et à la stabilité intérieure du nouvel Etat. Il avait l'habitude de dire: « Si l'on pouvait en venir à un accord! » mais il s'embrouillait lui-même sur les moyens à employer pour y arriver. Il reconnaissait que la loi des prérogatives, loyalement observée par un gouvernement bien assis et toujours conscient de ses devoirs, suffisait pour garantir l'indépendance spirituelle du saint-siège; mais il observait, en même temps, que bien des années passeraient encore avant que les papes s'en accommodassent, et que tous redemanderaient le pouvoir civil afin de s'y mettre à l'aise comme dans un vieux lit,

le nouveau étant fort incommode et passablement différent de l'autre. Et il ajoutait en riant : « C'est l'effet de l'habitude ; mais pour nous autres ecclésiastiques, l'habitude, c'est tout, et nous avons celle de coucher seuls. »

Crispi avait connu Di Pietro à Lisbonne en 1858 où ce dernier était nonce. Cette connaissance y était peut-être devenue intime, puisque, s'étant revus à Rome après beaucoup d'années et dans des circonstances très diverses, ils l'avaient renouée immédiatement.

De la mort de Victor-Emmanuel à celle de Pie IX et à l'entrée en conclave, le ministre revit le cardinal et, certainement, leurs conversations durent surtout rouler sur le prochain conclave. Crispi était informé de l'intention qu'avaient les plus jeunes cardinaux de quitter Rome et d'aller chercher un asile en Espagne ou à Malte, en Bavière ou en Autriche. Il leur avait fait savoir qu'ils commettaient une grave erreur ; l'Avignon des papes n'existait plus ; le retour n'était pas assuré et pas même probable. Le gouvernement italien avait la force de protéger la liberté de l'élection comme on n'avait su le faire autrefois ; mais si les cardinaux préféraient s'en aller, il aurait garanti la sûreté personnelle de chacun jusqu'à la frontière ; cependant, dans ce cas, il se réservait de prendre possession du Vatican.

Di Pietro connaissait donc bien les intentions du ministre, et il le savait homme à les mettre à

exécution sans crainte et sans se servir de demi-moyens. Le discours qu'il tint aux cardinaux dans la seconde congrégation et qui eut l'effet si singulier et si immédiat de les induire à rester à Rome, lui était suggéré par la conviction que le ministre tiendrait ses promesses, et parce qu'il était parfaitement informé des résolutions du gouvernement italien.

Le ministère avait appris que le nouveau pape désirait bénir le peuple de la loge de Saint-Pierre le jour de son élection.

Le vingt février, dans les premières heures de l'après-midi, on tint conseil au Quirinal sous la présidence du roi sur les honneurs à rendre au Pape, dans le cas où il aurait paru sur la loge de la basilique. On décida qu'en cette occasion les troupes postées sur la place du Vatican auraient présenté les armes, et qu'on aurait tiré vingt-et-un coups de canon du château Saint-Ange. Le général Louis Mezzacapo, ministre de la Guerre, d'accord avec le ministre de l'Intérieur dont il fut le prudent et avisé coopérateur dans cette circonstance, envoya ces ordres du Quirinal même par son aide-de-camp au commandant de la division militaire.¹ Tout ceci était en règle avec les lois dites des *Garanties*.² On donna en même

¹ Voyez Documents, n° XV, XVI et XVII.

² « Le gouvernement italien rend les honneurs souverains au Suprême Pontife dans l'intérieur du royaume et il lui conserve la prééminence d'honneur que les souverains catholi-

temps des instructions catégoriques au commandant des carabiniers et à la police.

Il est faux que monseigneur Di Marzo fut chargé ce jour-là de demander au gouvernement s'il aurait maintenu l'ordre lorsque le Pape se serait présenté sur la loge externe de Saint-Pierre. Aucune demande ni directe, ni indirecte, ni explicite, ne fut adressée au ministre de l'Intérieur ni le 20 février ni après. La bénédiction ne fut pas donnée, parce que les cardinaux intransigeants ne le voulurent pas, et surtout parce que leur chef s'y opposa. Soit effet des profondes émotions éprouvées dans ce moment-là, soit effet de son caractère indécis et circonspect, la volonté du Pape ne se montra même pas indirectement et se soumit aux conseils des autres. Bartolini dont l'amitié, le titre de grand électeur, la voix et l'obstination l'imposaient, l'en empêcha. Les particularités rapportées dans le journal à ce sujet sont intéressantes et complètement exactes. Le jour de l'élection, les cardinaux Bartolini et Oreglia ne quittèrent le Pape que lorsqu'il fut rentré dans ses appartements. Le gouvernement italien fut informé que le Pape, cédant aux conseils des cardinaux intransigeants, n'avait pas donné la bénédiction externe au peuple qui l'attendait, et il ne s'en étonna pas.

Il en fut de même pour le couronnement dont

le jour fut fixé au 3 mars, un dimanche. Le Pape désira d'abord qu'il eût lieu dans Saint-Pierre, selon la tradition. Cette fois encore on raconta que le ministre, ayant été interpellé, avait répondu qu'il ne pouvait garantir l'ordre dans la basilique. Cette supposée réponse donna lieu à de vives polémiques. La chose est encore plus invraisemblable. Si la cérémonie du couronnement se faisait dans Saint-Pierre, elle devait s'accomplir, comme l'ensevelissement de Pie IX, ou à porte fermée ou à porte ouverte. Dans le premier cas, on n'avait besoin ni de gardes ni de troupe; dans le second, une simple demande, comme celle qu'adressa monseigneur Theodoli pour l'exposition du cadavre de Pie IX, aurait suffi. Du reste, cette requête eut été superflue après les preuves que le gouvernement avait données quelques jours auparavant de sa force à maintenir l'ordre.

On sut plus tard que le Pape n'avait pas eu l'intention de donner la bénédiction dans la basilique, mais de la loge dite de la bénédiction et que, n'ayant pas obtenu de la part des autorités italiennes la promesse du maintien de l'ordre, il avait décidé que son couronnement aurait lieu dans la chapelle Sixtine. Quelques feuilles vaticanes et quelques feuilles libérales attaquèrent pour cette raison le ministre de l'Intérieur; mais elles ne purent prouver leurs assertions. De son côté, le ministre fit démentir la soi-disante re-

quête de la curie par le questeur et par son journal officiel.¹ D'autres organes cléricaux expliquèrent et légitimèrent le changement d'idées du Pape dans un meeting qu'ils tinrent au théâtre Corea le 24 février et dans lequel on proposa de mettre le gouvernement en état d'accusation pour avoir prorogé les séances de la Chambre en vue du conclave. Dans une circulaire télégraphique le ministre de l'Intérieur avertissait les préfets « que le gouvernement n'avait pas reçu la communication officielle de l'élection du nouveau pape, et que, par conséquent, les autorités et les fonctionnaires publics devaient s'abstenir de prendre part aux solennités que le clergé célébrerait en l'honneur de cet évènement. » Il eut mieux valu ne pas faire cette circulaire; le gouvernement aurait ainsi donné preuve jusqu'à la fin d'une modération admirable. Cependant il faut se rendre compte de l'impression pénible produite sur la population romaine par le refus du Pape à se présenter à la loge externe pour y donner la bénédiction.

L'*Osservatore Romano*, organe officiel de la curie, qui avait publié le lendemain de l'élection de Léon XIII son adresse comme évêque de Pérouse à Pie IX sur la perte du pouvoir temporel, la pastorale à ses diocésains sur la mort de Pie IX, et deux autres adressées à son diocèse dans les carêmes de 1877 et de 1878 et dans lesquelles il parlait des conditions de l'Eglise,

¹ Voyez Documents, n° XIII et XIV.

comme quelqu'un qui n'en a pas une idée fort nette, l'*Osservatore Romano* ne soufflait mot ni de la prétendue requête au gouvernement italien ni du prétendu refus de ce dernier. Bien au contraire; ne pouvant refréner son irritation de ce que l'élection s'était accomplie avec la plus grande indépendance, il ne trouva rien de mieux que d'exagérer le ridicule meeting de Rome, les tentatives de démonstrations enfantines de Livourné, de Gênes et de Milan, et il essaya ainsi de justifier le changement de résolution du Pape.

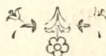
C'était toute une conjuration dans ce sens. Sous l'impression de la haute dignité qui venait de lui être conférée, par l'effet de son caractère irrésolu et ombrageux et aussi de la reconnaissance qu'il éprouvait pour Bartolini qui avait aussitôt commencé à commander en son nom, sans l'appui et sans le conseil de vrais et sincères amis qui l'informassent de ce qui se passait au dehors, le Pape ne sut ou ne put se soustraire à ce milieu tout saturé de colère, de préjugés invétérés, de rancunes toujours renaissantes, de haines intenses contre le nouvel état de choses, et il se livra aux partisans trop ardents de la politique de Pie IX. On raconte aussi que le baron de Baude, ambassadeur français auprès du saint-siège, conseilla au Pape de ne pas se faire couronner dans la salle de la bénédiction. Il y a beaucoup de vraisemblance dans ce récit, parce que ce diplomate était resté dévoué au ministère du 17 mai. Le ministre Dufaure lui substitua

le 20 mars de la même année le marquis de Gabriac. La conduite équivoque qu'avait tenue de Baude durant le conclave, fut certainement de poids dans la décision de monsieur Waddington à le rappeler. Toujours est-il que le matin du 28 mars de Baude fut reçu par le Pape en audience particulière.

Le bruit que le Pape n'était pas sorti pour donner la bénédiction et qu'il s'était fait couronner dans la chapelle Sixtine, parce que le gouvernement italien avait refusé de garantir l'ordre, fut recueilli, répandu et commenté. Les âmes timides et naïves, tous ceux qui croyaient que les dissensions entre l'Etat et l'Eglise cesseraient avec l'élection de Léon XIII, les adversaires politiques du ministère et les ennemis personnels du ministre Crispi, répétèrent et jurèrent de bonne foi, que la faute fut celle du gouvernement, si le Pape ne fit ni l'un ni l'autre. Ceux qui avaient espéré dans le nouveau pontife et ceux qui le craignaient ne manquèrent pas d'accréditer ces récits, les premiers, parce qu'ils en avaient été déçus, les seconds par tactique de représailles, afin d'alimenter la haine du nouveau Pape, susceptible et fier, contre le gouvernement italien. Les uns et les autres feignirent de croire au prétendu refus; mais nul ne put prouver ce qu'il assurait. On trouvera dans le *diarium* de l'élection minutieusement relatés tous les bruits qui coururent alors. On verra aussi que le hasard eut sa large part si Léon XIII ne donna pas la

bénédiction de la loge externe du portique de Saint-Pierre.

Dès le matin du 3 mars, une foule nombreuse accourut dans la basilique où elle trouva beaucoup de carabiniers, tandis qu'un bataillon d'infanterie stationnait sur la place. Elle attendit en vain que le Pape se montrât, puis se retira mélancolique, persuadée que Léon XIII continuerait de vivre prisonnier volontaire comme son prédécesseur.



CONCLUSION.

Mais le souvenir de ces misères dont l'histoire ne tiendra certainement pas compte, et que les contemporains ont presque oubliées, ne saurait diminuer l'importance intrinsèque du conclave de Léon XIII.

Ce n'est que sous un gouvernement loyal et libre qu'un conclave pouvait se tenir à Rome, non plus la Rome des papes, mais la capitale de l'Italie, et que ce conclave pouvait être le plus dégagé d'intrigues et le plus consciencieux que l'histoire ait consigné; telle est l'opinion du monde civil et de la plupart des catholiques italiens et des étrangers. Aucune élection ne réunit un aussi grand nombre de cardinaux, aucune ne fut plus spontanée ni mieux inspirée pour le bien de l'Eglise. Les intérêts des gouvernements, les exigences et les pressions du pouvoir temporel ne pesèrent pas cette fois sur les décisions du sacré collège. Et cependant, plus qu'aucune autre, elle avait commencé au milieu des craintes et des sinistres prévisions des esprits allarmés. Et cette élection si redoutée donnait en moins de 36 heures, et avec une unanimité vraiment exceptionnelle, le pape qu'on attendait et qu'on désirait.

Les négociations qui avaient précédé l'élection avaient été aussi rapides que dignes et franches. Or, ce résultat ne doit être attribué qu'à cette atmosphère de liberté dans laquelle vivaient les

Pères pour la première fois. Ils n'avaient pas attendu d'entrer en clausure pour discuter sur le choix du nouveau pontife; mais ils l'avaient déjà fixé au dehors avec la plus entière liberté et avec un sens critique et un jugement qui les honorent; et si jamais il y eut une élection exempte de tout soupçon d'intrigue, de manège ou de simonie, ce fut celle de Léon XIII. On n'y entrevoit ni préoccupations politiques, ni rivalités indomptables, ni calomnies d'électeurs contre électeurs. Il n'y a plus de cardinaux nouveaux, plus d'escadrons volants, plus de ces candidats ambitieux appuyés par un fort parti. Après la mort d'Antonelli, il n'y a personne à la cour pontificale pour en recueillir l'héritage, pour en continuer les traditions et en suivre les traces, personne non plus qui s'en souviennne avec affection. Ce conclave, tout nouveau dans ses phases, marque un point dans l'histoire de l'Eglise et ouvre la série des conclaves modernes, courts et sûrs, sans manifestation de pompes vaines, puisque le symbole ne signifie plus aujourd'hui ce qu'il signifiait autrefois, sans ce déploiement de précautions qui n'est plus compatible avec nos temps ni avec les conditions nouvelles du pontificat et de l'Italie.

Et ainsi que Dieu protège les survivants de ce conclave fortuné, le Pape qui en fut élu et moi qui l'ai raconté.



DEUXIÈME PARTIE

JOURNAL DU CONCLAVE.

PREMIÈRE JOURNÉE - 7 FÉVRIER.

Mort de Pie IX. - Une expression du cardinal Hohenlohe. - Comment fut revêtu le cadavre du Pape. - La foule au Vatican. - Le Camerlingue cardinal Pecci prend la direction du palais apostolique. - Courte conversation entre lui et le cardinal Consolini. - La reconnaissance du cadavre faite, le Camerlingue annonce la mort du Pape. - Le cardinal Simeoni quitte le poste de secrétaire d'Etat. - Prétendue mission de Philippe Berardi. - Le cardinal vicaire notifie la mort du Pape.

Pie IX mourut le 7 février à la tombée de la nuit.

Le matin, à huit heures et demie, monseigneur Marinelli lui avait administré le viatique, et à neuf heures l'extrême-onction. Le cardinal Bilio, grand pénitencier, recommandait à Dieu l'âme du pontife, tandis que le cardinal Marinelli lui suggérait de pieux sentiments. Autant Bilio semblait apte à cet office, autant Marinelli paraissait inhabile.

Presque tous les cardinaux présents à la Curie entouraient le lit du pape ou se tenaient dans les chambres voisines avec le corps diplomatique et la noblesse romaine. Avant qu'il entrât en agonie, le cardinal Bilio lui avait demandé de bénir le sacré collège et Pie IX, levant

à peine la main, fit le signe de la bénédiction. Au moment où Pie IX rendait le dernier soupir, le cardinal Hohenlohe se promenait de long en large tout agité. Le cardinal De Luca l'entendit dire : « Je vais écrire à Bismarck que Pie IX n'est plus. »¹

Les médecins attestèrent ainsi la mort du pape :

« Nous, soussignés, attestons que Sa Sainteté Notre Seigneur le Pape Pie IX, affectée depuis longtemps d'une lente bronchite, a succombé à la paralysie pulmonaire aujourd'hui, 7 février, à 5 heures 40 minutes du soir.

« Dr ANTONINI, médecin,

« Dr CECCARELLI, chirurgien,

« Dr PETACCI, aspirant,

« Dr TOPAI, assistant. »

Outre les quatre médecins, il y avait dans la chambre du Pape les cardinaux Franchi, De Luca, de Falloux, Borromeo et Howard; messeigneurs Della Volpe, Casali, Di Bisogno, Negrotto e Vannutelli ainsi que le vieux valet de chambre Zangolini.

Le pape, revêtu d'une soutane blanche, de la ceinture, du rochet, de l'aumusse de satin rouge doublée d'hermine, couvert du bonnet et chaussé de souliers, fut posé sur un lit tendu de soie rouge et porté dans la chambre qui se trouve à l'angle nord de l'appartement. Quatre cierges brûlaient aux coins de la chambre. Les pénitenciers de Saint-Pierre récitaient les prières des morts et deux gardes-nobles, tenant l'épée renversée en signe de deuil, faisaient la garde d'honneur devant le lit.

¹ « Scrivo a Bismarck che di Pio IX non c'è altro. »

Le visage du pape était calme, presque souriant.

Une foule de visiteurs accoururent le jour même et le jour suivant pour baiser le pied du pontife mort. Des cardinaux et des dames sortaient en larmes du Vatican, et des vieillards, qui se rappelaient la mort de Léon XII, de Pie VIII et de Grégoire XVI, assurèrent que Pie IX fut le plus regretté des derniers papes. Au Vatican, on ne vit jamais tant de monde, ni surtout tant de dames. La curiosité prévalait sur tout autre sentiment. On parlait à voix haute, on se pressait pour pénétrer dans la chambre mortuaire. Les dames avaient la préférence sur les vieux ecclésiastiques. Il y eut un moment de si grande confusion que le cardinal camerlingue Joachim Pecci, défendit qu'on entrât dans la chambre et ordonna que la foule évacuât le Palais Apostolique, ordre qui fut lentement exécuté sous la surveillance personnelle du Camerlingue à la tête des Suisses.

A huit heures du soir la cérémonie de la reconnaissance du cadavre était accomplie, et l'acte dressé par monseigneur Pericoli, protonotaire apostolique. La reconnaissance fut faite par le Camerlingue entouré du clergé de la Chambre et de la Cour. Le Camerlingue entonna le *de profundis*, puis il aspergea d'eau bénite le visage du pontife décédé. L'acte mortuaire fut consigné à monseigneur Macchi, maître de la Chambre, qui remit au cardinal camerlingue l'anneau du pêcheur.

Après avoir signé l'acte, le cardinal Pecci annonça par dépêche la mort du pape aux cardinaux italiens absents, aux nonces apostoliques, pour qu'ils en fissent part aux cardinaux étrangers, à tous les représentants du saint-siège à l'étranger, et par lettre au corps di-

plomatique accrédité auprès du Vatican. Quant aux parents du défunt, qui habitaient Senigallia, ils ne reçurent aucune annonce. Les journaux la leur apportèrent et ils partirent pour Rome le lendemain seulement.

Le premier des cardinaux absents de Rome qui apprit la nouvelle de la mort du pape, fut l'archevêque de Bologne; son expéditeur Colonna la lui télégraphia. Il partit la nuit même, recevant le long de la route des augures sur la probabilité de son élection. Au grand étonnement des autres cardinaux, on le vit de bonne heure au Vatican le jour de la seconde congrégation.

Le cardinal Pecci, informé que Pie IX était à toutes extrémités, alla trouver le cardinal Bartolini qui habitait le même palais Falconieri de la via Giulia. Il était allé la veille à Saint-Jean de Latran pour s'y confesser au Père Daniel,¹ des frères mineurs réformés, pénitencier de la Basilique et déjà confesseur de Pecci à Pérouse. L'après-midi il alla au Vatican, emportant avec soi tous les papiers relatifs au conclave.

Il y arriva une heure avant que Pie IX expirât. Comme il entra, il rencontra le cardinal Consolini qui lui dit: « Mon vote est pour votre Eminence. » Pecci lui répondit: « Ne songez pas à ma pauvre personne; la papauté est une charge trop lourde pour moi. » Ce à quoi l'autre répliqua: « Eminence, il faut un Cyrénéen. Pecci n'ajouta rien; mais on put observer qu'il était plus nerveux que de coutume.

Par disposition du défunt Pape et à cause des exi-

¹ Le Père Daniel de Bassano in Teverina est encore le confesseur du Pape; il va chaque semaine au Vatican pour y entendre Léon XIII et il y reste habituellement deux jours.

gences inhérentes à la charge de Camerlingue, Pecci, dès ce moment, s'installa au Vatican dans quelques chambres du secrétariat d'Etat. Il prit la direction du Palais Apostolique et fut très-rigoureux. Il ordonna que les tambours des grilles fussent fermés et qu'on lui remit toutes les clefs. Précédé des Suisses, il surveillait tout, portant en mains un grand trousseau de clefs, donnant des ordres impérieux, et faisant preuve d'une énergie qui étonna tout le monde et déplut à beaucoup qui la taxèrent d'excessive. Elle irrita surtout les dames qui, accourues en grand nombre au Vatican, croyaient pouvoir y séjourner et satisfaire leur curiosité.

Après la mort du pape, le cardinal Simeoni quitta le poste de secrétaire d'Etat, conservant celui de préfet des sacrés palais. La conduite des affaires fut confiée, comme de droit, à monseigneur le secrétaire du sacré collège. Monseigneur Vannutelli, substitué au secrétariat d'Etat, continua à remplir les mêmes fonctions avec monseigneur Lasagni.

Le frère du cardinal Berardi, appelé Pippo, (diminutif de Philippe), ayant appris la mort du pape, se présenta deux fois au Vatican ce même jour et le suivant, demandant à parler au Camerlingue et lui faisant entendre qu'il venait de la part du gouvernement italien. Le Camerlingue refusa de le recevoir, informé peut-être que Berardi n'était chargé d'aucun message, et qu'il pouvait bien y avoir quelque intrigue dans cette démarche.

Le cardinal Berardi s'en plaignit à monseigneur Lasagni, secrétaire du sacré collège et prosecretaire d'Etat

pendant la vacation du saint-siège. On sut plus tard que Pippo n'avait d'autre but que de susciter des embarras, et on loua la prudente conduite du cardinal Pecci.

Dans la nuit du 7 au 8 la notification suivante du cardinal-vicaire fut affichée à la porte des basiliques et des églises de Rome :

« AU CLERGÉ ET AU PEUPLE DE ROME.

« Il a plu à la Majesté de Dieu tout-puissant de rappeler à lui le suprême pontife Pie IX, de sainte mémoire, ainsi que vient de nous en donner le triste avis son Eminence le cardinal Camerlingue de la Sainte Eglise Romaine qui a le devoir d'annoncer publiquement la mort des pontifes romains.

« Admirateur des grandes vertus apostoliques de l'immortel Pontife et de sa souveraine magnanimité, le peuple catholique du monde entier pleurera à cette funeste nouvelle. Mais quelle immense douleur n'éprouverons-nous pas, nous autres Romains ! Aujourd'hui Dieu a mis fin au plus long et au plus glorieux pontificat qu'il ait jamais concédé sur la terre à ses Vicaires.

« La vie du Pontife et du Souverain a été une suite non interrompue d'insignes bienfaits, dans le sens spirituel comme dans le temporel, qu'il répandait sur toutes les églises et sur toutes les nations, et en particulier sur sa Rome bien-aimée, où l'on rencontre à chaque pas des monuments élevés par la libéralité de notre regretté Pontife et Père.

« Selon les SS. Canons, dans toutes les villes et dans tous les endroits notables se fera un service solennel en faveur de l'âme du chef suprême de l'Eglise et l'on ré-

citera chaque jour des prières jusqu'à ce que le saint-siège Apostolique soit pourvu d'un nouveau pontife, implorant de la Divine Majesté la plus prompte élection du successeur du très regretté défunt.

« A cet effet :

« 1^o On fait savoir que des funérailles publiques et solennelles seront célébrées dans la Basilique patriarcale du Vatican de ce Chapitre, où l'on transportera le plus tôt possible les dépouilles de l'immortel Pontife qui seront déposées, selon l'usage, dans la chapelle du Saint-Sacrement.

« 2^o On ordonne à toutes les églises de cette sublime ville de sonner demain le glas funèbre durant une heure, de trois à quatre de l'après-midi.

« 3^o A peine les précieux restes du très haut Pontife auront-ils été transportés dans la Basilique du Vatican, qu'aura lieu le service solennel dans toutes les églises susdites.

« 4^o Les révérends ecclésiastiques séculiers et réguliers sont exhortés à offrir le sacrifice de la messe en faveur de l'âme de l'auguste défunt, comme il a toujours été fait, et les communautés de l'un et de l'autre sexe, ainsi que les fidèles, sont invitées à recommander son âme bénie dans leurs prières.

« 5^o On prescrit enfin que dans toutes les églises on ajoute à la messe la collecte *Pro Pontifice eligendo* jusqu'à ce que le Siège Apostolique soit vacant.

« De notre résidence, le 7 février 1878.

« Le cardinal R. MONACO, vicaire;

« Le chanoine P. PETACCI, secrétaire. »

Après avoir lu cet avis le matin suivant, le public supposa généralement que le conclave aurait lieu à Rome.

DEUXIÈME JOURNÉE - 8 FÉVRIER.

Première congrégation.

L'architecte Vespignani au Vatican. - Le sous-doyen cardinal Di Pietro préside la première congrégation. - Nombre des cardinaux présents et plaisanterie du cardinal Ferrieri. - Votation sur le lieu où l'on tiendra le conclave. - On décide qu'il aura lieu hors d'Italie. - Embaument du cadavre de Pie IX. - Les parents de Pie IX au Vatican.

Les cardinaux présents à la Curie sont au nombre de 38. Le doyen Amat, qui ne peut prendre part à la congrégation à cause du mauvais état de sa santé, donne au sous-doyen Di Pietro la faculté de le représenter. On voit le vieux comte Vespignani et son fils montrer à quelques secrétaires de cardinaux un plan du conclave au Vatican. Comme on doit encore décider où se tiendra le conclave, personne ne prête attention à ce qu'il dit. Quelques cardinaux savent qu'il existe un projet de conclave au Vatican fait par l'architecte Martinucci, d'après les ordres du cardinal Simeoni, secrétaire d'Etat. Vespignani reste au Vatican jusqu'à midi.

A neuf heures les cardinaux se réunissent dans la salle du consistoire, où chacun entre après avoir été s'agenouiller au pied du lit du pape. Les cardinaux Bilio et De Luca ne peuvent retenir leurs larmes. Le cadavre du pape est toujours confié aux pénitenciers conventuels et à deux gardes-nobles. Les pénitenciers psalmodient à voix basse.

L'absence du cardinal Amat réduit à 37 le nombre des cardinaux présents dans la salle du consistoire. Une contestation s'élève sur le nombre, mais on s'assure immédiatement qu'il est de 37. Le cardinal Ferrieri, plaisantant sur ce chiffre, se tourne vers le cardinal napolitain D'Avanzo et lui dit : « Je suis content que nous sommes 37 et non 39, parce que 39 dans le livre de la loterie veut dire pendu. »¹

Les cardinaux jurent de garder le plus grand secret sur les choses dont ils vont traiter. Ils répètent les serments prononcés par eux le jour qu'ils sont revêtus de la dignité de cardinal : de défendre et de protéger les droits, les prérogatives et les biens temporels de l'Eglise, *usque ad effusionem sanguinis*. Ils reconnaissent et acceptent toutes les réserves et toutes les protestations du feu pontife contre l'occupation des Etats de l'Eglise et contre les lois et les décrets promulgués au préjudice de celle-ci et du saint-siège.

Comme on ne trouve pas d'évangile et qu'on a hâte, on prête serment sur un crucifix que prend monseigneur le secrétaire du consistoire et qu'il porte au milieu des Pères à l'arrivée de chaque cardinal. On éprouve une impression désagréable à voir ce crucifix porté de ci et de là et d'entendre le cardinal Bartolini dire de sa grosse voix à monseigneur Lasagni : *Hé, attrapez donc le gros Christ*. A la fin, on trouve un missel et l'on continue à prêter serment.

La première congrégation dure de 9 heures à 3 heures.

¹ On doit savoir qu'il existe en Italie un livre appelé livre de la loterie, donnant l'explication des songes, et que le peuple superstitieux, en particulier celui de Naples, consulte avant de

Le Camerlingue est toujours accompagné des Suisses. Il a concentré en lui tous les pouvoirs, et il en use rigoureusement. Le mécontentement augmente, on est irrité de ce qu'il a réprimé les premiers abus et empêché la bombance traditionnelle.

Dans cette congrégation on lit les constitutions de Pie IX du 23 août 1871, du 8 septembre 1874, du 10 octobre 1877, qui toutes rappellent la bulle de Pie VII: *Attentis peculiaribus ac deplorabilibus circumstantiis*. On prend connaissance du règlement du 10 juin 1877 sur le lieu où le conclave doit se tenir. Vu les conditions de l'Eglise, ce règlement donne aux Pères la faculté de choisir le lieu qui leur paraîtra le plus tranquille et le plus sûr pour l'élection du nouveau pontife. Avant tout, il faut procéder à ce choix.

Le cardinal Di Pietro qui dirige les discussions, propose de délibérer sur la question suivante: Le conclave doit-il se tenir en Italie? Les cardinaux disent leur opinion verbalement, comme ils sont appelés, par rang d'ancienneté:

Sacconi opine pour l'étran-	Asquini s'en remet à la
ger;	majorité;
Guidi s'en remet à la ma-	Pecci pour l'étranger;
ajorité;	Panebianco, idem;
Bilio pour l'étranger;	De Luca, idem;
Morichini s'en remet à la	Di Pietro s'en remet à la
majorité;	majorité;

mettre à la loterie. Ainsi quelqu'un, ayant rêvé d'un pendu, cherchera dans ce livre le mot: pendu, en regard duquel il trouvera le n. 39, nombre sur lequel il mettra sa mise. (*Note du traduct.*)

Hohenlohe pour Rome;	Manning pour l'étranger;
Berardi, idem;	Caterini pour Rome;
Monaco La Valletta pour l'étranger;	Simeoni pour l'étranger;
Chigi pour Rome, parce qu'il craint des violences contre le sacré collège, s'il en sort;	Bartolini, idem;
Franchi pour l'étranger;	Franzelin, idem;
Oreglia, idem;	Howard, idem;
Antici Mattei, idem;	Mertel pour Rome;
Giannelli s'abstient;	Borromeo pour l'étranger;
Ledochowski pour l'étranger;	Randi pour Rome;
	Pacca pour l'étranger;
	Nina, idem;
	Sbarretti pour Rome;
	De Falloux pour l'étranger;
	Pellegrini, idem.

Huit cardinaux seulement votèrent pour que le Conclave eût lieu à Rome. On dit que Hohenlohe le fit suivant le conseil de Bismarck; Ferrieri, par esprit de contradiction; Berardi, sous l'influence de son frère Pippo et du gouvernement italien; Caterini et Mertel, parce qu'ils étaient âgés et souffrants; Chigi, parce qu'il regrettait de quitter Rome et craignait de n'avoir plus ses aises, et Randi, par opposition à Pecci et à Bartolini. La congrégation terminée, il s'engagea un vif colloque entre Bartolini et Randi.

Pendant la première congrégation et dans les suivantes, les plus vieux cardinaux furent obligés de sortir de la salle: Pitra et Consolini ne votèrent pas.

Les cardinaux quittèrent le Vatican tout préoccupés de la résolution qu'ils venaient de prendre et qui leur paraissait des plus graves et peu facile à exécuter. Le

cardinal Nina, rencontrant à la promenade de la Porta Pia un prélat de ses amis, lui dit avoir conscience du péril que courait le sacré collège. Lui aussi avait voté pour que le conclave se réunît à l'étranger. Plus tard il s'excusa en disant que la majorité contraire au conclave en Italie était déjà formée quand ce fut à son tour de voter.

Le docteur Ceccarelli, aidé par les docteurs Petacci et Topai, procède à l'embaumement du cadavre du pape. Il est exécuté par la carotide et selon le système mixte; il réussit parfaitement. Les médecins Antonini, Battistini, Capparoni, Melata, Sciarra et Trima assistent à cette opération. Ceccarelli extrait les *praecordia* du pape et après les avoir embaumés, il les met dans un coffre de cristal pour qu'ils soient déposés dans les souterrains de Saint-Pierre. Selon l'usage ils devraient être portés aux S.S. Vincent et Anastase, non loin de la fontaine de Trevi, où l'on conserve les *praecordia* des papes; mais comme on ne veut pas suivre le cérémonial, ceux de Pie IX restent à Saint-Pierre. Sur le coffre, haut d'un mètre environ, on lit cette inscription: *Praecordia sanctae memoriae Pii Papae IX, obiit die septimo mensis Februarii anno MDCCCLXXVIII Pontificatus anno XXXII.*

Les parents du pape arrivèrent à 8 heures du soir et ils se rendirent directement au Vatican où on ne les laissa pas entrer, dit-on, sur l'ordre du Camerlingue. Ils firent dire au cardinal Simeoni qu'ils attendaient pour être reçus; mais ils durent rester plus d'une heure exposés au froid de la nuit sous le portique de Saint-Pierre avant d'avoir une réponse. Ils se plaignirent vivement au cardinal Simeoni de n'avoir pas été prévenus

ni de la maladie ni de la mort du pape, et d'avoir dû attendre si longtemps pour pénétrer jusqu'à lui. Le secrétaire d'Etat assura qu'il avait écrit au comte Augusti de Senigallia pour le prier de faire part de la mort du pape à la famille Mastai. Cette réponse ne satisfait pas les neveux de Pie IX qui continuèrent à se plaindre au cardinal; alors celui-ci, haussant les épaules, fit entendre qu'il n'avait plus aucun pouvoir depuis la mort du pape, et que tout dépendait du Camerlingue.

La comtesse Thérèse Mastai, veuve du comte Louis, qui était venue avec les autres membres de la famille, ne les accompagna pas le soir même au Vatican; elle descendit chez sa tante, la princesse Massimo. Quelques jours plus tard, ayant demandé audience au cardinal Simeoni, elle fut reçue par lui et par le Camerlingue. La soirée du même jour Pecci avait une longue entrevue avec monsieur de Baude, ambassadeur de France et avec d'autres diplomates.

TROISIÈME JOURNÉE - 9 FÉVRIER.

Seconde congrégation.

Avis du cardinal Di Pietro sur le lieu où l'on doit se réunir en conclave. - Après une seconde délibération, le sacré collège décide de rester à Rome. - Plaisir qu'en éprouvent les cardinaux Di Pietro, Nina et Ferrieri; le cardinal Hohenlohe s'en attribue le mérite. - Les parents de Pie IX sont admis à en voir le cadavre. - On photographie le pape revêtu des habits pontificaux, puis on le porte processionnellement dans Saint-Pierre.

La seconde congrégation est ouverte à la même heure et dans la même salle. Le sous-doyen Di Pietro qui la préside, rappelle aux cardinaux qu'après le vote du jour

précèdent le sacré collège doit fixer le pays où le conclave se réunira. Il exprime son avis de rester à Rome, parce que aucune puissance n'a formellement offert l'hospitalité au sacré collège. Il parle des dangers d'un long voyage, des difficultés du retour, et ses observations sont bien accueillies par les plus âgés; elles impressionnent le sacré collège. Les cardinaux qui lui sont hostiles, remarquent que la veille le sous-doyen s'en était remis à la majorité. D'où vient ce changement d'avis, se disent-ils?

Quelques-uns d'entre eux l'attribuent à l'influence du gouvernement italien, parce qu'ils se rappellent que Di Pietro est le seul cardinal qui n'ait pas dédaigné d'entrer en rapports avec les ministres de Victor-Emmanuel.

Les cardinaux opinent pour les villes suivantes: Sacconi pour Munich. En entendant le choix de son collègue, le cardinal Ferrieri murmure quelques mots à l'oreille de son voisin Hohenlohe qui se met à rire. On sut ensuite qu'il lui avait dit que Sacconi choisissait Monaco, parce qu'il y avait été nonce et qu'il y avait beaucoup de connaissances dans la société féminine.

Guidi pour l'Angleterre et de préférence pour Malte;

Bilio pour l'Espagne;

Morichini pour Rome;

Asquini s'en remet à la majorité;

Pecci opine d'abord pour Malte et conclut ensuite pour Rome;

Panebianco s'en remet à la majorité;

De Luca, Pitra, Hohenlohe, Bonaparte et Ferrieri pour Rome;

Monaco observe qu'il serait plus régulier de proposer

la question, si l'on doit élire le pape tout de suite, *etiam presente cadavere*, pour éviter des violences de la part du gouvernement;

Chigi pour Rome;

Franchi pour Rome, si toutefois l'Espagne interpellée, déclare officiellement ne pas vouloir recevoir le sacré collège;

Oreglia pour l'étranger; il demande qu'on vote sur son avis. On lui répond qu'on a voté hier à ce sujet.

Ferrieri, impatienté, l'interrompt et lui dit: *Irons-nous tenir le conclave en ballon ou dans quelque hallier, Eminence?*

Tous rient.

Martinelli pour Rome;

Antici Mattei, idem;

Giannelli, idem;

Ledochowski pour l'Espagne, après avoir préalablement demandé l'autorisation à ce gouvernement;

Manning pour Rome;

Simeoni pour Rome; s'il se forme une grande majorité dans le sacré collège;

Bartolini pour l'étranger; mais il s'en remet à la majorité, si elle est pour Rome;

D'Avanzo, Franzelin et Howard pour Rome;

Parocchi s'en remet à la majorité; cependant il désire qu'on interpelle l'Espagne, et, si elle consent, il opinerait pour ce pays;

Mertel pour Rome;

Consolini est d'avis qu'on vote si l'on doit élire le pape immédiatement;

Borromeo pour l'Espagne;

Randi, Pacca, Nina, Sbarretti, de Falloux et Pellegrini pour Rome.

Ce changement d'un jour à l'autre parut un avis de la Providence. On n'a pris aucun accord et cependant le résultat de la votation satisfait tout le monde. Mais ce vote est un cas fortuit, il faut qu'il soit direct et explicite.

Le sous-doyen invite donc les cardinaux à se prononcer par votes secrets, si le conclave doit avoir lieu à Rome. On se sert de boules blanches et de boules noires; on les compte, et il y en a 32 blanches et 5 noires. Au moment de la votation, les cardinaux sont 37.

Le cardinal sous-doyen proclame Rome siège du conclave.

Les débats s'ouvrent ensuite sur la manière d'observer la clôture. On émet des opinions diverses: doit-elle être stricte ou moins sévère? doit-on mettre à profit les facultés concédées par Pie IX qui n'a donné que des règles générales dont on peut ne pas tenir compte *in ipso limine conclavi*? Les cardinaux décident d'observer la clôture, tout en modifiant quelques prescriptions qui ne sont plus compatibles avec nos temps.

Cette congrégation a été moins longue que la précédente. De tous les cardinaux présents, le cardinal Parocchi est le seul qui ait pris part au conclave, quoique n'étant pas à la Curie à la mort du pape. Aucun incident remarquable. Les cardinaux s'en retournent chez eux satisfaits de la résolution prise à propos du siège du conclave. Di Pietro, Nina et Ferrieri s'en montrent particulièrement satisfaits; Hohenlohe semble s'en attri-

buer le mérite. Tous sont persuadés que le conclave ne sera pas de longue durée.

A onze heures les membres de la famille Mastai sont admis à visiter le cadavre de leur oncle, sur lequel on voit encore les traces de l'embaumement. Le pape est sur le lit en soutane blanche; il a un mouchoir autour du cou pour dissimuler les blessures que les médecins ont dû pratiquer en opérant l'embaumement.

A trois heures il est revêtu des habits pontificaux: il a la chasuble rouge, le pallium et la mitre de toile d'or; les pieds chaussés de rouge et des gants de soie. Le Camerlingue, le majordome, le sacristain, le sous-sacristain et quelques camériers secrets sont présents. Les docteurs Ceccarelli et Topai ont habillé le cadavre qui est déposé par des gardes-nobles sur une civière dissimulée par une couverture rouge lamée d'or; deux coussins de même étoffe soutiennent la tête.

Le cadavre, étant trop incliné, est assuré par deux cordons.

Le sacristain prend l'étole et le bonnet, le sous-sacristain les quatre cierges et les souliers; selon l'usage ces dépouilles leur appartiennent.

Le docteur Ceccarelli, après avoir aidé les gardes à placer le pape sur la civière, lui arrange les cheveux avec un peigne que lui donne une personne désireuse de le ravoir comme souvenir. Ceccarelli prend la couverture de soie rouge qui était sur le lit du pape.

Ainsi habillé, Pie IX est photographié deux fois. On veut en faire une troisième copie, mais le Camerlingue ne le permet pas.

A six heures et demie on porte le corps du pape à

Saint-Pierre en passant par l'escalier papal par la première loge, la salle ducale, l'escalier royal et l'escalier du Sacrement.

Toute l'antichambre et le prince Orsini, assistant au trône, précèdent le cadavre. Immédiatement après lui, viennent les princes Chigi, Altieri, Ruspoli et Massimo, le marquis Cavalletti, sénateur de Rome, et les marquis Serlupi et Sacchetti. Derrière eux marchent Giuseppe Zangolini, le premier valet de chambre, le médecin Antonini et le chirurgien Ceccarelli.

Le brancard est porté par les porteurs de chaise, et il est entouré par les palefreniers qui tiennent des torches allumées. Le cortège est fermé par un détachement de gardes palatins. Les chantres de Saint-Pierre entonnent le *Libera me Domine*.

Arrivée à Saint-Pierre, la procession se rend à la chapelle du Saint-Sacrement où le brancard est placé sur un petit catafalque près de la grille. On fait passer les pieds du mort à travers les barreaux, afin que les fidèles puissent les baiser. Douze cierges brûlent autour du catafalque. Deux gardes-nobles sont postés à la tête et deux Suisses au pied; ils y resteront jour et nuit jusqu'à l'enterrement du pape. Les carabiniers royaux, tête nue, maintiennent l'ordre dans la basilique.

QUATRIÈME JOURNÉE - 10 FÉVRIER.

Troisième Congrégation.

On lit d'autres constitutions. - On brise l'anneau du pêcheur. - On choisit les deux prélats qui doivent prononcer les deux oraisons rituelles. - Télégrammes de condoléances pour la mort de Pie IX. - Il est établi qu'on fera pape un Italien. - Erreur du cardinal D'Avanzo. - Il est décidé qu'on enverra une note aux puissances sur les conditions du conclave. - On en confie la rédaction au cardinal Franchi. - Premières réunions des cardinaux pour s'entendre sur le choix du nouveau pape. - Echanges de plaisanteries entre les cardinaux Oreglia et Bartolini. - Le projet de l'architecte Martinucci est accepté pour tenir le conclave au Vatican.

Après la lecture d'autres constitutions, le sous-doyen présente aux cardinaux l'anneau du pêcheur qu'il brise en leur présence.

Monseigneur Charles Nocella et monseigneur Mercurelli sont proposés pour prononcer les discours *pro pontifice defuncto* et *pro pontifice eligendo*; ils sont acceptés. Le premier est secrétaire des lettres latines, le second, secrétaire des brefs aux princes.

Le sous-doyen fait part aux assistants des dépêches de condoléances envoyées au Vatican pour la mort de Pie IX. Il y en a du roi Alphonse d'Espagne et de sa mère, l'ex-reine Isabelle, du roi Louis de Portugal, du roi Louis de Bavière et de son oncle, le prince Luitpold, du roi et de la reine des Belges, du maréchal de MacMahon, de quelques princes allemands et d'archiducs autrichiens. Il est décidé qu'on répondra par télégrammes.

Le nonce de Paris, monseigneur Meglia, fait savoir que l'ex-reine Isabelle et la maréchale de Mac-Mahon sont venues en personne au palais du nonce pour y exprimer leurs condoléances.

Ces formalités une fois accomplies, la discussion commence à propos du conclave. Le président de la congrégation déclare qu'aucune puissance n'a offert de recevoir le sacré collège pour l'élection du pape. Le Camerlingue confirme les déclarations du sous-doyen.

La proposition de faire pape un Italien ne soulève aucune discussion. Hohenlohe, Pitra, Ledochowski, Franzelin, de Falloux, Howard et Manning, quoique étrangers, opinent pour l'élection d'un Italien.

Le cardinal D'Avanzo, pour hâter l'entrée en conclave, recourt à l'autorité de saint Jérôme et, par erreur, il en cite un passage qu'il attribue à Saint Cyprien : *ut capite constituto, schismatis tolleretur occasio*. Il prononce ensuite un sermon pour démontrer la nécessité de se presser. *Elisons promptement le pape*, conclut-il, *qui, à peine élu, sortira de Rome, s'il le veut, suivi des cardinaux*. Personne ne fait attention à l'orateur, quelques cardinaux donnent des signes d'impatience, et Hohenlohe en contrefait les gestes.

Le Camerlingue rapporte qu'il existe deux projets de conclave exécutés par l'architecte Martinucci; l'un pour le conclave dans le Vatican, l'autre pour le conclave dans la canoniale de Saint-Pierre. Si le sacré collège veut gagner du temps, il pourrait prendre connaissance des projets, et décider lequel des deux doit être adopté.

Les cardinaux Di Pietro, Sacconi, Simeoni et Borro-

meo sont chargés d'aider le Camerlingue à examiner les projets, à faire exécuter les travaux et à le seconder dans toutes les occurrences. On insiste pour que les travaux commencent au plus vite. Le Camerlingue déclare qu'on commencera le jour suivant, si c'est possible.

Sur la proposition de Bartolini, il est décidé qu'on enverra une note au corps diplomatique accrédité auprès du saint-siège, pour lui faire connaître les conditions anormales dans lesquelles s'ouvre le conclave. Bartolini ajoute qu'il faut faire savoir aux puissances que dans la première congrégation les cardinaux ont renouvelé le serment de défendre les droits et les biens temporels de l'Eglise, qu'ils ont accepté toutes les réserves et toutes les protestations du défunt pontife contre l'occupation violente des Etats de l'Eglise et contre les lois faites au détriment du saint-siège.

Pas un cardinal ne s'oppose.

Le cardinal Franchi est chargé d'écrire la protestation. C'est lui qui, l'année précédente, a rédigé la fameuse encyclique de Pie IX et l'année 1869, en collaboration avec Bilio, le Syllabus.

Tous les cardinaux, chefs d'ordre, et monseigneur le secrétaire du sacré collège la signeront.

Le Chapitre de Saint-Pierre célèbre le premier jour de neuvaine dans la chapelle du chœur. Monseigneur Samminiatielli officie. Au centre de la chapelle s'élève un riche catafalque.

Une fois la résolution prise de tenir le conclave à Rome et d'élire pape un cardinal italien, les réunions chez les cardinaux les plus influents commencèrent. On savait que Bartolini était pour Pecci et qu'il cherchait à

lui créer un parti. Le soir de ce même jour il y avait réunion chez Bartolini. Bilio, Monaco, Manning, Panebianco et Nina y assistaient. Personne n'exprima clairement sa pensée, on en resta aux généralités; cependant on remarqua la réserve de Monaco qui déclara plus tard ne pas être allé chez Bartolini pour donner son adhésion à Pecci, mais pour sonder le terrain. Il était contraire à Pecci et se moquait de lui avec Berardi, contrefaisant la voix et le tic nerveux du Camerlingue.

On exagéra beaucoup l'importance de cette réunion.

Le matin suivant Oreglia, rencontrant Bartolini à la congrégation, lui dit ironiquement: *Eminence, avez-vous fait le pape hier soir?* ce à quoi Bartolini répliqua: *Quel pape, quel pape; mais que dites-vous là, Eminence?* Il n'ajouta rien d'autre et confirma ainsi les soupçons.

Nina, partisan de Pecci, se chargea de sonder la pensée des cardinaux diacres, ses collègues d'ordre. On ne doutait pas de de Falloux, ni de Mertel, ni de Consolini; mais on doutait beaucoup de Randi qu'on savait être peu favorable à Pecci, déjà depuis le temps où ils étaient ensemble à Pérouse; Nina néanmoins espérait le faire voter pour Pecci.

Le docteur Ceccarelli prend le masque de Pie IX et l'empreinte de la main droite.

Dans l'après-midi la commission des cinq cardinaux examine le plan de l'architecte Martinucci pour le conclave dans le Vatican, l'accepte et lui en confie l'exécution, lui donnant neuf jours pour l'achèvement des travaux.

Vespignani cherche à s'opposer à cette décision; il dit que le temps est trop court; mais les cardinaux ne

se soucient pas de ses observations. En sa qualité d'architecte du camerlingat, il aurait dû être chargé des plans ; mais le temps manque. Les cardinaux décident de lui faire orner la chapelle Sixtine qui devait servir pour le scrutin et de lui confier la direction des travaux pour l'inhumation de Pie IX à Saint-Pierre.

CINQUIÈME JOURNÉE - 11 FÉVRIER.

Quatrième Congrégation.

On travaille activement aux préparatifs du conclave. - Une voiture de déménagement qui sort du Vatican, doit reculer. - On décide que l'ensevelissement de Pie IX aura lieu le mercredi soir et que les cardinaux entreront en conclave le lundi, 18 février. - Exposition du cadavre de Pie IX à Saint-Pierre. - Monseigneur Theodoli demande au gouvernement l'intervention de la troupe pour maintenir l'ordre dans la basilique. - Le peintre Vannutelli dépeint la scène du Pape défunt exposé dans la chapelle du Saint-Sacrement.

Environ cinq cents ouvriers travaillent au Vatican pour fermer les passages et pour préparer les cellules des cardinaux, mi-partie au rez-de-chaussée, mi-partie dans les trois étages des Loges. Dans les cours et dans les escaliers, on ne voit que tapissiers, maçons, menuisiers etc. Des familles entières déménagent et vont habiter d'autres logements non compris dans les plans du conclave. Une famille doit même quitter le palais.

L'architecte Martinucci dirige les travaux et donne des preuves d'une activité extraordinaire. Il s'installe au Vatican avec ses aides et donne de nuit les ordres aux contre-mâîtres, car de jour ce serait impossible à cause du bruit et du va et vient de la foule.

C'est un spectacle des plus singuliers que de voir la nuit tant de personnes debout portant une lanterne et écrivant.

Le cardinal Borromeo surveille avec zèle et, pour mieux accomplir sa tâche, il vient aussi habiter le Vatican.

Après la mort du pape, personne ne peut sortir des palais apostoliques avec des paquets volumineux. Au temps du gouvernement pontifical, cette consigne était donnée au commandement militaire. Le gouvernement italien avait donné les mêmes ordres au corps de garde de la place où, depuis la mort du pape, deux bataillons de troupe, beaucoup de carabiniers et d'agents de police stationnaient. Une voiture de déménagement qui sortait du Vatican, est forcée de reculer; mais un employé du Palais Apostolique intervient et l'ordre est retiré.

Dans la congrégation on délibère de prolonger jusqu'à mercredi soir les funérailles de Pie IX, et de les faire à 6 heures et demie. On discute sur le cérémonial à observer et l'on décide que les cardinaux se réuniront ce jour-là à six heures dans la salle du consistoire d'où ils descendront à Saint-Pierre en procession.

On établit que les prélats, dans cette circonstance, porteront la soutane noire sans traîne, le rabat et le camail noirs.

Le Camerlingue expose l'état des travaux, et dit que dans l'espace fixé, c'est-à-dire dans neuf jours, tout sera terminé.

On commence alors à discuter sur le jour qu'on entrera en conclave. Les cardinaux présents sont 41, et, des nouvelles qui sont parvenues, on peut supposer que

ce nombre dépassera 50. Les Espagnols et les Français sont en route.

Il est alors décidé qu'on entrera en conclave le soir du 18, et qu'on anticipera le premier des trois psaumes de la neuvaine, vendredi 15, dans la chapelle Sixtine.

Monseigneur Gori, substitut de la daterie et monseigneur Jacobini, secrétaire des brefs, remettent au sacré collège les écritures respectives renfermées dans deux cassettes.

Le chapitre de Saint-Pierre fait reculer le catafalque du Pape ; car la foule qui veut baiser les pieds du Saint-Père a augmenté d'une façon inquiétante. On craint du désordre et monseigneur Theodoli, au nom du Chapitre, requiert au gouvernement l'intervention de la troupe dans la Basilique. Le gouvernement y consent immédiatement. La foule, comme un flot de marée, entre dans Saint-Pierre par la porte de gauche et en sort par la porte de droite. Grand nombre de personnes, munies de permis, y pénètrent par Sainte-Marthe, par la *canoniale* et par la sacristie.

Depuis le portail jusqu'à la chapelle du Saint-Sacrement, les soldats forment un double cordon qui sépare les deux courants. Des carabiniers et des agents de police se mêlent à la foule. Il n'y a pas l'ombre de désordre.

Le peintre Scipion Vannutelli peint la scène de l'exposition du Pape à la vue des fidèles dans la chapelle du Saint-Sacrement. Il avait apporté un petit chevalet ; mais il lui est impossible de s'en servir heurté, comme il est, de là par les visiteurs.

Cette esquisse a été achetée par monsieur Morgan, banquier américain, résidant à Londres.

SIXIÈME JOURNÉE - 12 FÉVRIER.

SEPTIÈME JOURNÉE - 13 FÉVRIER.

On nomme les chirurgiens, les médecins et le pharmacien du conclave. - Les cardinaux Randi et Nina sont chargés d'examiner les conclavistes proposés par chaque cardinal. - Incident à propos du conclaviste de Hohenlohe. - Autres formalités. - Réunion chez Bartolini, absence du cardinal Monaco. - Le cardinal Nina rapporte les paroles du cardinal Randi sur la proposition de faire pape le Camerlingue.

On vote avec des boules blanches et des boules noires. Monseigneur Marinelli, sacristain, est nommé confesseur; il a 7 votes contraires. Le docteur Alexandre Ceccarelli, chirurgien du conclave, n'a que trois boules noires. Le docteur Antonini a 39 voix pour et 4 contre; le docteur Petacci 32 voix pour et 11 contre; le docteur Battistini 26 pour et 16 contre, et le docteur Capparoni 30 noires et 11 blanches. Frère Olhmann Mayr de l'ordre des Fate-bene-Fratelli est choisi pour pharmacien. On arrête que la pharmacie sera transportée dans l'intérieur de la clôture.

Le cardinal Hohenlohe propose pour son conclaviste le chanoine Menghini, compilateur des évêques et des réguliers, qui lui avait fait différentes recherches sur les diverses bulles des conclaves. Le cardinal Oreglia observe, avec peu de tact, que, Menghini n'étant pas un familier de Hohenlohe, on peut soupçonner quelque intrigue de la part de l'Allemagne. Hilarité parmi les cardinaux. Franchi, ami de Menghini, en fait valoir les excellentes qualités et la haute charge de compilateur

auprès d'un des premiers ordres; il ajoute que Hohenlohe peut le considérer comme son familier, puisque Menghini travaille pour lui. Oreglia ne réplique pas.

On nomme six maîtres de cérémonies et l'on décide que le sacré collège, avant d'entrer en conclave, fera la procession à quatre heures, le 18 février, de la chapelle Pauline à la chapelle Sixtine.

Le soir du même jour il y eut grande réunion chez Bartolini. Monaco ne s'y fit pas voir, et son absence fut très-remarquée.

Manning y prit part et se déclara pour Pecci, disant que ce n'était pas le moment choisi pour élire pape un étranger.

Nina, qui s'était chargé de sonder la pensée des cardinaux diacres, rapporta la conversation qu'il avait eue avec Randi. Celui-ci, en entendant le nom de Pecci, était entré en fureur et, interrompant Nina, s'était écrié : Fi donc ! Eminence, je ne voterai que pour un cardinal grand seigneur, comme Chigi, ou pour un saint homme, comme Martinelli. Nina ajouta qu'il ne désespérait pas des diacres, parce que Randi n'y avait pas de partisan, et parce que tous savaient que son animosité envers Pecci était toute personnelle et qu'elle datait du temps où il avait dû vivre à Pérouse avec Pecci évêque, tandis qu'il n'était, lui, que légat. De Falloux, disait Nina, était pour Pecci, et il ne manquerait pas d'attirer quelque cardinal français dans leur camp.

HUITIÈME JOURNÉE - 14 FÉVRIER.

Septième Congrégation.

Le cardinal Franchi donne lecture de la circulaire aux puissances. - Observations du cardinal Giannelli qui s'abstient ensuite de voter. - Le cardinal Schwarzenberg demande du temps pour la signer. - Les réunions pour le choix du pape continuent. - Colloque entre le cardinal Bartolini et le cardinal Guibert. - Visite de Bartolini au cardinal Moreno. - Préoccupations du cardinal Franchi. - Les cardinaux espagnols à Rome.

Quarante-sept cardinaux sont présents à cette congrégation.

Le cardinal Franchi est invité à lire la note aux puissances que le sacré collège l'a chargé d'écrire de concert avec Panebianco et Ferrieri.

Le cardinal Franchi lit :

« Si l'évènement inattendu de la mort du Très-Haut Pontife Pie IX, de glorieuse mémoire, a profondément affligé tous les fidèles du monde entier, il a jeté dans la consternation, plus particulièrement encore, le sacré collège qui, habitué à en admirer de plus près les sublimes vertus et les faits glorieux, est, plus que les autres, en état d'évaluer la perte irréparable que l'Eglise catholique a faite en ces jours.

« Le poids de ce malheur public est d'autant plus sensible pour lui, qu'appelé à pourvoir aux besoins urgents de l'Eglise et à la Chaire Apostolique vacante par disposition des sacrés canons et des constitutions pontificales, il se trouve contraint de traverser, sans

son guide, des moments sérieux et des difficultés plus sérieuses encore. Mais, plein de confiance dans les paroles de celui qui a promis à l'Eglise son assistance divine, le sacré collège est fermement décidé d'accomplir les hauts devoirs que lui imposent l'éminente dignité dont il a été revêtu et la mission importante qui lui a été confiée.

« Chacun sait que les serments prononcés par tous les membres du sacré collège, alors qu'ils sont élevés à la dignité de cardinal, leur prescrivent, comme strict devoir, de défendre et de protéger les droits, les prérogatives, les biens même temporaires de l'Eglise au prix de n'importe quels sacrifices, même au prix de leur sang. Or, ces serments ont été aujourd'hui solennellement confirmés; alors que les cardinaux, réunis dans une des assemblées générales après la mort du regretté Pontife, répétèrent unanimement devant Dieu les serments précédents et qu'ils voulurent encore une fois faire acte d'adhésion et renouveler toutes les réserves et toutes les protestations émises par le défunt souverain, soit contre l'occupation des états de l'Eglise, soit contre les lois et décrets faits au détriment de celle-ci et du saint-siège.

« Chargés par leurs respectables collègues, les sous-signés cardinaux, chefs d'ordre, s'adressent à Votre Excellence pour lui communiquer un acte si important, la priant d'en donner connaissance à son gouvernement, dans la certitude qu'il voudra bien voir dans cet acte comme une protection des droits susmentionnés ainsi que la manifestation des intentions des cardinaux, décidés à suivre la route tracée par le défunt Pontife,

quelles que soient les épreuves qu'ils devront subir dans le cours des évènements.

« Et puisqu'il est nécessaire que l'exercice du suprême pouvoir ecclésiastique, surtout dans l'acte particulièrement important de l'élection du successeur de Saint-Pierre, repose sur des bases solides et tranquilles et ne se trouve pas exposé aux agitations politiques, ni à l'arbitraire et à l'intérêt des particuliers, le sacré collège, aussitôt que s'est éteint son chef suprême, a été contraint d'affronter, non sans crainte et sans angoisse, la difficile et pénible question du lieu où devra se réunir le conclave.

« Si, d'une part, la nécessité de répondre de la liberté entière et absolue et de l'indépendance du sacré collège devant les consciences inquiètes des fidèles, dans un moment si grave et si décisif pour l'Eglise, lui suggérerait la pensée d'aller chercher autre part un asile sûr et tranquille, de l'autre, les retards, auxquels on exposait l'élection du pontife romain, conseillèrent autrement, le premier des devoirs du sacré collège étant aujourd'hui celui de procéder sans délais à donner un chef à l'Eglise veuve, un nouveau pasteur aux peuples chrétiens.

« Cette pensée a prévalu sur toutes les difficultés et elle a décidé le sacré collège à procéder dans cette ville, jusqu'au jour où sa liberté serait attaquée, à l'élection immédiate du Suprême Pontife.

« Et cette résolution a été prise avec d'autant plus de tranquillité, que l'avenir n'étant nullement engagé, elle laisse libre le futur pontife d'aviser aux moyens que le bien des âmes et l'intérêt général de l'Eglise

lui conseilleront d'employer dans la difficile et pénible condition où se trouve le siège apostolique.

« Les soussignés cardinaux, chefs d'ordre, profitent de cette occasion, pour assurer vos Excellences des sentiments de leur considération la plus distinguée. »

C'est avec la plus vive satisfaction que les cardinaux ont écouté la lecture de la note et qu'ils l'approuvent. Seul le cardinal Giannelli fait quelques observations de forme, puis il déclare s'abstenir de voter. Le document devrait être signé par les trois cardinaux, chefs d'ordre; mais le cardinal Schwarzenberg, doyen de l'ordre des prêtres, désire le faire lire en allemand, avant de le signer, aux cardinaux autrichiens qui ne sont pas encore arrivés. On considère cette déclaration comme un prétexte. C'est à tort; car, le jour suivant, les compatriotes de Schwarzenberg ayant pris connaissance de la note que celui-ci leur lit en allemand et y ayant acquiescé, l'archevêque de Prague la signe aussitôt.

Elle est envoyée, sous le nom de circulaire, aux membres du corps diplomatique accrédités auprès du saint-siège, le 19 février, la veille de l'entrée en conclave. Elle porte les signatures suivantes:

Le cardinal L. AMAT, doyen;

Le cardinal F. G. SCHWARZENBERG, chef de l'ordre
des Prêtres;

Le cardinal P. CATERINI, chef de l'ordre des Diacres;

PIERRE LASAGNI, secrétaire du sacré collège.

Les conversations pour le choix du nouveau pape continuent.

Le jour précédent le cardinal Guibert était arrivé à Rome. Bartolini alla le trouver au palais Borghèse où il était descendu. En le voyant, l'archevêque de Paris lui demanda : « Qui sera pape ? » — « Pecci, » répondit Bartolini. Guibert, avec la plus grande simplicité lui répliqua : « Il ne me plaît pas ; moi, j'incline pour Bilio ; je connais peu Pecci, quoique je n'en entende dire que du bien. » — « Eminence, » reprit Bartolini, « Pecci a été évêque pendant trente ans et il a dirigé sagement son diocèse. » — « Cela ne suffit pas, j'estime beaucoup Bilio, » — « Mais Bilio ne veut pas accepter la tiare. » — « Alors, c'est une autre affaire. »

Bartolini sortit du palais Borghèse un peu déconcerté. Guibert, dans sa grande simplicité, était un homme austère et peu souple, et s'il n'avait pas de partisans dans le sacré collège, il en avait parmi les cardinaux français.

Soutenu par l'espoir de trouver un meilleur accueil chez les Espagnols, Bartolini se rendit au palais d'Espagne où le cardinal Moreno, arrivé le même jour, était allé habiter. L'archevêque de Tolède, primat d'Espagne, confia à Bartolini que les cardinaux espagnols avaient reçu de leur gouvernement le conseil de voter pour Franchi, autrefois nonce à la cour de la reine Isabelle où il avait laissé une excellente renommée et beaucoup de sympathies. Il ajouta qu'il s'agissait simplement de conseil et non d'exclusion, conseil inutile, parce que lui et les trois autres cardinaux espagnols étaient décidés à voter pour Franchi. Bartolini lui dit qu'on avait pensé à Pecci et que Franchi lui-même était pour Pecci. Moreno ne se rendit pas à ses assertions ; cependant Bartolini le quitta un peu moins dé-

couragé, persuadé que, pour gagner les Espagnols, il fallait faire agir directement Franchi.

Depuis quelques jours ce cardinal avait perdu sa gaieté habituelle. N'en connaissant pas la raison, beaucoup supposaient que la possibilité de son élection au trône papal le préoccupait. Il répondit à certain qui lui en faisait la prophétie, qu'il ne lui serait pas difficile de l'obtenir, ayant pour lui tous le cardinaux espagnols; mais qu'il lui fallait passer par Pecci, comme le disait Bartolini. On lui souhaitait généralement la charge de secrétaire d'Etat, et ce souhait paraissait lui être agréable.

Les cardinaux espagnols lui faisaient une cour assidue et chacun savait qu'ils auraient voté en sa faveur. Ces trois cardinaux étaient: Payà-y-Rico qui habitait au Saint-Office, Garcia-Gil chez les Dominicains de la Minerve, ordre auquel il appartenait, et Benavides-y-Navarrete au palais d'Espagne avec l'archevêque de Tolède.

NEUVIÈME JOURNÉE - 15 FÉVRIER.

On célèbre les premières des trois grandes funérailles dans la chapelle Sixtine. - Première réception des ambassadeurs et des ministres étrangers. - Bruits qui courent. - Conversation entre les cardinaux Bartolini et Guibert. - Les cardinaux français. - Lecture du testament de Pie IX. - Désillusion de ses héritiers. - Une note intéressante sur l'héritage que le Pape a laissé à sa famille.

A neuf heures du matin les cardinaux sont réunis dans la chapelle Sixtine pour assister aux premières funérailles qu'ils font célébrer au feu Pontife.

Le banc des cardinaux a été prolongé à cause de leur nombre. Au milieu de la chapelle s'élève un monument funéraire que Martinucci a dessiné. La base en est rectangulaire; on voit aux angles les armoiries du Pape défunt; entre les angles, quatre bas-reliefs: le premier représente la définition du dogme de l'Immaculée Conception faisant allusion au Pontife; le second la municipalité romaine qui humilie les clefs de la ville de Rome, allusion au Prince; le troisième la Charité qui concerne le Père de l'Eglise; et le quatrième la Mort. Ce dernier est figuré par le deuil du peuple qui entoure les dépouilles du Pontife exposées dans Saint-Pierre.

Au centre et reposant sur la base, il y a un piédestal qui soutient une urne; sur l'urne un coussin qui porte la tiare. La hauteur de la base à l'urne est de mètres 5 et 30 centimètres. Autour du monument une profusion de cierges.

Sur les quatre faces du piédestal on lit les inscriptions suivantes:

MARIAM D. N.
IMMACULATAM
ROM. PONT. MAGISTERIUM
INERRANS DECREVIT.

OPTIMI PRINCIPIS
NOMEN ET FAMAM
EST MERITUS.

BENEFICENTIA
INGENIO MODERATIONE
OMNIUM AD SUI
ADMIRATIONEM EREXIT.

PETRI ANNOS
IN ROMANA SEDE
UNUS SUPERAVIT.

Le cardinal Di Pietro célèbre la messe, les cardinaux Sacconi, Guidi, Bilio et Schwarzenberg donnent l'absolution. Le corps diplomatique en grande tenue, les prélats, les généraux et procureurs des ordres religieux, la noblesse romaine et le grand-maître de l'ordre de Malte assistent aux funérailles. Les cardinaux portent la chape violette doublée d'hermine, les prélats ont la soutane noire et un simple rochet. On chante la messe de Palestrina et le *Dies Irae* de Baini. Mustapha dirige.

La cérémonie est terminée à onze heures; les cardinaux se rendent à la salle du consistoire où ils reçoivent officiellement et avec pompe les ambassadeurs d'Autriche et d'Espagne, les ministres du Brésil, de Bavière, de Belgique et de Bolivie qui expriment les condoléances de leurs souverains et de leurs gouvernements pour la mort de Pie IX. Le sous-doyen répond à chaque diplomate qui, avant de quitter le Vatican, vient lui parler en particulier.

Les diplomates déclarent au sacré collège que le gouvernement italien garantira la liberté et la sûreté du conclave.

La réception est à sa fin. Les cardinaux, au nombre de 48, écoutent quelques communications que leur fait le sous-doyen. Il leur répète qu'aucune puissance n'a offert de donner l'hospitalité au sacré collège, dans le cas où il aurait décidé de tenir le conclave à l'étranger, pas même l'Espagne sur laquelle on comptait tant; celle-ci a même déclaré au nonce qu'elle ne croyait pas opportun que les cardinaux quittassent Rome pour un point quelconque de la péninsule ibérique.

Le bruit se répand que le maréchal Mac-Mahon, président de la république française, a confié au cardinal de Bonnechose le droit d'exclusion, et l'Autriche au cardinal Simor. Mais, arrivés à Rome, ces cardinaux affirment qu'il n'y a rien de vrai dans ces assertions.

A peine la congrégation est-elle terminée que Guibert, s'approchant de Bartolini, lui dit : « Avez-vous vraiment pris un parti, Eminence ? » — « Oui, » répond Bartolini, « je suis pour Pecci ; il a bien gouverné Pérouse, il est Camerlingue, et chaque jour il donne des preuves d'énergie et de tact : croyez-moi, Eminence, nous tombons bien. » Guibert réplique qu'il aurait préféré Bilio, et il rappelle les paroles que lui avait dites Pie IX, un an avant de mourir, en lui montrant Bilio : « Voici mon successeur. »

Bartolini se tait, il ne veut pas contredire, mais tirer parti des intentions de Guibert. Les cardinaux français sonthuit ; mais l'un d'eux, l'archevêque de Rennes, gravement malade, ne peut assister au conclave.

On sait en outre que les cardinaux Pitra et de Falloux, cardinaux de curie, ne sont pas contraires à Pecci, et que même de Falloux est de son parti.

Les cinq cardinaux venus de France étaient incapables d'exercer aucune influence ; cependant Bartolini craignait que trois d'entre eux, Donnet, Régnier et Caverot ne se laissassent entraîner par Guibert de plus en plus obstiné à vouloir Bilio pour pape. Bartolini leur fait à chacun une visite particulière et leur recommande le Camerlingue.

Le jésuite Franzelin essayait de faire des partisans à Monaco parmi les cardinaux autrichiens ; mais il avait

peu de succès. De leur côté, Monaco, Randi et Oreglia parlaient en faveur de Martinelli; mais ils étaient peu d'accord.

De plus, le bruit qui courait que Bilio refusait le trône papal, leur ôtait tout espoir de réussite.

A une heure du matin, les héritiers du défunt Pontife, invités par le cardinal camerlingue, se réunissent dans la salle de réception du secrétaire d'Etat pour prendre connaissance du testament.

Sont présents : La princesse Thérèse del Drago, veuve du comte Louis Mastai Ferretti, fils aîné du comte Gabriel, frère du Pape; les jeunes comtes Jérôme et Antoine Mastai, fils du comte Hercule, fils cadet du comte Gabriel; le commandeur Marc Fabbri de Fano, leur beau-frère, et le comte Alexandre Augusti, époux de la comtesse Anne Mercuri Arsilli, fille de Virginie Mastai, soeur des comtes Louis et Hercule.

Monseigneur Pericoli, protonotaire apostolique, est chargé de lire le testament dont le Camerlingue distribue une copie à chaque héritier. Le testament se compose de onze autographes trouvés après la mort du pape dans le tiroir de son secrétaire particulier.

Le premier autographe se compose de deux feuillets, liés par un cordon de soie blanche et jaune, dont les bouts sont cachetés au bas des feuillets par un cachet de cire rouge portant le sceau particulier de Pie IX.¹

¹ Le testament de Pie IX est traduit littéralement avec ses répétitions, ses phrases étranges, ses erreurs de noms. Nous avons cru bien faire en le donnant tel quel aux lecteurs.

TESTAMENT DE PIE IX.

Du Vatican, le 15 mars 1875.

Au nom de la Très Sainte Trinité.

Je recommande mon âme à la Très Sainte Trinité, au Père, au Fils et au Saint-Esprit, trois personnes et un seul Dieu. Je supplie la Très Sainte Vierge Marie, toujours immaculée, son époux Saint Joseph, les Saints Apôtres Pierre et Paul, Saint Michel Archange, Saint Louis de Gonzague, mes Saints Anges gardiens, tous mes Protecteurs et Avocats de m'assister dans le grand passage du temps à l'éternité, comme ils m'ont assisté dans le cours de ma vie. Mon corps, devenu cadavre, sera enterré dans l'église Saint-Laurent hors les murs, précisément sous le petit arc qui se trouve contre ce que l'on nomme « le gril, » c'est-à-dire la pierre sur laquelle se dessinent encore les taches produites par le martyre de l'illustre Lévitte. Les dépenses pour le monument ne doivent pas excéder quatre cents écus.

Outre ce modeste émolument (*sic*), on gravera une tiare avec les clefs : puis une épigraphe conçue dans les termes suivants : — *Ossa et cineres Pii P. IX Sum: Pont: vixit: ann: in Pontificatu an: Orate pro eo.* —

Les armoiries seront remplacées par une tête de mort. Ayant prévu et établi l'usage et l'application qui devra se faire des biens que j'ai acquis de mes propres ressources à Senigallia, par la Bulle de juin 1873, je dispose de cette propriété qu'on trouvera après ma mort. Je prie Dieu qu'il protège et conserve ces biens qui sont destinés à de pieux usages. Pour ce qui dépend de moi, je répète que mes biens de Senigallia dont j'ai disposé pour l'asile et

pour le collège de cette ville, par la Bulle du 1^{er} septembre 1853 et du 20 avril 1857, ainsi que par chirographe du 24 mai de la même année, je veux et j'entends qu'on observe ce que j'ai déclaré dans l'autre Bulle du 1^{er} juin 1873, selon les conditions résolutaires, caducité et droits de réversion, pour les cas considérés dans la susdite Bulle, déclaration que je confirme par le présent testament, comme l'expression de nos dernières volontés, ordonnant et enjoignant à notre héritier et à ceux que j'ai nommés dans la susdite Bulle, et, dans le cas où ceux-ci ne le feraient pas, priant même n'importe qui en aura la charge et l'intérêt, de la faire observer ponctuellement et rigoureusement.

Je laisse ma bibliothèque au séminaire romain Pie ; la petite bibliothèque, composée en grand partie d'ouvrages ascétiques, au couvent des frères de la Passion que j'ai fait construire près du Saint Escalier.

Je laisse à tous les mentionnés ci-après, dans le cas où ils me survivraient et dans les proportions suivantes : à Monseigneur Cenni huit mille livres. A mes gens quinze mille livres, réparties selon leur service. François et Joseph Minoccari, Joseph Zangolini à qui on donnera double part, Philippe Castellani, Frédéric Senapa, Antoine Farina, et Pierre Turgis. Une rétribution au cocher Gaetan et à Pierre.

A Mons. Samminiattelli, Aumônier, un tableau représentant la Très Sainte Marie avec l'enfant Jésus sur les genoux ; il est accroché au mur de la petite chapelle supérieure. A Mons. Ricci, Chambellan, la statue de St. Pierre sur la colonne ; c'est le modèle de celle qu'on devra élever à Saint-Pierre au Montorio. A Mons. Pacca,

Majordome, le modèle de la Colonne de la Place d'Espagne. A Messeign.^{rs} Negrotto, Casali, Dibisogno, et Della Volpe un souvenir au choix de l'exécuteur testamentaire. Aux commandeurs Filippini et Spagna quelque objet de valeur, de même au choix de l'exécuteur. Les saintes reliques aux deux lipsanothèques du Vicariat et de Mons. le sacristain, sauf les modifications suivantes :

Je destine le reliquaire d'argent qui représente un petit autel et qui renferme un fragment de la Sainte Croix et d'autres reliques, à la Basilique Vaticane. A Saint Jean de Latran, un grand reliquaire provenant de Hongrie et qui a un écrin de cuir noir. Un reliquaire qui représente un petit temple soutenu par trois anges et qui renferme la précieuse relique de la Sainte Epine, est destiné à l'église Collégiale de Sainte Marie in Via — *lata (sic)*. A la cathédrale de Senigallia, un petit temple aux colonnes de cristal de roche qui contient la relique de St. Pierre et de St. Paul. Aux deux cathédrales de Spoleto et d'Imola, deux reliquaires; à la première, le bois de la Sainte Croix appuyée contre un tronc d'argent, avec base du piédestal en argent, le tout orné de diamants; à la seconde une petite urne dans laquelle est la relique de St. Damas. A la cathédrale de Gaete, un crucifix d'ivoire sur croix et piédestal noirs, le tout s'élève sur le pavé de la petite chapelle supérieure. Sur ce même pavé il y a un grand crucifix de métal à piédestal de marbre que je destine à la cathédrale du Chili.

Je dispose de cinq mille livres pour la fondation d'une chapellanerie dans le séminaire Pie, avec aumône d'une livre et demie.

Les tableaux de ma propriété, excepté ceux des pe-

tites salles supérieures, accrochés à diverses parois du Vatican doivent y rester.

Toutes les sommes d'importance provenant de l'obole de Saint Pierre appartiennent au Saint-Siège; et dans le cas où le gouvernement et les gouvernants, qui siègent aujourd'hui et se disent les maîtres et souverains, voudraient s'immiscer dans ces affaires d'intérêt et les enlever au Saint-Siège, j'entends alors que mes neveux en héritent, laissant cependant à mon exécuteur testamentaire la faculté et le pouvoir de défendre, le cas occurrant, les intérêts du Saint-Siège. On fera trois parts de tout le reste qu'on trouvera après ma mort en argent, en objets et en fonds; l'une en faveur de Louis Mastai, l'autre en faveur d'Hercule et, pour lui, à ses fils, la troisième en faveur d'Anna Arsilli, fille de Virginie Mastai.

Je prie le cardinal Antonelli, qui m'a donné tant de preuves de sa bienveillance, d'assumer la charge d'exécuteur testamentaire, et je lui donne toute la faculté nécessaire pour mener à bonne fin mes dernières volontés, le priant également de vouloir accepter, en signe d'affection et de gratitude, un coffret de forme ovale, orné de brillants et d'émaux.

(Place du cachet).

PIE PP. IX.

Rome, 10 novembre 1876.

Dans ces derniers jours le cardinal Antonelli a quitté les vivants; je lui substitue les cardinaux Simeoni, Mertel et Monaco.

PIE PP. IX.

Le second feuillet est de petit format; la première page seule est écrite; en voici la teneur:

Rome, le 22 novembre 1876.

Aux deux cardinaux substitués au défunt cardinal Antonelli, je laisse: au cardinal Mertel un coffret orné de brillants, et un crucifix au cardinal Simeoni. Le crucifix est sur croix de métal. Le crucifix et les deux statuettes de la Très Sainte Vierge Marie et de Saint Jean sont en ivoire. Ils sont dans le salon de la bibliothèque privée.

PIE PP. IX.

Au cardinal Monaco un tableau qu'on trouvera dans les petites salles supérieures: La Vierge à la Chaise en émail.

Le troisième feuillet n'est qu'en partie écrit sur la première page; tel en est le contenu:

Au nom de Dieu.

Je déclare et dispose que, lorsque Dieu mettra le terme à ma vie mortelle, les sommes et les valeurs, qu'on trouvera, quelles qu'elles soient, provenant du denier de Saint Pierre et administrées par le cardinal Antonelli, deviennent la propriété du Saint-Siège.

Du Vatican, le 5 novembre mil huit cent soixante-quinze.

PIE PP. IX.

Rome, 30 décembre 1876.

Réformé par l'acte du 26 décembre 1876.

PIE PP. IX.

Le quatrième feuillet n'est écrit que sur la première page; voici ce qu'il renferme:

Je déclare et dispose que lorsque Dieu mettra un terme à ma vie mortelle, les sommes, valeurs et créances

importantes, provenant spécialement et précisément du denier de Saint Pierre et des offrandes des fidèles de toutes les nations; sommes, valeurs et créances existant tant à Rome que dans n'importe quelle partie du monde et dont le cardinal préfet des sacrés palais a l'administration, soient la pleine propriété du Saint-Siège et mises à la libre disposition du Pontife *pro tempore*.

Du Vatican, le 26 décembre 1876.

(Place + du cachet).

PIE PP. IX.

Le cinquième feuillet n'est qu'en partie écrit sur la première page; telle en est la teneur:

Au nom de Dieu.

Je nomme et j'institue mes héritiers universels les cardinaux R. Monaco, G. Simeoni et T. Mertel à qui je laisse tous mes biens mobiliers et immobiliers, droits et actions, sauf ce dont j'ai disposé ou ce dont je disposerai par d'autres actes et à titre particulier.

Du Vatican, le 8 février 1877.

PIE PP. IX.

Le sixième feuillet n'est écrit que sur la première page; tel en est le contenu:

J'ai déjà déclaré et disposé, comme à présent je dispose que, lorsque Dieu mettra un terme à ma carrière mortelle, les sommes importantes ou argent, les valeurs et les créances etc. dont le cardinal préfet des Palais a l'administration, deviennent la propriété du

Saint-Siège, et soient mises à la libre disposition du Pontife *protempore*.

J'ajoute maintenant que je fais la même déclaration et la même disposition pour les ornements sacrés, les choses et les objets précieux par l'art ou la matière dont je n'aurais pas disposé spécialement.

Du Vatican, le 23 août 1877.

PIE PP. IX.

Le septième feuillet est écrit sur toute la première page et en partie sur la seconde; telle en est la teneur :

Si, par quelconque, pour quelque motif et à quel titre que ce soit, les dispositions que j'ai faites des sommes, argent, valeurs, créances, etc., administrés par le cardinal Préfet des Palais, ainsi que des ornements sacrés, des choses et objets précieux, tant par l'art que par la matière, dont je n'aurais pas spécialement disposé en faveur du Saint-Siège, n'étaient pas reconnues valides ni exécutées; dans ce cas ou ces cas, je laisse les susdites sommes et tout ce qui est ci-dessus mentionné aux cardinaux Raphaël Monaco, vicaire, Jean Simeoni, secrétaire d'Etat, et Téodulphe Mertel.

(*Placée du cachet*).

PIE PP. IX.

Le huitième feuillet est de petit format, écrit en partie sur la première page; voici ce qu'il renferme :

Du Vatican, le 4 septembre 1877.

Dans les biens de la famille, c'est-à-dire des biens qui proviennent de l'héritage de mon père, il y a une part qui m'appartient; j'entends que cette part soit divisée en trois, dont deux pour Jérôme Mastai et l'autre pour Christine Mastai.

Le neuvième feuillet n'a qu'une page écrite; tel en est le contenu:

Du Vatican, le 2 octobre 1877.

A S. A. R. le Comte de Chiambi ¹ (*sic*) la Vierge dite du destin (*sic*) — mosaïque.

A S. A. la Duchesse veuve de Modène — Vierge — mosaïque.

A S. A.

PIUS PP. IX.

A la Reine Isabelle d'Espagne, crucifix de Lucques.

PIUS.

Le dixième feuillet de même n'a qu'une seule page écrite; voici le contenu:

Du Vatican, le 2 octobre 1877.

En signe de paternelle bienveillance, je laisse à S. M. le roi de Naples un groupe d'argent représentant — la Sainte Famille.

A S. A. I. et R. le Grand Duc de Toscane, une Vierge, copie de Raphaël, avec un cadre d'argent, (*sic*).

A S. R. (*sic*) le Duc de Parme, une grande miniature — *Sinite parvulos*.

A S. A. R. D. Alphonse de Bourbon, autrefois zouave pontifical — une nacre — Résurrection.

PIUS PP. XI.

¹ Le comte de Chambord.

Le onzième feuillet de même n'a que la première page d'écrite ; telle en est la teneur :

le 13 octobre 1877.

A S. A. la Princesse de Turn¹ et Taxis, le tronc de croix en argent, orné de diamants, avec deux petits anges ayant en main deux symboles de la Passion, et les reliques du Saint Bois

PIUS PP. IX.

A la fin de chaque autographe, monseigneur Pericoli se reposait, et le cardinal Camerlingue, après avoir invité les héritiers à examiner l'autographe, lui disait : « Il y en a encore, » et le protonotaire continuait.

La lecture étant terminée, les impressions des héritiers se montrèrent fort diverses. Il parut à chacun qu'il y avait peu à espérer de ces dispositions confuses et tronquées, et surtout de la condition de l'extra-territorialité. Cependant ils espéraient dans l'équité des cardinaux héritiers et principalement dans le futur pontife. Les biens paternels de Pie IX n'atteignaient pas 50,000 frcs² et cette part était le seul héritage certain. Deux tiers revenaient à Jérôme, fils aîné d'Hercule, et un tiers à Christine, fille unique de Louis. Comme le protonotaire se taisait, la princesse Thérèse, femme d'un esprit vif, demanda s'il y avait autre chose. Sur la réponse négative du Camerlingue, elle se leva et, se tournant vers ses parents, elle leur dit d'un ton ironique très prononcé : « Et maintenant, messieurs, nous pouvons nous en aller ; » en descendant l'escalier du Vatican elle ajouta : « Il me

¹ Thurn.

² En réalité ils n'atteignaient que la somme de 44,000 frcs.

semble qu'on s'est passablement moqué de nous. » Ce à quoi le comte Augusti répliqua : « Vraiment cela ne valait pas la peine qu'on nous fit venir là-haut pour entendre un pareil testament. » On soupçonna qu'un des autographes concernant la famille s'était perdu ou qu'il avait été soustrait.¹

¹ L'héritage disponible de Pie IX fut déclaré plus tard aux héritiers : selon l'extra-territorialité il atteignait 480,000 frcs ; il fut jugé bien inférieur à l'héritage effectif. Les parents protestèrent et attaquèrent le testament.

La princesse Thérèse del Drago, veuve Mastai, au nom de sa fille Christine mineure, le comte Antoine, fils cadet d'Hercule et sa soeur Joséphine, avec l'autorisation de son mari, Marc Fabbri di Fano, citèrent les cardinaux héritiers devant le tribunal de Rome. Par décision de ce tribunal, le testament du 15 mars 1875 fut reconnu et jugé compatible avec celui du 8 février 1877 ; c'est-à-dire qu'il y avait six héritiers : les trois branches de la famille Mastai : Louis, Hercule et Virginie d'une part, représentés par leurs descendants, et les cardinaux Monaco, Mertel et Simeoni, d'autre part. Après plusieurs années de contestations, on fit des transactions et l'héritage fut ainsi réparti :

BRANCHE AÎNÉE DE LOUIS.

A Christine Mastai, épouse du comte Roger Bellegarde de Saint-Lary, fille unique de Louis Mastai et de la princesse Thérèse del Drago Lires 250,000

BRANCHE CADETTE D'HERCULE.

Au comte Jérôme, l'aîné	Lires 100,000
Au comte Antoine, le cadet	" 70,000
A Joséphine Mastai, épouse de Marc Fabbri di Fano	" 40,000
A Louise Mastai nubile	" 35,000

BRANCHE FÉMININE DE VIRGINIE MASTAI.

A Anne Mercuri Arsilli Augusti Lires 100,000
Des 250,000 francs qui constituèrent la part de Christine Mastai, 50,000 lui furent donnés en objets. L'acte des tran-

DIXIÈME JOURNÉE - 16 FÉVRIER.

Deuxièmes funérailles dans la chapelle Sixtine. - Réception d'autres diplomates. - Communications du Camerlingue. - On tire au sort les cellules. - Craintes de Bartolini. - Les conclavistes de Pecci et de Bartolini.

A dix heures on célèbre les deuxièmes funérailles de Pie IX dans la chapelle Sixtine. Le cardinal Sacconi officie et les cardinaux Donnet, Pecci, Panebianco et Hohenlohe donnent l'absolution. Même cérémonie, mêmes invités, même messe de Palestrina avec le *Dies irae* de Baini.

Les sactions fut dressé par le notaire Ciccolini de Rome ; les fils d'Hercule firent un compromis amical. Les cardinaux affirmèrent que l'héritage du Pape atteignait à peine 960,000 francs et qu'ils en donnaient plus de la moitié aux parents. Pour empêcher qu'on fit l'inventaire, ils invoquèrent l'extra-territorialité, se servant ainsi de la loi des « garanties. »

Les parents de Pie IX n'eurent rien des dépouilles du Vatican dont une partie, selon un antique usage, aurait dû leur revenir.

Aujourd'hui de la famille Mastai il existe encore :

De la branche aînée, la comtesse Christine, mariée au comte Roger Bellegarde de Saint-Lary, qui habite l'ancien palais Mastai à Senigallia où naquit Pie IX ;

De la branche cadette, Jérôme et Antoine et un jeune enfant nommé Pie, fils de Jérôme.

Ceux-ci ne jouissent même pas des bénéfices d'une ancienne constitution apostolique par laquelle il était établi qu'un membre de la famille du pape précédent avait droit au chapeau de cardinal. Comme il n'y a aucun ecclésiastique dans la famille actuelle des Mastai, on aurait pu donner l'équivalent du bénéfice de cardinal aux neveux de Pie IX qui n'eurent rien de leur oncle ni vivant, ni mort ; car on ne peut entacher de népotisme la mémoire de ce pape. Ces

Les cinquante-quatre cardinaux présents vont dans la salle du consistoire pour y recevoir officiellement les ambassadeurs de France et de Portugal qui expriment leurs condoléances, le premier au nom de la république, le second au nom du roi Louis. Le cardinal sous-doyen leur répond.

Après le départ des ambassadeurs, on traite les dernières affaires de congrégation et l'on accorde les rétributions habituelles au curé et aux chapelains qui veillent le cadavre du Pape.

Lé Camerlingue expose ensuite de quelle façon il a recueilli les papiers concernant les dispositions testamentaires de Pie IX; il dit en avoir donné connaissance la nuit précédente aux membres de la famille Mastai.

On tire les cellules au sort. Chaque cardinal occupa la cellule qui lui était échue en partage.

Le tirage fut le suivant :

CARDINAUX EVÊQUES

Amat, cellule 47 (appartement moderne des gardes-nobles).

Di Pietro, cellule 103 (app. du card. Simeoni).

Sacconi, cellule 74 (app. de monseigneur Negrotto).

Guidi, cellule 49 (app. moderne des gardes-nobles).

Bilio, cellule 91 (app. du card. Simeoni).

Morichini, cellule 57 (bureaux de la comptabilité).

Mastai qui perpétuent le nom de celui qui gouverna l'Eglise pendant trente-deux ans, qui fut prince temporel pendant vingt-cinq, disposant de milliards, créant plus de cent cardinaux et enrichissant un nombre infini de personnes, ces Mastai ont à peine de quoi vivre modestement dans une petite ville de province comme Senigallia, et ils doivent souvent soutenir une lutte pénible avec leur position sociale, à cause des exigences de leur nom.

CARDINAUX PRÊTRES

- Schwarzenberg, cellule 95 (app. du card. Simeoni).
Asquini, cellule 16 (chambres de la R. C.).
Carafa di Traetto, cellule 38 (app. de messeign. Vannu-
telli et Cenni).
Donnet, cellule 34 (app. de Kanzler).
Pecci, cellule 92 (l'appartement qu'il habitait).
Antonucci, cellule 81 (app. de mons. Della Volpe).
Panebianco, cellule 51 (app. de Costantini fils).
De Luca, cellule 55 (app. Castellani).
Pitra, cellule 40 (app. di mons. Cenni).
De Bonnechose, cellule 97 (app. Zangolini).
Cullen, cellule 101 (app. du card. Randi).
Hohenlohe, cellule 15 (bureau du commandeur Spagna).
Bonaparte, cellule 71 (app. de l'aumônier).
Ferrieri, cellule 82 (app. de Zangolini).
Berardi, cellule 32 (app. du secrétaire d'Etat).
Moreno, cellule 46 (vestiaire).
Monaco La Valletta, cellule 48 (appart. moderne des
gardes-nobles).
Moraes Cardoso, cellule 45 (ancien appart. des gardes-
nobles).
Régnier, cellule 72 (app. de l'aumônier).
Chigi, cellule 31 (app. du secrétaire d'Etat).
Franchi, cellule 76 (app. de mons. Negrotto).
Guibert, cellule 44 (vestiaire).
Oreglia, cellule 41 (app. de mons. Cenni).
Simor, cellule 78 (app. de mons. Casali).
Martinelli, cellule 18 (app. de mons. Mascelli).

- Antici-Mattei, cellule 43 (app. de Costantini fils).
Giannelli, cellule 94 (app. du card. Simeoni).
Ledochowsky, cellule 33 (app. du secrétaire d'Etat).
Mac-Closkey, cellule 20 (chambres du domestique de Vannutelli).
Manning, cellule 98 (app. de Zangolini).
Deschamps, cellule 39 (app. de mons. Cenni).
Simeoni, cellule 93 (app. qu'il habitait).
Bartolini, cellule 56 (vestiaire).
D'Avanzo, cellule 1 (app. de mons. Macchi).
Franzelin, cellule 13 (app. Silli).
Benavides-y-Navarrete, cellule 73 (app. de l'aumônier).
Apuzzo, cellule 79 (app. de mons. Casali).
Garcia-Gil, cellule 37 (app. de mons. Vannutelli).
Howard, cellule 42 (app. Zecchini).
Payà-y-Rico, cellule 99 (app. du card. Simeoni).
Caverot, cellule 19 (bureau Martinucci).
Di Canossa, cellule 12 (chambre della Rota).
Serafini, cellule 96 (app. du card. Simeoni).
Mihalowitz, cellule 36 (app. de mons. Vannutelli).
Kutschker, cellule 77 (app. de mons. Negrotto).
Parocchi, cellule 54 (app. Minoccheri).
Moretti, cellule 35 (app. de mons. Vannutelli).

CARDINAUX DIACRES

- Caterini, cellule 50 (app. Costantini fils).
Mertel, cellule 14 (app. Silli).
Consolini, cellule 11 (app. de mons. Ricci).
Borromeo, cellule 17 (app. Minoccheri et Mascelli).
Randi, cellule 102 (app. qu'il habitait).
Pacca, cellule 52 (app. Turgis).

Nina, cellule 83 (app. Pezzola).

Sbarretti, cellule 80 (app. Della Volpe).

De Falloux, cellule 2 (app. Macchi).

Pellegrini, cellule 75 (app. Negrotto).

Il y a autant de cellules que de cardinaux qui composent le sacré collège: 70; mais comme six chapeaux n'ont pas été distribués, les cardinaux présents ne sont que 64.

La cellule que le sort avait désignée pour Pecci, n'était pas primitivement l'appartement qu'il habitait depuis la mort du pape. Bilio l'avait eue en partage. Pecci pria Bilio d'échanger avec lui, et celui-ci y ayant consenti, le Camerlingue resta dans son appartement.

D'autres échanges eurent lieu et c'est ainsi que Randi, Simeoni et Ledochowsky ne quittèrent pas leurs appartements respectifs.

Les cellules n'étaient plus vraiment ces réduits formés d'un seul compartiment, comme on s'en était servi à chaque conclave tenu dans le Vatican; c'était un appartement qui comprenait trois ou quatre chambres, selon l'espace dont on avait pu disposer. Une chambre à coucher pour le cardinal, une autre pour son conclaviste, la troisième pour le serviteur, la quatrième servait de salle à manger ou de salle de réception. Les chambres étaient ou au même étage, donnant l'une dans l'autre, ou à deux étages différents; les salles à plafond élevé avaient été divisées par des planchers horizontaux. Au-dessus de la porte des cellules ont mis les armes et le nom de chaque cardinal qui l'habitait ainsi que le numéro d'ordre. Contrairement à l'usage établi dans les conclaves

précédents, les ouvertures se fermaient avec des portes ordinaires et non plus avec le saint-André.¹

Bartolini avait tiré au sort la cellule 54 dans le vestiaire, au premier étage des Loges. Il craignait que cette circonstance ne nuisît à l'élection de Pecci, et comme son embonpoint l'empêchait de monter ces longs escaliers, il s'en remit à son conclaviste, le P. Généreux Calenzio. C'était un prêtre de l'Oratoire, Napolitain d'un esprit prompt et cultivé, au langage facile, un peu exalté, tant soit peu vaniteux aussi, mais fort dévoué à son cardinal. De même que son patron, c'était un chaud partisan de Pecci. Aussitôt après la mort de Pie IX, il s'était mis à faire de la propagande pour Pecci dans les sacristies, dans les antichambres et même dans les hôpitaux où, selon les prescriptions de saint Philippe, il allait faire la barbe aux malades.

Le cardinal Pecci avait pour conclaviste l'abbé Frédéric Foschi de Pérouse, antithèse vivante de Calenzio : mesuré dans ses discours et dans ses mouvements, prudent et adroit. Il s'était imposé une réserve extraordinaire, comprenant toutes les difficultés de sa position de conclaviste du pape futur.

¹ On appelle le saint-André certaine manière de clore les portes pendant le conclave par deux planches mises en croix.

ONZIÈME JOURNÉE - 17 FÉVRIER.

Les dernières funérailles. - Oraison *pro pontifice defuncto*. - Colloque entre les cardinaux Bartolini et Bilio. - Ensevelissement du cadavre de Pie IX. - Description de la cérémonie. - Une nièce du Pape s'évanouit. - On refuse l'entrée de Saint-Pierre au général Medici et à la marquise de Montereño.

A dix heures ont lieu les troisièmes et dernières funérailles.

Le cardinal Schwarzenberg officie et monseigneur Charles Nocella, secrétaire des lettres latines, lit l'oraison *pro pontifice defuncto*.¹

Les cardinaux de Bonnechose, Bonaparte, Ferrieri et Canossa donnent l'absolution. Mêmes invités qu'hier. La cérémonie achevée, les cardinaux remontent dans la salle du consistoire où ils reçoivent les représentants de Costarica, de Monaco, de Nicaragua, du Pérou et du Chili. Dans la chapelle Sixtine on enlève le catafalque et les restes des cierges qui sont emportés par le sacristain à qui ils reviennent de droit; puis on commence les travaux de décoration pour le jour du scrutin.

L'après-midi le cardinal Bilio alla trouver le cardinal Bartolini et lui dit: « Eminence, je ne puis accepter la papauté; je suis faible; faites tous vos efforts pour que ce fardeau ne vienne pas à me tomber sur les épaules. »

Bartolini lui promit de chercher à le satisfaire, et Bilio continua: « Les temps qui courent sont les mêmes

¹ Voyez Documents, n° XX.

que ceux de Pie VI. A sa mort, les cardinaux, réunis à Venise, portaient les yeux sur les grands personnages du sacré collège comme Bellisoni, Spina et Mattei et ne pensaient guère à Chiaramontì qui, cependant, sortit pape du conclave. C'était un saint homme que Chiaramontì, et quoiqu'il fût peu connu et qu'il eût la renommée d'être un esprit médiocre et peu énergique comme évêque d'Imola, ce fut lui qu'on élut. Dieu voulait un saint, et Chiaramontì fut choisi. »

Bartolini l'écoutait, mais il ne savait pas à quoi Bilio voulait en venir, et il se contenta de lui répondre : « Eh bien ! Eminence, que doit-on faire ? » Bilio continua : « Il faut élire pape Martinelli, c'est un saint homme et un excellent religieux ; Dieu nous bénira d'avoir fait ce choix. Martinelli, comme Pie VII, n'est pas une haute intelligence ; mais il est pieux et plein de mansuétude. »

A cette proposition inattendue, Bartolini bondit et s'écria : « Et voulons-nous élire un second saint Célestin V, Eminence ? Si Dieu alors a voulu donner cet exemple au monde, est-il dit pour cela qu'il doive le répéter aujourd'hui dans la personne de qui peut-être, une fois élu, n'imiterait pas saint Célestin ? Si Martinelli est un saint, qu'il prie pour nous ; mais le gouvernement de l'Eglise exige maintenant une main forte et énergique. Et puis, Eminence, vous comparez Chiaramontì à Martinelli ; mais il n'était pas aussi dépourvu d'intelligence que vous voulez le dire et, dans les moments difficiles de son épiscopat à Tivoli et à Imola, il s'est montré un véritable Charles Borromée, un saint Ambroise ; mais le comparer à un homme aussi faible et

aussi inepte que Martinelli, non, non, jamais; ne faites plus de propositions semblables, Eminence, tout le monde rirait de nous. » — « S'il en est ainsi, » répondit Bilio, « je n'en parlerai pas. » — « Et moi, » reprit Bartolini, « je ne penserai plus à faire pape Votre Eminence, je promets même de dissuader qui y penserait; mais Votre Eminence doit me promettre qu'elle ne songera plus à Martinelli et qu'elle fera son possible pour que les autres n'y pensent pas.

Bilio le promit et il prit congé de Bartolini.

Ce dernier était fort satisfait de cette entrevue, parce que Bilio était le seul des cardinaux papables qui pût disputer la tiare à Pecci, et avant cette conversation il n'était pas persuadé de la sincérité du refus de Bilio. Bartolini connaissait aussi Bilio comme une nature scrupuleuse et il était certain que celui-ci n'aurait plus pensé à Martinelli ni fait parti avec ceux qui adhéraient au cardinal De Luca.

Il n'avait pas été question entre eux de Pecci. Bartolini s'était contenté de détourner la pensée de Bilio fixée sur Martinelli, et d'obtenir de lui la déclaration qu'il refusait la papauté. Il s'empessa immédiatement aussi à rendre notoire ce refus qui avait pour lui la plus grande importance.

Le soir, à 6 heures $\frac{3}{4}$, on ensevelit Pie IX dans Saint-Pierre. Quoique la cérémonie eût un caractère privé, grand nombre de personnes, qui avaient obtenu des billets, y assistaient, le corps diplomatique et des étrangers distingués de passage à Rome. On avait élevé une tribune spéciale et commode pour le corps diplomatique et pour la noblesse romaine. On entraît dans Saint-

Pierre du côté de Sainte-Marthe, toutes les autres portes étant fermées.

Les cardinaux se réunirent à 6 heures dans la salle du consistoire d'où ils descendirent dans la basilique. Le camerlingue Pecci portait les clefs du commandement. Monseigneur Folicaldi, doyen du chapitre, aspergea d'eau bénite le cadavre du Pape et tous les cardinaux, les prélats et les assistants lui baisèrent le pied. Les chapelains ordinaires prirent la civière sur leurs épaules, la tête du Pape en avant, et la procession, quittant la chapelle du Saint-Sacrement, fit un tour dans la basilique et alla déposer le cadavre dans la chapelle du chœur. Les chantres exécutaient l'antiphone *in paradisum* et le psaume *sicut cervus ad fontes aquarum*.

Le corps du pape était revêtu des plus riches habits pontificaux : il avait la mitre et un pluvial magnifique. On avait d'abord discuté s'il fallait l'enterrer avec des ornements moins beaux. On opina pour les plus splendides, et cette dernière décision fut appuyée par le cardinal Borromeo, archiprêtre de Saint-Pierre et par quelques chanoines romains. L'autre parti était soutenu par des cardinaux et des chanoines de la province. Monseigneur Martinucci enveloppa le cadavre dans un drap de soie rouge et monseigneur Ricci lui couvrit le visage d'un voile de soie blanche. Ricci pleurait et Martinucci tremblait d'émotion.

On déposa ensuite le corps dans un cercueil de pin doublé de satin cramoisi, et l'on y mit un parchemin enfermé dans une boîte de fer-blanc cylindrique. Le parchemin portait le nom, l'âge et la biographie du pontife défunt écrite par monseigneur Mercurelli, puis

trois bourses de soie rouge contenant chacune 32 médailles et pièces de monnaie frappées par le Pape, c'est-à-dire autant que les années de son pontificat. Dans une bourse se trouvaient toutes les médailles et toutes les pièces d'or, dans une autre celles d'argent, et dans la troisième celles de bronze.

Le chancelier et notaire du Chapitre de Saint-Pierre, Philibert Pomponi, lisait à voix basse l'acte mortuaire, fort long, car toutes les circonstances de la mort, du transport du cadavre à Saint-Pierre, de l'exposition et de la sépulture s'y trouvent relatées. Cet acte est écrit en latin.¹

La lecture de l'acte terminée, on mit le cercueil de pin dans une caisse de plomb, puis dans une d'orme. Sur celle de plomb on apposa les sceaux de pragmatique avec les cachets du Camerlingue, du majordome et du Chapitre de Saint-Pierre: trois à droite et trois à gauche. Sur la troisième caisse, on voyait à la tête une croix avec la tiare sans clefs et les armes du défunt; au milieu, une plaque portant cette inscription en lettres de métal:

CORPUS

PII . IX . P . M .

VIXIT . AN . LXXXV . M . VIII . D . XXVI

ECCLES . UNITER . PRAEFUIT

AN . XXXI . M . VII . D . XXIII

OBIIT . DIE . VII . FEB . AN . MDCCCLXXVIII

¹ Voyez Documents, n° XXI.

Au pied de la caisse, on voyait une tête de mort et deux os entrecroisés. Le cercueil mesurait mètres 2,25 de long sur 0,89 cent. de large à la partie supérieure, et 0,41 cent. à la partie inférieure; les autres caisses étaient plus grandes, mais de très peu.

L'absolution fut donnée par monseigneur Folicaldi. On chargea la caisse sur une voiture et les prêtres de Saint-Pierre la charrièrent jusqu'à la niche où elle devait être déposée et devant laquelle avait été élevé un échafaudage. Liée solidement, elle fut soulevée au moyen d'un cabestan, et pendant que cette opération s'accomplissait sous la direction de l'architecte Vespignani, les chantres entonnaient le psaume *Benedictus Dominus Deus Israël*. L'émotion était générale et profonde.

Mêlés indistinctement à la foule, les parents de Pie IX assistaient à la cérémonie. On leur avait refusé l'entrée de la tribune. Tandis qu'on murait la plaque de marbre qui fermait la niche, la comtesse Joséphine Mastai Fabri s'écria d'une voix suffoquée par les larmes: « mon oncle! mon oncle! » et elle s'évanouit. Son mari et ses frères exceptés, personne ne s'occupa d'elle.

La triste cérémonie avait produit une impression profonde. Elle se termina par le chant du verset: *Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.*

A huit heures et quart tout était fini. Les cardinaux et les diplomates restèrent présents jusqu'à ce qu'on eût muré l'urne.

Le général Medici, aide-de-camp du roi Humbert, et la marquise de Montereno, dame d'honneur de la reine Marguerite, avaient fait demander, par l'entremise

du capitaine des carabiniers, la permission d'assister à l'ensevelissement du pape; mais elle leur fut refusée. On a généralement blâmé ce refus peu courtois et l'on en accuse monseigneur Theodoli, économe du Chapitre du Vatican.

DOUZIÈME JOURNÉE - 18 FÉVRIER.

On prononce l'oraison *pro pontifice eligendo* avant l'entrée en conclave. - Le cardinal De Luca est commensal du Camerlingue. - Pronostics de monseigneur Pappalettere. - L'entrée en conclave. - Confusion inévitable. - Mécontentements suscités par la distribution des cellules. - Plan du conclave. - Serment des cardinaux, du maréchal et des conclavistes. - *Extra omnes* et fermeture du conclave. - Les tours. - Les paroles d'un journal peu suspect. - Notification du cardinal-vicaire. - Le souper et le diner du conclave. - Les premiers épisodes.

Le cardinal Schwarzenberg, archevêque de Prague, célèbre la messe du Saint-Esprit dans la chapelle Pauline. Le sacré collège, le corps diplomatique, la noblesse romaine, les prélats et beaucoup d'invités y assistent. Les chantres pontificaux exécutent la messe de Palestrina sans accompagnement. Après la messe, les cardinaux se rendent à la chapelle Sixtine où monseigneur Mercurelli, secrétaire des brefs, lit l'oraison *pro pontifice maximo eligendo*.¹

Immédiatement après la lecture de l'oraison, les cardinaux se hâtent de quitter le Vatican et d'aller faire leurs préparatifs pour leur entrée en conclave. Le

¹ Voyez Documents, n° XXII.

Camerlingue et son commensal, le cardinal De Luca, restent au Palais ainsi que le préfet des sacrés palais Simeoni, le cardinal Borromeo qui s'est installé dans quelques chambres de la grande tour et les cardinaux Randi et Ledochowski qui habitent le Vatican depuis quelques années.

Le Camerlingue est toujours fort occupé. Il reçoit beaucoup de souhaits pour sa prochaine élection et une lettre de monseigneur Pappalettere, grand prieur de Saint-Nicolas de Bari, qui le salue pape. Cette lettre lui a été remise à midi et demie dans son appartement par l'expéditeur Thomas Segarini. Après en avoir pris connaissance, le Camerlingue charge l'expéditeur de remercier Pappalettere. De Luca dîne avec Pecci et prend ensuite congé de lui d'une manière très affectueuse. Le Camerlingue se repose pendant une heure.

Les cardinaux retournent au Vatican à quatre heures de l'après-midi et leurs voitures doivent fendre la foule qui, depuis le matin, stationne sur la place de Saint-Pierre. Ils portent avec eux quantité de petits bagages qu'ils désirent avoir pendant le conclave. Les cardinaux romains sont accompagnés de leurs parents qui leur souhaitent la papauté; les autres sont accompagnés de leur conclaviste et de leur serviteur.

Dans le Vatican règne une confusion indescriptible. C'est lundi. Les parents et les amis des cardinaux, les conclavistes ecclésiastiques et les laïques, les domestiques, les ouvriers encombrant les salles, les corridors, les escaliers. Les cardinaux étrangers sont tout étourdis; monseigneur Martinucci et les autres maîtres des cérémonies n'en peuvent plus de travail. Sauf les quatre

cardinaux créés par Grégoire, tous les cardinaux présents au Vatican n'ont jamais assisté à un conclave.

Depuis le conclave de Pie VII qui se tint à Venise, les autres conclaves, de Della Genga (Léon XII) à Mastai, avaient eu lieu au Quirinal qu'on regardait comme plus salubre et mieux adapté aux exigences d'une semblable réunion et, du reste, ordonné dans ce but. Au Quirinal, il n'y avait ni appartements ni passages qui empêchassent l'arrangement des locaux nécessaires au conclave. Les cellules des cardinaux y étaient réparties à deux étages seulement, tandis qu'au Vatican elles étaient alors à tous les étages, soit qu'on eût voulu gagner de l'espace et concilier les exigences d'un conclave moderne avec le désir de ne renvoyer aucune des nombreuses familles qui habitaient le palais apostolique, soit encore qu'on désirât laisser libre le passage aux musées et l'accès aux voitures des ambassadeurs qui devaient se rendre au Vatican durant le conclave.

Tout le bâtiment compris entre la cour de Saint Damas et celle de Sixte V fut occupé. De même les appartements du majordome et du chambellan, du général Kanzler, de messeigneurs Vannutelli, Casali, Della Volpe, Negrotto, Samminiatielli, Di Bisogno, du cardinal Randi, du valet de chambre Zangolini et quelques logements de moindre importance; puis les salles de la garde-noble, de la garde palatine, des gardes du feu, les bureaux de la comptabilité, la *Floreria*, les bureaux du camerlingat et du vicariat. De l'appartement du secrétaire d'Etat, au troisième étage, on a fait huit cellules, quelques-unes de quatre chambres, d'autres de trois. Ce sont les plus élevées. L'architecte ne s'est

pas servi de la salle de la bénédiction sur le péristyle de Saint-Pierre, afin de laisser libres les diverses entrées du palais. Dans tous les conclaves tenus au Vatican, cette salle a été divisée en douze ou quatorze cellules.

Les communications entre les cellules sont un peu difficiles à cause de l'éloignement, des escaliers pénibles à gravir, surtout pour les cardinaux âgés, et du grand nombre de passages. On blâme la construction de certaines cellules très étroites; on loue celle de quelques autres qui sont vastes et bien distribuées. Rien ne rappelle, du reste, les anciennes cellules. Celle du cardinal de Falloux, qui porte le numéro 2, donne sur la cour de la Rota et l'une des chambres a une mauvaise odeur. Malgré les parfums dont ce cardinal fait usage, il prétend qu'il n'y peut résister, et il se montre impatient de voir la fin du conclave.

Il est certain que les éminentissimes ne peuvent trouver dans ces étroits logements le confort et le luxe raffiné de leurs appartements.

Vers quatre heures et demie, les cardinaux en habit violacé vont se réunir dans la chapelle Pauline. Les chantres entonnent le *Veni Creator Spiritus* et les cardinaux deux à deux, précédés de la croix, s'acheminent processionnellement vers la chapelle Sixtine. On lit quelques constitutions, et les cardinaux prêtent le serment de rite. A cinq heures, on appelle le prince Mario Chigi pour le prononcer.

« Ego Marius princeps Chisius Mareschallus perpetuus Conclavis, Capitaneus ad custodiam Palatii Apostolici deputatus, promitto et juro, quod fidelis ero

Sacro Collegio Eminentissimorum et Reverendissimorum DD. Sanctae Romanae Ecclesiae Cardinalium et diligenter ac fideliter custodiam dictum Palatium et Conclave pro electione futuri Pontificis ordinatum, neque permittam vel consentiam Eminentissimos et Reverendissimos DD. Cardinales, aut aliquem eorum, vel cum eis existentes ullo modo gravari ultra tenorem Constitutionum Sanctorum Patrum de electione Romanorum Pontificum editarum.

Sic me Deus adjuvet et haec Sancta Dei Evangelia. »

Après lui ses quatre adjudants Joseph Alessandri, Thomas Tosi, Henri Manni et Jean Leonardi répètent le serment. Le prince est en grand uniforme de seigneur romain. Outre ses adjudants, il a son gentilhomme Charles Fea, son chambellan Salvator Angelini, son secrétaire Chiesa et le chapelain Tempesta.

Les officiers de la garde suisse et de la garde palatine jurent à leur tour.

Le majordome Ricci Paracciani, de droit gouverneur du conclave, est souffrant; le Camerlingue se rend auprès de lui pour en recevoir le serment. Mais dans la suite, Ricci ne pouvant se trouver à son poste, il est remplacé par monseigneur Macchi.

Les cardinaux sortent de la chapelle Sixtine à 6 heures, chaque éminentissime est accompagné d'un garde-noble qui le conduit à sa cellule où il reçoit les derniers saluts et les derniers souhaits de ses parents, de ses amis et des prélats qui l'ont accompagné. Le garde-noble du cardinal Pecci est le comte Joseph Serafini.

Monseigneur Galimberti, qui prend congé du cardinal Franchi, son patron et son ami, lui dit: « La papauté à Pecci, le secrétariat d'Etat à votre Eminence. » Franchi en accepte l'augure et il embrasse le prélat avec effusion.

Le soir tous les conclavistes à genoux prêtent serment dans la chapelle Sixtine. C'est le Camerlingue qui le reçoit; il a à sa droite le cardinal Di Pietro. Tous deux sont assis le dos tourné à l'autel, tandis que le cérémoniaire, monseigneur Cataldi, lit la formule du serment. Les conclavistes ecclésiastiques portent le manteau; ils jurent sur l'évangile de ne rien révéler de ce qu'ils verront et apprendront en conclave, et de ne pas mettre d'obstacle à l'élection du pontife.

Les docteurs Ceccarelli, Antonini et Petacci, le pharmacien, l'officier d'office Saraceni et son fils Mariano, les serviteurs, les ouvriers, les cuisiniers, enfin tous ceux qui doivent entrer en conclave, ont reçu un billet imprimé par lequel on leur enjoignait de se trouver à cinq heures dans la seconde loge, où ils devront prêter serment en présence du Camerlingue et du sous-doyen. Par équivoque, le préfet des cérémonies avait ordonné à quelques personnes de service de se trouver dans la chapelle Sixtine, et, pour cette raison, cinq ne répondent pas à l'appel. Le cardinal Pecci blâme les absents et il dit que si dans une demi-heure ils ne sont pas arrivés, il ne les admettra plus. Tous se trouvent à l'heure indiquée, excepté un marmiton dont on avait mal écrit le nom. Malgré ses supplications, le Camerlingue ne lui permet pas plus tard d'entrer en conclave. La formule du serment des conclavistes laïques est lue en italien par un cérémoniaire.

L'architecte Martinucci remet au Camerlingue les clefs du conclave déposées sur plateau. Il y en a quatre: le prince Chigi en reçoit deux et le Camerlingue garde les deux autres.

On invite toutes les personnes qui ne font pas partie du conclave à sortir par la porte du maréchal, la seule restée ouverte; toutes les autres ont été murées.

On entend alors le cri rituel des cérémoniaires: *extra omnes*. Tous sortent, et le maréchal ferme la porte du dehors, tandis que le Camerlingue la ferme du dedans.

Les quatre tours sont placés ainsi qu'il suit: le premier en haut du nouvel escalier, près de l'appartement du gouverneur du conclave; il est gardé par les ecclésiastiques de la chambre; le second est tout près de là, il est sous la surveillance des protonotaires apostoliques; le troisième au premier palier de l'escalier de la *Floreria*; les évêques assistants au trône le gardent; le quatrième se trouve à l'entrée de la cour des loges; la garde en est confiée aux votants de la Signature.

On a pratiqué un guichet dans la porte qui ferme le premier étage de l'escalier du maréchal; c'est par là que les ambassadeurs pourront communiquer avec les conclavistes. Les gardes suisses et palatins surveillent les portes extérieures et ne permettent à personne d'en approcher. La grand'porte de bronze gardée par les Suisses sert de passage aux personnes qui ont à parler à monseigneur le majordome, au gouverneur du conclave et au maréchal; elles montent par l'escalier de la cour de Saint-Damas.

Les autres habitants du Vatican, les étrangers qui veulent visiter les musées et le corps diplomatique

passent par la rue des Fondamenti. La chapelle Sixtine servira pour le scrutin, la chapelle Pauline pour l'exposition du Saint-Sacrement et la messe conventuelle. Il semble impossible qu'on ait pu accomplir un tel travail en neuf jours seulement.

Monseigneur Pericoli rédige l'acte de la fermeture des portes. Les marquis Jules Vitelleschi et Urbain Sacchetti en sont les témoins et ils apposent leurs signatures à l'acte. A sept heures et demie le Camerlingue examine tout le palais à la lueur des torches et le conclave est clos définitivement.

Les cardinaux sont soixante ; il y en a quatre d'absents : Cullen, archevêque de Dublin et Brossais de Saint-Marc, archevêque de Rennes, tous deux gravement malades ; Moraes Cardoso, patriarche de Lisbonne et Mac-Closkey, archevêque de New-York qui ne sont pas encore arrivés. Le cardinal portugais entra en conclave la soirée suivante et le nombre des cardinaux se trouva de soixante-et-un. Le cardinal américain n'arriva pas à temps. Ce fut le conclave le plus nombreux qu'ait eu l'Eglise ; aucun ne réunit en si peu de temps un tel chiffre de cardinaux. La *Voce della Verità*¹ écrivait le soir même que jamais l'histoire de l'Eglise n'avait noté un conclave aussi nombreux et presque complet. A la porte des principales églises de Rome, on afficha l'ordonnance de rite du cardinal-vicaire.

« Fidèles aux dispositions de la Constitution citée, nous ordonnons qu'à partir du 18 courant (février), jour où les Eminentissimes Cardinaux entreront en

¹ Journal clérical.

conclave et pendant toute la durée de celui-ci, dans toutes les basiliques patriarcales, collégiales et dans les églises des séculiers et des réguliers où se célèbre la messe conventuelle, le célébrant récite les prières prescrites que nous transmettons à cet effet. ¹

Nous ordonnons, en outre, que, dans les susdites églises durant les jours qui leur sont assignés, on expose le Très-Saint Sacrement depuis huit heures du matin jusqu'à l'*Angelus* du soir environ, de la manière qu'on observe habituellement pour l'oraison des quarante heures, mais sans procession, et qu'en le déposant on chante les litanies des Saints et les prières relatives au Siège Vacant, et enfin qu'on donne au peuple la bénédiction.

Les processions quotidiennes du clergé et des confraternités ne pouvant avoir lieu dans cette noble ville et dans les temps qui courent, nous exhortons les fidèles à s'approcher du Saint-Sacrement dans les églises indiquées où il sera exposé dans le but d'obtenir la grâce de la prompte élection d'un Très-Haut Pontife selon Dieu.

Rome, le 14 février 1878.

R. Cardinal-Vicaire

Le chanoine PLACIDE PETACCI, secrétaire. »

Après avoir préparé les autels, on sert le souper. Dix autels sont montés dans la chapelle Pauline, cinq dans la salle ducale. Les chandeliers manquaient, mais on en a obtenu de différentes églises. Ceux qui servaient aux

¹ Les églises indiquées sont vingt-huit, y compris les trois grandes basiliques.

conclaves sont restés en 1870 au Quirinal dans la sacristie de la chapelle Pauline. La cire qui resta sur les autels après le conclave, fut donnée à monseigneur le sacristain.

Chaque cardinal fait ses repas dans sa propre cellule.

Le dîner consiste en un potage, deux plats, un dessert abondant et un vin blanc excellent. Il est fixé à une heure; en réalité les deux premiers jours il fut servi plus tard. Le souper est fixé à huit heures, il consiste en deux plats, du dessert et du vin blanc. Les plats sont apportés par les conclavistes séculiers de chaque cardinal qui vont les prendre dans des corbeilles à la cuisine commune. Il n'y a plus l'ombre de ce singulier spectacle des dapifers précédés des serviteurs des cardinaux. On ne visite pas aux tours les plats qu'on apporte aux cardinaux, puisqu'ils ne viennent pas du dehors, sauf ceux du cardinal Hohenlohe qui les fait venir de sa propre cuisine. On a raconté qu'il craignait d'être empoisonné; mais personne n'a cru à cette fable. D'autres disaient qu'il ne pouvait s'accommoder du menu assez simple du conclave et ils ajoutaient que le cardinal Howard s'en contentait.

Le matin, après la messe, les cardinaux prennent une tasse de café au lait ou une tasse de chocolat.

Les salles à manger des conclavistes et des laïques ont été installées dans la caserne des gardes palatins, ainsi que le garde-manger où l'on a porté du vin, des fromages, de la charcuterie et une quantité extraordinaire de fruits. Saraceni, l'officier d'office, et son fils surveillent les salles et font les distributions.

Le premier soir les laïques du sacristain et du sous-sacristain prennent place à la table des conclavistes ecclé-

siastiques; mais ceux-ci s'en plaignent, et Saraceni promet de les faire servir à part. Les barbiers, qui sont admis à la table commune des serviteurs et des ouvriers, se montrent inconvenants et se plaignent à voix haute du peu de nourriture et de la petite quantité de vin qu'on distribue. Le lendemain les barbiers dînent à une table particulière, mais, comme ils le dirent, la quantité ne fut pas augmentée.

TREIZIÈME JOURNÉE - 19 FÉVRIER.

Première journée en conclave.

Décoration de la chapelle Sixtine. • Discours du cardinal sous-doyen. - La première votation est annulée. - Deuxième votation après midi. - Pecci obtient 29 voix; on retient qu'il sera pape. - Quelques incidents du scrutin. - Entrée en conclave du cardinal Moraes Cardoso, patriarche de Lisbonne. - Observations du Camerlingue au maréchal du conclave. - Colloques d'un conclaviste avec Ferrieri et le Camerlingue. - Conversations dans la cellule de Bartolini. - Entre deux conclavistes. - Bruits dans l'appartement du défunt Pontife. - Pecci ne peut dormir. - Incident entre lui et le conclaviste du cardinal Payà. - Le Camerlingue accepte son offre. - Visites des cardinaux au Camerlingue et prédictions qu'on lui fait.

La chapelle Sixtine a été arrangée par Vespignani pour servir de salle de scrutin. Elle est débarrassée des bancs des cardinaux et, de la grille jusqu'à l'autel, le pavé est recouvert d'un plancher. Pour obtenir le même niveau partout, on a dû enlever deux marches de marbre qui conduisent au trône. En les ôtant, on a retrouvé le niveau de l'ancien trône en mosaïque. Vespignani promet de faire remettre ces deux degrés

après le conclave. Le plancher est dissimulé sous du drap vert; autour de la salle on a élevé soixante sièges couverts de drap pourpre et quatre recouverts de drap vert pour les cardinaux de Grégoire, Amat, Asquini, Carafa et Schwarzenberg.

Chaque cardinal a devant soi une table recouverte comme le siège et portant du papier, un encrier, des plumes, des crayons et de la cire à cacheter. Au milieu de la salle il y a une grande table sur laquelle on voit deux vases de métal doré, l'un ayant la forme d'un calice fermé par une patène et qui doit servir à mettre les votes; l'autre, en forme de ciboire, dans lequel on les comptera; puis une cassette en bois noir fermée par une serrure qu'on portera au cardinal Amat pour qu'il y dépose son vote. Ce cardinal, atteint de paralysie, n'a pu venir à la chapelle; sa cellule est dans la caserne des gardes-nobles. On voit encore sur cette table un cadre de bois à divisions creuses dans lesquelles on mettra à chaque tirage les boules qui portent gravés les noms des cardinaux présents; il y a aussi trois ronds de métal doré, les billets *eligo* et *accedo*, trois encriers avec des plumes et autour de la table trois sièges à dossier pour les scrutateurs. Huit petites tables sont à peu de distance de celle du milieu; elles portent vingt-quatre chandeliers et leurs cierges et des allumettes.

Le tapis de la grande table fut pris après le conclave par le préfet des cérémonies, ainsi que les restes de cire dont une partie fut donnée à monseigneur le sacristain.

Le tableau de l'autel est une tapisserie qui représente la descente du Saint-Esprit. Les chandeliers sont en métal argenté et le devant d'autel est rouge. De chaque

côté de l'autel on a placé quatre tabourets de bois; la chaise à porteurs est couverte de toile rouge.

A gauche de l'entrée de la chapelle, devant la porte dite des Souverains on voit une cheminée de fer dont le tuyau a été conduit jusqu'au vatican d'où il s'élève de plusieurs mètres au dehors, afin que la fumée soit visible de loin.

A droite de l'entrée, on a construit un réduit pour les cabinets et, plus en avant, un buffet où l'on a déposé du vin et des biscuits. Près du buffet, il y a deux caisses renfermant les habits du pontife futur : trois soutanes blanches et trois aumusses de trois grandeurs pouvant servir à des tailles différentes. Il y a plus de trois calottes, parce qu'il est difficile de déterminer la mesure de la tête.

A sept heures les cardinaux reçoivent la communion dans la chapelle Pauline des mains du sous-doyen. La messe dite, ils retournent à leurs cellules pour y déjeuner. Les conclavistes ecclésiastiques qui, la veille, n'ont pas prêté serment, jurent en présence des cardinaux Pecci et Di Pietro.

A dix heures les cardinaux se rendent à la chapelle Sixtine pour le premier scrutin.

Le cardinal sous-doyen lit une courte allocution qu'on juge insidieuse et énigmatique.

Une certaine préoccupation envahit les partisans de Pecci, car le bruit s'est répandu que le nombre des adhérents à Martinelli s'est accru. Un grand nombre de cardinaux ignorent la conversation qu'il y a eu entre Bartolini et Bilio et leurs conventions. Les adversaires de Martinelli répètent : « Ce sera un saint, mais c'est un homme de peu de valeur, et le faire pape en ce moment est une folie. »

Selon la Bulle de Grégoire XV, on doit faire deux votations chaque jour par bulletins secrets, et chaque jour aussi, tirer au sort six cardinaux dont trois iront recueillir les votes des malades ou des infirmes et qui, pour cette raison, sont appelés infirmiers, et trois autres pour les compter et les lire et qu'on dit scrutateurs. Les infirmiers donnent leurs bulletins immédiatement après le cardinal doyen, puis ils sortent de la chapelle accompagnés d'un cérémoniaire qui porte une cassette qu'on examine d'abord. Le seul infirme au conclave de Léon XIII était le cardinal Amat.

Le sort indique comme infirmiers les cardinaux Canossa, Pecci et Oreglia; comme scrutateurs, Antonucci, Serafini et Borromeo. En déposant son bulletin, chaque cardinal prononce la formule suivante: « Testor Christum dominum qui me judicaturus est; me eligere quem secundum Deum judico elegi debere, et quod idem in accessu praestabo. » Le premier scrutateur ouvre le billet et le passe au second qui en écrit le nom, celui-ci le remet au troisième qui en lit le nom à haute voix.

Le scrutin commence après onze heures et se termine à midi. A la suite d'une longue contestation, le résultat est déclaré nul, parce que la plupart des cardinaux, n'ayant jamais assisté à un conclave, n'en connaissent pas les règles que les cérémoniaires ne leur ont pas assez expliquées, surtout pour la fermeture des bulletins. Un cardinal avait donné le sien ouvert.

Le premier scrutin annulé avait eu le résultat suivant:

Cardinaux.	Voix.	Cardinaux.	Voix.
Guidi	1	Martinelli	2
Bilio	6	Ledochowsky . . .	1
Pecci	19	Simeoni	4
Panebianco	4	Canossa	1
De Luca	5	Moretti	2
Ferrieri	3	Caterini	1
Monaco	4	Nina	1
Franchi	5		

A peine sait-on que Pecci a réuni 19 suffrages, qu'on augure bien pour son élection; mais Bartolini n'est pas rassuré, car ce chiffre lui paraît infime et le péril est grand. Si les voix dispersées sur Bilio, Panebianco, De Luca, Ferrieri, Monaco, Franchi, Martinelli et Simeoni se concentrent dans les scrutins suivants sur l'un d'entre eux, Pecci est perdu. Il se console à l'idée que l'élection de Martinelli est peu probable et que Bilio tiendra sa parole.

On veut faire deux autres scrutins dans le courant de l'après-midi; mais plusieurs cherchent à persuader de n'en faire qu'un, d'abord parce qu'on n'est pas pressé et ensuite parce que le mardi est un jour néfaste. Il est décidé qu'on n'en fera qu'un.

A une heure et quart les cardinaux sortent de la chapelle Sixtine et vont dîner. Du mince tuyau de la cheminée s'élève la fumée; le cardinal Borromeo brûle les billets solennellement; il se donne une telle importance qu'on croirait que c'est lui qui commande après le Camerlingue.

Les cardinaux retournent à la chapelle Sixtine vers

trois heures de l'après-midi. Cinquante-neuf sont présents; Amat reste dans sa cellule.

On tire au sort; les infirmiers sont: Sacconi, Miha-lowitz et Serafini; les scrutateurs, Berardi, Simeoni et Consolini.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Cardinaux.	Voix.	Cardinaux.	Voix.
Guidi	1	Ledochowsky . .	1
Bilio	7	Manning	1
Pecci	29	Simeoni	2
Panebianco	4	Canossa	1
Ferrieri	1	Parocchi	1
Monaco	4	Moretti	1
Franchi	2	Caterini	1
Martinelli	2	Mertel	1

Dans ce scrutin un vote est annulé. Au lieu d'écrire *Pecci*, un cardinal a mis *Picchino*. Les uns disent que c'est un Allemand, d'autres que c'est un Espagnol. La nuit est venue, et les cardinaux quittent la chapelle; quelques-uns se montrent gais, comme Bartolini, Nina, Hohenlohe et de Falloux; les autres soucieux, comme Sacconi, Monaco, Randi, Oreglia et Franzelin. En entendant le résultat de ce scrutin, les conclavistes se persuadent que le lendemain le pape sera élu.

Le cardinal Sbarretti, dans les deux scrutins avait voté pour Caterini, parce que, dit-il le lendemain, ce cardinal, pouvant à peine se tenir sur les pieds, ne quitterait pas Rome une fois élu pape. Sbarretti vota ensuite pour Pecci.

En sortant de la chapelle, le cardinal Pecci accompagné du cardinal sous-doyen et du préfet des cérémonies va à la porte de sortie, devant laquelle on a élevé une grille de bois. Le préfet des cérémonies l'ouvre, tandis que le Camerlingue intime au maréchal l'ordre d'ouvrir la porte du dehors. Il en fait autant du dedans. La porte ouverte, le cardinal Moraes Cardoso, patriarche de Lisbonne, entre suivi de son conclave et de son domestique. Le Camerlingue et le sous-doyen l'embrassent et lui souhaitent la bienvenue; un cérémoniaire l'accompagne à la cellule que lui est destinée. Plus tard le cardinal et ses conclavistes prêtent serment dans la chapelle Pauline en présence du sous-doyen et du Camerlingue.

Le cardinal Pecci tremble en ouvrant la porte. Il ne parvient pas à mettre la clef dans la serrure. Il la donne au serviteur qui se tient près de lui et qui porte une torche allumée. Le serviteur ouvre et referme.

Le cardinal recommande au maréchal et à ses adjutants d'être plus attentifs à ouvrir les tours parce que le matin des choses de première nécessité avaient manqué: comme le pain et le lait. Le maréchal s'excuse en disant que ce n'est pas de sa faute.

Ce soir-là, après l'*Angelus*, le conclave d'un cardinal influent alla trouver le cardinal Ferrieri dans la cellule numéro 82; celui-ci était au lit. Il accueillit le conclave par ses paroles: « Ils veulent Pecci pour pape.

— Dieu le veut, Eminence; si l'on n'élit pas Pecci, qui le sera?

— Je déplore beaucoup l'absence dans le sacré col-

lège de cardinaux papables; on n'a jamais vu semblable pénurie.» Et ils passèrent tous les cardinaux en revue.

— Eminence, nous ne sommes pas ici pour faire des cardinaux papables, mais pour élire le pape; si l'on n'y a pas pensé durant le long pontificat de Pie IX, on y pensera à l'avenir.

— *Beatus monoculus in regno coecorum.*

— Pecci est un bon administrateur, ce n'est pas un grand diplomate; cependant il était bien vu comme nonce, et, après Riario, il a été le plus grand évêque d'Italie.

— Il y a cinquante ans que je connais Pecci, du temps où nous disputions ensemble à l'académie de théologie; je l'ai eu comme compagnon dans une argumentation et je l'ai fait transpirer d'orgueil; il est encore aujourd'hui ce qu'il était alors.

— Mais il a des manières nobles et Votre Eminence a pu observer de quelle façon il dirige le conclave. Il n'ambitionne pas la papauté; au contraire, après le scrutin d'aujourd'hui, il n'a voulu voir personne et il est très-soucieux. Est-ce que cela paraît naturel à Votre Eminence d'obtenir 29 voix dans le premier scrutin valide? Les Allemands sont pour lui et demain il aura les Espagnols, parce que Franchi s'est mis du côté de Pecci; Howard, qui votait pour Simeoni, votera demain pour Pecci; Bilio a déclaré à Bartolini, comme Votre Eminence le saura déjà, qu'il n'accepte pas la papauté dont le poids est au-dessus de ses forces; Monaco et Randi continueront à donner leur voix à Martinelli; Franzelin s'époumonne, mais ils perdent leur temps. Eminence, il faut nous décider, Dieu veut Pecci.

— Je suis aussi d'avis que Dieu seul élit le pape, et non les hommes. Moi qui n'ai pas voté pour lui aujourd'hui, je voterai pour lui demain. On ne résiste pas à la volonté de Dieu. »

Dans la cellule de Bartolini il y avait grande affluence de conclavistes et de cérémoniaires. Lasagni, Marini, Cataldi et Cretoni étaient présents. On parlait de la bonne tournure que prenait le conclave, et du pape du jour suivant qui devait être Pecci. On discutait sur le nom qu'il aurait choisi. Comme on connaissait son affection pour Léon XII, on supposait qu'il s'appellerait Léon XIII.

En attendant, on ne savait rien de lui. Tous étaient curieux d'apprendre dans quel état moral il se trouvait après le scrutin si favorable de l'après-midi et dans la conviction qu'il serait pape.

En ce moment le conclaviste du cardinal entra chez Bartolini. Il raconta qu'il venait de la cellule du Camerlingue où il avait trouvé l'abbé Foschi très-triste et qu'il lui avait dit : « Sois donc gai, demain ton cardinal sera pape. » Foschi lui avait répondu : « Je l'entends dire.

— Mais que fait le cardinal ? avait repris le conclaviste. Il est agité, il ne veut voir personne, il est tout pensif, il ressemble à un navire secoué par la tempête.

— Ne te tourmente pas, mon ami, et va lui dire que je viens le trouver de la part du cardinal »

Le conclaviste trouva Pecci assis à son bureau. Il lui parut triste et agité.

— Eminence, lui dit-il, pourquoi êtes-vous dans cet état ?

— Ne savez-vous pas ce qu'ils veulent de moi ?

— Je sais tout ; les causes de votre agitation sont extrêmement sérieuses ; mais à quoi cela sert-il de trembler ? La barque de saint Pierre a besoin d'un habile pilote et personne mieux que vous, Eminence, ne saura la gouverner.

— Mais je suis dans un âge avancé, j'ai peu de force et je ne puis accepter un pareil fardeau ; j'y succomberais en peu de jours ; ce n'est pas la tiare qu'on veut me donner, mais la mort. »

Et le conclaviste qu'on avait chargé de vaincre à tout prix les perplexités de Pecci, reprit : « Eminence, l'état dans lequel se trouve l'Eglise actuellement n'est pas le fait de vos œuvres. Dieu veut que vous soyez pape et non les hommes ; gardez-vous bien de refuser.

— Mais ce faix est énorme et les conditions de l'Eglise des plus tristes ; le calice est amer et je n'ai pas le courage de le boire : je suis décidé à y renoncer. »

Le conclaviste était sur le point de désespérer ; mais il reprit courage et dit à Pecci : « Gardez-vous, Eminence, de scandaliser les hommes ; renoncer aux dignités suprêmes n'est pas toujours signe d'humilité, mais quelquefois aussi un signe d'orgueil. Le conclave pourrait traîner en longueur ; il faut donc obéir.

— Mais j'ai si peu de temps à vivre.

— Cela se peut, mais Dieu donne la force aux faibles.

— Je suis trop faible, mon pontificat serait très-court, et l'on tiendrait bientôt un autre conclave.

— Cela dépend de Dieu, Eminence, admettons que vous ne soyez pape que peu de jours ; eh bien ! qu'est-ce que cela veut dire ? »

Pecci parut se calmer un moment. « Dans ces mêmes angoisses, je répèterai les paroles d'Alexandre VII » dit-il en soupirant. Il chargea le conclaviste de saluer affectueusement le cardinal...

En entendant ce récit quelques cardinaux et conclavistes présents donnèrent des signes d'étonnement; mais enfin Pecci acceptait, là était l'important et ses partisans se sentirent rassurés. Cataldi, Marini, Lasagni et Calenzio étaient surtout très joyeux. Lasagni s'attendait à être nommé cardinal le lendemain; car le nouveau pape, lorsqu'il ôte sa calotte de cardinal, la pose, selon la tradition, sur la tête du secrétaire du conclave.

Dans la cellule du cardinal Bilio, ainsi que dans presque toutes les autres, règne le calme le plus parfait. Le cardinal barnabite, sûr de n'être pas élu pape, jouit d'une tranquillité absolue pendant les trente-six heures du conclave. Il passa son temps à prier dans la chapelle, à lire le bréviaire ou à dire son chapelet en compagnie de son conclaviste Antoine Vitali qui était son confesseur.

L'après-midi l'avocat Menghini, conclaviste de Hohenlohe, ayant rencontré celui de Pecci, lui remit une carte de visite sur laquelle il écrivit: « Le cardinal Pecci aura demain le nom de *Tu es Petrus.* » Foschi faisait l'incrédule; Menghini ajouta vivement alors que ses paroles n'étaient pas celles d'un avocat, mais d'un juge convaincu. Menghini, dès le premier jour, prévoyait l'élection de Pecci et il approuva son cardinal, quand celui-ci se rangea parmi les électeurs du Camerlingue. Le conclaviste du cardinal Simeoni, Adrien Zecchini, avait donné l'ordre, après le second scrutin,

d'enlever les armes du défunt pontife des chaises à porteurs..... et des tabourets. Le bruit qu'on faisait dans l'appartement de Pie IX, se faisait entendre dans les chambres supérieures qui étaient celles du secrétaire d'Etat et où le Camerlingue avait sa cellule.

Celui-ci rentra à neuf heures, après avoir fait, comme la veille, une inspection sévère dans toute la partie réservée au conclave. Il mangea peu et mal volontiers et se mit au lit; mais il ne put fermer les yeux, car les bruits qui venaient de l'appartement inférieur ne cessaient pas un instant. Il dit à Foschi d'aller aux tours et d'ordonner que les ouvriers laissassent leur travail; mais Foschi, qui ne connaissait pas le Vatican, ne trouva pas le chemin.

Le Camerlingue, qui ne pouvait dormir, pensa d'abord de mettre son matelas par terre, puis il ordonna à ses conclavistes de transporter son lit dans le couloir qui se trouvait à côté de son appartement. Il était onze heures. A ce bruit insolite, le conclaviste du cardinal Payà-y-Rico accourut pour en savoir la cause.

C'était un jeune prêtre espagnol qui avait fait ses études au séminaire romain et qui, pendant quelque temps, avait été en pension chez le curé de Saint-Cyr. Il s'appelait Emmanuel Gomez Adanza. Ayant appris les raisons du vacarme, il conjura Pecci d'accepter sa chambre, et ses instances furent si vives que le Camerlingue consentit à s'y installer et il y dormit sur un canapé, sans se déshabiller. La cellule du cardinal Payà était peu éloignée de celle de Pecci; la première portait le numéro 92, l'autre, le numéro 99; elles étaient comprises toutes deux dans l'appartement du secrétaire d'Etat.

Le lendemain tout le monde savait ce qui était arrivé la nuit. Les uns disaient que le cardinal Payà avait offert sa cellule au Camerlingue, d'autres affirmaient plus vraisemblablement que le cardinal Pecci, ne pouvant dormir, était allé inspecter le conclave et, qu'arrivé devant la cellule du cardinal espagnol, il avait été prié par le conclaviste de s'y reposer.

Le nouveau pape se montra reconnaissant envers le jeune Gomez: il le nomma d'abord chapelain secret *extra urbem*, puis camérier secret d'honneur et enfin, ayant le droit de nommer un chanoine dans chaque cathédrale d'Espagne, il le nomma chanoine à la cathédrale de Seo d'Urgel.¹

On dormit peu cette nuit-là dans le conclave. On pressentait que le lendemain le pape aurait été élu dans la personne de Pecci et que le secrétaire d'Etat aurait été Franchi. Quelqu'un disait que Pecci confirmerait

¹ *La noche anterior à su eleccion la pasó malísima el Cardenal Pecci, pues además de lo impresionado que debía estar naturalmente por el giro que esta iba tomando, hallándose sus habitaciones muy próximas à las que habían pertenecido à Pio IX, en las que trabajaban los operarios sin descanso, á un de noche, eran tales los golpes que daban, que à las once el Cardenal se vió precisado à mandar le sacasen à un corredor su cama. Al saberlo el Conclavista del Cardenal de Santiago, presbítero D. Manuel Adanza, que también había salido para saber lo que ocurría, le instó á que aceptase la suya, por hallarse algo más alejada de aquel estruendo lo que consiguió, no sin suplicárselo repetidas veces, durmiendo él en un sofá cubierto con la capa del que al día siguiente debía ser aclamado Leone XIII.* » Don Gerardo Mullè de la Cerda. — *Reseña Històrica del ultimo Conclave*. Madrid, M. Tello 1878. — Il Mullè de la Cerda fu conclavista del cardinal Benavides.

Simeoni à ce poste ; mais la majorité soutenait que ce serait une grave erreur de la part du pape futur que de débiter par un acte semblable : le choix de Simeoni aurait été mal accueilli à l'étranger et par la plupart des membres du sacré collège. Calenzio déclara même qu'il écrirait au Pape après l'élection pour le supplier de ne pas choisir Simeoni.

Quelques conclavistes dirent la messe à quatre heures du matin.

Les cardinaux se rendirent peu de visites entre eux. Le cardinal de Falloux, voulant peut-être échapper à la mauvaise odeur qu'exhalait sa cellule, alla faire une visite à Nina qui était de son ordre, et ensuite à Guibert et à De Bonnechose. De Falloux se montrait chaud partisan de Pecci, et il dit à Nina que le lendemain tous les cardinaux français, y compris même Guibert, voteraient pour le Camerlingue. Après le souper les vieux cardinaux allèrent se reposer, les plus jeunes se mirent à causer avec leurs conclavistes ou lurent les journaux, écrivirent des lettres et prirent des notes. Tous étaient convaincus que le pape serait élu le jour suivant.

DERNIÈRE JOURNÉE EN CONCLAVE - 20 FÉVRIER.

L'exaltation.

Messe conventuelle. - Les cardinaux Franchi, Ferrieri et D'Avanzo. - Conversation entre Pecci et Bartolini. - Indiscrétion du cardinal Franzelin. - Autres incidents. - Colloque entre Bartolini et Randi. - Votation et scrutin. - Pecci est élu et il choisit le nom de Léon. - Formalités accomplies dans la chapelle Sixtine et démonstrations des conclavistes. - Première adoration. - Les cardinaux contraires à Pecci. - Paroles du cardinal Di Pietro. - Vote du Camerlingue.

A dix heures les Pères assistent à la messe conventuelle que célèbre monseigneur Marinelli dans la chapelle Pauline; de là ils se rendent par groupes à la chapelle Sixtine.

Franchi recommande aux cardinaux espagnols de voter pour Pecci; il le fait avec ostentation. Il semble impatient de voir l'élection terminée et de sortir du conclave.

Le cardinal Ferrieri, rencontrant le conclaviste qui, la veille, était venu le voir dans sa cellule, lui dit : « Cette fois le choix de Pecci *non est electio, sed divina inspiratio*, et je suis fermement disposé à voter pour lui. »

D'Avanzo déclare à plusieurs conclavistes qu'il votera pour Pecci, quoiqu'il ne l'ait pas fait dans le scrutin précédent.

Le Camerlingue entre le dernier dans la chapelle. Tous les yeux se dirigent vers lui. Il veut paraître indifférent; mais il est très pâle et très ému. Sans

échanger un mot avec personne, il s'approche de Bartolini, et lui dit: « Eminence, puisque vous et beaucoup d'autres, vous voulez que je sois pape, dites-moi, le nom de Léon XIII vous plaît-il? je l'ai choisi en mémoire de Léon XII à qui je dois tout. » Bartolini lui répond: « Prenez le nom de Léon XIII, Eminence, il me plaît. »

Tandis que le Camerlingue s'éloigne, quelques cardinaux, piqués de curiosité, demandent à Bartolini ce que lui a dit Pecci. « Je ne puis rien dire, » réplique celui-ci. Alors Franzelin l'interroge sur le nom qu'a choisi le nouveau pape; mais Bartolini se tait. — « Eh bien, moi je vous le dirai, il s'appellera Pie X. » Le cardinal Simor s'approche à son tour, et demande s'il s'appellera Pie X, ou Bénédict XV, ou Clément XV. Franzelin l'interrompt et d'un ton plaisant s'écrie: « Jean XXV » — « Forsitan, » réplique Bartolini, en se moquant de lui. Plus tard il confia le secret à Simor.

Avant de commencer le scrutin, on discute sur les règles à observer pour la proclamation du nouveau pape. La majorité ne veut pas qu'il soit proclamé devant le peuple, mais dans la cour de Saint-Damas. D'autres font observer que les anciens droits et les anciennes coutumes ne doivent pas être changés. Un troisième avis est donné et accepté: s'il y a peu de monde sur la place, on le proclamera de la loge externe. Cet avis prévaut sur les autres.

Les éminentissimes sont soixante-et-un, un de plus que la veille, à cause de l'entrée en conclave du patriarche de Lisbonne. Soixante sont présents; le cardinal Amat est resté dans sa cellule.

Les cardinaux Garcia, Gil, Mertel et Oreglia sont désignés par le sort comme infirmiers.

Régnier, Mihalowitz et Moraes Cardoso, comme scrutateurs.

A onze heures le scrutin commence.

Pendant que le cardinal Bartolini est assis tranquillement à sa place, le cardinal Randi s'approche de lui et lui dit d'un ton excité : « Vous êtes partisan de Pecci et vous prétendez précipiter l'affaire, tandis qu'il faudrait agir avec pondération; vous avez formé un parti, je le sais.

— Je suis à mon poste et je me règle d'après ma conscience.

— Non, vous entraînez les autres.

— Non, je suis à mon poste.

— Vous... vous...

— Eminence, chacun fait ce que bon lui semble. »

Le dernier bulletin est décacheté à midi. Pecci a obtenu 44 voix. *Electus*. Tous les cardinaux abaissent leurs trônes pour marquer que leur souveraineté a cessé. Franchi applaudit, comme pour faire croire à un choix par acclamation. Les cardinaux entourent le nouveau Pape et crient : *Vivat, vivat*.

Le sous-doyen lui demande s'il accepte la papauté : *Acceptasne electionem de te canonice factam in summum pontificem*? Pecci répond : « Puisque Dieu veut que je sois pape, je ne contredis pas.

— Quel nom avez-vous l'intention de prendre? reprend Di Pietro.

— Celui de Léon XIII à cause de la déférence et de la gratitude que j'ai toujours eues pour Léon XII, »

répond Pecci, dont la voix tremblante est entrecoupée de sanglots.

En attendant, les conclavistes discutent sur le nom que prendra le nouveau Pape. Quelques-uns supposent qu'il s'appellera Clément XV, d'autres Alexandre IX. Calenzio, mieux informé, interrompt: *Vicit Leo de tribu Judae*, et il rappelle aux assistants que le 20 février est la fête de saint Léon pontife.

A une heure on entend la sonnette et le préfet des cérémonies, monseigneur Martinucci, en sa qualité de protonotaire et notaire du siège vacant, est appelé pour rédiger l'acte de l'élection et de consentement. Les conclavistes se pressent tous à la porte; un portefaix met la main sur la serrure pour que personne ne voie ce qui se passe à l'intérieur. Martinucci entre pour rédiger l'acte. La porte s'ouvre de nouveau à deux heures et le cardinal Borromeo appelle monseigneur Lasagni, secrétaire du conclave, deux cérémoniaires et les conclavistes de Pecci. A ces appels, les conclavistes, réunis dans la salle royale, devinent que le nouveau pape est le Camerlingue et ils applaudissent. Peu de temps après, Lasagni sort et dit: « C'est Pecci qui a pris le nom de Léon XIII. » Les conclavistes crient: *Vivat, vivat.*

Tout est en désordre dans la chapelle. L'acte est dressé et signé. Le nouveau Pape est invité par les cardinaux diacres Mertel et Consolini à revêtir les habits pontificaux dans la chambrette qu'on a faite près de la chapelle Sixtine; les cardinaux diacres l'accompagnent. Il y trouve ses conclavistes et les cérémoniaires qui s'agenouillent devant lui. On lui met la soutane blanche serrée à la taille par une écharpe de même nuance

terminée aux deux extrémités par des glands d'or, le rochet et l'aumusse garnie d'hermine, la calotte blanche et l'étole. La calotte est un peu grande, mais elle ne lui va pas mal; il entrerait bien deux fois dans l'aumusse, mais il n'y en a pas de plus petite. On lui chausse les pantoufles écarlates avec la croix d'or brodée dessus, sans lui changer les bas de cardinal contre ceux de pape, et ils se détachent sur le bas de la soutane qui est trop courte. Léon XIII met dans sa poche la calotte de cardinal qu'on attendait qu'il mettrait sur la tête de La-sagni.

Le cardinal Borromeo est chargé de brûler les billets du scrutin; il les brûle sans paille et du dehors la fumée est à peine visible.

Le Pape retourne dans la chapelle accompagné par les deux cardinaux diacres; il va s'asseoir sur l'autel pour y recevoir la première adoration des cardinaux. Il les embrasse l'un après l'autre. On observe qu'il est plus affectueux à l'égard de Bartolini, de Franchi et de De Luca. Bartolini rayonne de joie et il regarde de travers Randi, Monaco, Sacconi et Oreglia qui feignent d'être joyeux. On chante le *Te Deum* et le Pape bénit ensuite le sacré collège. Léon nomme cammerlingue le cardinal Schwarzenberg qui lui passe au doigt l'anneau du pêcheur.

Le résultat du troisième et dernier scrutin avait été le suivant :

Cardinaux présents dans la chapelle: 60

Le cardinal Amat dans sa cellule: $\frac{1}{61}$
 en tout: 61

Cardinaux	Voix
Bilio	5
Schwarzenberg	1
Pecci	44 <i>Electus</i>
Panebianco	3
Ferrieri	1
Monaco	2
Martinelli	2
Simeoni	2
Canossa	1

Les cardinaux systématiquement contraires à Pecci furent Oreglia, Giannelli, Chigi, Randi, Sacconi, Monaco, Amat et Franzelin. Oreglia, Randi et Sacconi firent tout leur possible pour empêcher son élection, et ils auraient peut-être réussi, sans Bartolini et Franchi. Ils avaient tramé contre Pecci, comme le raconta Hohenlohe, une opposition acharnée et ils répandaient le bruit que sa conduite à Pérouse n'avait pas été des plus irréprochables sous le rapport des mœurs; ils le disaient avare et hautain; ils l'accusaient de dire peu de messes et, quand il les disait, de n'y pas ajouter les actions de grâce; enfin ils lui reprochaient d'être un libéral. Ces accusations étaient dénuées de fondement ou, pour le moins, exagérées. L'accusation de mauvaise conduite était une grossière calomnie, car, de tout temps, ses mœurs furent exemplaires.

Il est vrai qu'il disait la messe sans entendre ensuite la messe d'actions de grâce et qu'il en disait peu, mais il y assistait chaque jour. Tous ces récits venaient de Pérouse.

Oreglia, qui lui avait fait une guerre à outrance avant l'élection, s'empressa, immédiatement après, de dire que le choix de Pecci était des plus opportuns.

Hohenlohe vota d'abord pour Franchi, puis pour Pecci. Au second scrutin, il écrivit le nom de Pecci en grosses lettres et, comme il était justement assis à côté de Pecci, il lui montra le billet. Pecci lui dit alors : « Eminence, voulez-vous faire pape un homme dont la vie sera bien courte ? Ne me choisissez pas, je serais un second Adrien V. »

Amat vota pour Canossa ; on blâma ce choix en général, parce que l'évêque de Vérone était connu pour son libéralisme ; Asquini et Monaco donnèrent leurs voix à Martinelli ; Martinelli vota pour Monaco et D'Avanzo pour Panebianco.

Di Pietro ne donna pas son suffrage à Pecci. Le soir du premier scrutin, alors que l'élection de Pecci semblait certaine, Charles Menghini, conclaviste de Hohenlohe, alla trouver Di Pietro dans sa cellule. C'était un intime de ce cardinal, ayant été son auditeur pendant plus de vingt-quatre ans. Menghini dit à Di Pietro que Pecci serait élu le lendemain avec une majorité de plus des deux tiers. Di Pietro l'interrompit en s'écriant : « Mais c'est impossible, le cardinal Pecci ne sera jamais pape. » Cependant Di Pietro ne s'était rangé d'aucun parti ; les uns dirent qu'il donna sa voix à Franchi, d'autres à De Luca, enfin il y en eut qui prétendirent qu'au troisième scrutin il vota pour Schwarzenberg.

Pecci donna constamment son suffrage à Bilio.

SUITE DU 20 FÉVRIER.

Proclamation et bénédiction.

Proclamation du nouveau pape. - Léon XIII retourne à sa cellule et bénit les conclavistes. - Après-midi. - Foule extraordinaire sur la place de Saint-Pierre. - Avis de Franchi et de Di Pietro, paroles du Pape. - Ouverture du conclave. - Incertitude au sujet de la bénédiction au peuple. - On ne peut ouvrir la loge externe. - La volonté de Bartolini prévaut. - Le Pape donne la bénédiction dans la basilique. - Léon XIII fait part de son élection aux puissances. - Autres incidents. - Notification du cardinal-vicaire.

A une heure de l'après-midi le cardinal Simeoni alla à la porte du conclave pour appeler un serviteur auquel il ordonna de faire ouvrir la loge externe de la bénédiction. Comme on ne trouvait pas les clefs, on dut enfoncer la porte. Tout le monde prêta son aide: prêtres et séculiers aidèrent le serrurier à briser la serrure. Mais, derrière la porte, on trouva une cloison de bois hermétiquement fermée, et il fallut en déclouer les planches afin d'ouvrir un passage étroit et très incommode.

Peu de temps après, vers une heure et quart, le cardinal Caterini, doyen de l'ordre des diacres, sortit de la chapelle Sixtine, précédé de la croix et accompagné des maîtres des cérémonies Cataldi, Tortori et Accoramboni, de son conclaviste Joseph Marcelli et de quelques serviteurs. Ils se dirigèrent vers la loge du milieu pour y proclamer le nouveau Pape.

Sur la place il y avait peu de monde. L'escalier externe de Saint-Pierre avait été couvert de curieux

toute la matinée; mais après avoir vu la fumée, la foule s'était lentement écoulée. Nul ne supposa que le pape était élu. Parmi les personnes restées sur la place, on voyait le marquis Emile Visconti-Venosta, autrefois ministre des affaires étrangères, avec la marquise et la famille Alfieri Cavour.

Tout à coup, (il pouvait être une heure et vingt minutes), on vit du monde derrière les vitres de la loge du milieu, la grande fenêtre s'ouvrit lentement, la croix apparut et derrière elle le cardinal premier diacre et ceux de sa suite. Le cardinal Caterini, tout cassé par l'âge, balbutia d'une voix chevrotante les paroles suivantes: *Annuntio vobis gaudium magnum, habemus Papam Eminentissimum ac Reverendissimum Dominum Cardinalem Joachim Pecci, qui sibi imposuit nomen Leo XIII.* La voix n'arrivant pas jusqu'en bas, on entendit quelqu'un crier: « Qui est-ce? » Marcelli répondit à haute voix: « Le cardinal Pecci qui a pris le nom de Léon XIII. »

La journée du 20 février, qui tombait un mercredi, était très belle. Tous ceux qui avaient assisté à la proclamation se répandirent en un clin d'œil par toute la ville où ils apportèrent la nouvelle. On appela un des employés de Saint-Pierre auquel on ordonna de faire sonner les cloches de la basilique; mais les sonneurs étaient allés dîner. On les fit appeler à la hâte; cependant les cloches ne furent mises en branle qu'à deux heures de l'après-midi. Immédiatement toutes les cloches des églises de Rome leur répondirent.

A peine la nouvelle de l'élection se fut-elle propagée par la ville, que des flots de peuple envahirent la place et l'intérieur de Saint-Pierre. Jamais on

n'avait vu pareille foule et cependant ce n'était pas un jour férié. On disait que le Pape donnerait la bénédiction de la loge externe, que la noblesse romaine lui avait adressé une pétition pour qu'il le fit. On sut plus tard que tous ces faux bruits avaient été répandus par Lasagni qui désirait que la bénédiction fût donnée au dehors, et qui chercha même à persuader Franchi et Di Pietro. Ceux-ci, pour toute réponse, haussèrent les épaules sans le contredire.

Le cardinal Caterini étant retourné à la chapelle Sixtine, on accompagna le Pape à ses appartements. Attilio Senepa, premier balayeur, précédait portant la croix. On passa par la salle ducale où les conclavistes aussitôt entourèrent le Pape, lui baisant l'anneau et invoquant sa bénédiction. Il souriait doucement.

Léon XIII monta les degrés de la salle aux acclamations des conclavistes et, d'une voix entrecoupée par les sanglots, il entonna le *sit nomen Domini benedictum*.

On aurait dû ouvrir le conclave immédiatement après l'élection du Pape; mais l'heure était mal choisie, car Léon XIII sentait le besoin de se reposer et il ordonna qu'on l'ouvrît à quatre heures. Du tour de la *Floreria*, monseigneur Lasagni envoya la nouvelle officielle de l'élection au maréchal Chigi, par le capitaine Tosi et il lui fit savoir qu'on ouvrirait le conclave à quatre heures. Le même ordre fut donné par monseigneur Martinucci au commandant de la garde suisse; mais Martinucci ne l'observa pas; car, un moment après, il sortit du conclave par un petit passage que son neveu, architecte du palais, avait ouvert.

Arrivé dans sa cellule, le Pape se mit à table servi par

l'officier d'office Saraceni. Le service de table était en vermeil. Foschi et Cataldi y assistaient. Léon XIII mangea peu et parla moins encore. Il était très ému et il parla de se reposer une heure.

Les cardinaux et les conclavistes dînèrent tous et, le repas achevé, ils se postèrent derrière les jalousies des fenêtres qui donnaient sur la place pour observer le va et vient extraordinaire des voitures et des piétons. Ils discutaient sur le lieu d'où Léon XIII devrait donner la bénédiction au peuple. Di Pietro et Franchi exclamèrent à voix haute : « C'est le cas de donner la bénédiction de la loge externe. » Et Di Pietro s'adressant à Franchi lui dit : « Allons chez le Pape » et ils s'y rendirent sur le champ.

Même curiosité dans la cellule du Pape où se trouvaient plusieurs cardinaux.

Léon XIII regardait la place où l'on ne voyait plus qu'une mer de têtes. Il exclama avec emphase : « Voyez donc comme ce bon peuple est attaché aux papes ! » Ici aussi l'on discutait si la bénédiction devait se donner de la loge de la place ou de l'intérieur de la basilique. Oreglia et Bartolini parlaient de la probabilité de démonstrations hostiles, si le Pape se présentait au dehors ; ils ajoutèrent que Simeoni avait dit que le gouvernement italien ne répondait pas du maintien de l'ordre. Ces paroles produisirent leur effet. On sut dans la suite qu'ils y avaient mis de la malice à les rapporter.

Ainsi que l'ordre en avait été transmis, le conclave s'ouvre à quatre heures et quart. Léon XIII quitte sa cellule ; il porte une aumusse plus étroite et des bas blancs. A sa droite marche Oreglia, à sa gauche, Barto-

lini. Le Pape s'arrête dans la salle royale où l'attendent agenouillés les conclavistes ecclésiastiques et laïques qui lui demandent sa bénédiction. Comme il n'y a pas de chantres, Cataldi, Marinelli et Balestra entonnent le chant de: *ecce sacerdos magnus*.

La nuit s'approche et le peuple impatient entre dans Saint-Pierre et en sort. Des bruits contradictoires courent la foule. L'un dit que le Pape donnera la bénédiction de la loge du dehors; quelques-uns affirment que le ministre de la guerre a donné l'ordre aux troupes postées sur la place Saint-Pierre de présenter les armes à la vue du Pape, et au commandant du château Saint-Ange, de faire tirer vingt-et-un coups de canon. Plusieurs visages apparaissent derrière les vitres de la grande fenêtre latérale, à droite de la loge de la bénédiction; l'espoir que le Pape bénira le peuple en est accru. Dans la foule se mêlent des diplomates, des hommes politiques, des dignitaires de l'Etat, toute l'aristocratie romaine et tous les étrangers de distinction qui résident ou qui sont de passage à Rome. L'anxieuse attente dure plus d'une heure. De quelle ovation Léon XIII n'eût-il pas été l'objet, s'il s'était offert en ce moment à la vue du peuple!

Tout à coup le bruit se propage que le Pape donne la bénédiction de l'intérieur de la basilique. Ceux qui sont dans l'église, voient s'ouvrir la grande fenêtre papale et quelqu'un étendre un drapeau rouge sur le parapet. Un cri long et prolongé se fait entendre, et trente mille personnes envahissent Saint-Pierre.

A quatre heures et demie le Pape quitte la salle ducale pour aller processionnellement donner la bène-

diction au peuple. Il a toujours à ses côtés les cardinaux Oreglia et Bartolini. Derrière lui marche Di Pietro, presque humilié, puis les cardinaux, les cérémoniaires et les conclavistes. Le Pape a donné l'ordre d'ouvrir la grande fenêtre, sans expliquer laquelle. Tous courent à la loge externe, mais les efforts réunis des conclavistes et des serviteurs ne réussissent pas à l'ébranler, à cause de la rouille qui s'est formée depuis tant d'années. L'étroite issue qui avait servi quelques heures auparavant au cardinal Caterini pour proclamer le Pape, avait été refermée et elle n'aurait pu, du reste, livrer passage au Pape et à toute sa cour. Les autres fenêtres donnant sur la place sont clouées et le chemin qui y mène est encombré de bancs et d'autres meubles qui, raconta-t-on plus tard, avaient été mis avec intention. Bartolini ordonne qu'on ouvre la fenêtre interne, et l'on crut que cet ordre venait du Pape qui, en ce moment, semblait vraiment n'avoir plus de volonté propre. Si on l'avait conduit à la loge externe, il est certain qu'il aurait donné de là la bénédiction à la foule assemblée sur la place.

Pendant le trajet de la salle ducale à la loge, survient un petit incident. A peu de distance du Pape, et même entre le Pape et Di Pietro, marche le chanoine Menghini, conclaviste de Hohenlohe. Le cardinal Oreglia l'aperçoit et lui dit brusquement : « Mettez-vous en arrière. » Menghini répond avec vivacité qu'il accompagne Di Pietro et que, pour cette raison, il ne peut s'éloigner. On ne conçoit pas pourquoi Oreglia, si contraire au Pape avant l'élection, se donne tant à faire à présent autour de lui. On suppose qu'il le fait

pour se rendre le Pape favorable à lui et à la compagnie de Jésus à laquelle il a appartenu.

En approchant de la salle de la bénédiction, on entend une voix qui s'écrie: « Le peuple est dans la basilique. » Bartolini répond vivement: « A la basilique, » et d'une main il désigne la grande fenêtre interne. Comme la *Floreria* n'a pas reçu d'avis préalable, le drap rouge qu'on étend habituellement n'y est pas. On en trouve un vieux qu'on étale sur le parapet de la loge. Sur le drap on pose un coussin.

Il commence à faire sombre dans l'intérieur de la basilique. Enfin à quatre heures trois quarts, après quelques minutes d'attente qui paraissent éternelles, on aperçoit la croix portée sur une hampe, puis le Pape au milieu de sa cour. On dirait une vision. Dans la basilique la foule agite les chapeaux, les mouchoirs et pousse des cris de joie. Le Pape s'arrête, il est ému, il attend que ce long cri cesse. Alors il s'écrie: *Adiutorium nostrum in nomine Domini*, mais sa voix est voilée par l'émotion. Le peuple répond: *qui fecit coelum et terram*. Et le Pape reprend: *sit nomen Domini benedictum*; puis il s'avance, se penche le plus qu'il peut, il élève la main, et, d'un ton emphatique, il ajoute: *benedicat vos omnipotens Deus, etc.* et il donne la bénédiction au peuple qui l'accueille avec des cris d'allégresse. C'est un moment d'émotion générale.

Cependant on note que les mouvements du Pape ne sont pas de rubrique.

De Saint-Pierre, le Pape et sa cour retournent à la salle ducale.

Monseigneur Pericoli dresse l'acte de l'ouverture du

conclave; le marquis Patrizi, porte-étendard de l'Eglise, le prince Lancellotti et MM. Servanzi, Angelini et Chiesa en sont les témoins. Le maréchal et sa suite pénètrent dans le conclave; ils y sont reçus par le Pape qui les admet au baisement. Chigi s'agenouille, et jure fidélité et obéissance. Le Pape le remercie de l'activité et de l'intelligence qu'il a déployées dans sa charge de maréchal du conclave. Après Chigi, Léon XIII reçoit le corps diplomatique, les grands personnages ecclésiastiques et beaucoup de laïques.

A cinq heures il se rend dans la chapelle Sixtine et, passant par la salle des ornements, il revêt les habits pontificaux. Il entre dans la chapelle accompagné des cardinaux Mertel et Consolini. Assis sur l'autel, il reçoit la seconde adoration du sacré collège. Di Pietro récite l'oraison *Super pontificem electum*, et, quand il a terminé, le Pape donne la bénédiction à tous.

En sortant de la chapelle Sixtine, il rencontre la princesse Chigi agenouillée avec son fils qui lui demande de les bénir. Léon XIII étend la main sur leurs têtes.

Le Pape se dépouille des habits pontificaux dans la salle des ornements et admet au baisement plusieurs personnages; puis il retourne à son appartement qui est encore celui du conclave. Le cardinal Amat, soutenu par ses conclavistes, l'attend au passage. Le Pape embrasse le vieux cardinal qui pleure. Les assistants sont émus de cette scène, mais quelques cardinaux prétendent que les larmes d'Amat ne peuvent pas être sincères, puisqu'il a donné son suffrage à Canossa.

Le Pape, en rentrant dans son appartement, fait appeler le dataire, qui est le cardinal Sacconi. Quelqu'un murmure : « Voici le Pape et l'Antipape, » et l'on rit.

Le soir, pour le souper, on donne des macaronis aux gens de service, mais la plupart préfèrent retourner chez eux ; car ils sont mécontents de la manière dont ils ont été traités et ils assurent qu'ils ont presque souffert la faim pendant les deux jours de clôture.

Par ordre du Pape, tous les cardinaux doivent encore passer la nuit au Vatican. De Falloux en est irrité, disant que l'idée de passer encore une nuit dans sa cellule lui est insupportable.

Le soir même le Pape mande par lettre aux souverains la nouvelle de son élection. Monseigneur Lasagni en fait part au corps diplomatique et aux représentants du saint-siège à l'étranger. Dans sa missive à l'empereur d'Allemagne, Léon XIII exprime ses regrets de voir interrompues les bonnes relations qui existaient entre le siège apostolique et la Prusse.

De son côté, le cardinal Monaco La Valletta, vicaire du saint-siège, annonce l'élection aux Romains ; mais l'avis n'en est lu à la porte des églises que le lendemain, jeudi ; le voici :

« Le cardinal Raphaël Monaco La Valletta, du titre de Sainte-Croix en Jérusalem, Prêtre de la S. E. R., Vicaire-Général de Sa Sainteté Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, Juge Ordinaire de la Curie Romaine et Abbé Commendataire de Subiaco.

« Puisque la Majesté Divine a daigné élever au Pontificat Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, on ordonne que le 22 de ce mois, à dix heures du matin, dans

toutes les églises de cette noble ville, de n'importe quelle manière privilégiées, il soit chanté l'Hymne *Te Deum laudamus*, et qu'on dise ensuite les prières et les oraisons qui se trouvent dans le Rituel Romain Tit. *Preces dicendae in Processione pro gratiarum actione*, au son des cloches qui devra durer l'espace d'une heure.

« En outre, on dira trois jours de suite, c'est-à-dire vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 du même mois, la collecte *pro gratiarum actione*, pour remercier le Seigneur d'une aussi glorieuse exaltation.

« Donné de notre Résidence de Rome, ce 20 février 1878.

« *Le Cardinal-Vicaire*

« Le Chanoine PLACIDE PETACCI, *secrétaire.* »

LE SOIR DU 20 FÉVRIER AU VATICAN.

Visites, discours et anecdotes.-Les cardinaux décident de prier le Pape d'accorder le chapeau à son frère.-Une réponse de Franchi. - Calculs de Cataldi. - Mécontentements des conclavistes et des gens de service.-Les médailles commémoratives du conclave.-Pensions accordées aux conclavistes.

La nuit du 20 février bien peu purent reposer au Vatican. Les ouvriers rouvrirent les passages et remirent tout dans le premier état. Les cardinaux échangèrent des visites et en reçurent du dehors Bartolini, Franchi et Di Pietro en eurent plus que les autres, et Bilio, Ferrieri et De Luca passablement aussi. Les éminen-

tissimes Schwarzenberg, Moreno et Guibert, quoique étrangers, en reçurent aussi beaucoup. On racontait les divers épisodes du conclave, plusieurs répétaient es paroles de Ferrieri: *non fuit electio, sed divina inspiratio*. Quelques cardinaux se promènèrent après souper dans les corridors.

On disait qu'à l'opposé de ce qui était arrivé lors de l'élection de Pie IX, la cour pontificale aurait été modifiée et que plusieurs ecclésiastiques de Pérouse en auraient fait partie. On citait particulièrement Laurenzi, vicaire-général du diocèse pérugien, et Foschi, déjà secrétaire et conclaviste du nouveau Pape.

Le cardinal Di Pietro rappela que le Pape avait un frère, et que le premier acte du sacré collège devait être de demander à Léon XIII de le faire cardinal. On aurait ainsi un cardinal parent, jouissant des droits et des privilèges inhérents à la parenté. Bartolini consentit avec plaisir à la demande, et il fut résolu que la première requête que présenterait au Pape le sacré collège, serait de lui demander la pourpre pour son frère Joseph que peu de cardinaux connaissaient.¹

Quelques-uns affirmaient, mais tout bas, que Joseph n'avait aucune valeur intrinsèque, qu'il était seulement enfariné de thomisme, que c'était un ex-jésuite et un homme singulier.

Le matin suivant beaucoup de cardinaux, avant de sortir du conclave, envoyèrent leurs auditeurs et leurs conclavistes pour féliciter le frère de Léon XIII.

Les cellules de Bartolini et de Franchi ne se désempli-

¹ Il reçut le chapeau, deux mois après, sur la demande du sacré collège.

rent pas jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. On faisait des conjectures, des calculs, des prévisions pour l'avenir. Franchi agréait volontiers le souhait qu'on lui adressait à propos de sa nomination au secrétariat d'Etat. A peine vit-il monseigneur Galimberti, qu'il courut à sa rencontre et l'embrassa. A monseigneur Baccelli qui était venu le saluer l'un des premiers et qui lui avait dit : « Je vous félicite, Eminence, » il répondit d'un ton brusque : « Et de quoi me félicites-tu ? Que je n'ai pas été fait pape ? » Le prélat reprit : « Après le pape, il y a le secrétaire d'Etat ; Votre Eminence sera le secrétaire de Léon XIII. » Franchi se radoucit et le remercia.

Cependant Franchi était inquiet, parce qu'on avait répandu la nouvelle que le Pape entendait confirmer Simeoni dans sa charge. Il y en eut même qui assurèrent que Léon XIII l'avait promis à l'ancien secrétaire d'Etat. Les amis de Franchi, et parmi eux Galimberti, Cataldi, Cretoni, se tranquillisaient, car ils connaissaient l'antipathie qu'éprouvait Bartolini pour Simeoni et ils en déduisaient justement que celui-ci mettrait tout en œuvre pour obtenir du Pape que Franchi eût ce poste. Un échange peut se faire, disait-on : Franchi cèdera sa charge de préfet de Propaganda à Simeoni, et celui-ci le secrétariat d'Etat à Franchi. L'aversion pour Simeoni s'était accrue de l'aversion pour Vannutelli qui était mal vu de Franchi et de ses amis.

Cataldi qui était extrêmement heureux de l'élection de Pecci, enviait la place de Martinucci. Il n'y avait pas droit, car il était l'avant-dernier des cérémoniaires participants ; mais il espérait beaucoup, étant ami de

la famille Pecci. C'était lui qui faisait les affaires de l'évêque de Pérouse; c'était chez lui que Pecci était descendu quelquefois dans ses courtes apparitions à Rome; chez lui aussi que Pecci dinait et Cataldi, en ces occasions, invitait les ecclésiastiques les plus distingués qui étaient mal vus d'Antonelli. Parmi les commensaux de Pecci à la table de Cataldi, s'était trouvé une fois monseigneur Pappalettere. Le cardinal Pecci ne fut jamais l'hôte de son frère aîné qui habitait une modeste maison à Sainte-Claire; il allait plus volontiers au collège belge chez son ami Sterbini.

Cataldi commença immédiatement les hostilités contre Martinucci. Martinucci était une célébrité dans la liturgie romaine dont il avait écrit un traité en huit volumes; au temps de Pie IX, il avait joui d'une grande influence. Quoique jeune encore, il était très souffrant de la goutte. Cataldi réussit à en prendre la place et à se substituer aux maîtres des cérémonies Romagnoli et Balestra, plus anciens que lui dans cette charge.

Presque tous espéraient dans le nouveau Pape et ils énuméraient les injustices qu'ils avaient souffertes sous Pie IX de la part d'Antonelli, de Simeoni et de Vannutelli. Franchi n'avait pas oublié que Vannutelli s'était refusé à l'aider auprès de Pie IX quand, après la mort d'Antonelli, Franchi aspirait à cette charge. Vannutelli ne lui avait même pas dit que le successeur d'Antonelli devait être Simeoni. Aussi Franchi lui avait-il juré vengeance et il lui avait dit : « Vous me la paierez. »

Les séculiers attachés au conclave critiquaient la pension de trente francs qu'ils jugeaient très mesquine.

Quelques-uns mettaient le chiffre en doute, d'autres l'attribuaient à l'avarice de Sacconi. On se souvenait que le Pape avait fait appeler Sacconi et qu'il s'était entretenu avec lui. On savait aussi que le dataire et tous les employés de la daterie avaient reçu une année d'appointements à titre d'indemnité pour le temps de la vacation du saint-siège.

La nouvelle des trente francs de pension était vraie. Beaucoup protestèrent, mais ils n'obtinrent rien de plus; deux employés de la *Floreria* refusèrent la pension. Ce fut le premier nuage du pontificat de Léon XIII qui apparut à l'horizon de la petite cour pontificale.

Le prince Chigi, maréchal perpétuel du conclave, fit frapper une médaille commémorative en or, en argent, et en bronze, qu'il distribua aux cardinaux, aux prélats, au corps diplomatique et aux parents. Elle fut gravée par Pasinati.

La médaille de la vacation du saint-siège que le cardinal camerlingue fit frapper selon l'usage, était plus grande et plus artistique; Bianchi la grava. On n'en fit que six que le Pape distribua personnellement. Le coin en fut fait à la monnaie et Léon XIII voulut qu'on le lui portât. On prétend qu'il le fit mettre en pièces.

La médaille a une importance particulière en ce qu'elle porte le nom d'un cardinal camerlingue devenu pape.

Ce furent les seules médailles frappées pendant le conclave de Léon XIII. Autrefois, durant la vacation du saint-siège, le majordome en sa qualité de gouverneur du conclave, en frappait aussi, ainsi que les Conservateurs de Rome, le gouverneur de Rome, l'auditeur

général de la Chambre apostolique et le trésorier. On présentait ces médailles aux gardes des tours afin de pouvoir s'en approcher; elles servaient aussi de permis pour entrer dans la ville léonine en temps de conclave. Toutes portaient sur l'une des faces les mots: *Siège Vacant*.

Pendant la vacation qui suivit la mort de Clément XIII, le cardinal duc d'York, vice-chancelier, fit frapper une médaille, sans en avoir le droit. L'écrivain Moroni dit qu'il le fit afin que les personnes de sa suite pussent passer les ponts.

Les conclavistes ecclésiastiques obtinrent de Léon XIII une rente viagère dont ils peuvent disposer par moitié après leur mort en faveur d'un prêtre ou d'un clerc. Cette pension annuelle qui, d'abord, avait été fixée à 30 écus, fut réduite ensuite à frcs 115,96 cent. payables à la fin de chaque semestre. Les privilèges accordés sont peu de chose: ils consistent dans la faculté donnée à chaque conclaviste de se faire inscrire parmi la noblesse des principales villes des anciens Etats de l'Eglise, afin de pouvoir suivre la carrière d'auditeur de la Rote. Personne ne se fit inscrire, et, de tous les auditeurs nommés par le Pape, il n'y en a pas un qui ait appartenu à son conclave. En réalité, de semblables privilèges n'ont aucune valeur, puisque le Pape nomme qui bon lui semble sans tenir compte de ceux qui en ont reçu le privilège. Aussi les conclavistes ne furent-ils nullement satisfaits et ils murmurèrent contre l'avarice bien connue du prodataire cardinal Sacconi, à qui l'on en attribuait la mesquinerie.

Quelques jours après Sacconi fit imprimer à la ty-

pographie polyglotte de Propaganda un opuscule de 15 pages environ contenant les grâces et les privilèges concédés par Léon XIII aux conclavistes et la liste officielle de toutes les personnes qui s'enfermèrent en conclave.¹

JEUDI 21 FÉVRIER.

Le *Te Deum* et la troisième adoration dans la chapelle Sixtine. - Eclaircissements au sujet de la fumée. - Les deux princes assistants au trône. - Premières impressions et premiers jugements au sujet du Pape. - Audiences accordées jusqu'au jour du couronnement.

Le 21 février, à dix heures et demie du matin, le Pape entra dans la chapelle Sixtine débarrassée des trônes et des tables qui avaient servi au conclave. La troisième adoration du sacré collège devait avoir lieu. Au moment où le Pape faisait son entrée, les chantres le saluaient par l'*ecce Sacerdos magnus*, et peu après Di Pietro entonnait le *Te Deum*. Pendant qu'on chantait l'hymne ambrosienne, la cérémonie de l'obéissance s'accomplissait. Le Pape bénissait chaque cardinal en particulier. En sortant de la chapelle, Léon XIII descendit à l'étage inférieur où il reçut en audience particulière les ambassadeurs de France, d'Autriche-Hongrie, d'Espagne et de Portugal, le prince Orsini et les autres dignitaires de la cour pontificale.

Les cardinaux, après la troisième adoration, quittèrent le Vatican et rentrèrent chez eux où ils reçurent de nombreuses visites. Ils racontèrent à leurs intimes les

¹ Voyez Documents, n° XXIII et XXIV.

vicissitudes et les particularités insignifiantes de l'élection.

Rien d'extraordinaire dans ce jour au Vatican, si ce n'est le nombre vraiment exceptionnel de dépêches venant de toutes les parties de l'Europe pour féliciter le Pape, et principalement de la Belgique, de l'Espagne, du Portugal et des provinces de Pérouse et de Bénévent. Le nonce télégraphiait de Vienne que S. M. l'empereur François-Joseph ferait chanter un *Te Deum* dans la chapelle de la Cour, et le nonce de Paris télégraphiait aussi qu'il aurait chanté le *Te Deum* à Notre-Dame. Le roi Alphonse d'Espagne, le maréchal Mac-Mahon et le comte de Chambord envoyaient leurs félicitations.

Une partie du public romain doutait encore que le Pape fût élu, parce qu'on avait vu la fumée.

C'est une erreur de croire qu'après l'élection on ne fait pas de fumée, erreur dans laquelle sont tombés plusieurs écrivains. On brûle les billets du dernier scrutin pour conserver, autant que possible, le secret sur les suffrages, et pour éviter ainsi des motifs de rancune de la part du pape envers les cardinaux qui ne votèrent pas en sa faveur. Mais, le plus souvent, en brûlant les bulletins, on n'atteint pas le but proposé. Le pape élu sait presque toujours les noms de ceux qui lui furent contraires. Des trois fumées du conclave de Léon XIII on vit distinctement la première; la seconde fut invisible, car elle eut lieu la nuit; la troisième persuada le peuple que le sacré collège n'avait pas encore choisi le pape. Cependant ceux qui connaissaient les règles du conclave ne s'y trompèrent pas, et ils attendirent quelque temps.

Les conclavistes et les maîtres des cérémonies ont un indice plus sûr encore de l'élection. Si les cardinaux sortent immédiatement de la chapelle après la fumée, le pape, comme on a l'habitude de le dire à Rome, s'en est allé en fumée; s'ils restent dans la chapelle, le pape est élu. Ceux qui sont dehors, n'ayant pas cet indice, doivent attendre un peu après avoir vu la fumée, autrement ils ne seront pas présents à la proclamation. Il en fut ainsi cette fois-là.

Un autre incident remarquable de ce conclave fut le différend qui éclata entre le prince Orsini et le prince Colonna sur le droit d'assistance au Trône pontifical. Pendant trois siècles la querelle avait été vive à ce sujet entre les maisons princières des Orsini, des Colonna, des Caetani, des Conti et des Savelli. On concéda ce droit aux deux premières, comme aux plus anciennes; mais, par ce jugement, on ne fit que limiter le différend sans l'éliminer. Benoît XIII, dernier pape Orsini, chercha de tout concilier, en ordonnant que les représentants des deux familles assistassent au Trône alternativement. Jusqu'à Pie IX les choses allèrent ainsi. Mais après 1870, vu la réclusion du Pape, les deux princes n'eurent pas l'occasion d'entrer en contestation. Don Jean Colonna vivait à Naples et ses fils étaient dans les rangs des libéraux. En 1873 don Dominique Orsini mourut et son fils Philippe hérita du titre et des privilèges. Ce dernier s'était rarement fait voir au Vatican, à l'opposé de son père profondément religieux et rigide dans ses mœurs, et dont le dévouement pour le saint-siège ne se démentit jamais.

Cependant, pour la solennité du couronnement, le

prince Orsini prétendait être l'assistant au Trône, et, comme tel, prendre la gauche du Pape, lui porter la queue et lui présenter le lavabo. C'était un acte de dévotion, non de compétence. Or c'était le tour du prince Colonna de remplir ces fonctions, mais le prince se trouvait à Naples et, par conséquent, il n'était pas au Vatican le jour de l'élection de Léon XIII. Les amis d'Orsini en défendaient la cause avec chaleur et ils se servirent même d'insinuations contre Colonna.

On en référa au majordome, monseigneur Ricci, puis au secrétaire du conclave. Ce dernier demanda le conseil de l'abbé Presutti, archiviste érudit de la famille Colonna qui démontra à l'aide de la Bulle de Benoît XIII que le prince Orsini prétendait à tort être cette fois le prince assistant au Trône, et que cet honneur revenait de droit au prince Colonna, puisque dans la dernière chapelle papale Orsini y avait rempli les fonctions. Orsini dut donc se persuader que ce n'était pas son tour.

Le prince Colonna se hâta alors de revenir à Rome, démentant ainsi les bruits qui avaient couru sur son compte. Le 24 il fut reçu par le Pape et le 3 mars il assista au Trône en grand uniforme.

De la noblesse romaine guelfe, personne ne manqua à la cérémonie de l'exaltation. Pourtant les dames n'étaient pas satisfaites du nouveau Pape qui s'était montré si peu courtois le jour de la mort de Pie IX. Il ne leur plaisait pas à cause de son extrême maigre et de sa manière emphatique de parler; elles rappelaient les beaux traits du visage de Pie IX, sa voix sonore et son esprit dégagé.

Les fanatiques de noblesse dédaignaient Pecci, parce qu'il n'était pas noble ; cependant le plus grand nombre de ceux qui vinrent au Vatican en disaient du bien, peut-être aussi parce qu'il n'était ni prudent ni sage d'en dire trop tôt du mal.

La petite cour n'en espérait rien, car on connaissait les habitudes parsimonieuses de Léon XIII. On disait qu'il renverrait du Vatican beaucoup de familles qui n'avaient pas le droit d'y habiter, et que les premiers à en sortir seraient le cardinal Randi et le général Kanzler.

Au contraire, la prélature savante, si négligée sous Pie IX, attendait beaucoup de lui, et tous ceux qui désiraient qu'on mît un frein aux abus par lesquels le dernier pontificat s'était rendu si fameux et qu'on devait en grande partie à Antonelli, auguraient bien de Pecci. Les meilleurs espéraient trouver dans Léon XIII un pape réformateur de l'Eglise, un diplomate sagace ; car ils se souvenaient de son excellent gouvernement à Pérouse, de son ordre dans les dépenses, de son penchant pour les études sérieuses, pour la poésie et la philosophie et ils connaissaient son désir de vivre en paix avec les gouvernements et de leur prouver quelle influence modératrice et conservatrice l'Eglise pouvait exercer et mettre à la disposition des Etats.

L'élection de Léon XIII avait produit des impressions très-diverses : les uns la saluaient avec crainte, les autres avec espoir.

Le 22 le Pape donna audience aux ministres de Bavière, de Belgique, de Bolivie, de Costarica, du Brésil et de la principauté de Monaco, et, plus tard, au cardinal Guibert qui partait le même soir pour Paris. Le 23 il

reçut quelques évêques et les pèlerins français conduits par le vicomte de Damas et par le Père Picard; le 24 le prince don Jean Colonna, assistant au Trône, quelques députations italiennes et étrangères ainsi que le bailli et les chevaliers de Malte; le 25 le duc Robert de Parme et le prince Massimo qui vint au Vatican en voiture de gala, et le cardinal Mac-Closkey, archevêque de New-York, arrivé la veille; le 26 le marquis Cavalletti, sénateur de Rome; le 27 il voyait quelques pèlerins espagnols; le 28 le comte de Bardi et don Miguel de Bragance enfin l'après-midi quelques princes romains et une députation du journal français, *La Défense*, composée du baron d'Ivoir, du comte Charles Conestabile de Pérouse et du comte Joseph Grabinsky de Bologne.

LE COURONNEMENT - 2 MARS 1878.

Quel sera le lieu du couronnement? - Espérances et craintes dans le Vatican. - L'oeuvre des zélés. - Vives polémiques et protestations. - Le couronnement se fait dans la chapelle Sixtine. - Léon XIII ne donne pas la bénédiction dans Saint-Pierre. - Grand mécontentement. - Déception de la population.

Dès l'abord on disait que le Pape avait désiré que la cérémonie du couronnement se fit dans la cour de Saint-Damas; mais l'énorme superficie de la cour, la grandeur des dépenses et la longueur du temps qu'il aurait fallu pour exécuter les travaux, firent renoncer à ce projet. Le Pape, à dire vrai, voulait que la solennité eût lieu à Saint-Pierre; mais il en fut déconseillé par les cardinaux Bartolini et Franchi, qui lui parlèrent

des inconvénients inévitables suscités par cette cérémonie, si elle était faite dans la basilique. Comme terme moyen, on proposa au Pape la grande loge du portique interne d'où, la cérémonie une fois achevée, Léon XIII aurait béni le peuple; c'est-à-dire de la même fenêtre d'où il avait donné la bénédiction le premier jour.

On convint de mettre immédiatement la main aux travaux, en construisant une palissade dans Saint-Pierre devant l'autel des martyrs, car on prévoyait un grand concours de curieux. La *Floreria* reçut l'ordre de tenir prêt le tapis rouge qu'on étend habituellement sur le parapet de la loge et l'on commença aussi les préparatifs dans la salle de la bénédiction. On éleva un trône en damas rouge surmonté des armes du nouveau Pape.

Différentes versions circulaient dans le Vatican et au dehors sur la cérémonie qui avait été fixée pour le 3 mars et qui tombait un dimanche. En voyant les premiers travaux qui se faisaient dans Saint-Pierre, l'on supposa généralement que le Pape y serait couronné et la joie du peuple fut grande à cette nouvelle. Les travaux, qui avaient été ordonnés le mercredi, commencèrent le jeudi 20 février. Le chapitre du Vatican eût préféré un cordon de soldats à une palissade dont il ne comprenait pas la nécessité.¹

Les incertitudes étaient grandes dans le Vatican sur les intentions du Pape. On le disait mécontent de n'avoir pas donné le 20 la bénédiction du dehors; on ajoutait aussi qu'on avait eu bien de la peine à le dis-

¹ Monseigneur Audisio, chanoine du Vatican, écrivait le mercredi 27 à un ami: « Le couronnement se fera dimanche dans la loge interne de Saint-Pierre. On fait une palissade

suader de ne pas ordonner que la solennité du couronnement eût lieu dans Saint-Pierre.

La conduite bienveillante de la presse libérale envers Léon XIII allarmait les fanatiques et les intransigeants. Les journaux vaticans démentaient avec vivacité que Léon XIII aurait été différent de son prédécesseur. Ils rapportaient de longs passages de ses pastorales; ils le dépeignaient comme un ennemi irréconciliable de la révolution et du nouvel ordre de choses en Italie, et ils rappelaient ses protestations comme archevêque de Pérouse, ainsi que la circonstance du procès qu'on lui avait intenté pour outrages aux institutions du nouveau royaume. Enfin ces feuilles recoururent à un dernier moyen.

Un journal salarié de Naples publia ces jours-là la protestation que le sacré collège avait envoyée aux puissances avant d'entrer en conclave. La protestation fut immédiatement reproduite par les journaux vaticans de Rome le 1^{er} mars dans le but, comme ils le disaient, de démontrer que, si le sacré collège avait tenu le conclave à Rome, il n'entendait pas pour cela s'incliner devant les faits accomplis. On affirma, avec assez de vraisemblance, que Bartolini avait remis la protestation à son conclaviste, qui l'envoya au journal napolitain.

Les esprits étaient donc dans cet état de perplexité quand on apprit que le gouvernement, après avoir été interrogé s'il aurait garanti l'ordre public dans

devant l'autel des martyrs, parce qu'on prévoit qu'il y aura foule. Mais on ne comprend pas pourquoi l'on fait une palissade au lieu de mettre un cordon de soldats; peut-être parce qu'on ne veut pas les demander..."

Saint-Pierre pendant que la cérémonie s'accomplissait dans la loge intérieure, avait répondu qu'il ne pouvait pas le faire. Le bruit s'en répandit rapidement et l'on ajouta bientôt que cette réponse avait été donnée par le questeur¹ du Borgo. Pour justifier cette réponse et la rendre plus vraisemblable, on répétait que le gouvernement était irrité de ce qu'on ne lui avait pas notifié l'élection du Pontife et de ce qu'on avait refusé au général Medici et à la marquise de Montereno la permission d'assister à l'inhumation de Pie IX. Le matin du vendredi, 1^{er} mars, les cardinaux cherchèrent à dissuader le Pape de se faire couronner dans la loge de Saint-Pierre, lui donnant comme authentique le refus du gouvernement italien de maintenir l'ordre dans la basilique. On dit qu'ils recoururent à l'intervention de l'ambassadeur de France pour le persuader de renoncer à son projet. Un fait certain est que, dans la matinée du 1^{er} mars, monsieur de Baude fut reçu par Léon XIII.

L'après-midi on ordonna de cesser les travaux dans Saint-Pierre; mais la *Floreria* tint le tapis prêt. Plus tard on apprit que le Pape serait couronné dans la chapelle Sixtine.

Le soi-disant refus du gouvernement italien donna lieu à de vives polémiques de la part de la presse: on l'affirmait et on le démentait avec acrimonie. Les journaux vaticans étaient violents, mais ils étaient satisfaits. Une partie de la presse libérale s'était rangée de leur côté, tandis que les feuilles officielles n'aient absolument que la curie eût jamais demandé l'appui des troupes

¹ Le questeur à Rome est un officier de la police. (*Note du traduct.*)

pour le 3 mars, et que le gouvernement eût refusé de garantir l'ordre dans la basilique. Une lettre du questeur de Rome affirmait qu'aucune demande de ce genre ne lui avait été adressée, de même le journal qui était alors l'organe du ministre de l'intérieur.¹

A ces démentis formels, le Vatican ne répliqua pas. On ne put indiquer la personne qui était allée à la questure en faire la demande ni l'autorité qui avait refusé. Après l'élection du Pontife, monseigneur Di Marzo n'avait plus été chargé d'aucune négociation.

Dès le matin du trois mars, trois bataillons d'infanterie étaient postés dans les alentours de la basilique, le premier sur la place Saint-Pierre, le deuxième au château Saint-Ange et le troisième à Sainte-Marthe. Cent carabiniers avaient reçu l'ordre d'entrer dans la basilique, car on croyait généralement que le Pape, après avoir été couronné dans la chapelle Sixtine, viendrait à Saint-Pierre donner la bénédiction au peuple. Les troupes avaient reçu l'ordre de lui rendre les honneurs royaux. Le Pape fut revêtu des habits pontificaux dans la salle des ornements le matin, à neuf heures.

Dans la salle ducale on avait élevé un autel avec un petit trône de troisième ordre, et l'on y voyait la bannière des cardinaux et celle des évêques.

Dans la chapelle Pauline on avait exposé le Saint-Sacrement. Le Pape y alla en chaise à porteurs avec éventails de plumes et tout l'apparat habituel de ces fêtes. De là il passa dans la chapelle Sixtine où se trouvaient déjà le corps diplomatique en grand uniforme et les autres

¹ Voyez Documents, n° XIII et XIV.

dignitaires de l'Eglise. Quoiqu'il eût été dit qu'on ne distribuerait aucun billet d'entrée, toute la noblesse romaine y était ainsi que le duc et la duchesse de Parme.

Pendant la messe le cardinal Mertel, second diacre, mit la tiare sur la tête du Pape et il lui adressa les paroles sacramentelles : *accipe tiaram tribus coronis ornata, et scias te esse patrem principum ac regum, rectorem orbis; in terra vicarium Salvatoris nostri Jesu Christi, cui est honor et gloria in saecula saeculorum: amen.* Les chantres entonnèrent le motet : *corona aurea super caput eius.*

Le cardinal Mertel lui mit ensuite le pallium en prononçant les paroles suivantes : *accipe pallium scilicet plenitudinem pontificalis officii ad honorem omnipotentis Dei et gloriosissimae virginis Mariae matris ejus et bb. apostolorum Petri et Pauli et sanctae romanae ecclesiae.* Après le pontifical qui avait été très solennel, le Pape se retira dans la sacristie où on lui servit le déjeuner.

Il fit appeler le comte Mangelli, capitaine de la gendarmerie, mais comme celui-ci était en bourgeois, il chargea le commandant de la garde suisse d'assurer Sa Sainteté que tout était tranquille dans Saint-Pierre où la foule l'attendait pour recevoir la bénédiction.

Le Pape, s'étant reposé quelque peu, fit savoir aux cardinaux qu'il ne donnerait pas la bénédiction, parce qu'il était fatigué. Il rentra dans la chapelle Sixtine et remonta en chaise pour aller à la salle des ornements où il quitta les vêtements pontificaux entouré du sacré collège. Il y reçut du cardinal premier prêtre Schwarzen-

berg le souhait traditionnel *ad multos annos*. Puis le cardinal sous-doyen Di Pietro lut au nom du sacré collège l'adresse suivante :

« Très-Saint Père,

« Après que nos suffrages inspirés de Dieu firent tomber notre choix sur la personne de Votre Sainteté pour la haute dignité de suprême Pontife de l'Eglise Catholique, nous sommes passés de la plus profonde tristesse à la plus vive espérance. Aux larmes que nous avons versées sur la tombe de Pie IX qui fut si vénéré du monde entier et que nous avons tant aimé, suivit la pensée consolante qu'une aube nouvelle d'espérances fondées s'était levée pour l'église de Jésus-Christ.

« Oui, Très-Saint Père, Vous nous avez donné assez de preuves, alors que Vous régissiez les diocèses que la Divine Providence Vous avait confiés ou que Vous preniez part aux grandes affaires du Saint-Siège, de Votre piété, de Votre zèle apostolique, de Vos nombreuses vertus, de Votre haute intelligence, de Votre prudence et du vif intérêt que Vous preniez pour la gloire et l'honneur de notre collège, de manière que nous avons pu facilement nous persuader qu'élu Suprême Pasteur vous feriez, comme l'écrivait l'Apôtre de lui-même à ceux de Thessalonique : *Non in sermone tantum, sed et in virtute et in Spiritu Sancto, et in plenitudine multa.*

« Et la divine volonté, en effet, ne tarda pas à se manifester et par nous elle Vous répétait les paroles dites à David quand elle le désigna Roi dans Israël : *Tu pasces populum meum, et tu eris dux super Israël.*

« Et à cette divine disposition nous sommes heureux de voir que le sentiment général a répondu, et que tous accourent pour Votre personne sacrée ainsi que toutes les vertus d'Israël se prosternèrent à Hébron devant le nouveau pasteur que Dieu leur accordait; et de même nous nous empressons en ce jour solennel de Votre couronnement à Vous répéter, en signe d'affection et d'obéissance, comme les grands du peuple élu, les paroles citées dans les pages sacrées: *ecce nos, os tuum et caro tua erimus.*

« Veuille le Ciel que, comme ajoute le Saint livre des Rois de David qui *quadraginta annis regnavit*, l'histoire ecclésiastique parle à la postérité de la longueur du pontificat de Léon XIII.

« Tels sont les sentiments et les vœux sincères que je dépose à Vos pieds sacrés au nom du sacré collège. Daignez les accueillir avec bonté et nous donner Votre sainte bénédiction. »

A cette adresse du sacré collège, Sa Sainteté répondit :

« Monsieur le Cardinal,

« Les nobles et affectueuses paroles que vous Nous avez adressées en ce moment au nom du sacré collège ont touché Notre cœur déjà immensément ému par l'évènement inattendu de Notre exaltation au Suprême Pontificat que Nous ne méritions pas.

« Le poids des Suprêmes Clefs, qui, par soi-même, est déjà formidable, et dont on Nous a chargé, devient plus difficile à porter, eu égard à Notre peu de mérite qui en est écrasé.

« La cérémonie rituelle qui vient présentement de

s'accomplir avec tant de solennité, Nous fait comprendre davantage la majesté et la hauteur du Siège auquel Nous avons été élevé, et elle a fait croître dans Notre âme l'idée de la grandeur de ce sublime Trône de la terre.

« Et puisque vous avez voulu nous nommer David, monsieur le Cardinal, les paroles de ce Saint Roi nous reviennent spontanément à la mémoire; ne disait-il pas: *Quis ego sum, Domine Deus, quia adduxisti me hucusque?*

« Cependant au milieu de tant de sources de découragement et de consternation, Nous sommes consolé à la vue des catholiques tous d'accord à se presser autour du Siège Apostolique et à lui donner un témoignage public de leur obéissance et de leur amour.

« Nous Nous sentons consolé par la concorde et l'affection des membres du sacré collège qui Nous sont si chers et par la certitude que leur valide coopération ne Nous fera jamais défaut dans l'accomplissement des devoirs du difficile ministère auquel leurs suffrages Nous ont appelé.

« Nous sommes soutenu surtout par la confiance dans la miséricorde de Dieu qui a daigné Nous élever à une telle grandeur et dont Nous ne cesserons jamais d'implorer l'assistance avec toute la ferveur de Notre cœur et souhaitant que tous l'implorent, se souvenant des paroles de l'Apôtre: *Omnis sufficientia nostra ex Deo est.*

« Persuadé qu'il est Celui qui: *Infirma mundi eligit ut confundat fortia*, Nous vivrons dans la certitude qu'il soutiendra Notre faiblesse et élèvera Notre humi-

lité pour donner un exemple de sa puissance et pour faire resplendir sa force.

« Nous vous remercions infiniment, monsieur le cardinal, pour les sentiments et les souhaits sincères que vous Nous avez exprimés au nom du sacré collège et que Nous acceptons de tout cœur.

« Nous terminons en vous donnant avec toute l'effusion de Notre cœur, la Bénédiction Apostolique.

« *Benedictio* etc. »

Sa Sainteté admit ensuite chaque cardinal au baisement de la main et, après avoir reçu d'autres félicitations, il retourna à son appartement.

On commenta beaucoup ce premier discours de Léon XIII. Rien dans ses paroles qui fit allusion à la politique ni à ce qu'on disait être survenu pour empêcher le Pontife de faire la cérémonie du couronnement à Saint-Pierre et d'y bénir le peuple. Ce silence fut interprété différemment et il fit accroître les espérances et les craintes.

Les milliers de personnes qui étaient accourues à Saint-Pierre s'en retournèrent mélancoliquement chez elles après avoir attendu dans la basilique jusqu'à une heure de l'après-midi. La foule faisait les suppositions les plus diverses. La plupart étaient persuadés que, si le Pape avait joui de son libre arbitre, la cérémonie aurait eu lieu à Saint-Pierre ou dans la loge interne du portique, et qu'il aurait donné au peuple qui l'attendait la bénédiction de rite, à laquelle est jointe l'indulgence plénière.

PREMIERS ACTES DU NOUVEAU PONTIFE.

Franchi secrétaire d'Etat et Simeoni préfet de Propaganda. - La nouvelle Cour. - Boccali, Ciccolini et Anivitti. - Premières désillusions. - La révolte des Suisses.

Le lundi 4 mars Franchi fut nommé secrétaire d'Etat et le 5 il prit possession de sa charge, la notifiant aux nonces et au corps diplomatique. Il continua cependant à habiter Propaganda jusqu'à ce que l'appartement d'Antonelli eût été remis à neuf.

On sut tout de suite que le successeur de monseigneur Vannutelli aurait été monseigneur Séraphin Cretoni. Ceux qui connaissaient Cretoni s'en étonnaient, car il avait la réputation d'être de médiocre capacité; mais on lui concédait un excellent caractère et une conduite sérieuse et digne. On ajoutait que Franchi avait choisi Cretoni, afin de pouvoir mieux commander au secrétariat d'Etat.

Le cardinal Simeoni fut nommé préfet de Propaganda le 5, et le même jour la nouvelle cour fut constituée.

Ricci et Macchi conservèrent leurs charges de major dome et de chambellan. La confirmation de Macchi à son poste parut inexplicable. On prétendit qu'il n'y resterait pas. Monseigneur Latoni resta auditeur très saint; mais peu de temps après il fut nommé évêque de Senigallia contre sa volonté et il y mourut à onze mois de là.¹ Monseigneur Laurenzi de Pérouse prit sa place.

¹ On prétend qu'il mourut de chagrin, mais certainement d'une maladie de cerveau; car il fut pris d'aliénation mentale. Il n'était pas fait pour être évêque et la vie de province

Monseigneur Samminiatielli resta aumônier; les prélats Negrotto, Casali, Di Bisogno et Nocera gardèrent leurs postes de camériers secrets participants. Les prélats Vannutelli, Della Volpe et Merosi Gori durent les résigner.

Quatre nouveaux camériers secrets furent nommés: Gabriel Boccali de Pérouse, jeune prêtre très renfermé et prudent, ayant peu de santé, mais d'extérieur agréable; Etienne Ciccolini et Vincent Anivitti, tous deux Romains et Victor van den Branden de Reeth, belge et recteur du collège belge où le cardinal Pecci logeait dans ses séjours à Rome. Ciccolini et Anivitti étaient députés de Sainte-Marie de la Paix, église du clergé romain et Léon XIII les connaissait déjà de Pérouse. On loua beaucoup le choix de ces deux ecclésiastiques qui étaient connus par la culture de leur esprit et leurs mœurs vertueuses. Ciccolini était un lettré; il avait été nommé président de l'Arcadie et il était le compilateur de la hiérarchie catholique depuis 1861. Anivitti enseignait les belles-lettres au séminaire romain. Le docteur Roger Valentini resta médecin du Pape, le docteur Alexandre Ceccarelli, chirurgien. Stanislas Sterbini fut nommé maître d'hôtel intime. C'était un vieux et fidèle ami de Léon XIII; il avait été autrefois directeur des douanes pontificales et de celles de Bénévent quand Pecci y était délégué. A la mort du vieux Sterbini, le Pape donna la place de celui-ci à son fils. L'affection de Joachim Pecci pour cette famille fut toujours constante.

lui était intolérable; la disgrâce dans laquelle il était tombé le tourmentait à un point tel, qu'il en mourut.

La nouvelle cour ne devait pas tarder à subir d'autres modifications. Anivitti et van den Branden furent préconisés évêques titulaires dans l'un des premiers consistoires, le premier de Cariste, le second évêque auxiliaire de l'archevêque de Malines. Anivitti fut aussi fait suffragant de Sabine et chanoine de Latran. Ciccolini fut nommé plus tard bénéficiaire de Saint-Pierre. Il est aujourd'hui premier gardien de la bibliothèque vaticane et camérier secret émérite. Anivitti est mort le 29 mai 1881, et sa mort a été pleurée par tous ceux qui l'ont connu.

Peu à peu la cour fut complètement renouvelée, soit qu'on remplaçât les vieux, soit que les jeunes fussent nommés à d'autres charges, excepté cependant Samminiattelli et Macchi.

Le 5 le Saint-Père reçut les curés et les prédicateurs de carême de Rome que lui présentait le cardinal vicaire. Il prononça un discours qui fut sténographié par le Père de Franciscis. De même que dans le discours du 3 il ne fit aucune allusion politique. Quoique Léon XIII semblât très-fatigué, il s'entretint néanmoins longuement avec les prédicateurs et les curés, désireux de les connaître personnellement.

Le 6 mars éclata la révolte de trente Suisses. Elle eut pour cause le retard apporté par le secrétariat d'Etat dans le paiement des cent écus par tête, auxquels les Suisses disaient avoir droit pendant la vacation du saint-siège. Le bruit s'étant répandu que le nouveau Pape entendait abolir cette gratification, les Suisses les plus avides, au nombre de trente, s'armèrent de fusils et se soulevèrent. Leur premier acte fut de délivrer

trois de leurs compagnons qui avaient été mis au cachot, en abattant les portes de la prison à coups de baionnette. Pour empêcher qu'un conflit n'éclatât entre les suisses et les gendarmes, on consigna ces derniers dans leur caserne. Monsieur André Boldrini, coadjuteur du maître d'hôtel des palais apostoliques et Joachim Spagna essayèrent de calmer les révoltés en allant leur porter un bocal de vin excellent qu'ils refusèrent de boire, disant qu'ils voulaient de l'argent.

Le cardinal Franchi qui, le jour précédent, était entré dans sa charge de secrétaire d'Etat, alla sur les lieux du soulèvement avec le plus grand courage. Il déclara aux suisses qu'ils seraient payés dès qu'ils auraient déposé les armes. La révolte dura trois jours, car les gardes révoltés ne crurent pas dès l'abord aux paroles de Franchi. Un officier et un sergent s'enfuirent, craignant de graves conséquences, mais ils revinrent. Les insurgés, menaçant de commettre de nouvelles violences, il y eut un moment où l'on discuta la possibilité de l'intervention des troupes italiennes.

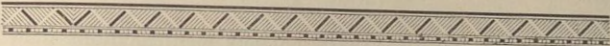
La frayeur fut grande. Le troisième jour les révoltés ayant obtenu les cent écus déposèrent les armes. Dix ou douze furent licenciés et remplacés par des jeunes gens qu'on fit venir expressément.

Le 7 mars, un mois s'était écoulé depuis la mort de Pie IX. Avec cette date se termine le journal du conclave de Léon XIII : le reste appartient à l'histoire.



TROISIÈME PARTIE

DOCUMENTS.



DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

POLITIQUES ET MILITAIRES¹

I.

*Le ministre des affaires étrangères à l'Ambassadeur royal
à Vienne.*

Rome, le 4 février 1878.

Monsieur l'Ambassadeur,

Je résume dans la présente dépêche la correspondance télégraphique que j'ai échangée ces jours derniers avec cette ambassade à la suite des ouvertures qui lui ont été faites par le comte Andrassy, et que Votre Excellence me communiquait d'abord par un télégramme, puis dans le rapport du 26 janvier.

Par télégramme du 27 je répondais à la dépêche que Votre Excellence m'avait expédiée le soir précédent et j'y exprimais la satisfaction que le gouvernement avait éprouvée en voyant que le voyage de S. A. I. et R. l'archiduc Rainer avait eu, pour nos relations avec le cabinet de Vienne, l'ef-

¹ Les documents diplomatiques font partie des *Livres Verts* publiés immédiatement avant et après le conclave. Ceux de la première partie de ce livre concernant plus spécialement l'élection pontificale, sont extraits des documents qui se trouvent dans les archives diplomatiques du Ministère des affaires étrangères à Rome où l'auteur a pu les consulter.

fet que nous en attendions. Présent aux manifestations unanimes de l'esprit public en Italie, S. A. I. R. aura certainement pu dissiper beaucoup de préventions qui nuisaient là-bas à la loyale intimité des rapports que nous avons toujours eu pour but d'affermir entre les deux pays. Et puisque l'opportunité se présentait, grâce à l'initiative du comte Andrassy, de procéder à un échange d'idées, que nous aurions déjà voulu établir, touchant les questions qui ont rapport à la situation politique en Orient, nous agréons et acceptons l'offre très volontiers. Le gouvernement royal, (comme je vous le télégraphiais le 27 janvier), partage avec le gouvernement austro-hongrois l'opinion que les questions concernant les modifications territoriales et celles qui traitent des détroits devraient être réglées par les puissances signataires des traités qui décidèrent autrefois ces mêmes questions. Nous sommes d'avis cependant que, dans l'examen de pareils sujets, on doit apporter un esprit très-conciliant et tenir compte, dans une juste mesure, des conséquences des derniers événements de la guerre. L'Autriche-Hongrie devra trouver bien naturel que, par rapport au *modus procedendi*, nous désirions marcher d'accord avec les autres puissances et particulièrement avec l'Allemagne. C'est pourquoi ma dépêche se terminait en déclarant que les deux cabinets auraient intérêt à s'entendre avec celui de Berlin pour résoudre, de parfait accord, cette question préliminaire, à laquelle se lie manifestement le parti que les puissances neutres devront prendre dans la discussion des différents points qui forment la base de la paix.

Le comte Andrassy se montrait satisfait de la réponse que vous lui avez faite au nom du gouvernement royal, et il vous donnait la nouvelle de certaines explications qui, justement à propos du *modus procedendi*, avaient été échangées ces jours-là entre les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Le cabinet de Vienne, (c'est ainsi qu'il le déclarait à Saint-Pétersbourg), sans contester la validité de l'acte qu'allaient signer la Russie et la Turquie, en ce qu'il concerne cette dernière puissance, était cependant en devoir de faire con-

naître son opinion, c'est-à-dire que tous les accords entre belligérants qui toucheraient aux traités existants ou les modifieraient, ne pourraient être valides que si les puissances signataires du traité de Paris les avaient précédemment confirmés. Le cabinet de Saint-Pétersbourg aurait répondu verbalement qu'il acceptait cette manière de voir. Le comte Andrassy finissait son discours en faisant entendre à Votre Excellence qu'il lui semblait utile que nous fissions la même déclaration que celle du cabinet de Vienne à celui de Saint-Pétersbourg.

Pendant ce temps la situation s'aggravait. Des nouvelles qui faisaient prévoir des résolutions extrêmes, parvenaient d'Athènes. Depuis plusieurs jours on manquait d'informations sur ce que faisaient les plénipotentiaires des deux nations belligérantes, et les troupes russes avançaient avec une grande rapidité sur Gallipoli et sur Constantinople.

Tandis que nous ignorions les intentions positives du cabinet allemand, le gouvernement anglais nous posait la question que je vous ai communiquée par note télégraphique et dont Votre Excellence trouvera le texte ci-inclus. Pour nous il devenait de plus en plus important de connaître la position précise du cabinet austro-hongrois à l'égard de la Russie, dans le moment où celui-ci nous engageait à tenir à Saint-Pétersbourg un langage conforme au sien. C'est à ce but que tendait mon télégramme du 31 janvier. Pour nous l'essentiel était de savoir jusqu'à quel point le cabinet austro-hongrois se sentait rassuré par les récentes déclarations de la Russie. Si des assurances nouvelles et plus positives étaient parvenues à Vienne du cabinet de Saint-Pétersbourg, nos offices auprès de ce dernier auraient été sans but et, dans cette hypothèse, il ne nous restait plus qu'à imiter dans sa réserve absolue l'exemple de l'Allemagne avec laquelle l'Italie a une autre similitude de position juridique, n'ayant participé ni l'une ni l'autre au traité particulier de garantie du 15 avril 1856, exclusivement stipulé entre l'Autriche-Hongrie, la France et la Grande-Bretagne.

La réponse de Votre Excellence est renfermée dans le té-

légramme que vous m'avez expédié le premier février, après la conversation que vous avez eue avec le baron Orczy. Les assurances de la Russie avaient été communiquées au comte Andrassy par un télégramme du général Langenau, dans lequel il était dit que le cabinet de Saint-Pétersbourg déclarait n'avoir jamais eu l'intention de soustraire à l'examen des puissances les conditions de paix qu'il était sur le point de stipuler avec la Sublime Porte.

Dans cet état de choses, il était naturel que l'Autriche-Hongrie n'insistât pas pour que nous fissions des démarches formelles à Saint-Pétersbourg, et qu'au contraire le cabinet de Londres insistant pour que nous répondissions à son interrogation, il nous a semblé que cette réponse pouvait se faire dans des termes que j'ai communiqués à Votre Excellence par mon autre dépêche d'aujourd'hui.

La nouvelle de la signature des préliminaires de paix et d'armistice qui nous était parvenue peu avant ôtait, du reste, toute raison d'hésiter.

De toute manière, nous avons confiance que l'échange d'idées entre les cabinets de Rome et de Vienne pourra continuer avec une satisfaction et une utilité réciproques dans les phases ultérieures que la question orientale est pour traverser.

Agréez, etc.

Signé: DEPRETIS.

II.

L'Ambassadeur de S. M. Britannique au Ministre des affaires étrangères.

Rome, le 30 décembre 1877.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions que j'ai reçues du premier secrétaire d'Etat de S. M. la Reine pour les affaires étrangères, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la copie d'une dépêche que le comte de Derby a adressée à l'ambassadeur de S. M. à Saint-Pétersbourg, pour le charger de s'enquérir auprès du gouvernement russe, si S. M. l'empereur de Russie accueillerait des ouvertures de paix.

Communiquant cette dépêche à V.E., je suis aussi chargé par lord Derby d'exprimer l'espérance du Gouvernement de la reine que l'initiative prise par le Gouvernement de S. M. puisse trouver l'appui du Gouvernement italien et des autres puissances neutres qui doivent désirer également de concourir avec le Gouvernement de la Reine au rétablissement de la paix.

Agréez, etc.

Signé: A. B. PAGET.

III.

L'Ambassadeur royal à Vienne au Ministre des affaires étrangères.

Vienne, le 26 janvier 1878.

Reçue le 29.

Monsieur le Ministre,

Dans la conversation que j'ai eue ce soir avec le comte Andrassy, et dont j'ai rendu compte par télégramme à Votre Excellence, il m'a dit qu'il désirait savoir si le gouvernement italien partageait sa manière de voir sur la nécessité de réserver expressément aux puissances le droit de décider sur les questions d'intérêt européen qui sont pour s'élever au sujet de la guerre russo-turque et qui altèreraient les traités qu'elles ont signés.

Le comte Andrassy ajoutait, en outre, qu'il était désireux d'apprendre, admettant que le gouvernement royal fût de son avis dans cette question, s'il serait disposé à le déclarer à l'occurrence.

Naturellement j'ai répondu que je manquais à cet égard d'instructions suffisamment précises pour pouvoir lui donner une réponse immédiate; mais je l'ai assuré que je n'aurais pas manqué de les demander à Votre Excellence, ce que vous me permettez de faire par le présent rapport.

Agréez, etc.

Signé: C. ROBILANT.

IV.

Le Chargé d'affaires à Paris au Ministre des affaires étrangères.

Paris, le 31 janvier 1878.

Reçue le 3 février.

Monsieur le Ministre,

Dans l'audience que j'eus hier de monsieur le ministre des affaires étrangères de France, le discours entre S. E. et moi se porta sur la question palpitante. Monsieur Waddington me demanda si le gouvernement de S. M. s'était préoccupé de l'éventualité très probable de la réunion d'un congrès ou d'une conférence destinée à examiner, dépendamment de l'issue de la guerre présente, les questions d'intérêt européen en général.

Ayant répondu à monsieur Waddington que je n'avais pas reçu jusqu'ici d'instructions spéciales à ce sujet de Votre Excellence, il me dit qu'il lui paraissait opportun et urgent que chaque gouvernement intéressé se fit une idée précise des questions qu'une telle conférence serait appelée à résoudre.

Je désirerais, ajouta-t-il, qu'un échange d'idées put avoir lieu entre nos deux gouvernements, et je vous serais bien reconnaissant si vous le provoquiez.

Je promis au ministre des affaires étrangères de me faire l'interprète de son désir auprès de Votre Excellence, à laquelle j'ai eu hier l'honneur de télégraphier cette conversation.

Agréez, etc.

Signé: RESSMAN.

V.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie au Ministre des affaires étrangères.

Rome, le 3 février 1878.

Reçue le 4 février.

Monsieur le Ministre,

En sa qualité de signataire des traités et actes internationaux qui avaient pour objet de régler le système politique en Orient, l'Autriche-Hongrie, V. E. le sait, a toujours réservé, pendant les différentes phases des complications actuelles, sa part d'influence dans le règlement définitif des conditions de la paix future.

Le Gouvernement I. et R. a informé le Gouvernement impérial de Russie de cette manière de voir, et a eu la satisfaction de constater que le Cabinet de Saint-Petersbourg l'appréciait pleinement.

Les préliminaires de paix venant d'être signés entre les puissances belligérantes, le Gouvernement de S. M. l'Empereur et Roi croit le moment venu pour établir l'accord de l'Europe sur les modifications qu'il deviendrait nécessaire d'apporter aux traités concernant l'Orient.

Il lui semble que le mode le plus apte à amener cette entente serait la réunion d'une conférence des puissances signataires de ces mêmes actes internationaux. Il espère que l'initiative qu'il prend dans les circonstances présentes rencontrera l'approbation de toutes les puissances.

Je suis chargé d'adresser au Gouvernement de S. M. le Roi d'Italie l'invitation à vouloir bien prendre part à une conférence des puissances signataires des traités susmentionnés.

La nature particulièrement amicale des relations entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie inspire à mon Gouvernement la confiance que le Gouvernement de S. M. le Roi n'aura pas d'objection à ce que cette conférence se réunisse à Vienne.

Le Gouvernement I. et R. s'empressera de faire au Gouvernement royal ses propositions sur le mode et sur la date de la réunion, dès qu'il sera informé que son invitation a été acceptée en principe par les puissances.

M. le comte Andrassy me charge, en outre, de dire à V. E. qu'il lui serait particulièrement reconnaissant si Elle pouvait lui faire connaître bientôt la décision du Gouvernement royal.

Je saisis, etc.

Signé: HAYMERLE.

VI.

Le Ministre des affaires étrangères aux Représentants de S.M. à Paris, à Londres, à Vienne, à Saint-Petersbourg et à Constantinople.

Rome, le 7 mars 1878.

Monsieur...,

Je confirme mon télégramme de ce matin et j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le télégramme du comte Andrassy, à la date d'hier, que monsieur l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie m'a communiqué au nom de son gouvernement il y a peu d'instants:

Vienne, le 6 mars 1878.

Le gouvernement impérial et royal, eu égard à l'importance des questions à traiter, attache un grand prix à ce que, non une conférence, mais un congrès des ministres dirigeants des grandes puissances se réunisse. Un congrès n'aurait que peu de chances de pouvoir s'assembler à Bade, tandis qu'il résulte de nos informations que la réunion d'un congrès à Berlin pourrait, selon toute probabilité, être considérée comme assurée. Nous retirons donc la proposition que nous avons faite par rapport à Bade, et sommes d'avis que Berlin serait l'endroit le plus indiqué pour une telle réunion. Le cabinet de Berlin s'est déclaré prêt à faire les invitations et de proposer l'époque pour le congrès, dès que nous serons en mesure de l'informer de l'assentiment des grandes puissances.

Veuillez communiquer ce qui précède au gouvernement

du Roi et me faire connaître aussitôt que possible sa manière de voir à cet égard.

Comme je vous l'ai télégraphié, j'ai répondu à monsieur Haymerle que l'Italie acceptait le projet de réunir le congrès à Berlin; mais que, pour ce qui concerne l'intervention au congrès du ministre dirigeant le cabinet italien, je devais faire une restriction, en considération des circonstances spéciales dans lesquelles se trouve le ministère, et surtout depuis que j'ai été aussi chargé par Sa Majesté de l'*interim* du ministère de l'intérieur.

Agréé, etc.

Signé : DEPRETIS.

VII.

Le Ministre du Roi à Athènes au Ministre des affaires étrangères.

Athènes, le 5 février 1878.

Reçue le 17 février.

Monsieur le Ministre,

Le soir du 2 courant Photiadès bey m'informait que l'armistice entre la Turquie et la Russie avait été signé. La dépêche qui lui apportait cette nouvelle avait mis deux jours à lui parvenir.

Le ministre de Russie, lui aussi, ne recevait qu'au même moment l'annonce qui me parvenait le lendemain de Rome, grâce à l'aimable communication de Votre Excellence.

On peut facilement s'imaginer dans quel embarras un semblable événement mettait le gouvernement hellénique au moment même où il se trouvait sur le point de sortir de sa passivité pour commettre un acte qui, à juste titre, pouvait être considéré comme une flagrante hostilité envers la Turquie. Le péril auquel la Grèce s'exposait vis-à-vis de la Turquie était évident, celle-ci, par la cessation de la guerre en Roumélie, devenant maîtresse de disposer de ses forces contre la Grèce. Ces justes appréhensions semblaient préoccuper vivement l'esprit du ministre des affaires étrangères que j'eus l'occasion de voir dans la matinée du 4. En effet, la légation

hellénique à Constantinople avait expédié une dépêche dans laquelle elle annonçait le départ de l'escadre ottomane pour le Pirée. Monsieur Delyanni, quoique persuadé des périls et de l'humiliation auxquels le gouvernement hellénique s'exposait en rappelant ses troupes de la Thessalie, et qu'il penchât à poursuivre, malgré tout, les hostilités, ne se dissimulait pourtant pas que de pousser les choses à l'extrême pouvait amener une catastrophe.

Etant allé chez le ministre de Russie, j'y trouvai le représentant français, et après que je leur eus fait part de mes impressions, nous agitâmes entre nous la question si rien ne pouvait se faire pour faciliter au gouvernement hellénique les moyens de sortir des difficultés présentes.

Nous convoquâmes alors les autres agents diplomatiques des grandes puissances, et, dans la séance qui eut lieu, nous pensâmes qu'une initiative prise de commun accord par les représentants étrangers, avec le consentement de leurs gouvernements réciproques, ayant pour but de donner à la Grèce une assurance bienveillante par rapport à la protection des intérêts qu'elle a le plus à coeur, aurait eu peut-être pour résultat de fournir aux ministres une raison suffisante pour justifier aux yeux du pays le rappel des troupes envahissantes, sans porter une trop dure atteinte à l'amour-propre national. Le résultat de cet échange d'idées fut la compilation d'un télégramme identique par lequel nous invoquions de nos gouvernements, presque à titre de compensation de la retraite des troupes grecques, une satisfaction à l'avantage de la cause hellénique.

Le ministre des affaires étrangères, étant survenu dans cet intervalle, fut informé de ce que nous avions combiné et il s'associa au projet, se montrant reconnaissant du sentiment qui l'avait inspiré. Ayant pris copie du télégramme dont les termes furent définis en sa présence et dont vous trouverez le texte ci-joint, il nous dit qu'il en parlerait à ses collègues du ministère et qu'il se réservait de nous informer de la résolution qui serait prise.

Agrez, etc.

Signé : A. MAFFEI.

VIII.

Le Ministre des affaires étrangères au Ministre du Roi à Athènes.

Rome, le 19 février 1878.

Monsieur le Ministre,

Vos estimés rapports, dont je vous remercie spécialement, me sont parvenus régulièrement. Ceux qui se rapportent aux événements qui se sont produits là-bas ces jours derniers, ont attiré particulièrement mon attention.

La conduite que vous avez tenue dans les circonstances présentes est entièrement conforme à la pensée du gouvernement royal. Je vous approuve surtout de vous être associé à ceux de vos collègues qui désiraient aider le gouvernement hellénique à sortir de la position pleine de difficultés et de périls dans laquelle il se trouvait.

Il ne me reste rien à ajouter après les télégrammes que je vous ai expédiés et que je confirme par d'autres dépêches de ce même courrier. Je recommande à V. E. d'avoir présentes les indications que je lui ai fournies au sujet des moyens par lesquels l'Italie peut garantir, selon qu'elle en assumera l'obligation, la protection des populations grecques sujettes de l'empire ottoman.

Agréé, etc.

Signé: DEPRÉTIS.

IX.

Le Ministre des affaires étrangères au chargé d'affaires à Londres.

Rome, le 16 février 1878.

Monsieur le Chargé d'affaires,

Sir Augustus Paget est venu aujourd'hui me faire part d'une autre dépêche que le cabinet britannique a adressée à celui de Saint-Petersbourg.

La forte concentration de troupes russes à Kavack, là où se détache l'étroite langue de terre qui conduit à la presqu'île de Gallipoli, peut faire croire, (ainsi est conçu cette

dépêche), à l'intention de procéder à l'occupation des Dardanelles.

Ce fait qui serait en contradiction avec les articles de l'armistice, serait d'autant plus grave qu'une partie de la flotte anglaise se trouvant déjà dans la mer de Marmara, le passage des détroits doit rester libre. Le gouvernement britannique qui ne verrait pas comment ce fait peut être justifié par des nécessités stratégiques et militaires, devrait y voir une violation des conditions subordonnement auxquelles il a pu tenir la conduite observée jusqu'ici.

Agréez, etc.

Signé: DEPRETIS.

X.

Le Ministre du Roi à Constantinople au Ministre des affaires étrangères.

Constantinople, le 13 février 1878.

Reçue, le 19 février.

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu hier au soir le télégramme par lequel Votre Excellence daignait approuver que, d'accord avec le chargé d'affaires de France, j'eusse différé de demander les firmans pour deux vaisseaux de la marine royale, et où elle se réservait de me donner des instructions ultérieures à cet égard. Hier au soir l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie m'informait qu'il avait reçu dans la journée l'ordre de demander à la Sublime Porte les firmans pour deux bâtiments de guerre, communication dont je vous ai parlé dans mon télégramme. La tranquillité continuant à régner à Constantinople, je me réglerai selon les ordres ultérieurs que me donnera Votre Excellence.

Hier matin Safvet pacha partait avec une nombreuse suite pour Andrinople en qualité de premier plénipotentiaire pour traiter des préliminaires de paix. Saddoullah bey, actuellement ambassadeur à Berlin, a été nommé second plénipotentiaire.

Agréez, etc.

Signé: L. CORTI.

XI.

*Le Chargé d'affaires à Berlin
au Ministre des affaires étrangères à Rome.*

Berlin, le 11 février 1878.

Monsieur le Ministre,

Je n'ai pas manqué de faire parvenir sans retard à S. E. monsieur de Bülow une communication conforme à ce que vous m'avez fait l'honneur de me télégraphier le soir du 8 courant.

Je l'ai informé qu'à l'annonce de la mort du Pape Pie IX, le gouvernement royal s'était hâté de prendre les dispositions opportunes pour que la liberté du gouvernement provisoire de l'Eglise et la sûreté du conclave fussent garanties.

Le secrétaire d'Etat m'a exprimé ses remerciements pour cette communication, mais il n'est pas entré dans d'autres particularités à ce propos. Cela s'explique facilement, si l'on réfléchit à la situation spéciale de l'empire allemand dont les sujets sont en grande partie protestants, et qui est lui-même parfaitement armé contre le saint-siège par les lois de Mai.

Monsieur de Bülow espérait seulement que le nouveau souverain pontife, quel qu'il fût, voulût bien se rendre compte que l'Allemagne n'était pas animée de sentiments hostiles contre l'Eglise catholique, mais qu'elle voulait voir respectés les droits de souveraineté de l'Etat.

Il observait ensuite dans quel péril se serait trouvé le gouvernement en ce moment, dont le 16 mai avait été une menace pour la France et ses voisins, sur lequel beaucoup comptaient en vue du prochain conclave.

Agréez, etc.

Signé: Tosi.

XII.

*Le Chargé d'affaires à Berlin
au Ministre des affaires étrangères à Rome.*

Berlin, le 10 avril 1878.

Monsieur le Ministre,

J'ai demandé hier au secrétaire d'Etat si l'oeuvre de conciliation entre le gouvernement allemand et le saint-siège

que l'on dit inaugurée par la lettre du Saint-Père à l'empereur, avait fait quelques progrès. Ce fait avait pour nous plus d'importance que pour les autres, à cause du contre-coup qu'une nouvelle attitude du saint-siège envers les gouvernements étrangers aurait facilement produit chez nous dans le même ordre d'idées.

Monsieur de Bülow m'assura que jusqu'ici il n'y avait rien de nouveau à cet égard. La réponse de l'empereur Guillaume doit avoir été remise à Léon XIII, il y a trois jours, par le ministre de Bavière près le saint-siège, et elle est conçue, comme celle du Saint-Père, dans les termes de la plus parfaite courtoisie.

Pendant ce temps la presse s'exprime dans les questions qui ont rapport aux relations de l'Etat avec l'Eglise catholique d'une manière à ne pas mettre d'empêchement à une initiative conciliante du saint-siège. De ce que j'entends, les autorités impériales font également preuve de beaucoup de modération dans l'application des lois de Mai. Enfin on a adopté une politique d'attente passive, et l'on s'efforce d'éviter le côté irritant de la question.

Toutefois il est très problématique qu'un accommodement doive résulter de l'état actuel des choses. Entre l'empire et le saint-siège il y a en jeu des questions de principe, et le gouvernement impérial semble ne pas vouloir transiger sur elles. La présence au pouvoir de Bismarck et du docteur Falk, ministre des cultes, serait à cela, comme on le dit généralement, d'un obstacle absolu. Dans de pareilles conditions, on ne réussira guère qu'à établir un *modus vivendi*. De toute manière, le gouvernement impérial tirera profit d'un arrangement de ce genre, grâce auquel cessera, outre le malaise des populations de confession mixte dérivant du conflit politique religieux, mais encore l'opposition systématique au *Reichstag* de la nombreuse fraction du Centre. Ce serait là un résultat assez important pour le gouvernement impérial.

Agréé, etc.

Signé: TOSI.

XIII.

Déclaration du Questeur de Rome.

Rome, le 3 mars 1878.

Un journal de la ville a raconté que l'inspecteur de la sûreté publique de Borgo avait fait entendre au Vatican que le gouvernement n'aurait pu garantir l'ordre public dans le cas où le couronnement du Pape aurait lieu dans Saint Pierre. Comme cette affirmation n'est nullement fondée et que l'inspecteur de Borgo n'a fait une telle déclaration ni directement ni par ordre du gouvernement et que la questure avait même pris les mesures nécessaires pour protéger l'ordre public dans cette circonstance, je vous serais reconnaissant, si vous vouliez avoir la complaisance de rectifier cette nouvelle.

J'ai l'honneur de me dire

Votre dévoué
Signé : BOLIS.

XIV.

Article du journal « La Riforma » du 3 mars 1878.

On a dit que le Vatican avait contremandé les ordres pour le couronnement du Pape qui devait avoir lieu dans la loge interne de Saint-Pierre, vu la déclaration que quelqu'un avait fait au nom ou de la part du ministre de l'intérieur « qu'il ne se croyait ni sûr ni obligé d'empêcher des démonstrations possibles, Léon XIII n'ayant pas fait part au gouvernement de son exaltation au trône pontifical. »

Ce n'est qu'une pure invention. Le ministre n'a jamais pensé à faire une semblable déclaration ni directement ni indirectement, et il n'y aurait eu ni raison ni sujet ni occasion de la faire.

Au contraire, le ministre de l'intérieur avait ordonné il y a quelques jours que deux bataillons d'infanterie fussent

envoyés aujourd'hui sur la place Saint-Pierre, ainsi que cent carabiniers et cinquante gardes de la sûreté publique comme il a été fait aujourd'hui.

La détermination prise de célébrer la cérémonie du couronnement dans la chapelle Sixtine regarde exclusivement le Vatican qui a cru convenable de faire ceci plutôt que cela, sans que le gouvernement ait à s'immiscer en aucune façon dans des déterminations qui ne sont pas de sa compétence.

Le gouvernement est sûr, en quelque occasion que ce soit, de toujours pouvoir maintenir l'ordre et faire observer les égards dus au chef de l'Eglise catholique, conformément aux lois et à leurs limites.

XV.

Honneurs militaires royaux à S.S. le Pape.

Ministère de la Guerre

N° 952 — Réserve.

(*D'urgence*).

Rome, le 3 mars 1878.

Ce ministère se fait un devoir d'informer V. A. R. qu'il a donné directement au Commandant de la Division de Rome, vu l'urgence de la chose, les instructions suivantes, dans le cas où S. S. le Pape se montrerait en public ou sortirait du Palais du Vatican :

Si Sa Sainteté, à l'occasion de la cérémonie du couronnement qui a lieu aujourd'hui, se montrait au public d'une manière solennelle dans un endroit où il y a de la troupe, celle-ci devra lui rendre les honneurs militaires royaux.

Les mêmes honneurs devront lui être rendus de la part des troupes qui se trouveront sur le passage du Pontife, dans quelque circonstance que ce soit, chaque fois que Sa Sainteté sortira de son palais d'une manière officielle.

Le Ministre

Signé : MEZZACAPO.

A S. A. R. le duc d'Aosta

Commandant du VII Corps d'Armée

Rome.

XVI.

Ordre général du Commandant de la Division militaire de Rome.

Le ministère de la guerre a ordonné que, chaque fois que Sa Sainteté le Souverain Pontife sortira du Vatican de manière à être reconnu, les honneurs militaires royaux lui soient rendus par les troupes qui se trouveront sur son passage.¹

Le lieutenant-général

Signé: BRUZZO.

XVII.

Honneurs militaires dus au Souverain Pontife.

SALUT.

Extrait du règlement de discipline :

Tout militaire doit le salut au Souverain Pontife.

Pour saluer le Souverain Pontife, le militaire doit s'arrêter à dix mètres de distance, et faire un demi-tour etc.

Les détachements de troupe armée saluent le Souverain Pontife en présentant les armes et en sonnant la marche d'ordonnance.

Les détachements de troupe armée en marche qui rencontrent le Souverain Pontife, s'arrêtent à sa vue, forment une ligne de front et rendent le salut comme de pied ferme.

Les détachements de troupe en marche au pas de route ne s'arrêtent pas, mais leur commandant fait donner le signal de : Attention, etc. (§ 35) et de la même manière les détachements de troupe qui sont à l'instruction.

Les gardes doivent le salut au Souverain Pontife.

¹ L'ordre de rendre les honneurs militaires royaux au Saint-Père, dans le cas où il se serait montré au public d'une manière solennelle, fut transmis verbalement au moyen d'un aide-de-camp.

RECEPTIONS.

Les sentinelles saluent le Souverain Pontife.

Le Souverain Pontife a droit à la garde d'honneur.

La garde d'honneur due au Souverain Pontife est composée de la même manière que celle de Leurs Majestés.

La garde d'honneur est due au Souverain Pontife chaque fois qu'elle est demandée ; elle est commandée et composée comme celle de Leurs Majestés.

SALVE D'ARTILLERIE.

Le Souverain Pontife voyageant d'une manière officielle est salué, à son arrivée et à son départ, par une salve d'artillerie de 50 coups.

Le Souverain Pontife qui voyage d'une manière officielle est reçu avec les mêmes honneurs que Leurs Majestés.

HONNEURS FUNÈBRES.

Les honneurs funèbres militaires qu'on devra rendre au Souverain Pontife seront réglés par des dispositions spéciales émanées du Ministre de la Guerre.

XVIII.

Dernier discours de Pie IX, prononcé le 2 février à l'occasion de la fête de la Purification en présence des curés de Rome, des chefs des églises et des ordres religieux venus au Vatican pour l'offrande habituelle des cierges. Plusieurs personnages ecclésiastiques importants et quelques évêques anglais y assistaient. Pie IX monta sur son trône et entouré de toute sa cour il parla ainsi aux assistants :

C'est pour moi une grande consolation que de vous voir vous presser autour de moi, comme autant de fils affectueux. Je vous remercie du zèle que vous ne cessez de déployer pour la protection et le salut des âmes qui vous sont confiées. Je remercie aussi les pasteurs des âmes qui s'efforcent d'obtenir des fidèles la fréquentation des sacrements et de la prière.

Merci encore au clergé séculier et régulier pour les prières que, sous leur direction, les fidèles n'ont pas cessé d'élever à Dieu pour moi. Je vous invite à remercier en mon nom tous ceux qui sont confiés à vos soins. Dites-leur que je demande à Dieu de leur accorder la grâce de persévérer dans la prière, dans la fréquence des sacrements et dans la fidélité au chef de l'Eglise. Dites-leur que je me souviens d'eux et que je prie Dieu chaque jour en leur faveur afin qu'il veuille les conserver sous l'égide de sa droite protectrice. J'ai encore une chose à vous dire avant de prendre congé de vous.

Je sais qu'il y a dans toutes les paroisses des ignorants qui n'ont pas même reçu les premières notions religieuses.

Je sais aussi qu'il y a des parents assez coupables pour laisser grandir leurs enfants dans cette ignorance religieuse; mais je sais encore que nous devons courir sur les traces des pécheurs pour les convertir, et sur celles des ignorants pour les éclairer.

Cherchez donc les ignorants; éclairez-les avec zèle, afin qu'on ne puisse dire qu'au centre du monde catholique il y a des âmes qui ignorent les principaux mystères de notre Sainte Religion.

Faites tous vos efforts pour effacer cette honte; pour que votre zèle et vos prières convertissent ces âmes et que la vérité pénètre et resplendisse dans toute la ville sainte.

Voilà les paroles que je désirais surtout vous adresser en cette circonstance, la faiblesse ne me permettant pas de vous en dire davantage.

Et maintenant je vous bénis. Je bénis vos personnes, vos maisons religieuses, toutes les âmes qui vous sont confiées. Que cette bénédiction vous accompagne dans tous les jours de votre vie, qu'elle soit le thème de vos prières et de vos louanges, quand il plaira à Dieu de vous rappeler dans son Paradis.

Benedictio Dei ecc.

XIX.

Testament de Pie IX.

Ultima volontà.

In nome della SSma Trinità

Raccomando l'anima mia alla SSma Trinità Padre, Figlio e Spirito Santo, tre Persone ed un solo Dio. Supplico Maria SSma sempre immacolata, il suo sposo S. Giuseppe, i SS. Apostoli Pietro e Paolo, S. Michele Arcangelo, S. Luigi Gonzaga, i miei Santi Angeli Custodi, tutti i miei Santi Protettori ed Avvocati ad assistermi nel gran passaggio dal tempo all'eternità, come mi hanno assistito e protetto nel corso della vita. Il mio corpo divenuto cadavere sarà sepolto nella Chiesa di S. Lorenzo fuori le mura, e precisamente sotto il piccolo arco esistente contro la così detta graticola, ossia pietra nella quale si designano anche adesso le macchie prodotte dal martirio dell'illustre Levita. La spesa del monumento non deve eccedere quattrocento scudi.

Fuori del modesto emolumento (*sic*) si vedrà scolpito un tiregno con le chiavi: poi una epigrafe concepita nei termini seguenti: — *Ossa et cineres Pii P. IX Sum: Pont: vixit ann:... in Pontificatu an:... Orate pro eo* —

Lo stemma gentilizio sarà un teschio di morte.

Avendo provveduto e stabilito l'uso e l'applicazione da farsi dei beni, a mie proprie spese acquistati in Senigallia, anche con la Bolla del Giugno 1873, dispongo di quella proprietà che si troverà dopo la mia morte. Prego Dio che protegga e conservi quei beni che sono destinati ad usi pii. Per quanto da me dipende ripeto che i beni miei di Senigallia, dei quali ho disposto per la pia Casa di Ricovero, e per il Ginnasio di detta Città, mediante Bolla del 1° Settembre 1853 e 20 aprile 1857, non che mediante Chirografo 24 Maggio detto, voglio e intendo che si osservi quanto ho dichiarato nell'altra Bolla del 1° Giugno 1873, in ordine alle condizioni risolutorie,

caducità, e diritti di riversione per i casi in detta Bolla contemplati; la quale dichiarazione anche col presente ñro testamento confermo, come la espressione della nostra ultima volontà, ordinando ed ingiungendo al nro erede, ed agli altri nominati in detta nra bolla, anche pregando, in caso questi nol facessero, chiunque ne abbia l'uffizio e l'interesse di curarne la diligente e rigorosa osservanza.

Lascio la mia libreria al Seminario Romano-Pio. La minor libreria, composta in gran parte di libri ascetici, al Convento dei Passionisti, da me fabbricato presso la Scala Santa.

A tutti i notati qui appresso, qualora mi sopravvivano, lascio nelle seguenti proporzioni. A mr. Cenni Lire ottomila. Ai familiari lire quindicimila, da dividersi in proporzione del loro servizio. Francesco e Giuseppe Minocari, Giuseppe Zangolini al quale si darà doppia porzione, Filippo Castellani, Federico Senepa, Ant^o Farina, e Pietro Turgis. Qualchè retribuzione al Cocchiere Gaetano, ed a Pietro.

A M. Samminiatielli, Elemosiniere, un quadro rappresentante M.^a SSma col Bambino sulle ginocchia, e col cristallo; è appeso nella piccola Cappella superiore. A M^r Ricci M.^o di Camera la Statua di S. Pietro sulla Colonna, che è il modello di quella che dovrebbe erigersi in S. Pietro Montorio. A M^r Pacca Mag^o il modello della Colonna di Piazza di Spagna. Ai Mons.^{ri} Negrotto, Casali, Dibisogno, e Della Volpe una memoria ad arbitrio dell'Esecutore testamentario. Ai Commendatori Filippini e Spagna una memoria di qualche oggetto di valore, ad arbitrio come sopra. Le sacre Reliquie alle due Lipsanoteche del Vicariato, e di M^r Sagrista, salvo le seguenti modificazioni:

Il Reliquario di argento che rappresenta un piccolo altare, e vi si venera il legno della S. Croce, con altre reliquie, destino alla Basilica Vaticana. Alla Lateranense un grande Reliquario proveniente dall'Ungheria, e che ha l'astuccio di pelle nera. Un Reliquario che rappresenta un tempietto sostenuto da tre putti che contiene la reliquia preziosa della S.^a Spina, è destinato alla Chiesa Collegiata di S.^a Maria in Via lata. Un tempietto con le piccole colonne di cristallo di

rocca, che contiene la reliquia di S. Pietro e di S. Paolo, alla Cattedrale di Senigallia. Alle due Cattedrali di Spoleto ed Imola due reliquari, alla prima il legno della S. Croce, appoggiata sopra un tronco di argento con basamento di argento, ornato il tutto con diamanti; alla seconda una piccola urna, entro la quale vi è la reliquia di S. Damaso. Alla Cattedrale di Gaeta un Crocifisso di avorio sopra croce e gran basamento nero; il tutto poggia sul pavimento della piccola Cappella superiore. Poggia sullo stesso pavimento un'altro crocifisso grande di metallo a basamento di marmo, che destino alla Cattedrale di S. Giacomo del Chi i.

Dispongo di Lire Cinquemila per la fondazione di una Cappellania da erigersi nel Seminario Pio, colla elemosina di una lira e mezza.

I quadri di mia proprietà, esclusi quelli nelle piccole camere superiori, appesi in diverse pareti del Vaticano, restano al palazzo Apostolico.

Le somme di qualche rilievo costituite dall'Obolo di S. Pietro siano tutte della S. Sede; e qualora il Governo o i Governanti che oggi seggono, e si dicono padroni e sovrani, volessero mescolarsi di questi interessi, e toglierli alla S. Sede, intendo di chiamare eredi i miei nepoti, lasciando bensì al mio esecutore testamentario infradecendo tutte le facoltà, e tutto l'arbitrio per tutelare, nel caso, i diritti della S. Sede. Di tutto il resto che si troverà dopo la mia morte, o in denaro, o in oggetti, o in fondi, si facciano tre parti, una a favore di Luigi Mastai, l'altra a favore di Ercole e per esso ai figli, la terza a favore di Anna Arsilli figlia di Virginia Mastai.

Prego il cardinale Antonelli, che tante prove mi ha dato di benevolenza, ad assumere l'impegno di esecutore testamentario, dandogli tutte le facoltà che sono necessarie per condurre ad effetto questa mia ultima volontà; e lo prego egualmente a volere accettare, come segno del mio affetto, e della mia gratitudine, una scatola con brillanti di forma ovale, ed ornata di smalti. Luo + go del Sigillo.

Roma 10 Nov. 1876. Mancato ai vivi in questi ultimi giorni il Cardin. Antonelli sostituisco i Cardinali Simeoni e Mertel e Monaco =====

= Pio PP. IX.

IL SECONDO foglio è costituito da un foglio di piccolo sesto, scritto nella prima pagina soltanto, ed è del tenore seguente:

« Roma 22 Novembre 1876.

« Ai due Cardinali, surrogati al defunto Card. Antonelli, lascio una scatola con brillanti al Card. Mertel, e un Crocefisso al Card. Simeoni. Il Crocefisso è sopra croce di metallo. Il Crocefisso e le due statuette di M.^a SSma e S. Giovanni sono in avorio. È situato nel salone della libreria privata.

« Pio PP. IX.

« Al Card. Monaco un quadro posto nelle piccole camere superiori: = La Madonna della Seggiola in smalto. »

IL TERZO foglio è costituito da un foglio di carta soltanto, scritto in parte nella prima pagina, ed è del tenore seguente:

« Nel nome di Dio

« Dichiaro e dispongo che quando Iddio benedetto porrà termine alla mia vita mortale, le somme e valori, qualunque essi siano, che si troveranno esistenti, provenienti dall'Obolo di S. Pietro, amministrati dal sig. Cardinale Antonelli, siano e vadano a vantaggio, ossia in proprietà della S. Sede.

« Dal Vaticano 5 Novembre milleottocentosettantacinque.

« Pio PP. IX. »

« 30 Xbre 1876

« Riformato con atto del 26 Xbre 1876.

« Pio PP. IX. »

IL QUARTO foglio è costituito da un foglio di carta scritto nella prima pagina soltanto, ed è del tenore seguente:

« Dichiaro e dispongo che quando Iddio benedetto porrà termine alla mia vita mortale, le cospicue somme e valori,

e crediti provenienti specialmente, e precisamente dall'obolo di S. Pietro, e dalle oblazioni dei Fedeli di ogni Nazione; somme, valori e crediti esistenti, tanto in Roma, quanto in qualsivoglia altra parte del Mondo, dei quali ha l'Amne il Card. Prefetto dei Sacri Palazzi, siano e vadano a vantaggio, ossia in piena proprietà della S. Sede ed a libera disposizione del S. Pontefice pro tempore.

« Dal Vaticano li 26 Dicembre 1876.

Luo+go del Sigillo

« *Pio PP. IX.* »

IL QUINTO foglio è costituito da un foglio di carta scritto in una parte della prima pagina soltanto, ed è del tenore seguente:

« Nel nome di Dio

« Chiamo ed istituisco miei eredi universali i Cardinali R. Monaco, G. Simeoni, T. Mertel, ai quali lascio tutti i beni stabili e mobili, diritti ed azioni, salvo quanto avessi disposto, o fossi per disporre con altri atti ed a titolo particolare.

« Dal Vaticano, li 8 febbraio 1877.

« *Pio PP. IX.* »

IL SESTO foglio è costituito da un foglio di carta scritto nella prima pagina soltanto, ed è del tenore seguente:

« Ho già dichiarato e disposto, come ora pure dispongo, che, quando Dio benedetto porrà termine alla mia carriera mortale, le cospicue somme e denaro, ed i valori ed i crediti etc. dei quali ha l'Amne il Cardinale Prefetto dei Palazzi, siano e cedano in proprietà della S. Sede, ed a libera disposizione del S. Pontefice pro tempore.

« Aggiungo ora che la stessa dichiarazione e disposizione faccio quanto agli arredi sacri ed agli oggetti e cose preziose per arte, ovvero per materia, delle quali non avessi specialmente disposto.

« Dal Vaticano 23 Agosto 1877.

« *Pio PP. IX.* »

IL SETTIMO foglio è costituito da un foglio di carta scritto nella prima pagina per intero, e nella seconda per una parte soltanto, ed è del tenore seguente:

« Se da chiunque, e per qualsivoglia titolo non si avessero per valide, ovvero che per questo o per altro motivo non avessero pieno effetto ed esecuzione le disposizioni da me fatte, che siano e rimangano in proprietà della S. Sede le somme o danaro, i valori, i crediti etc. amministrati dal Card. Prefetto dei Palazzi, come anche gli arredi sacri, li oggetti o cose preziose per arte o per materia delle quali non avessi specialmente disposto; in questo caso o casi lascio le suddette somme e tutt'altro sopra espresso ai Cardinali Raffaele Monaco Vicario, Giovanni Simeoni Segretario di Stato, e Teodolfo Mertel » —

Luogo + del Sigillo

« Pio PP. IX. »

L'OTTAVO foglio è costituito da un foglio di piccolo sesto, scritto in parte nella prima pagina soltanto, ed è del tenore seguente:

« Dal Vat^o. 4 Settembre 1877.

« Nel Patrimonio di Famiglia, cioè di quel patrimonio che proviene dall'eredità di mio Padre, vi è una parte che mi appartiene; e intendo che questa parte sia divisa in tre: due parti cedano a favore di Girolamo Mastai, e l'altra a favore di Cristina Mastai.

« Pio PP. IX. »

IL NONO foglio è costituito da un foglio di carta scritto in parte nella prima pagina soltanto, ed è del tenore seguente:

« Dal Vat^o. 2 Ottobre 1877.

« A S. A. R. il Conte di Chiambi (*sic*) la Madonna detta del destino (*sic*) — mosaico —.

« A S. A. la Duchessa Vedova di Modena — Madonna — Mosaico.

« A S. A. (*sic*).

« Pius PP. IX.

« Alla Regina Isabella di Spagna, Crocefisso di Lucca.

« Pius. »

IL DECIMO foglio è costituito da un foglio di carta scritto nella prima pagina soltanto ed è del tenore seguente:

« Dal Vaticano li 2 ottobre 1877.

« In segno di paterna benevolenza, lascio a S. M. il Re di Napoli un gruppo di argento rappresentante la Sacra Famiglia.

« A S. A. I. e R. Al Gran Duca di Toscana una Madonna copia di Raffaele, con cornice di argento.

« A S. A. R. il Duca di Parma una grande Miniatura — *Sinite parvulos* —

« A S. A. R. D. Alfonso di Borbone, già zuavo Pontificio — Madraperla — Risurrezione.

« *Pius PP. IX.* »

L'UNDICESIMO foglio è costituito da un foglio di carta scritto nella prima pagina soltanto, ed è del tenore seguente :

« 13 Ottobre 1877.

« A S. A. la Principessa di Thurn e Taxis il tronco di Croce in argento, ornato di diamanti, e con due piccoli angeli aventi in mano due simboli della Passione, e colle reliquie del S. Legno.

« *Pius PP. IX.* »

XX.

Oraison « pro Pontifice defuncto ».

Tristis sane, Emi ac Rmi Patres, tristis sane atque acerbus dolos Nobis contingit, ut nempe Pontificis eius funus videremus, quem in caligine huius saeculi velut insigne sidus lumenque respeximus, quem mirifice cum universo populo christiano dileximus, et de quo semper unanimis votis optavimus, ut post tanta discrimina et post tot procellas tandem tranquillo pacato florentique Ecclesiae statu feliciter frueretur. At iudicia Dei hominum noxas ulciscuntis votis nostris non annuerunt; atque hodierna die augustae Pii Noni memoriae, cui putabamus gratulationem pro felici rerum conversione nos obluros, funebrem laudationem et lacrimas cogimur, in supremum amoris et pietatis officium exsolvere. Sed facilius est ingentem tanti Pontificis imaginem posse Nobis animo ef-

figere, quam orationis ope, suis lineamentis expressam, ut decet, exhibere. Agimus enim de eo Pontifice, qui eo carior Ecclesiae fuit, quanto diuturnius mortalis peregrinationis spatium implevit, de eo Pontifice qui universos Pastores et Fideles suarum virtutum praecones habet, de eo qui vivens uti amplitudine meritorum, sic historiae praeconiis iam posteritati commendabatur. Quamnam igitur orationem eius dignitati parem me afferre posse confidam? Nitar tamen, Emi Patres, Deo iuvante, ac benignitate vestra favente memoriae Eius debitum venerationis pignus offerre, in ipso spectans Pontificem parem certamini quod contra Ecclesiam excitatum fuit, Pontificem nempe qui supremi Pastoris et Principis dignitatem ac munera admirabiliter sustinuit, qui magnarum virtutum exempla Catholicis populis praebeuit, qui magnis gloriae insignibus in suis tribulationibus effulsit, ita ut revera de eo dici possit, splendidum hoc saeculo spectaculum extitisse mundo et angelis et hominibus. Ex hoc spectaculo illud accidit, ut humana nequitia confusa fuerit, divinae potentiae gloria amplificata, ac Ecclesiae divinum opus et divina vis novum splendorem acceperit. Habetis quid susceperim, praestare ut possim quaeso et obsecro, vestro me studio et benevolentia sustentate.

Ea est tempestas, ut nostris, quae contra Ecclesiam nostro aevo erupit, ut in ipsam omni in terris defensore nudatam, dirae coniurationis acerbitas, omnes iniquitatis et calliditatis artes, potentium opes, violentiae arma, conversa fuerint, adeo ut ea ubique paene in servitutem redacta, ipsa eius vita in extremum fuerit coniecta discrimen.

Oppressa hoc modo Ecclesia, altera ex parte errorum lues, depravatio morum, omni ope ad corruptelam mentium animorumque provecta est, eo conatu et exitu, ut huiusmodi pestis non modo extremos societatis ordines, sed primores etiam funeste pervaserit. Non fidei solum, sed ipsius societatis civilis fundamenta convulsa fuere, et salutiferae revelationis divino munere reiecto, eo etiam perventum, ut humanae rationis ac naturae vis et auctoritas, tamquam supremum numen consecraretur. In tanta perturbatione rerum,

in ea tirannide quae libertatis nomen obtinuit, defuerunt in magnis rerum humanarum fastigiis fortes animi, quorum vires pares certamini, pares causae ostenderentur. At non talis fuit tuus animus tua virtus augustae memoriae Pie, ut magnitudine dimicationis et infidis animis terreri posses; Tu Dei potentia subnixus certamen strenue suscepisti, et in pontificia statione ac vigilia collocatus ostendisti te esse constitutum ut aedificares plantares, evelleres destrueres, confirmares infirma, depravata converteres, et verbum vitae in aeternitatis cibum effunderes; ostendisti Te esse dignum ea causa quam propugnabas, dignum Apostolico munere quoungebaris. Vos enim scitis, Emi Patres, nihil Illi tota vita antiquius fuisse, quam ut errores qui insidiose serpebant Apostolica damnatione ac censura confoderet, disciplinam morum defenderet, quarum rerum causa errorum huius aevi syllabum edendum, et Oecumenicum concilium indicendum putavit, intelligens quam magni momenti ea opera essent, ut Catholica fides et doctrina incolumis maneret, ac novo lumine illustraretur. Episcopale autem ministerium respiciens divina ordinatione constitutum, ad regendos in omni orbis regione fideles, in illud tamquam in arcem et propugnaculum Ecclesiae suas curas perpetuo convertit, operam navans in strenuis viris dignisque eligendis, in iis omni praesidio confirmandis, in viduis Ecclesiis suo rectore muniendis, in hierarchia per plures provincias constituenda, quo divina religio tutelam haberet, incrementa susciperet. Eius Apostolicum zelum sensit sacerdotalis ordo cui voce et exemplo maxima semper ad virtutem incitamenta dedit, sensere sacri ordinis alumni, quibus vel seminaria condidit, vel conditis subsidia impertivit, sensere religiosas familiae quarum temporibus et spirituali bono studiose consuluit, sensit omnis Christianus populus quem iubilaeis indictis ad emendationem morum et sanctitatem excitavit, et suis privatis concionibus quae deinde vulgabantur, ad precum officia ad iustitiae et salutis opera cohortari non destitit, sensere gentes ab omni civili humanitate remotae, quae evangelicae veritatis praecones acceperunt, sensere demum omnes terrae Reges et populi, quorum alios prout

adiuncta poscebant, divina qua praecelebat auctoritate monuit, ut Dei causam susceperet, aut ut se Patres et Pastores, non graves dominos populorum esse meminissent, alteros hortabatur, ut debitum obsequium supremae auctoritati praestarent. Conventiones porro ab Eo initae cum civilibus potestatibus, Pontificiae litterae quas dedit innumerabiles, tot illustria monumenta sunt Apostolici ardoris, quo ad suum ministerium implendum, ad Ecclesiae rationes curandas, ad roborandos in praeliis Domini animos, flagrabat. Ex his autem omnibus curis pulcherrimum eum fructum percepit, ut nempe videret firmam ac stabilem Episcoporum et fidelium cum Apostolica Sede coniunctionem, quae admirabile spectaculum vel ipsis hostibus hoc aevo constituit.

At ardenti Eius in religionem studio ille quoque ardor coniunctus fuit, quo decorem domus Dei, et pietatis incrementa in dies magis promovenda censuit. Hic ardor enituit in instauratione Templorum, in pretiosis donariis quae sacrorum splendori dicavit, in largitione sacrae supellectilis qua tot Ecclesias instruxit, in augendis sanctorum caelitus honoribus, in saecularibus aliisque solemnibus quae ad demerendam caelestium opem peregit, ac praesertim in eo supremi Magisterii oraculo, et augusta illa religionis celebritate, qua antiquam et unanimum fidelium venerationem erga Deiparam ab origine Immaculatam, in magna orbis Catholici gratulatione obsignavit.

Vestri quoque ordinis dignitas, Emi Patres, ei carissima fuit; nunquam enim vacuas vestri ordinis sedes implere destitit, ac dignitatis vestrae insignia, ad Graecos Ruthenos ad extremas Americae terras extendens, effecit ut obsequium et honor erga vestrum amplissimum ordinem latius propagetur.

Cum autem tot nefariis ausibus Ecclesiae et Apostolicae Sedis iura violata et conculcata fuere, frontem impavidam praeferens Apostolicam vocem extulit, hostibus sacerdotalis animi robore obstitit, vexatis quod potuit praesidium attulit, pro Christi hereditate tuenda sanguinem etiam profundere paratus fuit. Hoc tempore quanta Illi perpetienda aspera re-

rum et acerba fuere ! Necesse ei fuit ad Romani Pontificatus dignitatem tuendam octo fere annos se domi perpetuo continere, opus fuit petulantiam procacium scriptorum ac turpium imaginum ludibria subire, opus fuit iniqua eorum vota saepe perferre, qui mortem senis expectare longum censebant. Sed Christi et iustitiae causa omnia haec aequo animo pertulit et constantissimo, ac perferendo viam magna ex parte munivit, ut aliquando devia humana societas ad cor revertens, vocem supremi Pastoris audiat et veneretur.

Quod si in eo imaginem Principis et Reipublicae rectoris contemplemur, videbimus eius erga civilem societatem merita talia fuisse, ut nihil optimo Principi defuerit, nisi ut melioribus temporibus uteretur. Num enim non optimus is esse poterat, qui ea fundamenta in quibus ordo civilis nititur, tamquam gubernacula habebat quibus Reipublicae procurationem moderaretur ? Regnum ab insigni clementiae opere exorsus, cuius ut nostis amarissimos fructus tulit, nihil potius habuit ab inito principatu nisi ut curas et contentiones omnes ad utilitatem et prosperitatem civium intenderet. De animorum et mentium cultu imprimis sollicitus, scientias artesque provexit, magisteria instituit, magnis sumptibus adiumenta quae scientiarum cultoribus usui essent, comparavit iuvenilem praesertim institutionem tam in populo quam in maioribus societatis gradibus omni liberalitatis genere promovit, quam deinde institutionem sub nova dominatione in disciplinam nequitiae immutatam videns, magno dolore ingemuit, ac effusis impensis contendit, ut aliquod remedium gravissimo huic malo pararetur. Nec praeterea animum non adiecit ad rempublicam opportunis institutis et legibus iuvandam, ac optans ut praemia et incitamenta civibus praesto essent, nova honorum ornamenta remunerandis optime meritis constituit.

Quod autem fuerit eius studium in iis quae ad externum urbis decus, et ad vitae civilis utilitatem pertinent, ostendunt publica opera Eius auspiciis et munificentia perfecta, ostendunt viae militares restitutae, aquae deductae, clivi Aricini opus ausus romanorum temporum repraesentans, maxima aedifi-

cia in usum pauperum excitata. Docent etiam instituta, quibus rei agrariae prospexit, monumenta vetera alia a squalore eruta, alia in apricum prolata, docent effossa ex colonia Ostiensi marmora ac signa, qua in re effecit, ne haec urbs Pompeianarum antiquitatum opes, Campaniae oris invideret. Neque in tantis his molitionibus quibus lucri opportunitatem operariorum classibus sapienter aperiebat, unquam passus est vel in magnis publici aerarii angustiis, ut sui cives novis vectigalibus gravarentur.

Mirabitur sane posteritas P. E. quod tantus hic Princeps potuerit regno et libertate spoliari; at hoc iniquitate hominum et temporum bonis omnibus intimo dolore affectis per summam iniuriam passus est, sed ita passus, ut dignitatem et principalia S. Sedis iura impavide sustineret, ita passus ut omnia quae poterat praesidia ad impedienda vel minuenda publica civium mala tum animorum tum praesentis vitae adhiberet, ita passus ut civibus suis qui publica munera gesserant sua stipendia servaret, effecitque charitate sua ut ii, qui paternum Eius imperium non amplius sentiebant, patris tamen animum et opem experirentur. O Pie nostrae lacrimae fortasse consumentur, sed de Te cogitare nunquam poterimus, quin semper infixus in animo haereat dolor.

At aliud etiam fuit illustre spectaculum ac decus quod Princeps Optimus populo Christiano praebuit ac contulit, magnarum scilicet exempla virtutum, quae in eo ita singulae nitebant, ut in una aliqua seorsim excolenda Ipsum se exercuisse putares, sic iunctae lucebant universae, ut ultra alteri praestaret non facile iudicasses. Aliis quidem aetatibus Deus inter Ecclesiae membra extulit viros, quorum praecipuus sanctimoniae splendor oculos omnium ad se potenter raperet, hoc autem aevo magnarum virtutum lumen in ipso visibili Ecclesiae capite ostendere voluit, ac in eo tamquam splendidam faciem edito e loco exhibuit, quam omnes gentes aspicerent, ac ducem lubrico in tramite sequerentur. At quae nam fuit huius lucis vis magnitudo? Ut taceam de iis virtutibus quae in sanctuario pectoris abditae testem habuere Deum, et eos qui consuetudine optimi Pontificis fruebantur,

nemo non admirabatur in Ipso praeclaram vitae innocentiam, humilitatem in imperio, indefessam in rebus Ecclesiae curandis contentionem, humanitatis gratiam, quam totius oris dignitas, et suavis ille oculorum coniectus augebat, ac praesertim vim illam qua erat potens et dominator sui, ac rex eius regni, quod iniquitas hominum ei eripere non poterat. Nemo non suspexit firmam illam fiduciam qua nitebatur in Deo, ex qua ea constantia et fortitudo invicta manabat, qua frangi flectique nescius restitit semper Ecclesiae oppugnatoribus, ac iniquas eorum spes labefactavit.

Insidet autem animis vestris Emi Patrès luctuosa recordatio malorum publicorum quae saepe Ille in amplissimo caetu vestro cum magno dolore recensebat, nostis etiam acerbissimos dolores quibus ipse diu cruciatus fuit, at pariter in his omnibus nostis, qua aequitate animi divinae voluntati subiecti, qua patientia et oris serenitate, tot mala perferebat.

Eius autem charitatis in Deum praeclara argumenta sunt fervidae preces quas diu producebat, animi fervor cum rei divinae operaretur, ac questus et lacrimae quas nullus privatus dolor, sed iniuriae divino numini illatae ex ore et oculis eius saepissime expresserunt.

Voluit Deus ut Sancta haec Sedes bonis suis inique ereptis, admirando pietatis exemplo omnium orbis fidelium amplis muneribus et largitionibus iuaretur, at Optimus Pontifex charitate erga dominicum gregem incensus non ea ad augendum dignitatis suae splendorem, non ad opes suorum amplificandas, sed ad Religionis praesidium, ad sublevandam familiam Christi perpetuo contulit, quae in hac urbe et ubique locorum tum in privatis tum in publicis calamitatibus Eum semper solatorem ac patrem invenit. Qua in re certare quodammodo visae sunt divini largitoris benignitas et inexhausta Pontificis beneficentia, ut quo magis iste quae praesto erant, in egentium subsidium erogaret, eo maiori liberalitate opes ex toto orbe in unius gremium affluerent.

Ex hoc virtutum splendore qui omnium oculis emicabat factum est, ut fidelis populus Pastorem suum non modo dum viveret quasi caelitem degentem in terris venerabundus su-

spiceret, sed etiam in obitu virtuti Eius testimonia luculenta praeberet, quod nos in hac urbe commotis animis conspeximus, concurrentibus ingenti agmine civibus et advenis ad exuvias Eius, ut extremo officio novisque cum lacrimis, filialem venerationem et pietatem patri merentissimo testarentur. Merito utique, vos Populi fideles, merito etiam tu urbs nostra carissima tanti Pontificis desiderio commoti estis: intellexistis enim quantam bonorum iacturam in funere Eius fecistis, qui erat clypeus ac solamen Ecclesiae, exemplum sanctimoniae, magister et adsertor iustitiae ac veritatis.

At quae unquam gloria cum ea comparari queat quam Ipse dum iniquitates hostium perferret, a Deo et ab hominibus assequebatur? Totum enim tribulationum eius tempus quasi cursus quidam gloriae, et continens triumphus fuit. Primum quidem talis erat eius senectus in tot acerbitatibus, ut quod Hieronymus de Paulo Concordiensi ait, non memoriae tenacitatem antiquior aetas dissolveret, non calidi acumen ingenii frigidus sanguis obtunderet, non contractam rugis faciem arata frons exasperaret. Futurae resurrectionis virorem in eo Dominus ostendebat, ut peccati sciremus esse quod caeteri adhuc viventes praemoriunt in carne, iustitiae, quod ipse adolescentiam in aliena aetate mentiretur.

Pastores autem et Fideles Ecclesiae ingentem Pontificiae virtutis speciem in illo intuentes, eius laudes, ut nostis, publicis celebrabant litteris, laboranti fidem et amorem suum profitebantur, nullum largitionibus modum inaudito exemplo stuebant, ex dissitis regionibus confluebant ad Patrem, ac memorias Eius summo studio quaerebant, quas veluti sacra pignora religiose servarent. Sed inter has glorias eae praecipua quadam luce nituerunt, quas ipse obtinuit cum Deo largient Sacerdotalem Jubilaeum attigit, et cum Romani Pontificatus spatium ultra B. Petri annos, et ultra quinquagesimum annum ab Episcopali dignitate accepta propagavit. Plurimi ex Vobis, P. Emi, qui dierum illorum gratulationem et laetitiam viderunt, sciunt optime quam illustria, quam augusta ea spectacula fuerint, quos intimos sensus excitarint, ut eorum recordatio nulla diuturnitate temporis possit extingui. Hostes

enim Eius ante annos e vivis evanescebant, at Ipse retributionem peccatorum videns dierum longitudine repletus vitaliⁱ vita et gloriae amplitudine fruebatur. Putabant impii tantum Pontificem se vicisse, et oppressa potestate Eius, Pontificatus vim simul obruisse, at orbis interea universus Eum venerabatur, et sentiebat ac praedicabat Eum esse hostibus suis, eorum invidia et vexatione maiorem.

Unum visum est defuisse ad cumulum gloriae desideratissimi Patris, ut nempe diem illum videret quo sua Ecclesiae iura, sua libertas restituta esset. Sed summus Deus Illi melius consultum fore putavit, si eripiens animam eius a saeculi fluctibus, oculos eius a lacrimis Ei tribueret eam gloriam et gaudium, quod nullis temporum limitibus, nullis felicitatis finibus continetur. Abiit enim Princeps sanctissimus, accipere sibi regnum quod non deposuit sed mutavit in tabernacula Christi iure pietatis adscitus, in illam Hierusalem supernam ubi nunc positus dicit, sicut audivimus ita et vidimus in civitate Domini virtutum, in civitate Dei nostri, quam Deus fundavit in aeternum.¹ Cum autem ea dies terris advenerit, qua pax optata refulgeat, non poterit magnus Pontifex ea gloria carere, ut nempe omnes, qui pace illa fruuntur, Eius constantiae, laboribus, precibus eam magna ex parte deberi fateantur.

At Tu interea, Anima beatissima, Supremi Pontificatus insigne ornamentum et decus, tuorum meritorum immortalis corona perfruere. Tibi dedit Deus ut nobilis victrix iniquorum temporum e terra discederes, dedit virtuti tuae commune orbis studium desiderium et praeconium, daturus fortasse etiam olim, ut tua memoria caelitem onoribus consecraretur. Nobis quidem ingens superest dolor, quod tuo aspectu, tua voce, tuo solatio destituti sumus, at tuo nomini ea fortuna superest, ut triumphalibus Ecclesiae fastis inscriptum, in honore et praedicatione versetur, donec iustitia veritas ac recte facta in terris commendabuntur. Virtutis autem tuae exempla vigeant semper in animis nostris; et quoties iniquitas temporum nos in discrimen adducet, toties ex iis stimulos capiemus, ut ad fir-

¹ S. AMBROSIIUS in *obitu Theodosii*.

mitatem et constantiam erigamur. Dum vero piaculares ritus hic Tibi instauramus, nos vicissim e tua sede respice, a Deo posce, ut iustitiae consilia mitescant, ut quae a Te sunt gesta pro sua gloria, fortunet, ut quas benedictiones tanto cum animi affectu Nobis impertire consueveras, confirmet, earumque fructum copiose largiatur.

XXI.

Acte notarié de l'ensevelissement de Pie IX.

.....

In nomine Domini

Sede vacante

Tumulatio et depositio cadaveris Sanctae Memoriae Papae Pii IX.

Pro Rmo Capitulo Sancti Petri in Vaticano: Me Philiberto Pomponio Sacrosanctae Basilicae.

Sancti Petri Cancellario, Rogato...

Dies decimatertia Februarii, anno Millesimo octingentesimo septuagesimo octavo.

Summus Pontifex Pius IX antea Joannes Maria ex Comitibus Mastai Ferretti domo Senogallia die decimatertia Maii anno Millesimo septingentesimo nonagesimo secundo natus, anno Millesimo octingentesimo decimonono Sacerdotio initiatus, qui Archiepiscopus Spolitanus renunciatus fuit anno Millesimo octingentesimo vigesimo septimo, deinde ad sedem Imolensem promotus, quique ob egregia Eius merita amplissimum honorem assecutus fuit, ut inter Sanctae Romanae Ecclesiae Cardinales Presbyteros tituli Sanctorum Petri et Marcellini anno Millesimo octingentesimo quadragesimo cooptaretur; comitis tandem habitis ad supremam Sancti Petri Cathedram die decima sexta Junii anno Millesimo octingentesimo quadragesimo sexto, magno Petrum Cardinalium studio evectus; die septima Februarii Millesimi octingentesimi septuagesimi octavi, annum agens aetatis suae octogesimum sextum, gravi morbo confectus animam Deo reddidit, postquam Ecclesiam Catholicam,

et Apostolicam Sedem annos triginta unum, menses septem, dies viginti duos, inter maximas aerumnosi temporis difficultates et dimicationes moderatus esset.

Acerbus hic Pontificis obitus Emi. ac Rmi. Dni. Cardinalis Joachim Pecci S. R. E. Camerarii nutu, cui Sede vacante Gubernii imperium sustinere ius est, per Emum. ac Rmum. Dñum. Cardinalem Urbis Vicarium Clero ac Populo nunciatus fuit.

Postridie, Eius corpus, ut moris est, sectum et balsamo, aromatibusque conditum fuit. Die vero sequenti, Sabbato, alba, tunica talari, pallido ac laneo pileo aures tegente indutum fuit, et positum super lecto, cui instrata erat ditissima culcitra; Poenitentiariis interim Sacrosanctas Basilicas Vaticanae psallentibus et assiduas Deo Optimo Maximo pro defuncti Pontificis anima preces fundentibus, venerandum Eius cadaver a pluribus praesertim ex Patricio Ordine civibus conspici potuit.

Labente vero die cadaver, vestibus prius, quibus inter domesticas parietes Pontefices exornari solent, detractis, fuit a Poenitentiariis iisdem sine mora, supparo, amictu, alba, suncintorio, fanone, levi tunica, dalmatica, casula, pallioque indutum, sacrisque infulis oblecto capite delatum super feretro gestatorio, facibus quaquaversus ardentibus a Palatio Apostolico ad Sacellum Sanctissimi Sacramenti in Basilica Principis Apostolorum exstans in forma omnino privata translatum fuit per secretas scalas, quae a Sacello Sixtino ad Basilicam ducunt.

Praeibant funus domestici Equarii cum facibus; Feretrum super humerum ferebant Pontificiae sedis gestatores, quod nobiles Custodes Sacri lateris et Poenitantiarii minores Basilicae psalmos recitantes et faces ardentes in manibus gerentes comitabantur. Inde sequebantur primo Praesules domus Pontificiae et Cubicularii Participantes una cum Ducibus Custodum Sacri lateris; postea Sacrum Cardinalium Collegium pariter cum facibus, et post Cardinalium Collegium Exmus Princeps Philippus Orsini Solio Pontificio assistens, Princeps Custos Conclavis, Princeps Magister Sacrii Hospitii Marchio. Cavalletti Urbis Senator, alique plures ex patricio ordine viri. Tandem Cubicularii a secretis et honorarii. Hinc inde ad fu-

nebris comitatus latus Exubiae militiae Elvetiae incedebant. In Sacello SSmi. Sacramenti adstabant cum facibus Emus et Rmus. Dnus. Eduardus Borromeo S. R. E. Cardinalis Sacrosanctae Basilicae Archipresbyter, Capitulum et Clerus. Feretrum in medio Sacelli depositum fuit, et circa illud tum Emi. Cardinales, tum alii, qui funus comitati fuerant, adstiterunt, dum interea Illustrissimus et Reverendissimus Dominus Franciscus Folicaldi Archiepiscopus Ephesinus et Basilicae Canonicus, concinentibus Cappellae Juliae Cantoribus, consuetam absolutionem supra sacrum cadaver peregit. Absoluta funebri caerimonia, sacrum cadaver ibi ad pium sacrorum defuncti Antistitis pedum osculum, quadriduo fidelium illuc undique confluentium mansit expositum.

Perventa autem hac die decimatertia currente de sero hora circiter vigesima quarta cum dimidio noctis venerandum Cadaver a SSmi. Sacramenti Sacello, praecedente Cruce, eiusdemque sacrosanctae Basilicae Capellanis et Presbyteris psalmum, Miserere, feriali cantu dicentibus ad Cappellam Chori, ut moris est, fuit translatum, ibique, adstantibus S. R. E. Emis. Patribus ab eodem Antistite creatis, nec non Rmis. eiusdem Basilicae canonicis, cadaver antedictum defuncti Pontificis Pii IX nuper consignatum per Rndos. Presbyteros Sacrarii, et Mansionarios praelaudati Rmi. Capituli, fuit tumulo traditum et positum in loco cum caerimoniis infra dicendis.

Primo loco Excmus. Dnus. Franciscus Folicaldi Archiepiscopus Ephesinus praelaudatus, uti sacrosanctae huius Basilicae Canonicus, cui aderant Rmdi. caerimoniarum Magistri Vaticani, stola et nigro pluviali inductu, cum alba mitra, recitata a cantoribus antiphona « In Paradisum deducant te Angeli etc. » Orationem dixit « Deus qui fundasti etc. etc. » et dein Pontificis Corpus et tumulum aqua benedicta aspersit; recitatis inde aliis iuxta Ritualis praescriptum orationibus pro defuncto Pontifice, sacris indumentis discepit expoliatus.

Interim capsis cupressina, plumbea et castenea a cornu Evangelii Chori positis, quatuor ex sacrosanctae Basilicae Presbyteri Cadaver idem in capsula cupressina parata super culti-

cula bambicina rubra, duobusque pulvinis condiderunt; quo accessit Excmus. et Rmus. Dnus. Franciscus ex Marchionibus Ricci Paracciani Sacri Palatii Apostolici Praefectus, serico albo apprime concinnato defuncti Pontifici faciei et manibus superposito extremos in extinctum Pontificem honores effudit.

Inde Rm. Dnus Sacri Palatii Apostolici Praefectus antedictus, manticulam coccineam more novo elaboratam praelaudati Antistitis ante sinistrum pedem deposuit, in qua occludit tres cartas declaravit cum nonaginta sex numismatibus, nempe triginta duobus aureis, triginta duobus argenteis, et triginta duobus aeneis; et insuper tubum ferreum album cum pergamena in qua scriptum adest elogium dicti summi Pontificis tenoris sequentis:

Corpus conditum Pii IX Pontificis Maximi.

Hic die decimatertia Maii Anni Millesimi septingentesimi nonagesimi secundi Senogalliae, quarto loco natus a coniugio Comitum Hieronymi Mastai Ferretti, et Catharinae Solazzi, Ioannis Mariae nomen in baptismo sortitus est.

Litteris exultus Volaterris apud patres a Scholis Piiis, et superioribus disciplinis Romae; ad presbyteratum promotus anno Millesimo octingentesimo decimonono, primum sacrum peregit die solemni Pascatis in templo S. Annae Orphanotrophii, cui nomen a Fundatore « Tata Giovanni » et cui prae-fuit. Deinde Praesuli Ioanni Muzi, qui pro Chiliensi aliisque regionibus Americae Meridionalis Delegatus et Vicarius Apostolicus constitutus fuerat, socius adiunctus, anno Millesimo octingentesimo vigesimo tertio Roma discessit.

Rediens vero Anno Millesimo octingentesimo vigesimo quinto, a Leone XII Sa: Me: praepositus fuit Hospitio Apostolico; ac biennio post renunciatus ac consecratus Archiepiscopus Episcopus Spoletanus.

Omnibus ibi se prae-buit instinctum optimi Episcopi dotibus et praesertim charitate et prudentia, quarum praeclara edidit exempla tum anno millesimo octingentesimo trigesimo primo, cum delegatione extraordinaria in Spoletanam et Perusinam Provinciam auctus ad compescendos rebelles sola

comitate et subsidiis ad discessum elargitis eos adduxit ad arma sponte tradente, quae Romam misit; tum anno insequenti, cum Umbria vehementibus quassata terrae motibus afflictissimi populi levamini se totum impendit.

Eximia merita utilem suaserunt Gregorio XVI ipsius translationem ad Sedem Forocorneliensem eo ipso anno vacantem; ubi se in universo pastoralis muneris exercitio sibi parem exhibuit. Primus ipse Italorum Praesulum in eam Diocesim pium opus Propagationis Fidei Canonicae invexit, ac promovit; et praeclarum inter cetera edidit fortitudinis et charitatis Episcopalis exemplum anno Millesimo octingentesimo quadragesimo sexto, cum solus per horas vespertinas orans in Cathedrali templo, hominem a tribus impetum sicariis incolumen servavit.

Quocirca idem Pontifex Eum in Consistorio diei vigesimae tertiae Decembris anni Millesimi octingentesimi trigesimi noni reservatum in pectore, die decimoquarta Decembris insequentis anni purpura decoravit.

Ut nuncium accepit decessus Gregorii XVI Romam se contulit pro novi Pontificis electione; sed mira celeritate coeuntibus in eum suffragiis, ipse ad Petri Cathedram fuit electus.

Laetitiam tamen omnibus ab insuetae rei nuncio inditam cito in luctum converterunt religionis et publici ordinis hostes; et rebellione commota, sic Pontificem circumvenerunt, ut ipse vix, et non sine peculiari divino ausilio ex eorum manibus elabi potuerit, et Caietam petere.

Ibi humanissime et obsequentissime exceptus a Rege Neapolis, dum totius catholici Orbis testimonia venerationis et munera excipiebat, animum adiiciens ad religionis detrimenta, ad accisa sanctae Sedis iura, ad deceptos veteratorum machinationibus populos, per allocutiones et Litteras Apostolicas gratum animum suum testatus fuit, fidelibus miserrimam religiosarum rerum conditionem exposuit, opem imploravit catholicorum Principum, veram conciliorum indolem hostium Ecclesiae populis aperuit: ac praeterea egit de restituenda deleta iamdiu in Anglia ecclesiastica Hierarchia; et pro sua

insigni in Deiparam pietate toti nunciavit Episcopatui disquisitiones, se mandante, institutas ad definiendum Immaculatum illius conceptum; omnesque rogavit ut ad hoc secum orarent, ac quae traditio apud eos, hac de re vigeret, referrent.

Romam vero Christianorum armis reductus, Urbe et Orbe plaudentibus, non minorem Orientalis quam Occidentalis Ecclesiae curam egit. Et sicut iam in anno Millesimo octingentesimo quadragesimo septimo restituerat iurisdictionem Hierosolymitani Patriarchae pro Chaldaeis; sic postea Orientales Ecclesias schismate, insectatione, interioribus dissidiis laborantes, novis initis rationibus, aucto Episcoporum numero, officiis omnibus, liberalitate et misso etiam apostolico Delegato et Legato a latere, tueri, relevare, conciliare inter se indefesso studio contendit.

Nihil pariter omisit, ut Russicam Catholicae Religionis insectationem compesceret, aut saltem leniret, sive per propositas conventiones, sive per illius imperii ministros, sive per publicas expostulationes, sive per peculiare ad Imperatorem Litteras, sive per Delegatum ad eum missum, dum interim Ruthenos defendere et confirmare, Polonosque solari non desinebat.

Et quoniam ubique religiosae res affligebantur, omnem adhibuit diligentiam, ut cum compluribus populorum moderatoribus conventiones iniret, quibus Ecclesiae iura et libertas custodirentur.

Erroris, tot malorum causam ac nominatim *Massonismi* machinamenta aperire, refellere, damnare nunquam destitit per Encyclicas litteras, allocutiones, publicos sermones, epistolas ad Episcopos vel privatos homines, et insignem illum edidit syllabum, qui perpetuus erit errorum omnium maleus; ac demum Oecumenicum Concilium indixit et coegit, quo perspicue proposita, confirmataque vera doctrina de Deo, de Ecclesia, deque Summi Pontificis auctoritate et infallibilitate, via cuicumque praecludatur sophismati. Dum ita Satanæ regnum subruere nisus est, pari zelo Christi regnum dilatare, catholicorum fidem ac pietatem incedere, novaque iis auxilia caelestia comparari curavit.

Ecclesiasticam Hierarchiam in Anglia et Hollandia instauravit, et de Scotica restituenda agebat, cum morte occupatus fuit.

Missiones ad extremos terrae fines provexit: permultas approbavit novas religiosas, familias peculiaribus populi necessitatibus addictas; impense fovit catholicas Consociationes in Ecclesiae subsidium et proximorum utilitatem constitutas; Ecclesiam universam Sanctissimo Cordi Jesu arctius obstrinxit, Patronum ei dedit Sanctum Josephum; e Christianis heroibus, quorum gesta incitamento esse posse patebat, et patrocinium auxilio, undecim beatorum et quinquaginta duos Albo Sanctorum adscripsit; auxit demum fiduciam et cultum in Deiparam per desitionem dogmaticam Immaculatilius conceptus: quibus studiis sic amplificavit Ecclesiam, ut novem et viginti Metropolitanas Sedes priscis addere debuerit, Episcopales centum et triginta duas, tres nullius Dioecesis, tres apostolicas Delegationes, tres et triginta Vicariatos Apostolicos, et quindecim apostolicas Praefecturas.

Quamquam sub hostili potestate constitutus, strenue semper propugnavit Ecclesiae iura et Sanctae Sedis, Apostolica libertate sacrilegum usurpationis facinus gravissime potentibus exprobat, censurasque in eos latas indixit et renovavit.

Divini cultus splendori prospexit, reflectis expolitis, ornatis regio sumptu templis, aut collata ad hoc domi, forisque pecunia et sacris ornamentis.

In solidae scientiae provectum rationem studiorum proposuit, catholicas Universitates instauravit, Seminaria, Gymnasia, Scholas erexit: ubique demum munificentiae suae monumenta reliquit; eaque fuit liberalitate, ut quidquid ei obveniebat non sibi, sed aliis habere videretur.

Quibus omnibus virtutibus cum accederent benignitas et facilitas vere singularis, sic advenientium animos alliciebat, ut observantiam et devotionem Iesu Christi Vicario debitam, ad flagrantem exigeret amorem. Id publicae significationes ostenderunt, id crebra peregrinorum agmina, id praesertim iubilares anni Presbyteratus, Episcopatus, Pontificatus Eius;

qui insueta prorsus obtulerunt indicia filialis pietatis ac incantissimi amoris totius Orbis catholici.

Unus ipse inter Pontifices sedit in Petri Cathedra annos unum et triginta, menses septem, dies duos supra viginti: obiit sextum et octogesimum agens aetatis annum die septima Februarii anni Millesimi octingentesimi septuagesimi octavi.

Corpus vero praedictum, fuit deinde cum reliquo redundantı strato serico coopertum, dicta capsula cupressina, operculo a fabris lignariis clausa et amento serico violaceo circumducta, super quo et in cera hispanica rubra liquefacta Emus. et Rmus. Dnus Cardinalis Ioachim Pecci Camerarius, cui aderat una cum Collegio Clericorum Camerae Apostolicae et aliis Cameralibus, duo sigilla; alia duo Excmus. et Rmus. Dnus. Sacri Palatii Apostolici Praefectus; unum Emus. et Rmus. Dnus. Cardinalis Eduardus Borromeo Sacrosanctae laudatae Basilicae Archipresbyter; unum denique Rmum. Capitulum Vaticanum posuerunt; fuit statim introducta in alia plumbea, cuius operculum a capite offerebat Crucem, in medio gentilitium Pontificis Insigne et sequentem inscriptionem:

CORPUS PII IX PONTIFICIS MAXIMI, QUI VIXIT ANNOS OCTOGINTA QUINQUE, MENSES OCTO, DIES VIGINTIQUINQUE, PRAEFUIT ECCLESIAE ANNOS TRIGINTA UNUM, MENSES SEPTEM, DIES VIGINTI DUOS, DECESSIT SEPTIMO IDUS FEBRUARII, ANNO MILLESIMO OCTINGENTESIMO SEPTUAGESIMO OCTAVO.

A pede vero mortis effigiem.

Deinde in capsula plumbea stamno undique oblecta, duo sigilla Emi. ac Rmi. Domini Joachim S. R. E. Cardinalis Pecci Camerarii, duo Excmi. e Rmi. Dni. Sacri Palatii Apostolici Praefecti, decussatim in angulis, unum laudati Emi. ac Rmi. Dni. Eduardi S. R. E. Cardinalis Borromeo, uti Sacrosanctae Vaticanae Basilicae Archipresbyteri, dextrorsum, et unum Rmi. Capituli Vaticani sinistrorsum a cornibus operculo pariter impressa fuere.

Denique isthaec plumbea capsula introducta in alia ligno castaneo constructa, causa fuit per bajulos et fabros mura-

rios Rev. Fabricae S. Petri, et ad locum prope eamdem Cappellam Chori e conspectu Depositi, Sa: Me: Innocentii Papae VIII supra canuam, quae ducit ad unum ex odeis Cantorum in eadem Cappella existentibus adamussim in loco per eosdem fabros murarios apposite excavato illico cadaver aservandum recondita, cum inscriptione in exteriori parte dicti muri ad instar urnas « Pius IX Pontifex Maximus. »

Peracta haec omnia et publicata per me Philibertum Pomponium Sacrosanctae Vaticanae Basilicae Cancellarium praefatum, praesentibus Illmis. ac Rmis. Dnis. Nicolao Milella et Aloisio Pericoli ambobus Rev. Camerae Apostolicae Clericis, Testibus etc.

PHILIBERTUS POMPONIUS.

XXII.

Oraison « pro Pontifice eligendo. »

Dicturus, Eminentissimi Patres, ad hunc Sacrum Senatum de Summo Pontifice eligendo, non minus ab augusta Coetus maiestate commoveor, quam ab amplitudine materiae et gravitate. Verum, cum gratissimo perpendam animo, me, nulla licet laude perspicuum et fere delitescens fuisse a Vobis ad hunc honorem vocatum, simulque nihil a me proferri posse, quod sapientiae experientiae religionique vestrae non sit perspectissimum; recreor et confirmor, ac benignitati vestrae plane confisus, quae, non aliena a proposito themate, menti suggererunt praesentia temporum et rerum adiuncta ingenue efferam et paucis.

Si unquam oportuit, ut qui praeficiendus erat universae Ecclesiae vocaretur a Deo tamquam Aaron, nunc certe necessarium est in primis, cum in adiunctis prorsus insuetis ipsa versetur, sive ex hominum, sive ex divinae providentiae factis. Semper equidem Ecclesia in militante sua vita vel cum potentium ambitu, vel cum morum licentia, vel cum errore, schismate, haeresi colluctari debuit. Sed haec ab isto aut illo procedebant principe, istud aut illud impetebant ius eius aut

dogma, istam aut illam nationem commovebant; dum in praesentiarum in orbe universo populi meditati sunt inania, et principes, quâ torpendo, quâ insectando convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum eius. Ipsa rebellionis indoles est plane diversa. Dum enim Sancta Sedes sua civili ditioe privatur, et cum illa destituitur propria temporali autonomia, spectatur praecipue spiritualis eius auctoritatis depressio et deletio. In ordine vero fidei, non hoc aut illud peculiare ius aut dogma oppugnatur, sed quotquot unquam fuerunt errores una congeruntur, et ad ipsum efferuntur atheismum; per quem securis admovetur totius veri et iusti radici et fundamento: ita ut videre debuerimus primum, post novemdecim generalia concilia, Vaticanum ad asserendam Dei existentiam coactum. Hanc a corrupta plebe passim contemni audimus et irrideri, hanc impugnari conspiciamus a pseudophilosophis sive per pantheismi et materialismi doctrinas, sive directe per sophismata, non minus in cathedris, quam in editis operibus; et ad eam deventum est impudentiam, ut in hac ipsa Italia circumferentur ephemeris, cui titulus *l'Ateo*. Novo prorsus exemplo, cum non solum inter christianos, sed nec inter ipsas gentes tanta impietas unquam tolerata fuerit; et Protagoras ab Atheniensibus impietatis damnatus, eiusque volumina publico decreto combusta id aperte testentur.

Nec mirum, ille, qui dixerat olim in caelo, *non serviam*, quique fuit eritque semper auctoris sui eiusque operum osor infensissimus, assecclas se dignos sibi quaesivit inter homines, eosque sibi per concupiscentiae superbiâeque nexus obstrictos, in nefarias turbulenciasque coegit consociationes, quae, frusta confixae pluries ab Ecclesia, negligentibus et haud raro faventibus populorum rectoribus, ita creverunt, tantamque sibi compararunt potentiam et gratiam, ut aulas omnes principum invaserint, rerumque demum summa potitae fuerint. Istae spiritu ducis informatae et desideria patris sui volentes perficere, bellum divinae humanaeque indixerunt auctoritati; hac tamen arte, ut humanam cum sacra committentes ad hanc delendam illa uterentur; quae solido sic fundamento destituta, facile deinde subrui valeret. Cum itaque ab una mente tota

rebellio, qua patet orbis, eadem plane methodo eademque ratione ubique gliscere, procedere, invalescere, conspicitur; discrimine tantum servato indolis morumque nationum, scilicet, ut cautius liberiusve procedat, violentius vel remissius, prout suadeat publicae indignationis et commotionis vitandae necessitas. Ceterum ubique spoliatur Ecclesia, ne ministros alere possit sacrumque cultum sustentare; beneficia supprimuntur; legibus, calumniis, cachinnis sacra deprimitur auctoritas; disiciuntur religiosae familiae; seminaria abolentur clericique vocantur ad arma; spirituale Sanctae Sedis commercium cum Episcopis et populis intercipitur; mulctis, exilio, carcere praesulibus et sacerdotibus os obstruitur, ne scelestas moderatorum machinationes aperiant populis, eosque in avita fide et pietate confirmet; execratur matrimonium; institutio iuventutis, adolescentia ipsiusque infantiae subducitur ab Ecclesia, ne prima aetas sanis imbuta doctrinis cavere valeat a fraudibus, aut, iis decepta, serius resipiscere. Laica vero potestas, usurpatis Ecclesiae iuribus, iudicio suo subiicit literas Apostolicas, mandata, rescripta; Praesules e sua sede depellit; inquit non solum in sacras conciones ut in verbo captet oratores, sed in ipsam sacramentorum administrationem; procuracionem et dispensationem Ecclesiasticorum bonorum laicis committit; praeceptores, ut plurimum perversos, ad docendum vocat, ut totam vitiet succrescentem sobolem, cui etiam crebriora obtrudit licentiae lenocinia; et, ad consummandum schisma, populo facultatem asserit eligendi Episcopos et parochos. Quae omnia sicuti indole sua, ad Jesu Christi regnum subvertendum excogitata conspiciuntur; sic ab impietatis coryphaeis accepta referri Satanae liquet, tum e laudibus, quibus ipsum praedicant auctorem et promotorem veri progressus, tum ex ominosa illa et nefaria inferorum salutatione, qua praesentium commotionum eruptio celebrari consuevit.

Luctuosissima haec ab inferis et humana malatia. Quod si ad divinae providentiae ordinem convertamus oculos, perspicer videmur, eam, insolita ratione, per mirorum potius factorum evidentiam, quam per humanum ministerium obterere decrevisse superbiam et insipientiam impiorum, qui divini-

tatem institutionis Ecclesiae irridentes, eamque tribuentes humanae versutiae et figmentis, se ipsam deleturos iactarunt. Et sane, si alias ab alicuius ambitu civilis sanctae sedis ditio impetita fuit aut etiam occupata; potentior illi obiectus est, qui patrimonium Ecclesiae Pontifici redderet. Quoties haeresis et schisma mysticam Christi vestem consciderunt; toties excitati sunt viri clarissimi sanctitate, scientia, fortitudine, qui, fiducialibus veluti litteris muniti miraculorum, prophetiae, caelestium charismatum, sisterent errorum irruptionem, offusas populis tenebras discuterent, confirmataque fide, vires eorum converterent tutelam veritatis.

At in praesentiarum, ubi agitur de insectatione, non ab aliqua natione, sed a toto orbe commota in Ecclesiam, non de peculiari errore, sed de omnium errorum congerie ad atheismum usque provecta; non modo sivit Dominus sponsam suam frustra circumspicere, cum non sit inter potentes qui eam adiuvet, non modo nullum ei dedit e colosseis illis viris, quos alias in minori periculo adhibuerat, sed fortiores ei milites praeripi sivit, vel a communi naturae lege, vel a ferro aut veneno, vel ab exilio et carcere; et alios ad cessandum cogi a prudenti metu gravioris discriminis Ecclesiae inferendi. Summus, quem lugemus, superaret Pontifex, validissimum Ecclesiae columnen, insigni, tum in adversis perferendis, tum in propugnandis sacris iuribus, constantia commendatus ab ipsis eius hostibus, quem omnes veluti pharum salutis suspiciebant, et qui virtutum omnium laude, ac potissimum caritate, liberalitate, benignitate, omnes ita sibi devinxerat, ut verba eius, quantumvis captivi, trepidationem ingererent osoribus Ecclesiae, etiam potentibus, ac afflictam catholicam familiam mirifice recrearent, et ad spirituale certamen alacrius urgendum incenderent. Et hunc quoque patrem amantissimum et praestantissimum praesidium a nobis amovit Deus, ne scilicet confideremus in homine.

Verum dum humanis quibusque subsidiis Ecclesiam suam Ipse privari sinebat, Episcopatum universum arctiore, quam antea, vinculo obsequii et amoris obstringebat Capiti suo; per miras Deiparae apparitiones et innumera miracula nu-

tantem ac paene extinctam in plurimis fidem suscitabat et confirmabat in ceteris; fidelium animos religionis proculcatione et discrimine fractos ad communem parentem, unitatis catholicae centrum, convertebat, et ab eo recreatos in auxilium adhibebat oppressi Cleri et Episcopatus; ad extremas terrae regiones, et ad regna catholicae religioni impervia evangelii lumen proferebat; restituebat in Anglia et Hollandia ecclesiasticam hierarchiam iamdiu deletam, idem beneficium Scotiae mox collaturus; plurimas excitabat pias con-sociationes et religiosas familias, quae diversis fidelium necessitatibus curandis addictae, integritati et propagationi fidei prospicerent; credentium numerum sic augebat, ut per centenas novarum Episcopaliū Sedium erectiones iis consulere oportuerit; Summo autem Pontifici ad inopiam redacto adeo largiter subveniebat per miram, inter publicas privatasque rerum angustias, fidelium omnium liberalitatem, ut ei liceret solitis munerare stipendiis quotquot militaribus aut civilibus muneribus functi fuerant, erigere scholas, collegia, seminaria; episcopos per Italiam omni reditu atque ipsa domo destitutos sustentare; templorum instaurationi incrementoque divini cultus ingentes impendere sumptus; magna opera moliri; iuges profusasque largiri eleemosynas egestati; et haud raro urbibus et oppidis, in exteris quoque regionibus, incendio, terrae motu, inundatione vastatis auxiliari. Quibus evidentissimis factis, ac plane miris, dum Deus luculenter ostendebat, Ecclesiam reapse opus esse suum, et incassum idcirco humana ei subduci praesidia et exitia moliri; subsanabat simul inimicos suos, ac indubiam fidelibus spem ingerebat victoriae, eo nobilioris et amplioris, quo clarius sibi soli successum servasse demonstrabat.

At quidquid Ipse facere constituit in sui nominis gloriam et humanae familiae beneficium, id non solum enixe peti, sed et, collata hominum opera, conciliari voluit. Vos itaque, Eminentissimi Patres, congregavit, ut paretis ei viam et rectas faciatis seminas eius per electionem Sacerdotis iuxta cor suum, qui consiliis suis sit plane responsurus. Meum certe non est eius designare notas, quas gentium Apostolus perspicue de-

scripsit, et post eum enucleate fuseque recensuerunt Ecclesiae Patres; vos ipsi vero facile dispicietis in tanta Ecclesiae vexatione, in tanto animarum discrimine, in tanta rerum trepidatione et difficultate quanto studio res maturanda sit et quo zelo, qua caritate, qua prudentia, qua firmitate ornatum esse oporteat illum, cui naviculae Petri undique iactatae clavus sit committendus.

Hujusmodi certe laudes non desiderantur in amplissimo Senatu vestro; exploratissima vero vestra religio et impensum illud studium, quo flagratis, unius divinae gloriae et utilitatis Ecclesiae, vos veluti sponte ad eius electionem adducant qui cumulate iis dotibus instructus, idoneum se praebere valeat adiutorem Dei, et ab ipso propterea se vocatum exhibeat tamquam Aaron. Hunc a Deo iugi prece poscit catholicus orbis universus, hunc anxius inter pericula quotidie maiora a vestro in Ecclesiam amore et a vestri maturitate iudicii ipse citius expectat; certus, spem suam minime fore decipiendam.

XXIII.

*Liste des conclavistes ecclésiastiques et laïques, médecins, chapelains, maîtres des cérémonies, cuisiniers, ouvriers et de toutes les personnes qui s'enfermèrent en conclave le soir du 18 février 1878.*¹

Le cardinal Amat, à cause de son âge avancé et de ses infirmités, fut le seul cardinal qui, outre son conclaviste ecclésiastique, eût amené deux serviteurs laïques. Le premier était Don Etienne Marciano, les deux autres Dominique Jorio et Benoît Festucci.

Les autres cardinaux n'avaient qu'un conclaviste prêtre et un valet de chambre.

¹ Le premier nom est celui du conclaviste ecclésiastique, le second du serviteur laïque.

Ordre des Evêques.

Pour le cardinal Di Pietro : Camille Trucchi et David Zagaglia ;

Pour le cardinal Sacconi : Augustin Stella et Gaëtan Sansoni ;

Pour le cardinal Philippe-Marie Guidi : Scipion Tecchi et Vincent Renzi ;

Pour le cardinal Louis Bilio : Le chanoine Antoine Vitali et Louis Babusci ;

Pour le cardinal Charles-Louis Morichini : Augustin Gasparini et Célestin Mascagni.

Ordre des Prêtres.

Pour le cardinal Frédéric Schwarzenberg : François Battelli et Joseph Christinek ;

Pour le cardinal Fabius Asquini : Valentin Riva et Jacques Cardarelli ;

Pour le cardinal Dominique Carafa : Le chanoine Benjamin Feoli et Alexandre Catapano ;

Pour le cardinal François-Auguste Donnet : Pierre-Marie Gervais, vicaire-général de Bordeaux et Henri-Alexandre Juge ;

Pour le cardinal Antoine-Benoît Antonucci : Le chanoine Anastase Paoletti et Ange Genovesi ;

Pour le cardinal Antoine-Marie Panebianco : Hercule Mancini et Paul Franchini ;

Pour le cardinal Antonin De Luca : Pierre Mori et François Greil ;

Pour le cardinal Joachim Pecci : Le chanoine Frédéric Foschi et Balthazar Rossi ;

Pour le cardinal Jean-Baptiste Pitra : Le chanoine Alexandre Pieralisi et Jean Guérin ;

Pour le cardinal Henri Gaston de Bonnechose : Le chanoine Philippe Billard et Alexandre Gratien ;

Pour le cardinal Gustave-Adolphe de Hohenlohe : Le chanoine Charles Menghini et Xavier Canaletti ;

Pour le cardinal Lucien Bonaparte : Le chanoine Jean Bresanuti et Pierre De Lorenzi ;

Pour le cardinal Innocent Ferrieri: L'abbé Louis Venditti et Pierre Ascenzi ;

Pour le cardinal Joseph Berardi: Joseph Ricci et Pierre Silvestri ;

Pour le cardinal Raphaël Monaco la Valletta: Le chanoine Jean-Baptiste Storti et Ubalde Camerata ;

Pour le cardinal Jean-Ignace Moreno: Le chanoine Jacques Pastor et Castor Hernandez ;

Pour le cardinal Ignace Moraes-Cardoso: L'abbé Joseph Delle Rezeto et Louis Henriquez ;

Pour le cardinal René-François Régnier: L'abbé Augustin Sudré, son vicaire-général, et Auguste Vandrome ;

Pour le cardinal Flavius Chigi: L'abbé Léon Ricci et Eugène Heinen ;

Pour le cardinal Alexandre Franchi: L'abbé Séraphin Cretoni et Nicolas Ventura ;

Pour le cardinal Joseph Hippolyte Guibert: Maurice d'Hulst, vicaire-général de Paris, et André Keldermans ;

Pour le cardinal Louis Oreglia: L'abbé Dominique Bartolomé Grassi-Landi et Joseph Marie Tommassini ;

Pour le cardinal Jean Simor: L'abbé François Mazzalághy et Ladislav Kiemisy ;

Pour le cardinal Thomas Martinelli: Louis Schiller et Joseph Ciccarelli ;

Pour le cardinal Roger Louis Antici Mattei: Salvator Pallottini et Joseph Zamperlini ;

Pour le cardinal Pierre Giannelli: L'abbé Joseph Dotti et Ignace Buonamano ;

Pour le cardinal Miecislav Ledochowsky: Ladislav Messezynski et Jean Oleiniezak ;

Pour le cardinal Henri-Edouard Manning: Robert Bulter et Guillaume Newmann ;

Pour le cardinal Victor-Auguste Déchamps: Le chanoine Lambert Goassens et Jean Daniels ;

Pour le cardinal Jean Simeoni: Adrien Zecchini et César Diotaiuti ;

Pour le cardinal Dominique Bartolini: Le Père Généreux Calenzio et Pierre Antonelli;

Pour le cardinal D'Avanzo: Salvator Iovino et Raphaël Esposito;

Pour le cardinal Jean-Baptiste Franzelin: Le Père Joseph Saderra, jésuite, et Ange Torri;

Pour le cardinal François de Paule Benavides-y-Navarrete: L'abbé Gérard Murré de la Cerda et Louis Domenici;

Pour le cardinal François-Xavier Apuzzo: François Rotondo et Antonin Coppola;

Pour le cardinal Emmanuel Garcia Gil: L'abbé Joseph Rocca et Sébastien Pilotti;

Pour le cardinal Edouard Howard: Le Père Louis Nanne-rini, jésuite, et Gaëtan delle Donne;

Pour le cardinal Michel Payà-y-Rico: Emmanuel Gomez Adanza et Joseph Mediana;

Pour le cardinal Louis-Marie Caverot: Louis-Jean Déche-lette et Eugène de l'Orme;

Pour le cardinal Louis de Canossa: L'abbé Vincent Ros-setti et Alexandre Casarini;

Pour le cardinal Louis Serafini: L'abbé Cyrus Laureati et Pierre Panelli;

Pour le cardinal Joseph Mihalowitz: L'abbé Nicolas Hor-vàs et Charles Heiter;

Pour le cardinal Jean-Baptiste Kutschker: Le chanoine Ignace Ranzauver et Léopold Waldhauser;

Pour le cardinal Lucide-Marie Parocchi: Ariodante Onetto et Paul Rebaschi;

Pour le cardinal Vincent Moretti: Le chanoine Louis Fer-niani et Dominique Fabbri.

Ordre des Diacres.

Pour le cardinal Prosper Caterini: Joseph Marcelli et Sal-vator Cerbara;

Pour le cardinal Théodulfe Mertel: Pierre Gasparri et Louis Piroli;

Pour le cardinal Dominique Consolini: François Morelli et Antoine Capezzali;

Pour le cardinal Edouard Borromeo : Septime Faccenda et Louis Segapeli ;

Pour le cardinal Laurent-Hilarion Randi : Raphaël Bertoni et Louis Bigi ;

Pour le cardinal Bartolomé Pacca : Joseph Maielli et Henri Bondi ;

Pour le cardinal Laurent Nina : Emile Michetti et Pierre Strini ;

Pour le cardinal Enée Sbarretti : Donatien Sbarretti et Frédéric Samorini ;

Pour le cardinal Frédéric de Falloux : Paul Scapaticci et Antoine Lami ;

Pour le cardinal Antoine Pellegrini : Joseph Di Chiara et Angelo Sabatini.

Sacristain.

François Marinelli, sacristain et confesseur du sacré collège, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, évêque de Porphyre ;

Frère Guillaume Pifferi du même ordre, sous-sacristain ;

Frère Félix Marinelli, assistant du préfet de la sacristie ;

Frère Valère De Batista, coadjuteur de la sacristie.

Secrétariat du sacré collège.

Monseigneur Pierre Lasagni, secrétaire de la sacrée congrégation consistoriale et du sacré collège, et Joseph Migliorati, son valet de chambre ;

Nicolas Marini, auditeur de S. E. Mons. Lasagni et le chanoine Flavius Cordella de la sacrée congrégation consistoriale, substitut du sacré collège.

Maîtres des cérémonies.

Monseigneur Pie Martinucci, protonotaire apostolique, secrétaire de la sacrée congrégation du cérémonial et préfet des cérémonies pontificales ;

Messeigneurs Camille Balestra, Joseph Romagnoli, Antoine Cataldi, Alexandre Tortoli, Augustin Accoramboni, maîtres des cérémonies.

Pour la célébration des Messes.

Frère Nicolas Chiappini et frère Augustin Vignardini.

Médecins.

Les docteurs Camille Antonini et Joseph Petacci.

Chirurgien.

Le docteur Alexandre Ceccarelli.

Pharmacien.

Frère Othmar Mayr de'Fate-bene-Fratelli.

Barbiers.

Frédéric Senepa, Alexandre Zama, Septime Badiali et Philippe Sacchi.

Menuisiers.

Antoine Denti et son aide Vincent Sartori.

Maçons.

François Porcelli et son aide Célestin Foglietti.

Serruriers.

Laurent Capriccioli et son aide Démétrius Cittadini.

Ferblantier-étameur.

Angelo Calvini.

Vitrier.

Pie Tegri.

Préfets des cuisines.

Joachim Saraceni et son fils Mariano Saraceni.

Cuisiniers.

François Costantini, Louis Beamondi, Denis Mancini et Alexandre Bazzani.

Sous-cuisiniers.

André Mingoli, Joseph Radicati, Louis Pecorari, Bernardin Di Biagio, Henri Lanti, François Sacconi, Jean Belardi.

Portefaix.

Charles Sinibaldi, Cyriaque Severini et Jacques Valentini.

Balayers et garçons de service.

Attilius Senepa, Henri Pezzolli, Alphonse Biffani, Pierre Bonatti, Grégoire Ricci, Jean Fontana, Nazaréen Baragli, Joseph Orfei, Achille Pesci, Antoine Costantini, Laurent Catalli, Grégoire Pezzolli, Lazare Antonelli, Ernest De Vecchis, Louis Lazzari, Grégoire Fidanza, Augustin De Andreis, Ange Costantini, Marianus Bigiarelli, Pie Marcucci et Jean Marini.

XXIV.

*Grâces et privilèges concédés aux conclavistes
par « motu proprio » de Léon XIII.*

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI DOMINI

LEONIS

DIVINA PROVIDENTIA

PAPAE XIII

GRATIA ET PRIVILEGIA CONCLAVISTIS

POSTREMI CONCLAVIS CONCESSA

LEO PP. XIII

URBIS

Motu proprio etc. Nos volentes Dilectos Filios Conclavistas, qui Conclavi, in quo Divina favente Clementia ad Summi Apostolatus Apicem assumpti fuimus, Nobis et Venerabilibus Fratribus Nostri Sanctae Romanae Ecclesiae Cardinalibus uti Familiares, et continui Commensales inservientes interfuerunt, quique ea de causa labores ed incommoda subierunt, habita ratione obsequiorum hujusmodi nonnullis favoribus, gratiis et privilegiis, pro cujusque meritis exornare, quibusque et aliis participantibus descriptis in Elencho per Venerabilem Filium Nostrum Carolum Sacconi Episcopum Praenestinum Pro-Datarium Nostrum subscripto, non uti cor Nostrum exoptasset, sed prout notissimae, queis in praesens premitur Apostolica Sedes, angustiae sinebant, summam scutatorum romanorum quinque millium octingentorum et quinquaginta gratiose donavimus tam eos quam alios Conclavistas singulos, qui singulatim ab eisdem Cardinalibus digni reputati fuerint, quique Urbis vel alicujus alterius ex Civitatibus tempo-

rali dominio ejusdem Sanctae Romanae Ecclesiae mediate vel immediate subjectis Cives esse voluerint singulos in ea ipsa Civitate, quam singillatim quisque eorum elegerit, et ad quam ab eisdem tribus Cardinalibus se admitti petierit, veros Cives creamus, constituimus, et deputamus; nec non eisdem Conclavistis Clericali Militiae adscriptis quod bona quaecumque ad ipsos et eorum quemlibet spectantia et per eos etiam ratione quorumcumque beneficiorum ecclesiasticorum cum cura, et sine cura, saecularium et quorumvis Ordinum regularium nec non Canonicatum et praebendarum, et Dignitatum quarumlibet per eos jam obtendorum, et obtinendorum etiam in dicta Urbe ejusque Districtu ac ubique spoliis minime subiaceant, sed Conclavistae praefati etiamsi Religiosae alicujus Militiae, non tamen sancti Joannis Hierosolymitani, adscripti, et in ea professi fuerint, de illis in favorem quarumcumque personarum de jure tamen capacium testari vel alias disponere, iisque ab intestato descendentibus legitime eorum haeredes quicumque succedere libere et licite valeant simili modo concedimus et indulgemus: et cum eisdem Conclavistis etiam in Militia Sancti Joannis Hierosolymitani et in quavis alia Militia expresse Professis quod quascumque annuas pensiones super quorumvis beneficiorum ecclesiasticorum et etiam Mensarum Episcopalium, Archiepiscopalium et Abbatialium, nec non Dignitatum quarumcumque ac Monasteriorum fructibus etc. ac etiam distributionibus quotidianis non tamen ultra summam Ducatorum auri de Camera sexaginta pro quolibet eorum nunc et pro tempore reservatarum et reservandarum etiamsi habitum et tonsuram clericalem non gestent, et dummodo habitum decentem et honestum, ac per Milites praefatos gestari solitum, et etiamsi matrimonium quoad milites alicujus militiae videlicet cum Militia compabili jam contraxerint vel posthac contrahere voluerint cum unica et virgine tantum recipere, et quoad vixerint retinere libere et licite valeant de specialis dono gratiae dispensamus.

Et insuper Conclavistis prefatis et eorum singulis, ut quicumque loci Ordinarii, vel Canonici Metropolitanarum, vel

Cathedralium seu duarum insignium Urbis Collegiatarum Ecclesiarum, aut Personae aliae quaecumque Ecclesiasticae in Dignitate ecclesiastica constitutae tam in Romana Curia, quam extra eam ad id per eos et eorum singulos eligendi, seu eligendae quascumque pensiones annuas eis, et eorum singulis super quibuscumque fructibus etc. iuribus, obventionibus, et emolumentis universis certis et incertis quarumcumque Mensarum Episcopaliū, Archiepiscopaliū, et Abbatialiū, ac etiam distributionibus quotidianis etiam ratione servitii, et mercedis Dignitatum, Canonicatum et praebendarum coetereorumque aliorum quorumcumque Beneficiorum Ecclesiasticorum cum cura et sine cura Saecularium, et quorumvis Ordinum Regularium, non tamen per S. R. E. Cardinales obtentorum, reservatas seu reservandas, seu fructus huiusmodi Beneficiorum reservatos vel reservandos, etiamsi semel, vel pluries translatae seu translati fuerint usque ad summam sexaginta ducatorum auri de Camera similium in toto vel in parte, ac in una, seu pluribus vicibus ac etiam in mortis articulo cassare, et extinguere, ac postquam cassatae et extinctae fuerint, alias similes pensiones annuas seu fructus huiusmodi usque ad summam prefatam sexaginta Ducatorum uni, vel pluribus aliis personis Ecclesiasticis, vel etiam Clericali caractere tunc temporis nondum insignitis cum clausula tamen ex tunc, prout postquam dicto caractere rite insigniti fuerint, seu alias Pensionum, seu fructuum huiusmodi capacibus per eosdem Conclavistas, et illorum singulos nominandos, etiam quaecumque, quotcumque, et qualiacumque beneficia Ecclesiastica obtinentibus, et expectantibus similiter eis quoad vixerint, vel eorum Procuratoribus legitimis, eisdem modo, et forma, quibus eisdem Conclavistis reservatae, seu reservati erant, etiam absque Beneficia huiusmodi obtinentium consensu integre persolvendas; et per eos propria auctoritate percipiendas, exigendas, et levandas, aut percipiendos, exigendos, et levandos reservare, constituere, concedere, et assignare possint, ita ut praefati translatorii in quasi possessione Pensiones seu fructus etc. exigendi in qua ipsi Conclavistae tempore translationis per eos vigore praesentium faciendae

existebant, in omnibus et per omnia subrogati esse censeantur, concedimus et indulgemus, etiamsi similem gratiam a Romanis Pontificibus Praedecessoribus Nostris alias forsitan obtinuerint, seu quilibet eorum obtinuerint, tam vigore aliorum Privilegiorum, Conclavistarum, quam ex quocumque alio indulto et privilegio, quorum effectum per hanc novam gratiam, et concessionem impedire volumus, sed cumulative concessam et concessos esse volumus, ita ut quilibet eorum cumulative et ampliative praefatis facultatibus, praesentibus, et praeteritis privilegiis hac in re concessis, uti, frui et potiri possint, decernentes novas reservationes, constitutiones, concessiones, assignationes et translationes Pensionum ac fructuum etc. hujusmodi ut praefertur faciendas ex nunc, prout postquam factae fuerint plenam roboris firmitatem obtinere, ipsaque Beneficia super quorum fructibus etc. aliisque hujusmodi reservatae fuerint obtinentes, ad illas persolvendas efficaciter obligatos fore; nec non quod gratiae, provisiones, et Commendae quorumcumque Beneficiorum ecclesiasticorum, ac Litterae Apostolicae desuper conficiendae eisdem Conclavistis, et eorum cuilibet gratis unica tantum vice dentur, concedantur, et expediantur, ac dari, concedi, et expediri omnino debeant, praecipimus et mandamus.

Ac insuper iis ex Conclavistis qui sint Sacerdotali character insigniti, ut in privato domus respectivae habitationis Oratorio ab Ordinario Loci prius visitando et approbando cum solitis conditionibus et cautelis Missam per se ipsos quolibet die in casu tantum infirmitatis celebrare libere et licite valeant, itemque praefatis Conclavistis, et eorum cuilibet ut alia similia vel dissimilia indulta, privilegia, facultates, et gratias hactenus et eorum cuilibet per Nos et Romanos Pontifices Praedecessores Nostros, et Sedem praefatam concessas in suo robore et firmitate cum praesentibus stare, ac illorum omnium et singulorum tenores perinde ac si de verbo ad verbum inserti forent praesentibus haberi Volumus pro expressis, quam in posterum concedenda specialia, vel generalia, quibus per praesentes ac praesentibus per illa minime in aliquo praejudicare intendimus, ita ut quaecumque et qua-

liacumque fuerint unum alteri derogare non censeatur, sed eos et eorum quemlibet illis simul ac cum praesentibus praedictis cumulative, vel singulariter prout eisdem Conclavistis et eorum cuilibet magis expediens videbitur frui, et gaudere posse decernimus, dummodo tamen praesentibus non adversentur similiter concedimus et indulgemus.

Postremo eosdem Conclavistas eorumque aliquem ad praesentem Motum proprium, seu litteras super praesentibus si videbitur conficiendas in dicta Camera insinuandum aut admitteri, et registrari petendum minime teneri, nec illum seu illas etiamsi Motus proprius, et Litterae hujusmodi intra legitimum tempus insinuatus, admissus et registratus non fuerit seu illae insinuae, admissae seu registratae non fuerint, propterea minus validum seu validas censi, sed suos plenarios effectus sortiri debere, ac Motum proprium et Litteras hujusmodi, et in eis contenta quaecumque sub quibusvis revocationibus, suspensionibus, limitationibus, modificationibus, Decretis, et Constitutionibus Apostolicis similium gratiarum revocatoriis, vel quae eas limitarent, vel moderarentur, quae a Nobis et a dicta Sede pro tempore, et ex quibusvis causis etiam in favorem Fidei, ac Divini cultus augmentum etiam consistorialiter, vel alia quavis auctoritate hactenus, vel in posterum emanaverint minime comprehensum, et comprehensas esse, sed quoties illae emanabunt, toties eum et eas in pristinum statum restitutum, repositum et plenarie reintegratum ac restitutas, repositas, et plenarie reintegratas censi.

Constitutionibus et Ordinationibus coeterisque supradictis, et aliis contrariis nequaquam obstantibus Motu scientia et auctoritate similibus de specialis dono gratiae indulgemus; sicque per quoscumque Judices, etiam Commissarios, quavis auctoritate fungentes sublata eis, et eorum cuilibet in quavis Instantia aliter judicandi, et interpretandi facultate, et auctoritate judicari et definiri debere irritumque attentari. Et insuper Dilecto Filio Nostro Aloisio Sancti Laurentii in Damaso Sanctae Romanae Ecclesiae Episcopo Cardinali Amat nuncupato eiusdem Sanctae Romanae Ecclesiae Vice-Cancellario

ac Litterarum Apostolicarum Summatori, et Dilectis similiter Filiis Camerae Apostolicae Ministris, Praesidenti Plumbi, aliisque Officialibus, ad quos Litterarum praefatarum desuper conficiendarum expeditio per Viam Secretam quomodo libet spectat et pertinet sub poena indignationis Nostrae Motu simili mandamus ut praefatas Litteras super praedictis omnibus et quibuscumque derogationibus decretis et Clausulis in eis contentis gratis etiam quoad Compositionem in Dataria Nostra et per eandem Viam Secretam absque alio mandato expediant et expediri faciant. Non obstantibus praemissis ac Nostrae et Cancellariae Apostolicae regula de praestando consensu in Pensionibus et Felicis recordationis Pii Papae Quarti Praedecessoris Nostri de similibus, ac dissimilibus Gratiis in dicta Camera infra tres Menses praesentandis et regestrandis, ac Nostris et Cancellariae Apostolicae Regulis etiam in universalibus et provincialibus Conciliis editis specialibus vel generalibus Constitutionibus et Ordinationibus, aliisque licet speciali, et individua mentione dignis quibus omnibus et singulis etiamsi de illis specialis et individua habenda mentio, eorumque tenores inserendi forent, illis alias in suo robore permansuris, hac vice dumtaxat specialiter et expresse Motu proprio derogamus coeterisque contrariis quibuscumque cum clausulis opportunis.

Fiat Motu proprio J.

Et cum absolutione a censuris ad effectum etc. Et cum declaratione, quod reliqua privilegia, et Indulta contenta in similibus Motus Proprii Schedulis a nonnullis Romanis Pontificibus Praedecessoribus Nostris favore Conclavistarum alias editis ob hodiernas rerum ac temporum circumstantias pro nunc in suspenso remaneant. Et quod praesentis Nostri Motus Proprii Schemata Signatura sufficiat et ubique fidem faciat in iudicio et extra illud, Regula quacumque contraria non obstante, et quod praemissorum omnium et singulorum major et verior specificatio et expressio fieri possit in Litteris per eandem Viam Secretam si videbitur expediendis, in quibus singulorum Conclavistarum nomina et cognomina, ex-

primi et describi, seu pro expressis et descriptis haberi possint, inter quos Sacrista et Magistri Caeremoniarum Cappellae Nostrae nec non Secretarius Collegii eorundem Cardinalium et coeteri alii in Notula per ipsos Magistros Caeremoniarum confecta adnotati erunt et descripti. Volumus autem quod Litterarum super praesentibus conficiendarum ac etiam praesentis Nostri Motus proprii Transumptis impressis ac manu alicujus personae in ecclesiastica Dignitate constitutae subscriptis et sigillo munitis eadem fides, tam in judicio, quam extra illud adhibeatur, quae originalibus Litteris vel praesenti Motui proprio originali adhiberetur si forent exhibitae, vel ostensae, aut exhibitus, vel ostensus foret. — *Fiat J.*

Datum Romae apud Sanctum Petrum Septimo Idus Martias Anno Primo.

CAROLUS CARD. SACCONI PRO-DATARIUS.

Reg. Libro primo Segretorum fol. 11.

XXV.

*Conclave après la mort du Pape Pie IX
de Sainte mémoire.*

Précis des comptes pour les travaux ordonnés à l'architecte Vincent Martinucci:

Medici Louis, tailleur de pierres. .	Lires	910 43
Lonciani Augustin, fabricant de sonnettes électriques	"	200 "
Turani Jean, menuisier	"	994 "
Paris Pierre-Paul, marchand de bois	"	1 200 "
Ricchi Quarti Vincent, négociant de fers	"	153 "
Orengo Joachim, marchand de papier	"	470 "
Dal Piaz Alexandre, ramoneur . .	"	50 "

A reporter . . . Lires 3 977 43

<i>Report . . .</i>	Lires	3 977 43
Monami V. et C., marchands de fers	"	300 "
Faucillon, fabricant d'appareils pour le gaz	"	761 "
Besi François, menuisier.	"	3 900 "
Anivitti Louis, vitrier	"	2 000 "
Moneta Philippe, ferblantier-éta- meur.	"	1 900 "
Ciocci François, maçon	"	10 237 79
Anzani Anselme, menuisier.	"	13 000 "
De Marchis Joseph, menuisier.	"	4 500 "
Neri Nicolas, serrurier	"	5 300 "
Carlotti Joseph, gardien des provi- sions.	"	221 "
Masciotti Joseph, stucateur	"	2 827 "
Cretoni Quirinus, peintre	"	6 100 "
Manoeuvres	"	2 847 45
Total. . .	Lires	57 871 67

Précis des comptes pour les travaux ordonnés à l'archi-
tecte Virginius Vespignani:

Fiorentini Pascal, peintre en bâti- ments	Lires	1 170 "
Mammola, héritiers, menuisiers.	"	1 260 "
Romanini et Tanani, fabricants de dentelles.	"	1 053 "
Anzani Anselme "	"	417 54
Mammola, héritiers "	"	5 300 "
Francioni Charles, marchand de nouveauautés.	"	7 522 26
Sinistri Philippe, marchand de nou- veauautés	"	589 50
Ferri Auguste, tapissier	"	1 199 "
Neri Nicolas, serrurier.	"	1 450 "
Total. . .	Lires	19 961 30

XXVI.

*Résumé des dépenses faites pour le conclave de Léon XIII
et procès Martinucci.*

L'exécution du plan de l'architecte Martinucci coûta lres 57 871. 67. Outre les travaux de maçonnerie, de menuiserie, de vitrerie, de peinture et de serrurerie, il y eut ceux pour la pose d'appareils à gaz et pour les sonnettes électriques.

Les travaux de décoration pour la chapelle Sixtine, qui servit de salle de scrutin, coûtèrent lres 19 961. 30. Ils furent confiés à l'architecte Virginius Vespignani. On disait alors qu'il n'y avait pas de proportion entre les dépenses pour l'arrangement du palais apostolique en conclave, et celles pour l'ornement de la chapelle Sixtine.

Les frais pour l'inhumation de Pie IX montèrent à quelques milliers de lres; ils furent payés par le Chapitre de Saint-Pierre.

Les frais de nourriture furent mis à la charge de l'administration des sacrés palais; ils furent comptés séparément.

Toutes les dépenses faites pendant la vacation du saint-siège dépassèrent cent cinquante mille francs.

Lorsqu'il fut décidé que les conclaves se tiendraient au Quirinal, on convint de donner à l'architecte directeur une indemnité de mille écus et un emploi. Cette rétribution n'était pas splendide, mais elle s'explique par le fait qu'il s'agissait seulement de diriger des travaux dont les plans étaient faits et toujours les mêmes pour chaque conclave et qui n'exigeaient ni fatigue ni dépenses.

Le dernier conclave tenu au Vatican demandait un plan spécial et, pour l'exécuter, on eut à vaincre de grandes difficultés, comme on a pu s'en rendre compte en lisant le diarium. Si donc il avait fallu déroger aux habitudes en cette occasion, ce n'était pas alors le cas de diminuer l'indemnité due à l'architecte, mais bien celui d'augmenter la rétribution.

La Daterie, contrairement à ce qu'on espérait, fixa une indemnité de lres 2,500 pour la direction de tous les travaux du conclave, et elle la divisa avec une injustice inouïe en deux parties inégales, assignant 1,500 lres à l'architecte Vespignani qui avait décoré la chapelle Sixtine, et 1,000 lres à l'architecte Martinucci qui avait fait et exécuté le plan de réduction du Vatican en conclave. De plus, Martinucci avait préparé un dessin de monument pour la nef centrale de Saint-Pierre à l'occasion des obsèques de Pie IX, il dut en faire un autre, après que les cardinaux eurent résolu de les célébrer dans la chapelle Sixtine.

Par son instance du 18 avril 1882 qu'il adressa au secrétaire d'Etat le cardinal Jacobini, le chevalier Martinucci, substitué dans sa charge d'architecte des sacrés palais par Fontana que le Pape protège tout particulièrement, demandait qu'on complétât la somme qui lui revenait pour la direction des travaux, ainsi que le paiement d'une somme équivalant à l'emploi auquel il avait droit par les statuts ; et le montant des plans pour les deux monuments. Il exigeait aussi le paiement de ses appointements arriérés, des déboursés qu'il avait faits comme chef des pompiers qu'il avait organisés, disciplinés, pourvus et dirigés dans le Vatican.

Les diverses instances de l'architecte n'eurent aucun résultat.

Ayant épuisé les voies amicales, il eut recours aux voies judiciaires et il cita devant le tribunal de Rome monseigneur Theodoli, aujourd'hui cardinal et alors majordome de Sa Sainteté. Monseigneur Theodoli dut reconnaître la justesse du procès qui lui était intenté, car la dette du saint-siège était réelle ; mais il nia la compétence du tribunal, parce que, comme le disait son avocat, « Le Souverain Pontife et ses ministres ne peuvent être jugés *ab extra* pour des faits qui se passent entre des personnes qui sont à son service dans l'intérieur du palais du Vatican. » Cette fois encore on invoqua l'*extraterritorialità*, comme pour la succession de Pie IX, et l'on prit pour base de l'exception la loi des garanties.

Les journaux d'Italie et de l'étranger parlèrent longuement du procès Martinucci, on le commenta de différentes manières; on fit de la polémique à ce sujet, surtout lorsque le Pape, par son *motu-proprio* du 25 mai 1882, créa les tribunaux du Vatican, les investissant du droit de juger toutes les controverses juridiques qui pourraient naître entre l'administration pontificale et ceux qui ont des rapports financiers avec celle-ci, et parmi ceux qui font partie de l'administration même. Ces tribunaux de deux degrés sont appelés officiellement: commissions ecclésiastiques pour décréter sur les controverses et sur les contestations avec les administrations palatines. Chaque commission est formée d'un président et de deux juges. Les commissions, présidées par un auditeur de la R. C. A., jugent en troisième instance. Il y a un juge instructeur ainsi qu'un chancelier. Jusqu'ici ces commissions n'ont pas encore eu l'occasion de juger.

Dans le procès Martinucci le tribunal de Rome ne reconnut pas la légalité de la juridiction instituée par le Pape, et il se déclara incompétent dans cette affaire. Martinucci demeura sans juges et il n'obtint pas satisfaction.



TABLE DES CHAPITRES

.....

PREMIÈRE PARTIE

—

Le Conclave et le nouveau Pape.

	<i>Pag.</i>
Chapitre I. — Le cardinal Pecci désigné pape par le bénédictin Pappallettere et par Bonghi. - Comment et pourquoi. - Aversion de Pie IX et du cardinal Antonelli pour Pecci. - Le nouveau pape selon les idées du sacré collège. - Adversaires de Pecci. - Bartolini, son ami et électeur le plus influent. - Portrait de Bartolini et son jugement pour le choix du pape. - Défiance des cardinaux papables. - Conditions exceptionnelles de ce conclave. - On élit le Pape et non le Prince. - Pecci camerlingue	5
Chapitre II. — Les cours catholiques. - L'Espagne et le cardinal Franchi. - Portrait de ce cardinal et difficultés qui s'opposent à son élection. - La France et le cabinet Dufaure. - Le maréchal Mac-Mahon privé d'autorité. - L'Autriche-Hongrie par rapport au conclave. - Aucune de ces puissances ne fait usage du droit d'exclusion. - Correspondance diplomatique avec le cabinet du Quirinal. - La Bavière et la Belgique	17

- Chapitre III. — Les cours non catholiques. - L'Allemagne et les vieux catholiques. - Opinion de Döllinger sur le conclave. - Le cardinal Hohenlohe. - Préventions et soupçons contre lui. - La Russie et l'Angleterre. - Les cardinaux Moraes Cardoso et Ledochowski. - Les cardinaux absents 37
- Chapitre IV. — L'Europe à la mort de Pie IX. - Menaces d'une guerre générale pour les affaires d'Orient. - Travaux de la diplomatie. - Politique modératrice du gouvernement italien. - Confiance qu'elle inspire. - Le gouvernement annonce la mort du Pape à ses représentants à l'étranger. - Textes des dépêches envoyées. - Mort de Victor-Emmanuel. - Plébiscite de douleur. - Attente commune 50
- Chapitre V. — Les journaux des conclavistes. - Un important document historique. - Travaux de Hübner, de Duruy et de Theiner. - Le conclave de Clément XIV et celui de Pie IX. - Anecdotes sur ces conclaves. - Pressions intérieures sur le Pape, et menaces extérieures contre le Prince. - Vacation du saint-siège à d'autres époques. - Les mémoires de monseigneur Dardano. - Les temps modernes 63
- Chapitre VI. — Le premier conclave des temps modernes. - Loyauté du gouvernement italien. - Le ministre Crispi. - Nécessité de raconter aujourd'hui le conclave de Léon XIII. - Cardinaux et prélats défunts. - Considérations sur les conclaves futurs. - Le diarium d'un conclaviste espagnol et le présent. - La protestation du sacré collège 80
- Chapitre VII. — Espérances et craintes que suscite le nouveau pape. - Ses précédents comme évêque de Pérouse. - Part qu'il prit dans les événements politiques de cette ville. - 1859 et 1860. - Le prêtre Santi est fusillé. - Funérailles de Cavour. - Une réponse du marquis Gualterio à monseigneur Laurenzi. - Autres anecdotes. - Procès de Pecci. - Son amitié avec le général Carini. - Ses rapports avec les autorités italiennes 91

Chapitre VIII. — Léon XIII promoteur de la paix. - Premières négociations avec l'Allemagne. - Lettres du Pape, de l'Empereur et du Prince impérial. - Deux discours à un an de distance. - La politique de Léon XIII avec les autres Etats. - Sa contenance à l'égard de la France. - La question du pouvoir temporel. - Léon XIII et l'Italie. - Le programme d'un parti conservateur. - La papauté et la monarchie.	110
Chapitre IX. — Rapports entre le gouvernement italien et la curie pendant la vacation du siège pontifical. - Le ministre Crispi, monseigneur Di Marzo et le cardinal Di Pietro. - Heures conditions dans lesquelles se trouve le ministre Crispi. - Sa conduite. - Pourquoi le Pape ne donna pas la bénédiction de la loge externe de Saint-Pierre, et pourquoi il fut couronné dans la chapelle Sixtine. - La vérité rétablie	130
Conclusion	145

DEUXIÈME PARTIE



Journal du Conclave.

Première journée, 7 février. — Mort de Pie IX. - Une expression du cardinal Hohenlohe. - Comment fut revêtu le cadavre du Pape. - La foule au Vatican. - Le Camerlingue cardinal Pecci prend la direction du palais apostolique. - Courte conversation entre lui et le cardinal Consolini. - La reconnaissance du cadavre faite, le Camerlingue annonce la mort du Pape. - Le cardinal Simeoni quitte le poste de secrétaire d'Etat. - Prétendue mission de Philippe Berardi. - Le cardinal-vicaire notifie la mort du Pape	149
Deuxième journée, 8 février (Première congrégation). — L'architecte Vespignani au Vatican. - Le sous-doyen cardinal Di Pietro préside la première congrégation. -	

Nombre des cardinaux présents et plaisanterie du cardinal Ferrieri. - Votation sur le lieu où l'on tiendra le conclave. - On décide qu'il aura lieu hors d'Italie. - Embaument du cadavre de Pie IX. - Les parents de Pie IX au Vatican 156

Troisième journée, 9 février (Seconde congrégation). — Avis du cardinal Di Pietro sur le lieu où l'on doit se réunir en conclave. - Après une seconde délibération, le sacré collège décide de rester à Rome. - Plaisir qu'éprouvent les cardinaux Di Pietro, Nina et Ferrieri; le cardinal Hohenlohe s'en attribue le mérite. - Les parents de Pie IX sont admis à en voir le cadavre. - On photographie le pape revêtu des habits pontificaux, puis on le porte processionnellement dans Saint-Pierre 161

Quatrième journée, 10 février (Troisième congrégation). — On lit d'autres constitutions. - On brise l'anneau du pêcheur. - On choisit les deux prélats qui doivent prononcer les deux oraisons rituelles. - Télégrammes de condoléances pour la mort de Pie IX. - Il est établi qu'on fera pape un Italien. - Erreur du cardinal D'Avanzo. - Il est décidé qu'on enverra une note aux puissances sur les conditions du conclave. - On en confie la rédaction au cardinal Franchi. - Premières réunions des cardinaux pour s'entendre sur le choix du nouveau pape. - Echanges de plaisanteries entre les cardinaux Oreglia et Bartolini. - Le projet de l'architecte Martinucci est accepté pour tenir le conclave au Vatican 167

Cinquième journée, 11 février (Quatrième congrégation). — On travaille activement aux préparatifs du conclave. - Une voiture de déménagement qui sort du Vatican, doit reculer. - On décide que l'ensevelissement de Pie IX aura lieu le mercredi soir et que les cardinaux entreront en conclave le lundi, 18 février. - Exposition du cadavre de Pie IX à Saint-Pierre. - Monseigneur Theodoli demande au gouvernement l'intervention de la troupe pour maintenir l'ordre dans la basilique.

Pag.

que. - Le peintre Vannutelli dépeint la scène du Pape défunt exposé dans la chapelle du Saint-Sacrement . . . 171

Sixième journée, 12 février. Septième journée, 13 févr. — On nomme les chirurgiens, les médecins et le pharmacien du conclave. - Les cardinaux Randi et Nina sont chargés d'examiner les conclavistes proposés par chaque cardinal. - Incident à propos du conclaviste de Hohenlohe. - Autres formalités. - Réunion chez Bartolini, absence du cardinal Monaco. - Le cardinal Nina rapporte les paroles du cardinal Randi sur la proposition de faire pape le Camerlingue 174

Huitième journée, 14 février (Septième congrégation). — Le cardinal Franchi donne lecture de la circulaire aux puissances. - Observations du cardinal Giannelli qui s'abstient ensuite de voter. - Le cardinal Schwarzenberg d. mande du temps pour la signer. - Les réunions pour le choix du pape continuent. - Colloque entre le cardinal Bartolini et le cardinal Guibert. - Visite de Bartolini au cardinal Moreno. - Préoccupations du cardinal Franchi. - Les cardinaux espagnols à Rome 176

Neuvième journée, 15 février. — On célèbre les premières des trois grandes funérailles dans la chapelle Sixtine. - Première réception des ambassadeurs et des ministres étrangers. - Bruits qui courent. - Conversation entre les cardinaux Bartolini et Guibert. - Les cardinaux français. - Lecture du testament de Pie IX. - Désillusion de ses héritiers. - Une note intéressante sur l'héritage que le Pape a laissé à sa famille 181

Dixième journée, 16 février. — Deuxièmes funérailles dans la chapelle Sixtine. - Réception d'autres diplomates. - Communications du Camerlingue. - On tire au sort les cellules. - Craintes de Bartolini. - Les conclavistes de Pecci et de Bartolini. 196

Onzième journée, 17 février. — Les dernières funérailles. - Oraison *pro pontifice defuncto*. - Colloque entre les cardinaux Bartolini et Bilio. - Ensevelissement du ca-

davre de Pie IX. - Description de la cérémonie. - Une nièce du Pape s'évanouit. - On refuse l'entrée de Saint-Pierre au général Medici et à la marquise de Montereno 202

Douzième journée, 18 février. — On prononce l'oraison *pro pontifice eligendo* avant l'entrée en conclave. - Le cardinal De Luca est commensal du Camerlingue. - Pronostics de monseigneur Pappalettere. - L'entrée en conclave. - Confusion inévitable. - Mécontentements suscités par la distribution des cellules. - Plan du conclave. - Serment des cardinaux, du maréchal et des conclavistes. - *Extra omnes* et fermeture du conclave. - Les tours. - Les paroles d'un journal peu suspect. - Notification du cardinal-vicaire. - Le souper et le diner du conclave. - Les premiers épisodes 208

Treizième journée, 19 février (Première journée en conclave). — Décoration de la chapelle Sixtine. • Discours du cardinal sous-doyen. - La première votation est annulée. - Deuxième votation après midi. - Pecci obtient 29 voix; on retient qu'il sera pape. - Quelques incidents du scrutin. - Entrée en conclave du cardinal Moraes Cardoso, patriarche de Lisbonne. - Observations du Camerlingue au maréchal du conclave. - Colloques d'un conclaviste avec Ferrieri et le Camerlingue. - Conversations dans la cellule de Bartolini. - Entre deux conclavistes. - Bruits dans l'appartement du défunt Pontife. - Pecci ne peut dormir. - Incident entre lui et le conclaviste du cardinal Payà. - Le Camerlingue accepte son offre. - Visites des cardinaux au Camerlingue et prédictions qu'on lui fait 218

Dernière journée en conclave, 20 février (L'exaltation). — Messe conventuelle. - Les cardinaux Franchi, Ferrieri et D'Avanzo. - Conversation entre Pecci et Bartolini. - Indiscrétion du cardinal Franzelin. - Autres incidents. - Colloque entre Bartolini et Randi. - Votation et scrutin. - Pecci est élu et il choisit le nom de Léon. - Formalités accomplies dans la chapelle Sixtine et démonstrations des conclavistes. - Première adoration. - Les

Pag.

cardinaux contraires à Pecci. - Paroles du cardinal Di Pietro. - Vote du Camerlingue 233

Suite du 20 février (Proclamation et bénédiction). — Proclamation du nouveau pape. - Léon XIII retourne à sa cellule et bénit les conclavistes. - Après-midi. - Foule extraordinaire sur la place de Saint-Pierre. - Avis de Franchi et de Di Pietro, paroles du Pape. - Ouverture du conclave. - Incertitude au sujet de la bénédiction au peuple. - On ne peut ouvrir la loge externe. - La volonté de Bartolini prévaut. - Le Pape donne la bénédiction dans la basilique. - Léon XIII fait part de son élection aux puissances. - Autres incidents. - Notification du cardinal-vicaire 239

Le soir du 20 février au Vatican. — Visites, discours et anecdotes. - Les cardinaux décident de prier le Pape d'accorder le chapeau à son frère. - Une réponse de Franchi. - Calculs de Cataldi. - Mécontentements des conclavistes et des gens de service. - Les médailles commémoratives du conclave. - Pensions accordées aux conclavistes 248

Jeudi 21 février. — Le *Te Deum* et la troisième adoration dans la chapelle Sixtine. - Eclaircissements au sujet de la fumée. - Les deux princes assistants au trône. - Premières impressions et premiers jugements au sujet du Pape. - Audiences accordées jusqu'au jour du couronnement 254

couronnement, 3 mars 1878. — Quel sera le lieu du couronnement? - Espérances et craintes dans le Vatican. - L'oeuvre des zélés. - Vives polémiques et protestations. - Le couronnement se fait dans la chapelle Sixtine. - Léon XIII ne donne pas la bénédiction dans Saint-Pierre. - Grand mécontentement. - Déception de la population 259

Premiers actes du nouveau Pontife. — Franchi secrétaire d'Etat et Simeoni préfet de Propaganda. - La nouvelle Cour. - Boccali, Ciccolini et Anivitti. - Premières désillusions. - La révolte des Suisses » 269

TROISIÈME PARTIE

Documents.

	<i>Pag.</i>
Documents diplomatiques, politiques et militaires	275
Dernier discours de Pie IX	292
Testament de Pie IX	294
Oraison <i>pro Pontifice defuncto</i>	300
Acte notarié de l'ensevelissement de Pie IX	309
Oraison <i>pro Pontifice eligendo</i>	317
Liste des conclavistes et de toutes les personnes qui s'enfermèrent en conclave le soir du 18 février 1878 .	322
Grâces et privilèges concédés aux conclavistes par <i>motu proprio</i> de Léon XIII	328
Conclave après la mort du Pape Pie IX de sainte mé- moire	334
Résumé des dépenses faites pour le conclave de Léon XIII et procès Martinucci	336



BIBLIOTEKA KÓRNICKA

266326